Histoire et généalogie des Limousins

D'ONTE SES

D'OÙ ES-TU ?

**La revue du
Cercle de généalogie et d'histoire des
Marchois et Limousins**

n° 23 - printemps-été 2021 - 43e année

Sommaire

***D'ONTE SES* n° 23 - Printemps-été 2021**

AVANT PROPOS
Alain Pérel ..... page 4

DERNIÈRES (?) FOLIES SORCELLAIRES EN LIMOUSIN : LE CAS DE SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE
Maurice Robert ..... page 7

LE TRAGIQUE DESTIN DU GIRONDIN BENOÎT LESTERPT DE BEAUVAIS
Jean-Marie Ruthon ..... page 15

TRADITION PÂTISSIÈRE À SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE - PREMIÈRE PARTIE
Frédéric Royer ..... page 28

GABRIEL GUILLOT (1812-1884) ET SES DESCENDANTS : DIVERSITÉ DES TRAJECTOIRES SOCIALES
Jean-Marie Ruthon ..... page 46

LES FRANCS-TIREURS DE LA HAUTE-VIENNE
Jean-Claude Frölich ..... page 56

LES PÉRÉGRINATIONS DE L'AMBULANCE DE LA HAUTE-VIENNE
Jean-Claude Frölich ..... page 72

OÙ ÉTAIENT DONC PASSÉS LES MOBILES DE LA CREUSE ?
Jean-Claude Frölich ..... page 93

PARIS, 1871 : 1400 COMMUNARDS LIMOUSINS INCULPÉS
Alain Pérel ..... page 111

LA VRAIE FAUSSE HISTOIRE DE MARTIAL SENISSE, MAÇON ET COMMUNARD
Michel Patinaud ..... page 126

LETTRES DE LOUIS TERRAT (1872-1953), QUARTIER-MAÎTRE DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE
Dominique Lecointre-Montagne ..... page 132

À L'AUBE DU 21e SIÈCLE : UN NOUVEL ESSOR POUR LA TAPISSERIE D'AUBUSSON-FELLETIN
Michèle Montel ..... page 140

BULLETIN D'ADHÉSION AU CGHML
BULLETIN D'ABONNEMENT À *D'ONTE SES*
LA COLLECTION DES HORS-SÉRIES

Avant-propos

Alain Pérel

LABELLISATION DU CGHML POUR SES TRAVAUX SUR LA GUERRE DE 1870

La scène en première de couverture peut de prime abord évoquer le pilonnage d'une batterie française par l'artillerie prussienne pendant le siège de Paris fin 1870, lors de la première guerre franco-allemande.

Ce conflit essentiel dans notre histoire mais resté peu connu a été abondamment traité dans la revue *D'Onte Ses* n° 21. Sur cet élan, le Cghml s'est associé à la démarche nationale impulsée par le Souvenir Français et appuyée par la Fédération Française de Généalogie, visant à recenser tous nos soldats morts pour la patrie, et accomplir le devoir de mémoire qui leur est dû, au même titre qu'à leurs petits-fils combattants de la Grande Guerre. De nombreuses communes de Corrèze (département pilote national choisi par le Souvenir Français) vont prochainement inscrire leurs noms sur leur monument aux morts. Pour arriver à cela, 25 adhérents du Cercle animés par Jean-Michel Signamarcheix ont relevé tous les actes de décès de nos soldats retranscrits dans l'état civil de nos trois départements limousins. Ces travaux nous ont valu en octobre dernier la labellisation *Actions Mémoire 2020* par le Ministère des Armées après ma présentation de notre projet limousin en Préfecture de la Haute-Vienne.

Il était naturel que nous poursuivions ici l'étude de ce fascinant conflit. C'est chose faite avec une conséquente trilogie due à Jean-Claude Frölich :

- La Patrie est en danger : deux cent courageux volontaires haut-viennois se sont enrôlés comme francs-tireurs, alors que la défaite était déjà presque consommée, et vont sous les ordres d'Auguste Soudanas et Ernest Lebloys mener au sein de l'armée de la Loire, entre Tours, Vendôme, Le Mans et Alençon, des missions d'éclaireurs, de guérilla, voire combattre en ligne au côté des troupes régulières. Des limougeauds font aussi partie des francs-tireurs levés à Paris, tel Jean-Baptiste dit Justin Sazerat qui « s'offrit la patriotique distraction de descendre quelques casques à pointe ».

- L'assistance médicale aux blessés a déjà pris son essor, notamment depuis Solférino en 1859 et grâce à Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, mais le conflit franco prussien « voit le développement gigantesque de la mise en œuvre des ambulances sur tous les terrains du conflit ». Et voici l'ambulance de la Haute-Vienne qui va parcourir les champs de bataille et porter un secours dévoué aux blessés dans le chaos de la situation de nos troupes, tenir tête aux Prussiens pour s'acquitter de sa mission, et s'attirer l'admiration de la population.

- Pendant ce temps, le 21e Mobiles de la Creuse est envoyé en Afrique du Nord : il va contribuer à la relève de trois régiments de ligne appelés face aux Prussiens. Il veillera au maintien de l'ordre dans l'Algérie française naissante. Nos *moblots* creusois vont peu combattre mais seront durement frappés par les épidémies. Ils n'ont pas été tués en combattant contre l'Allemagne. Mais n'avons-nous pas cependant un devoir de mémoire à leur égard ?

Observons toutefois de plus près les pages de couverture : les canons français sont

pointés sur le centre de Paris. Et sur la gauche de ce tableau d'Henri Philippoteaux[1], une femme brandit le drapeau rouge. Les combattants sont en réalité des *communards* qui opposent l'ultime résistance aux troupes gouvernementales d'Aldophe Thiers sur les hauteurs de l'est parisien pendant *la Semaine sanglante,* fin mai 1871. La consubstantialité de la Commune de Paris à la guerre de 1870-1871 et la portée historique de l'événement justifiaient que nous la traitions également en commémorant le cent-cinquantenaire.

- Grâce aux travaux de l'Université de Bourgogne, le parcours et le destin des quelques 41 000 inculpés après l'écrasement de la Commune sont accessibles. Parmi eux, 1 400 natifs de nos trois départements. Les maçons natifs de la Creuse, notamment, ont joué un rôle éminent dans l'insurrection. J'ai cherché ici à les montrer aux mains de l'appareil répressif. Chefs d'inculpation, sentences, retours après l'amnistie : les portraits de vingt communards limousins illustrent ici la diversité des griefs opposés à nos 1 400 compatriotes et des sorts qui leur furent réservés.

- Quel beau portrait que celui du jeune communard Martial Senisse ! Il participe à l'épopée, en réchappe avec sa promise, l'épouse et donne refuge à des camarades fugitifs du côté de Domps. *Happy end*... Mais ses *Carnets d'un fédéré de la Commune* ont été publiés par un sulfureux personnage et l'authenticité de certains faits et protagonistes paraît douteuse. Michel Patinaud utilise alors nos sources généalogiques habituelles et démontre que tout est faux, à commencer par l'existence même du héros : la mystification est complète, même si sa motivation demeure obscure.

Cet ensemble dédié à 1870-1871, guerre franco-allemande et Commune, donne accès à un nombre considérable de destins individuels et permettra certainement à de nombreux lecteurs d'enrichir leurs recherches sur des lignées ancestrales ou collatérales.

Notre Revue étend ici ses investigations du règne de Louis XIII à nos jours.

L'ethnologie peut aussi apporter sa pierre à nos recherches généalogiques et historiques. Trois paysans de Saint-Yrieix-sous-Aixe accusés de sorcellerie montent sur le bûcher à Limoges le 24 avril 1630. Cette tradition répressive médiévale ne prendra fin en France qu'en 1682. Maurice Robert, élève de Claude Lévi-Strauss, analyse les ressorts de ces croyances dans le contexte sociétal et religieux de l'époque, et nous livre ses réflexions personnelles sur la survivance de convictions irrationnelles héritées du passé et l'émergence de nouveaux types d'opposition aux connaissances scientifiques.

Jean-Marie Ruthon poursuit sa série de portraits de révolutionnaires haut-viennois. On appréciera la densité de l'étude faite ici sur Benoît Lesterpt de Beauvais, natif du Dorat. Élu député, la mission dont la Convention l'a investi à Saint-Étienne va le confronter à la lutte sans merci entre les résistances fédéraliste et royaliste à Lyon et le régime révolutionnaire. Mis en accusation à la Convention, il monte à la guillotine avec les dirigeants girondins. Tragique destinée que celle de cet homme dans la tourmente, modéré, dépassé par les événements et difficilement classable sur l'échiquier politique.

L'auteur change de registre et parcourt maintenant les prolifiques lignées descendantes de son ancêtre Gabriel Guillot, porcelainier natif de Limoges, à partir des années 1850. Avec la révolution industrielle, les destins se diversifient. Profitant de l'instruction publique bientôt obligatoire, certains empruntent résolument l'ascenseur social. On peut aussi présumer des traitements différents réservés aux enfants des deux lits du patriarche. Décidément, l'étude de collatéraux lointains réserve des surprises en ce second 19e siècle où la société subit de profondes mutations.

1 - *Derniers combats au Père-Lachaise.* Henri-Félix-Emmanuel Philippoteaux, 1871. Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis.

L'artisanat de la madeleine peut invoquer une longue tradition à Saint-Yrieix-la-Perche. Frédéric Royer remonte de façon combinée les lignées de pâtissiers et de marques *arédiennes*. Son approche lui permet de toucher aux origines d'une enseigne réputée de sa ville de prédilection et de formuler une solide hypothèse sur l'émergence de la confection du savoureux biscuit à Saint-Yrieix. Cette étude très complète comblera les chercheurs habitués de la cité et illustre par ailleurs tout l'intérêt de l'usage croisé d'une grande variété de fonds d'archives.

Les papiers de famille recèlent parfois des trésors qui vont permettre d'engager d'autres recherches dans les multiples sources à notre disposition. Dominique Lecointre-Montagne a pu retracer, grâce à deux lettres venues de très loin, cinq années de la vie de Louis Terrat sur des mers lointaines et inhospitalières entre Islande, Terre-Neuve et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces uniques témoins d'une tranche de vie hors du commun et précieusement conservés par sa parenté rendent également compte d'une mission peu connue de la Marine nationale à la toute fin du 19e siècle.

La tapisserie d'Aubusson est en route vers le futur. Cet art multiséculaire a su se relancer après le déclin en fin du siècle dernier. Michèle Montel nous retrace les étapes de ce renouveau, initié par le Ministère de la Culture en 1981 et parachevé en 2009 par l'Unesco avec l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, sous l'impulsion notamment de Michèle Giffault, auteure de *D'Onte Ses*[2]. Cette reconnaissance a suscité un nouvel élan de créativité qui illustre la modernité reconquise de l'emblématique tapisserie d'Aubusson.

Alain Pérel

2 - *La tapisserie d'Aubusson, peintres et cartonniers de 1940 à aujourd'hui*. Michèle Giffault. *D'Ontes Ses* n°3, mars 2011.

Dernières (?) folies sorcellaires en Limousin :
Le cas de Saint-Yrieix-sous-Aixe

Maurice Robert

D'ONTE SES n°23 - Printemps-Été 2021

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

L'auteur : Maurice Robert est né à Châlus (Haute-Vienne). Il est docteur en ethnologie, docteur ès Lettres et directeur honoraire de recherche au CNRS. Il est l'un des spécialistes de la culture populaire limousine sur laquelle il a écrit une quarantaine d'ouvrages.

Résumé : L'auteur rappelle et commente le cas d'une affaire de sorcellerie survenue à Saint-Yrieix-sous-Aixe au 17e siècle et jugée au Parlement de Bordeaux, conforme dans son déroulement à celles exposées par les historiens spécialistes de la même période, et prolonge ses réflexions en analysant la survivance de ces phénomènes.

Nous sommes, en 1630, dans une période de transition entre les guerres de Religion et la Contre-Réforme catholique, laquelle vise à remettre de l'ordre dans l'église apostolique et romaine, au moment où toute la société est en crise, en recherche de paix sociale et d'équilibre affectif. La Contre-Réforme prend trop souvent des aspects autoritaires, heurte les comportements populaires, et provoque nombre de désaffections, tant chez les femmes que chez les hommes.

Les difficultés économiques créent de tout temps, avec les conflits internes et externes, des situations de misère physique, aggravées par les pestes, les chevauchées seigneuriales, celles de Du Guesclin ou du Prince Noir, et dans le cas présent la guerre de Trente Ans…

De plus en plus, Dieu paraît abandonner ses fidèles, et semble accueillir de moins en moins de priants ; la création du Purgatoire, sorte de stage probatoire à l'accès au Paradis, n'est qu'un temps d'attente supplémentaire, les prêtres-filleuls n'assistent que des humains herbivores squelettiques, les Pénitents abandonnent leurs processions pour fréquenter les cabarets… Bref les hommes et les femmes manquent de recours physique et de recours spirituel ; leur désespoir provoque des révoltes locales vouées à l'échec. Dieu paraît réserver sa protection et son amour aux seuls puissants. Le culte des saints locaux, très important dans nos campagnes, ne suffit plus à compenser le manque ressenti par les plus humbles.

C'est pourquoi cette société bipolaire ou manichéenne, privée de protection divine et de repères, se tourne, se laisse guider vers ou s'abandonne à celui qui paraît le plus fort : le Diable et ses 6 666 légions chacune de 6 666 démons… Une église, la catholique, qui a été au cours des siècles précédents la plus attentive et la plus structurante socialement, est discréditée auprès des fidèles qui vont trouver de nouvelles formes de comportements, plus sorcellaires que dévotieux, dès le 15e siècle, surtout entre les 16e et 17e siècles, qui apparaissent contestataires à la fois de l'Église et de la Royauté. Les bûchers s'édifient partout en France, et l'Allemagne installe les premiers fours crématoires… aux murs décorés de scènes bibliques !

Fin 16e et début 17e siècles, on est à Saint-Yrieix-sous-Aixe, au cœur de cette période d'instabilité totale d'une société sans autres repères idéologiques et références que les échecs du passé face aux incertitudes et aux espoirs de l'avenir.

Ce vide conceptuel alimente le désordre des « *classes dangereuses* » et suscite l'agressivité défensive des classes au pouvoir,



Souterrain de l'Abbaye de la Règle. © Limoges-tourisme.com

provoqués à la fois par le déclin religieux, les avancées cognitives, la réactivation, sous ces deux incitations, de la « *fascination maléfique* », selon le mot d'A. Varagnac, sorcellerie et magie n'étant que les degrés d'une même croyance.

Un prieuré, Eyrin, est installé, probablement dès le 13e siècle, à Saint-Yrieix-sous-Aixe, alors sur la paroisse de Cognac-le-Froid, sous l'autorité de l'Évêque de Limoges et, dès le 15e siècle au moins, de l'Abbaye de la Règle. Eyrin constitue alors un village ou *locus*, dans une mouvance sur la rive gauche de la Vienne, comportant une vingtaine d'autres villages[1].



Famille de paysans dans un intérieur, vers 1642. Louis le Nain, musée du Louvre.

1 - Selon Catherine Faure-Delhoume, *Le Village des Limousins*, Limoges, Pulim, 2003 (pp. 163-176).

Ce territoire possède, à la fin du Moyen-Âge, un patrimoine foncier aux mains d'un pouvoir ecclésiastique dans le contexte d'une société autoritaire et socialement contrainte, où la condition des paysans est encore proche du servage, de l'ignorance, des « *animaux farouches* » de La Bruyère…

Ainsi pouvaient être ces trois sorciers, Galleton, Jassou et Pautier, « *paysans rustiques* » selon la relation qui nous est faite des « *Trois sorciers exécutés à mort en la ville de Lymoges* », le 24e jour du mois d'avril 1630[2], selon le fascicule d'A. Bourdeaux, qui se réfère aux « *prestiges de Sathan* », au canon Episcopi et à la Bible (Exode, 7 à 11).



Le Sabbat des Sorcières, 1797-1798, Francisco de Goya. Musée Lazaro Galdiano, Madrid.

Ces trois paysans d'Eyrin étaient accusés par Jeanne Rouilhat, propriétaire d'une métairie et possédant une maison à Limoges, d'ensorceler son neveu de 7 ans et sa servante de 18 ans.
Je ne saurais être plus précis qu'en vous donnant connaissance (partielle) de la relation qui est faite de ce triple procès.

« (…) *iceluy Pautier par sa maudite sorcellerie, enchanta si fort ce petit enfant et ceste servante, leur donnant tel malheur que l'enfant veint tout hydropique, et ceste fille toute troublée de soy, et à certaines heures que le mal la prenoit, elle eut couru le champ d'un costé et d'autre, si l'on ne l'eust tenuë de près. Ceste femme voyant son nepveu et sa servante ainsi tourmentez et affligez, se retira de sa mesterie, s'en retournant en sa maison de Lymoges, pensant donner quelque soulagement à ses oppressez, mais au contraire ils sont plus tourmentez : ceste fille lorsque le mal la prend, elle fait des cris effroyables, ce qui cause que plusieurs personnes de divers qualitez montent dans la chambre, et voyent ces personnes ainsi affligez. Les reverdends Pères Recollets s'y portent par diverses fois, et voyent cette fille grandement tourmentée, laquelle crie tout haut qu'elle voit les trois Sorciers accompagnez de plusieurs Demons effroyables : et les assistans voyent jetter des pierres à diverses fois, sans pouvoir voir d'où elles viennent. Le rapport de ce spectacle en estant venu à Messieurs de la justice, ils se transportent en la maison, et ayant pris l'audition de l'un et de l'autre, la dite Jeanne Rouilhat leur declare que Galleton luy avai dit que c'estoit Pautier qui leur avait baillé ce malheur, lors on conclud de les apprehender au corps, comme de faict deux de Messieurs de la Justice se portent sur les lieux, et se saisirent dudit Galleton et de Jassou, et les ayans menez dans les prisons Royalles du dit Lymoges, le lendeman l'on apprehende aussi Pautier, que l'on met aussi prisonnier.*

(…) tost après leur emprisonnement voicy venir des plaintes des lieux circonvoisins de leur demeure, en si grand nombre que de quarante-cinq tésmoins qui deposent contre eux, la moindre plainte estoit suffisante pour les presenter à la question. Néant moins ces vénérables Juges et Magistrat, guidez du Saint-Esprit, voulants s'instruire, amplement en une matière tant inouye et prodigieuse, s'assemblent, et deliberans de les ouyr au

2 - *Récit Véritable des choses estranges et prodigieuses, arrivées en l'exécution de trois sorciers et magiciens deffaits en la ville de Lymoges le vingt quatriesme d'avril mil six cens trente.* A. Bourdeaux, à l'Enseigne du Coq. Réédition 1875.

long de leurs accusations, les font venir l'un après l'autre devant leur Tribunal, ils y vont la teste levée, et bien que ce ne fut que des idiots et rustiques paysans, si est-ce qu'ils estoyent résolus comme les plus innocens hommes de la terre, néant moins les esprits esclairez de l'astre de Themis, qui ont accoustutmé de tirer la vérité du plus profond puits de Democrite, les interrogent par tant de diverses fois, qu'ils les font vaciller et varier : car Galleton qui estoit le plus ancien, estant accusé de Magie fut le premier appliqué à la question, se fait grandement presser, et endura plusieurs coups de corde, jusques à tant que mesmes il s'en rompit trois sur ses bras ; et lorsqu'il estoit sur le banc de la question son Desmon se presente à luy, et se posa sur sa joue. Ayant esté relasché, Monsieur le Rapporteur l'interroge, il déclare qu'il est vray que c'est son Desmon qui luy tient la bouche close, et qu'il se nomme Xibert, et voyant qu'on le menassoit de le remettre encore plus ferme à la question : et exactement interrogé il confesse tout, déclare qu'est attaint et convaincu du crime qu'on l'accuse, dit que c'est Pautier qui a baillé le mal à ces affligez.

Jassou estant pareillement appliqué à la question, l'endura si asprement qu'il est impossible de l'expliquer, et que mesme le plus innocent du monde n'eust pu endurer : en fin luy voulant chausser les bottes, et au premier coup de coing qu'on luy donna, il cria que l'on le relaschât, ce qu'estant fait il confesse qu'il est sorcier et qu'il a esté souvent au Sabath, qu'il y a veu Pautier…

(…) Le lendemain, l'on procede à l'interrogation de Pautier, lequel estant mené devant Messieurs les Juges ne voulut rien confesser, bien que l'on luy presente devant luy les autres, lesquels luy maintiennent toujours que c'est luy qui a baillé le mal aux affligez, et qu'il a esté au Sabath avec eux, il nie toujours : et l'ayant appliqué à la question on la luy donne ordinaire et extraordinaire, mais tant plus on le presse plus il crie qu'il est innocent, et qu'il n'a point commis ce dont il est accusé, et l'ayant longtemps tenu sur le ban de la quetion, voyant que pour le presser et l'interroger l'on ne gagnoit rien, attendu que ce maudit et miserable Sorcier avoit son demon en luy, lequel pour gaigner son âme lui fermoit la bouche, l'empeschant de confesser son péché.

(…) Ayant donc Messieurs les Rapporteur du Proces et Mrs les gens du Roy travaillé par divers jours en l'instruction du proces, et voyant tant de preuves et si grand nombre de tesmoins et deposants contre eux, il s'en ensuivit Sentence par la Cour Presidiale, par laquelle ils sont condamnez faire amande honorable, estre pendus et estranglez chacun en une potance, pour estre bruslez, et les cendres au vent : ce qui fut exécuté le 24 avril, presente année 1630. Sortant du Palais l'on les conduict devant l'Église Sainct Michel, et illec tenant un gros flambeau ardant en leurs mains, estant a genouil, demander pardon tout haut à Dieu, au Roy, et à la Justice : puis on les meine hors de la Ville tenans toujours les flambeaux en leurs mains jusques au supplice, qui fut au lieu appellé le Creux des Arrennes, où il y avait trois potances dressées, et un grand bûcher de bois, pour estre leurs corps hards et bruslez.

Le premier qui fut executé fut Galleton, lequel mourut grandement repentant de ses pechez, confessant qu'il meritoit la mort.

(…) Pendant l'exécution de Galleton et de Jassou, qui dura plus de demie heure, le Reverand Pere Vicaire du Couvent desdits Recollets, et le Pere Benoist exortoient et admonestoient toujours ce misérable Pautier de confesser son crime, luy faisant de belles et sainctes remonstrances pour tascher de sauver son âme, l'incitant de dire la verité : qu'il y avoit assez de temps pour avoir grâce, misericorde, et mettre son âme en repos, laquelle estoit en la voie de damnation s'il mouroit dans son peché : et demeurerent les susdits Peres long temps sur l'eschelle à tous jours l'exhorter, et aussi Messieurs les Juges qui l'exhortèrent grandement, mais ce miserable et malheureux s'estoit donné au Diable, lequel ne le quitta jamais, luy fermant la bouche, sçachant bien ce seducteur de Sathan que sa confession luy

eusse fait perdre sa proye. Voyant que l'on ne pouvoit rien tirer de luy, l'executeur de Justice l'ayan long temps tenu sur l'eschelle, et ayant eu signal de le jetter, les Peres estans descendus, l'executeur l'ayant jetté, à peyne fut il estranglé que l'on vid de dessus son espaule droicte, proche de l'aureille, son Demon en forme d'un moucheron de la grosseur d'une noix, qui passant sur la potance en ciflant, trainant une petite queuë apres luy en forme de fumée, ou l'executeur le voyant eust comme frayeur, et cria Jesus Marie la potance venant à trembler, ce qui fut veu par plus de deux mille personnes, et fut entendu un murmure en l'air en forme de tonnerre.

Le petit enfant et la servante qui assisterent tousjours pendant l'execution des Sorciers lesqueslestans proches des potances, declarent qu'ils virent six Diables qui emportoient l'ame de ce pauvre obstiné, lesquels menoyent grande joye pour leur proye conquise »...



Une sorcière condamnée au bûcher. © Wikipedia, domaine public.

Quelles réflexions peut-on retirer de ces extraits ?

La première est : peut-on ou doit-on se poser la question de la nature et des origines de la sorcellerie et de la magie ? À ces interrogations on connaît l'habituelle réponse : « elles remontent à la nuit des temps ». Mais à combien de temps remonte la nuit des temps ? Sans doute aux premiers temps de l'humanité pensante que, selon les préhistoriens, on peut estimer entre 3 et 6 millions d'années, premières expériences de l'Homo Faber, puis du lent mouvement spirituel et expérimental, jusqu'à l'Homo Sapiens. Au cours de ces millions d'années se sont élaborées des représentations cosmogoniques sous les contraintes des milieux hostiles environnants ; puis ceux de les contrarier, ceux de les maîtriser, enfin ceux de les retourner et de les reproduire, qui est le temps des pratiques magiques, avant le temps sorcellaire, selon la conception manichéenne de la société où s'affrontent le Bien et le Mal, le bon et le méchant, la paix et la guerre, Dieu et le Diable.

C'est aussi le temps biblique, qu'on invoque souvent, qui exonère de tout autre réponse et justifie celle : « à la nuit des temps », laquelle ne renvoie guère en réalité, qu'à trois ou quatre mille ans avant l'histoire, mais qui est la référence des références, celle de Sumer et de l'Ancien Testament, des prodiges, c'est-à-dire, des actes magiques, des grenouilles et des sauterelles, de l'Exode ou du livre d'Isaïe (28,15). C'est l'époque où magie et sorcellerie constituent la trame même de ce qu'on nomme « les civilisations », grecque ou égyptienne, le dieu égyptien Thot étant à la fois le dieu de la Science et de la sorcellerie-magie.

Nous sommes les lointains héritiers des temps bibliques, sinon préhistoriques, et « l'affaire » de Saint-Yrieix-sous-Aixe en est une illustration trois ou quatre millénaires après l'Exode ! Pourquoi et comment ?

Parce que, comme cela a été dit, une conception fondamentalement manichéenne a présidé à l'élaboration de la pensée, le Bien et le Mal, Dieu et le Diable, le beau et le laid, le jour et la nuit, le chaud et le froid…, s'est étendue, non sans pertinence d'ailleurs, à toute la vie quotidienne physique, intellectuelle, sociale et affective ; elle est devenue la mesure de tout état et de tout événement.

La seconde réflexion est que les procès en sorcellerie, qu'ils soient conduits par des Inquisiteurs, par des juges civils ou ecclésiastiques ou rapportés par des manuels de démonologie sont, écrit Robert Mandrou, « d'un rituel presque immuable » qui jette une suspicion sur leur légitimité : on y retrouve les mêmes étapes, les mêmes discours, les mêmes types et procédés d'interrogatoires, et les mêmes jugements à la pendaison et/ou au bûcher. Les juges posent les mêmes questions qui produisent les mêmes réponses, les mêmes témoignages... et les mêmes décisions : que les prétendus sorciers avouent ou s'y refusent (ce qui est rare) la peine est la même : pendaison ou crémation ! Et on observe, à Saint-Priest-sous-Aixe, on vient de le voir, les mêmes étapes, les mêmes procédés... et la même conclusion.

Troisième source de réflexion : comment identifier le sorcier, dénoncé par une « victime », en raison peut-être, de relations conflictuelles, d'un physique atypique, étranger ou a-social, son dénonciateur éprouvant, lui-même un mal-être, des difficultés d'intégration, physiques, affectives ou économiques.

En réalité, et on le comprend, le sorcier est fantomatique et ignore l'état qu'on lui attribue. Il est une représentation sociale. Aussi, comme ma collègue Jeanne Favret-Saada et d'autres chercheurs, je n'ai moi-même rencontré que des ensorcelés et pas d'ensorceleurs au cours de mes enquêtes...

La dernière question qu'on se pose est quasi sanitaire. On ne peut l'évacuer ni d'un revers de main ni d'un discours pseudo scientifique : peut-on éradiquer la sorcellerie et comment ? Cette question se pose plus encore dans notre société plus rationaliste qu'au 16e siècle mais il est vrai, peut-être aussi perturbée socialement.
La croyance à la sorcellerie - c'est la formule qui convient - persiste aujourd'hui et s'adapte aux conditions idéologiques, sociales et économiques, d'une apparente légitimité acquise dans le long temps, et justifiée par le désir et la nécessité de trouver des réponses aux situations d'inconfort psychologique créées par les changements technologiques, et les crises économiques et sociales, voire sanitaire... Quand on a épuisé toutes les hypothèses, sondé tous les possibles, consulté tous les *sachants*, l'inconscient ou l'entourage social avance le pion de la « sorcellerie » : « *ça ne serait pas une saloperie qu'on t'a jetée ?*» ou « *En as-tu parlé au curé ?* ». Dès lors le doute et la croyance s'installent ; on cherche à identifier un coupable et on consulte le guérisseur ou le leveur de sort qui ne manquent pas de confirmer le doute !

Les croyances et les pratiques magiques ou sorcellaires sont constitutives de notre culture judéo-chrétienne - mais universelle aussi - réactivées par des situations ou des événements dangereux ou douloureux et des angoisses réelles ou métaphysiques. Elles sont individuelles, et peuvent conduire à l'hôpital psychiatrique, ou collectives, et être quasi-ethnocidaires chez des populations archaïques. Le recours sorcellaire est l'ultime parade de l'esprit inquiet, l'ultime espoir de la connaissance des causes ; il est l'un des fonds culturels collectifs permanents et inconscients, et fait appel à un médiateur, leveur de sorts, identifié par la tradition populaire, donc légitimé par l'histoire, la croyance ou la superstition, et qu'on nomme généralement « guérisseur ».

« Sorcier » et « sorcellerie » existent bien dans notre culture, mais ils sont des constructions et même des illusions mentales, qui peuvent dans certains cas devenir quasi pathologiques, et aboutir à des comportements psychotiques, sinon psychiatriques, à un état occulte, insidieux, révélé par des circonstances jugées dramatiques. L'état d'ensorcellement peut se passer de sorciers, mais pas de désensorceleurs. Dans notre culture, qui dit « leveur de sorts » pense aussi « jeteur de sorts » : celui qui donne la guérison peut donner la maladie ! Cette bivalence sociale est un trait permanent de la culture judéo-chrétienne et manichéenne.



La Tireuse de cartes, Lucas van Leyden, 1508. Paris, Musée du Louvre.

Mais alors, comment résister et que faire ?

Écoutons mon maître, l'ethnologue Claude Lévi Strauss : «la meilleure protection contre les sorciers, écrit-il, c'est encore de ne pas y croire, c'est-à-dire la volonté délibérée de sortir du système, hors duquel il ne peut y avoir ni victimes ni sorciers»[3]. « Sortir du système », c'est sortir d'un cercle vicieux, mais il y faut un solide, constant et bienveillant accompagnement familial ou médical, doublé d'une solide volonté. Or, ces facteurs concomitants, raisonnables et affectifs, ne sont pas monnaie courante, aujourd'hui comme hier.

Nous naviguons véritablement, en effet, à travers un océan de parasciences, un récent sondage de l'Ifop.vient de le confirmer[4], où nous rencontrons quelques récifs de raison, trop vite contournés. Dans un autre domaine, un biophysicien de l'hôpital Broussais a pu écrire que « l'inhumanité de la médecine scientifique, de plus en plus technicienne, fait le succès des médecines douces ou parallèles ». Certes, la médecine scientifique peut, comme le fait l'irruption d'une société technicienne dans une culture encore populaire et traditionnelle, troubler le confort mental de malades, mais il ne me semble pas que la croyance à la sorcellerie, plus sociologique que technologique, en soit affectée. À toutes découvertes et nouvelles technologies, des avantages et des travers. Certes, mais la raison nous incite à croire que les premiers, les avantages, doivent et peuvent l'emporter sur les seconds, les travers !

Nous sommes dans une société où il vaut peut-être mieux, pour être crédible ou faire fortune, vendre du vent ou du doute, que de la raison ou de la science, et où le marc de café rapporte plus que l'arabica lui-même, puisqu'on pratique assidûment,

3 - *Préface à Marcelle Bouteiller*, 1958.

4 - L'Ifop a mesuré en novembre 2020 pour *Femme Actuelle* le niveau de croyance des Français dans les parasciences. Elles suscitent un phénomène d'engouement majoritaire ; 58%, déclarent croire à au moins une des disciplines des parasciences, à savoir : l'astrologie (41%), les lignes de la main (29%), la sorcellerie (28%), la voyance (26%), la numérologie (26%) et la cartomancie (23%). Ces croyances ne sont pas seulement répandues, elles sont également en hausse continue depuis au moins une vingtaine d'années.

paraît-il, la *cafédomancie*. De même que, pour faire référence au Limousin, on consomme encore peut-être plus d'eau bénite ou de sel bénit que d'hosties. Mais il nous appartient, raisonnablement, de penser et de faire autrement… C'est affaire de volonté et de conviction.

Mon expérience et ma réflexion me conduisent donc à considérer la « sorcellerie » comme une *maladie socio-culturelle* qui ne peut trouver aujourd'hui sa guérison que, soit dans une thérapie de groupe familial et/ou social, soit dans l'intervention du psychologue ou du psychiatre. Cette maladie est une véritable endémie ou pandémie, qui frappe toujours, selon des adaptations et de codes sociologiques renouvelés, comme elle a frappé, avant ou après le 17e siècle, à Saint-Yrieix-sous-Aixe.

Mais je voudrais rassurer. Ne croyez pas que Saint-Priest soit la seule représentante en Limousin de la société déviante du 17e siècle : la paroisse de Pageas, près de Châlus – et sans doute d'autres dont nous n'avons pas conservé le souvenir – ont connu les mêmes excès comportementaux. À Pageas, à la même époque c'est le curé qui, accusé par des paroissiennes, fit l'objet des mêmes sévices alors qu'il tenait du diable les pouvoirs de voler jusqu'au sommet du Puy de Dôme et de fréquenter les sabbats libertins de Mattegoute, près de Saint-Junien…

Maurice Robert

Le tragique destin du Girondin Benoît Lesterpt de Beauvais

Jean-Marie Ruthon

D'ONTE SES n°23 - Printemps-Été 2021

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

L'auteur : Après des études de droit à Limoges, il a fait toute sa carrière de gestionnaire de dossiers de protection juridique dans une mutuelle niortaise. Passionné d'histoire, il s'est intéressé, entre autres, à la période révolutionnaire, en particulier en Haute-Vienne. Il est adhérent du Cghml depuis 2002.

Résumé : Sur les sept députés qui représentèrent le département de la Haute-Vienne à la Convention, on compte un Montagnard, cinq modérés de tendances diverses, et un dernier que, par convention, les historiens classent parmi les Girondins mais qui est un cas à part. J'ai tenté de rechercher qui fut cet inconnu, que nous retrouvons à la Constituante, à la Convention, à Saint-Étienne, au procès des Vingt-et-un et enfin à Paris place de la Révolution face à la guillotine.

Depuis quelques jours le calendrier républicain est en vigueur. Nous sommes le 10 brumaire de l'an II de la République. Il pleut sur Paris quand quatre charrettes s'ébranlent et sortent de la Conciergerie. Elles se dirigent, au milieu d'une foule hurlante, vers l'échafaud dressé sur la place de la Révolution. Dans les trois premières charrettes, vingt hommes, dans la quatrième un seul, un mort, allongé, qui s'est suicidé la veille à l'issue du procès. Il a été décidé qu'il devait être présent lui aussi. Ces hommes sont les chefs de la Gironde, des *fédéralistes* comme on disait alors, que le tribunal révolutionnaire a décidé d'envoyer à la mort.

Dans l'une des charrettes, un homme de 43 ans. Il est représentant du Peuple pour le département de la Haute-Vienne. Bientôt sa tête va tomber. Peut-être pense-t-il alors au Dorat où il est né, à sa jeune épouse Marie, à ses deux jeunes enfants, peut-être se remémore-t-il la mission à Saint-Étienne qu'il a effectuée quatre mois plus tôt et qui lui vaut d'être là, debout, les mains liées dans cette funeste charrette, peut-être se dit-il qu'il ne pouvait guère alors agir autrement et que de toute façon les dés en quelque sorte étaient pipés. Il s'appelle Benoît Lesterpt de Beauvais. Peut-être même pense-t-il à ce jour de juin 1789 - sous la pluie déjà - où il a prêté ce serment qui a mis en branle la Révolution, pouvait-il savoir alors que pour lui tout se terminerait ici en compagnie de Vergniaud, Brissot, Gensonné, Lasource, Valazé, Ducos et les autres ?

Oui, comment en est-il arrivé là ?

Une famille de Basse-Marche

La famille Lesterpt, d'ancienne bourgeoise, est originaire de Magnac-Laval où son plus ancien représentant ayant laissé une trace se prénommait Jean et vivait dans la première moitié du 16e siècle[1]. Les Lesterpt sont souvent qualifiés de *bourgeois et marchands*, mais ils sont aussi avocats, notaires, ils occupent parfois de modestes offices de judicature ; il y a également quelques ecclésiastiques.

C'est François qui, le premier semble-t-il, s'installe au Dorat, vers 1700, où il est avocat. Il eut onze enfants, six filles et cinq garçons. L'aîné de ceux-ci, également prénommé François, né le 4 novembre 1702 et décédé le 5 décembre 1753, sera à son tour avocat au Dorat. En 1739[2] il épouse Dorothée Corderoy, née à Pressac (86) et décédée très âgée au Dorat le 9 septembre 1788. Ils auront huit enfants, une fille et sept garçons. Deux de ceux-ci entreront dans les ordres et deux siégeront un temps dans les assemblées révolutionnaires. C'est l'un d'eux, Benoît, qui est l'objet de cette étude.

Benoît Lesterpt de Beauvais est le plus jeune de cette fratrie de huit. Né au Dorat le 22 août 1750, il reçut une éducation classique puis obtint ses lettres de *bachellerie* et de licence à l'université de Poitiers. Dès le 9 février 1774[3], en même temps qu'une dispense d'âge, il avait reçu des lettres de provision en qualité de rapporteur certificateur des saisies et criées réelles, office qu'il tenait de son oncle François Lesterpt de Champosnard qui venait de décéder. Il est *installé* le 17 juillet 1775[4] au nombre des avocats près le siège sénéchal du Dorat. Le 25 janvier 1784, âgé de trente-trois ans, il épouse à Magnac-Laval Marie Bigaud de Beaulieu, née dans cette ville le 8 septembre 1766 et décédée le 3 octobre 1829 au même lieu. Son père Jean Thomas, avocat, et sa mère Geneviève Lafont font partie de la bonne bourgeoisie de la toute petite cité de Magnac-Laval, à laquelle les Bigaud ont fourni des avocats et des juges seigneuriaux. Bref, un mariage dans l'entre-soi, comme il se doit ; la future de notre Benoît lui apporte une dote de 18 000 livres. De cette union naquirent deux garçons, tous deux légitimistes et militaires de profession :

- Jacques Alexis Lesterpt de Beauvais, né au Dorat le 27 mai 1786 et décédé à Magnac-Laval le 18 août 1848. Avocat rallié à Louis XVIII en 1814 comme garde du corps, il prit sa retraite comme chef d'escadron de complaisance, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur en 1827, sans avoir jamais fait campagne. Le 27 mai 1811 à Mansle (Charente), il épouse Marie Jeanne Françoise Justine Salmon des Fayolles, d'une ancienne famille d'Angoulême. D'où postérité jusqu'au début du 20e siècle.

- Charles François Pierre Lesterpt de Beauvais, né au Dorat le 1er avril 1789 et décédé à Limoges le 2 septembre 1849. Élève de Polytechnique, il fit carrière comme officier d'artillerie jusqu'au grade de chef de bataillon. Fait chevalier de la Légion d'honneur par Louis XVIII en 1816, il démissionne en 1830 à l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe. Le 28 mars 1827, il avait épousé à Saint-Junien (Haute-Vienne) Catherine Jenny Suzanne Faure. D'où postérité.

Début mars 1789, Benoît Lesterpt de Beauvais est désigné par les avocats au barreau du Dorat pour les représenter à l'assemblée du tiers état de la ville qui, après avoir rédigé ses doléances, le nommera le 11 l'un de ses quatre délégués chargés de porter son cahier à l'assemblée générale de la sénéchaussée. Cette assemblée se tint à partir du 16 dans l'église des Récollets sous la présidence du comte de Nolet, sénéchal d'épée. Le Tiers y comptait 51 députés pour le Dorat et 16 pour la sénéchaussée secondaire de Bellac.

1 - La généalogie de cette famille a été étudiée de façon très complète dans les *Généalogies Limousines et Marchoises,* tome XIV, Mayenne 2005, pages 229 et suivantes.

2 - Lieu et date précise inconnus.

3 - AD Haute-Vienne B-222 f° 19.

4 - AD Haute-Vienne B-356 f° 4.

Après rédaction des doléances définitives il élit les deux députés chargés de les porter à Versailles. Dès le premier tour Benoît est élu avec cinq voix de plus que la majorité, et son frère Jacques l'est au troisième tour comme second député.

Jacques Lesterpt l'aîné (1745-1812)

Avocat comme son frère Benoît, il sera comme lui député de Basse-Marche aux États généraux. Juge au tribunal du district du Dorat à la fin de la session, en 1792, il sera élu premier suppléant à la Convention. Président du tribunal du Dorat, il sera suspendu de ses fonctions puis mis en état d'arrestation en novembre 1793. Libéré après la chute de Robespierre, il sera, en février 1795, appelé à siéger à la Convention en remplacement de son frère. Membre du Conseil des cinq-cent il adhérera au 19 brumaire et deviendra, en 1800, juge au tribunal de la Haute-Vienne et restera en fonction jusqu'en 1811.

L'élection des deux Lesterpt ne fut pas du goût de tout le monde, aux dires de certains, « la province gémissait de voir ses intérêts confiés à deux frères qui lui en paraissaient si peu dignes ». Déjà le sénéchal de Nolet[5] avait tout fait pour barrer la route à l'aîné des Lesterpt, en le faisant, pour une question de procédure, expulser de la salle de réunion par les cavaliers de la maréchaussée, mais cela joua très probablement en sa faveur lorsqu'il s'agit de désigner les députés. Monsieur de Nolet tenta alors de faire annuler l'élection en la qualifiant de séditieuse et écrivit en ce sens à Necker qui lui répondit que la proximité de l'ouverture des États ne permettait pas de nouvelles élections. De son côté le Lieutenant général de Bellac écrivit ou suscita des lettres et même un mémoire adressé également à Necker qui dénonçait les cabales et intrigues commises par les deux Lesterpt pour se faire élire. On leur reprochait entre autres d'avoir fait distribuer des bulletins rédigés à leur nom. Pourtant il n'y était demandé que l'annulation de l'élection « illégale et dérisoire » de l'aîné, « laissant subsister celle de Lesterpt de Beauvais ». On ne sait pas trop pourquoi Jacques Lesterpt était ainsi poursuivi de la vindicte des autorités, vieilles rancunes, jalousie, ambitions déçues… Peut-être la réponse à cette question se trouve-t-elle dans la rivalité qui existait entre le Dorat et Bellac, qui revendiquaient toutes les deux le rang de capitale de la province. En effet Nolet était partisan de Bellac et peut-être souhaitait-il qu'une personnalité de cette ville soit envoyée à Versailles. Si c'est le cas, en faisant expulser Jacques Lesterpt il ne fit pas preuve d'un grand sens politique ! En tout état de cause, rien n'y fit et les deux élus prirent le chemin de la capitale[6].

Le député

À Versailles Benoît réside au 19 rue de l'Étang (Robespierre habite au 16) ; par la suite, lorsque l'assemblée se réunira à Paris, il sera domicilié 12 rue des Saints-Pères, hôtel de la comtesse de Mougins. À l'assemblée il n'interviendra jamais à la tribune mais sera pourtant élu aux fonctions de secrétaire le 30 juillet 1791 sous la présidence d'Alexandre de Beauharnais. Il signera le serment du Jeu de Paume et votera le rattachement d'Avignon à la France.

Désigné le 12 août 1789 au comité des droits féodaux il en devient le secrétaire. Dans leur ouvrage Philippe Sagnac et Pierre Caron[7]

5 - Paul de Nolet comte de Laipaud, né le 12 janvier 1725 au château du Mas-du-Bost paroisse de Blond, ancien capitaine de cavalerie, depuis 1785 grand sénéchal d'épée de Basse-Marche. Franc-maçon, député de la noblesse de sa province aux États généraux, il s'opposera à toutes les mesures progressistes, contre le vote par tête, contre la suppression de la noblesse, contre les assignats, contre la Constitution etc.

6 - Sur les élections : Armand Brette, *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789,* Paris, 1904, t. III, pp. 605 et suivantes, et Alfred Fray-Fournier, *Cahiers de doléances suivis de documents et notices sur les députés de la Haute-Vienne,* Limoges, 1893 (notice sur Jacques et Benoît Lesterpt).

7 - Philippe Sagnac et Pierre Caron, *Les Comités Féodaux et de Législation et l'Abolition du Régime Seigneurial,* Paris, 1907.

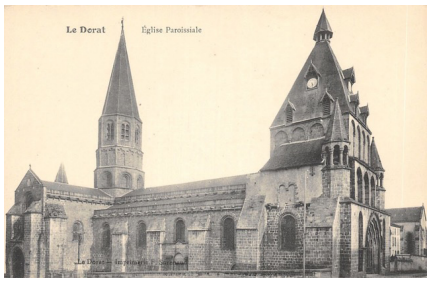

Les électeurs de la Haute-Vienne se réunirent dans l'église du Dorat pour élire les députés de la Convention.

citent trois affaires importantes qu'il eut à connaitre comme membre de ce comité. En date du 5 juillet 1790, l'établissement d'un rapport interprétatif au décret relatif aux banalités de fours ; le 8 juillet 1790, le comité dut se prononcer sur le cadre de l'application des nouveaux textes de loi pour ce qui concerne certains droits seigneuriaux en Lorraine ; enfin, le 22 septembre 1791, le comité, où cette fois Benoît agit comme secrétaire, aura à dire si certains droits sont rachetables ou définitivement abolis. Ces trois affaires ne sont bien évidement pas les seules sur lesquelles notre député a eu à se prononcer mais il s'agit d'exemples qui démontrent que même s'il ne monta jamais à la tribune, il ne resta pas, loin s'en faut, un simple spectateur au milieu des bouleversements que connaissait alors la France.

L'absence de discours prononcé ne nous permet pas de connaître avec précision ses positions politiques, pourtant on peut sans trop de risque de se tromper avancer qu'il fut au sein de la majorité de l'assemblée un partisan d'une monarchie constitutionnelle. En effet, il adhéra dans un premier temps au club des Jacobins mais le quitta en juillet 1791, après la fuite à Varennes, pour passer aux Feuillants.

Par un arrêté en date du 1er octobre 1790, le conseil général de la Haute-Vienne l'avait désigné au poste de receveur du district du Dorat. Il occupera cette fonction à partir de la fin de la session et jusqu'à son élection à la nouvelle assemblée. Suite aux événements du 10 août 1792, qui avaient conduit à la suspension du roi Louis XVI, il avait été décidé d'élire une *Convention nationale* chargée de se prononcer sur les nouvelles institutions et sur le sort qui devait être réservé au roi.

Contrairement à ce qui s'était passé l'année précédente pour l'élection de l'Assemblée législative, l'ensemble des citoyens de plus de vingt-et-un ans sont appelés à voter. Il s'agit alors d'un suffrage universel à deux degrés, des assemblées dites primaires élisant des électeurs, lesquels à leur tour désignent les députés. Ceux-ci doivent être âgés de vingt-cinq ans révolus. En application de la loi, les élections ont lieu chaque fois au chef-lieu d'un district différent en fonction d'un tableau établi par avance. En 1792, ce sera au Dorat. Les opérations ont lieu du 2 au 6 septembre dans l'église paroissiale, avec 386 inscrits. Sans le dire, les autorités parisiennes tentèrent de faire pression sur l'électorat en lui adressant, entre autres, un tableau comparatif des sept appels nominaux qui eurent lieu pendant la précédente législature… Il s'agissait dans les faits d'éliminer ceux des députés sortants qui avaient voté contre la mise en accusation de La Fayette.

Les électeurs de notre département ne se laissèrent pas influencer comme ce fut le cas dans de nombreux autres collèges électoraux, et il est ainsi dit dans le procès-verbal du Dorat que « l'assemblée est restée bien convaincue et dans la ferme résolution de savoir distinguer ceux qui ont mérité sa confiance d'avec ceux qui s'en sont rendus indignes et de le prouver dans les élections qui vont se faire ». Une autre tentative sera faite, suscitée probablement par les Jacobins de Limoges, afin d'obtenir le rappel des députés qui se verraient dénoncés par ladite société. Les électeurs rejetteront cette motion en rappelant que les députés élus ne sont pas seulement ceux du département qu'ils représentent mais également ceux de l'empire français dans son ensemble et que, de ce fait, un tel rappel n'est pas possible[8]. Le 3 septembre 1792, dès le premier tour,

8 - Sur l'élection voir Alfred Fray-Fournier, *Le département de la Haute-Vienne pendant la Révolution,* Limoges, 1908.

Benoît est élu député à la Convention, le second sur sept. Sont élus avec lui, Michel Lacroix[9], procureur syndic du district du Dorat, Pardoux Bordas, député sortant, Léonard Gay de Vernon, évêque du département et député sortant, Gabriel Faye, député sortant, François Rivaud du Vignaud, lieutenant de gendarmerie, Jean-Baptiste Soulignac, procureur syndic du district de Limoges. Par ailleurs, Jacques Lesterpt, frère de Benoît, Pierre Dumas et François-Xavier Genty de la Borderie sont élus suppléants. On constate que l'ancienne province de Basse-Marche est très largement surreprésentée au sein du département, et que la délégation est majoritairement composée de modérés. Il est intéressant de constater que le futur Montagnard Gay de Vernon qui sera l'homme fort du département pendant la Terreur, n'a été élu qu'au troisième tour de scrutin.

À Paris Benoît résidera rue Gallion. Il appartient au *comité de liquidation* et à celui des *finances* qui était particulièrement important. Le 1er novembre 1792, il est également désigné à la *commission centrale*, qui était composée d'un représentant par comité, chargée de dresser chaque jour un tableau du travail de l'assemblée. Dans les faits elle fixait l'ordre du jour.

Lors du procès du roi, Benoît vote oui à la culpabilité, non à l'appel au peuple par ces mots « ma réflexion et mon opinion me font dire non ». Sur la peine il se prononcera de la façon suivante : « Le vœu de ma conscience est de concilier la punition d'un grand coupable avec l'affermissement de la tranquillité de la République. En conséquence, j'opine pour la mort de Louis Capet ; mais à condition que l'exécution sera suspendue jusqu'à l'époque où les ennemis qu'il a suscités contre le peuple français feraient incursion sur le territoire ; et en cas de paix jusqu'à l'époque qui sera fixée par la Convention nationale, ou le Corps législatif. Cette condition est indivisible de mon opinion. » En toute logique il se prononce ensuite pour le sursis.

Si à la Convention les Girondins et leurs amis sont toujours majoritaires ils sont en opposition totale avec la Commune et les sections parisiennes dans lesquelles les sans-culottes sont en lutte ouverte avec eux. Au sein de l'Assemblée elle-même, la position des deux partis devient inconciliable, chacun poussant à la mise en accusation de l'autre. La Montagne jusqu'au dernier moment se refusera à appeler à l'insurrection de plus en plus réclamée par les sans culottes parisiens. De son côté Marat qui, dirons-nous, ne cesse de verser de l'huile sur le feu, sera mis en accusation le 13 avril 1793 par la Convention qui par un scrutin par appel nominal l'enverra devant le Tribunal révolutionnaire qui l'acquittera triomphalement le 24 du mois. À cette occasion Benoît votera pour l'accusation de la façon suivante : « *Je vois des faits criminels que Marat a avoués ; j'aime la justice, et je ne sais pas opiner d'une manière évasive : ainsi je dis oui.* » Il est certain que ce vote ne lui fera pas que des amis. L'acquittement de Marat ne fit qu'exacerber les tensions entre les autorités parisiennes et la majorité de la Convention ; aussi les Girondins poussèrent-ils à la création d'une commission dite des

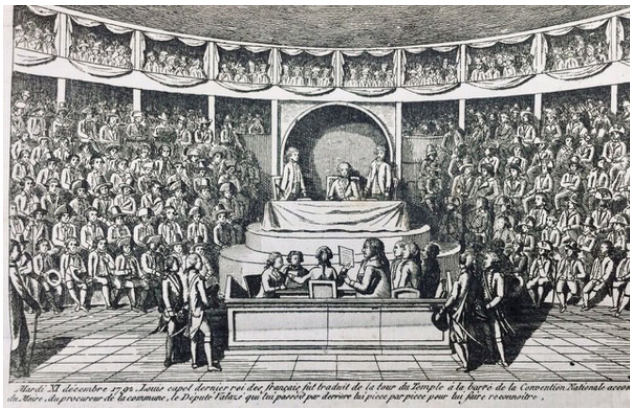

Procès du Roi.

9 - L'année précédente, à Limoges alors qu'il était en ballotage avec Chaubry de la Roche, il avait par avance annoncé que s'il était élu il refuserait sa mission.

douze chargée de prendre les mesures nécessaires au maintien de la légalité ; cette commission, mise en place le 18 mai 1793, était composée en presque totalité de Girondins partisans de l'ordre et de la légalité. Elle prit des mesures qui, si elles avaient été soutenues par la Convention, auraient peut-être permis de redresser la situation, mais la réponse de celle-ci fut le 27 mai de dissoudre la commission devant la crainte d'une insurrection des sections de Paris. Elle fut reconstituée suite à un vote le 28 à l'occasion duquel Benoît se montra partisan de cette reconstitution. Mais les Girondins plus légalistes se montrèrent beaucoup moins énergiques que leurs adversaires et non seulement le vote du 28 mai resta lettre morte mais les journées des 31 mai et 2 juin éliminèrent définitivement la Gironde.

La fin de la Gironde et Saint-Étienne

Nous noterons que Benoît avait la confiance de ses pairs puisque le 8 mai il fut désigné parmi ceux qui furent envoyés auprès des sections parisiennes pour hâter le recrutement militaire.

Mais plus important, le 30 mai il sera désigné comme commissaire de la Convention près la manufacture d'armes de Saint-Étienne. Pour la bonne compréhension il m'apparaît utile de citer intégralement le décret de nomination :

« … pour surveiller les agents du conseil exécutif, afin qu'ils accélèrent et augmentent, par tous les moyens possibles, la fabrication des armes, et qu'ils empêchent qu'aucun corps administratif ou municipal, ou tout citoyen puisse en extraire aucune, sans une autorisation expresse du conseil exécutif, et qu'ils accélèrent l'expédition et l'envoi des armes aux diverses armées, à mesure des demandes qui seront faites d'après les ordres du conseil exécutif, ou d'après la réquisition des représentants du peuple près les armées. »

« Le commissaire est autorisé à suspendre et remplacer provisoirement les agents civils et militaires, employés près cette manufacture, de requérir les corps administratifs et municipaux, et même la force armée, s'il y a lieu, pour l'exécution des ordres ; il correspondra avec les représentants du peuple près les armées, et avec le comité de Salut public ».

Art. 2.

« Le citoyen Lesterpt-Beauvais est nommé représentant du peuple, député commissaire de la Convention près la manufacture de Saint-Etienne, pour surveiller les agents du conseil exécutif, afin qu'ils accélèrent et augmentent, par tous les moyens possibles, la fabrication des armes, et qu'ils empêchent qu'aucun corps administratif ou municipal, ou tout citoyen puisse en extraire aucune, sans une autorisation expresse du conseil exécutif, et qu'ils accélèrent l'expédition et l'envoi des armes aux diverses armées, à mesure des demandes qui seront faites d'après les ordres du conseil exécutif, ou d'après la réquisition des représentants du peuple près les armées.

Art. 3.

« Le commissaire est autorisé à suspendre et remplacer provisoirement les agents civils et militaires, employés près cette manufacture, de requérir les corps administratifs et municipaux, et même la force armée, s'il y a lieu, pour l'exécution des ordres; il correspondra avec les représentants du peuple près les armées, et avec le comité de Salut public. »

(La Convention adopte ce projet de décret.)

La mission à Saint-Étienne.

Il recevra 4000 livres des inspecteurs de la salle[10] pour frais de mission mais bien que nommé le 30 mai il ne partira que le 5 juin soit une semaine plus tard. C'est que pendant ces quelques jours bien des choses se sont passées et que la Gironde est tombée, lui-même n'a pas été inquiété alors qu'il est signataire de deux lettres, forts dangereuses dans le contexte, adressées aux autorités de la Haute-Vienne. Il est nécessaire de s'arrêter sur ces deux correspondances avant de s'intéresser à la mission par elle-même. Comme on le sait, la commission des douze n'a pu redresser la situation et les sections parisiennes ont appelé à l'insurrection, investi l'Assemblée et obtenu par la menace de leurs canons la mise en accusation des chefs Girondins.

10 - Aujourd'hui on dirait les questeurs.

Une première lettre est envoyée aux autorités de la Haute-Vienne le 24 mai, elle a été rédigée à l'initiative de Soulignac et signée de l'ensemble de la délégation sauf Gay de Vernon[11]. Les auteurs de la correspondance décrivent la situation de Paris au bord de l'insurrection populaire et lancent un appel aux autorités limousines pour qu'elles rejoignent ceux qui luttent déjà « pour l'ordre, la paix, l'unité, la mort de l'anarchie et tout despotisme, sous quelque forme qu'il paraisse. » Et de citer, Marseille, Bordeaux, le Calvados et l'Orme. Il s'agit on le voit d'un manifeste nettement fédéraliste. Rapidement Bordas va se désolidariser de ses collègues et ne signera pas la lettre que Lesterpt, Rivaud, Faye et Lacroix expédient le 4 juin[12] à Limoges. Cette fois, malheureusement les choses sont claires, la commune de Paris a imposé ses vues à la représentation nationale. La lettre débute ainsi : « La France peut encore être libre ; mais vos représentants ne le sont plus. Un petit nombre de factieux, déjà maîtres dans Paris avaient formé le projet de mettre la Convention nationale dans sa dépendance. On a consommé par la violence le crime qui n'avait pu s'opérer par la séduction, et le peuple de Paris, subjugué par la terreur des proscriptions, n'a pas empêché cet attentat. » Plus loin, après avoir décrit les événements qui ont abouti à l'abaissement de la représentation nationale et au criminel abandon des députés Girondins, les rédacteurs émettent une mise en garde : « *Vous êtes trompés par les relations perfides et mensongères qui sont répandues avec profusion dans les départements ; vous êtes trompés par l'infidélité des journaux vendus et par le silence de ceux qui ne le sont pas, mais qu'on intercepterait s'ils avaient le courage de rendre les faits dans leur intégrité ; vous êtes trompés encore par la proclamation même qui a été arrachée à la Convention nationale à l'instant où elle allait être entourée de cinquante pièces de canon et de plus de douze mille hommes armés.* » Les rédacteurs n'appelèrent pas à la révolte : « *Il ne nous appartient pas de vous indiquer les mesures que vous devez prendre pour rendre à vos députés toute leur liberté. Votre sagesse et le sentiment de la dignité d'un peuple libre et républicain vous les auront inspirées.* » Quant aux auteurs de la lettre ils se disent prêts à mourir si leur mort peut être utile au pays. Le courrier se termine par l'indication qu'il ne sera pas remis au bureau de poste de Paris car il serait intercepté, mais envoyé par une voix extraordinaire. Cette dernière précision en dit long quand au climat qui régnait alors sur la capitale.

D'après Louis Guibert[13], la lettre du 4 juin est de la main de Rivaud, et l'historien ajoute « peut-être en est-il l'auteur ». Rivaud montrera quelques années plus tard sa capacité à faire preuve d'énergie en procédant à ce qu'il faut bien appeler un coup d'État, lorsqu'il sera envoyé par le Directoire en mission en République Cisalpine. Benoît, pour sa part, s'il ne manque pas de courage, fera preuve d'une certaine pusillanimité, lorsqu'attaqué à propos de cette lettre il dira l'avoir signée de confiance et n'en être ni l'auteur ni le rédacteur.

Comme nous l'avons vu, nommé le 30 mai, Benoît ne partira pour Saint-Étienne que le 5 juin. Il arrivera à Lyon aux alentours du 8 ou du 9. Il rédigera un rapport de mission[14] probablement après son arrestation puisqu'il indique alors ne pas disposer de ses papiers, mais ce document est établi de telle manière qu'il est à peu près impossible de déterminer une chronologie datée des événements. En effet si Lesterpt nous précise souvent l'heure de telle ou telle réunion ou de tel événement, il ne nous en indique jamais la date ! À se demander s'il ne le fait pas volontairement pour en quelque sorte noyer le lecteur dans les détails et pour masquer les événements eux-mêmes. Arrivé à Lyon, qui rappelons-le est à l'époque au bord de la sédition qui bientôt sera réalité, sa première idée est de faire enregistrer le décret du Comité de salut public qui l'envoie en mission, il considère en effet « que la commission dont il est chargé ouvre des

11 - Archives départementales de la Haute-Vienne L 128.

12 - Archives départementales de la Haute-Vienne L 128.

13 - Louis Guibert, *Le parti Girondin dans le département de la Haute-Vienne,* Paris, 1878.

14 - Archives Parlementaires, t. 72, p. 582-594.



Ce département fut par la suite divisé en deux : le Rhône et la Loire.

relations entre toutes les autorités constituées du département du Rhône-et-Loire », or si on lit bien ce décret ce seraient plutôt les seules autorités du district de Saint-Étienne qui seraient concernées. Cela étant, arrivé à Lyon, il prend rapidement contact avec Robert Lindet membre du Comité de Salut public en mission et lui propose de rester avec lui pour l'assister, ce que Lindet refuse en l'engageant à se rendre à son poste. Arrivé à Saint-Étienne, le 10 juin ou peut-être le 11, mais pas beaucoup plus tard, il y sera encore le 31 juillet alors qu'entre temps, en date du 20 juin il a été rappelé par le Comité de salut public. Ce rappel étant justifié par la connaissance que le celui-ci a eu des correspondances de Lesterpt et de ses amis avec les autorités de la Haute-Vienne. Disons que pour les Montagnards maintenant au pouvoir à Paris, notre député, par ses courriers, est passé à l'ennemi fédéraliste. Pour expliquer son attitude il dira n'avoir jamais été officiellement informé de son rappel et ne l'avoir su que par « les papiers publics ».

Que va-t-il faire à Saint-Étienne pendant presque deux mois ? Sa mission est, rappelons-le, d'accélérer et d'augmenter par tous les moyens possibles la fabrication des armes, et d'empêcher qu'il en soit extraite aucune sans autorisation enfin que soit accéléré l'envoi de celles-ci aux armées. Pour ce faire, il peut suspendre et remplacer les agents civils ou militaires et requérir l'administration ou l'armée pour exécution. Il soutiendra par la suite s'en être tenu aux termes de sa mission en ne se préoccupant que de la manufacture elle-même.

Mais, en lisant son rapport entre les lignes, on constate qu'il est très réticent à s'impliquer dans l'aspect politique de sa mission, oubliant que depuis le 2 juin la faction montagnarde dirige la Convention et qu'il n'est plus question de ménager la sédition lyonnaise. Averti que les Lyonnais révoltés se dirigent sur Saint-Étienne, la seule mesure qu'il prend consiste à prendre des réquisitions qui resteront lettre morte ; il requiert l'armée de les empêcher de saisir les fusils, mais il ne fait rien en pratique pour empêcher qu'ils le soient. Sans le dire expressément, Benoît se refuse à engager une action de résistance armée alors que les patriotes stéphanois étaient tout disposés à le suivre en cela. Il raconte avec force détails ses allers et venues entre Saint-Étienne et Saint-Chamond, son passage à Rive-de-Gier, sa rencontre avec les Lyonnais en route pour Saint-Étienne, il insiste sur leur nombre et leur armement, sur le peu de force qui pouvait leur être opposée, ajoutant que ceux qui entendent résister sont généralement ivres et qu'en fin de compte les Lyonnais sont entrés en vainqueurs dans Saint-Étienne.

En beaucoup moins de mots, Noël Pointe nous donne une toute autre explication dans le rapport qu'il rédigera au retour de sa mission[15]. Pointe, nommé pour remplacer Lesterpt, fut d'abord arrêté par les Lyonnais puis libéré en partie grâce à notre député à qui il avait demandé de rester à Saint-Étienne pour le seconder. Pointe est député du département et en connait bien le contexte, il est Montagnard, mais il n'y a pas

15 - *Compte rendu à la Convention nationale par le Citoyen Noël Pointe, l'un de ses membres, commissaire près la manufacture d'armes à Saint-Étienne, département du Rhône et Loire*. Imprimerie nationale, sd.

de raison de ne pas le croire et cela d'autant mieux que son rapport se recoupe souvent avec les termes mêmes du document rédigé par Lesterpt pour sa défense : « ... J'invitais mon collègue Lesterpt, qui me déclara n'avoir pas reçu son rappel officiel, à continuer ses opérations jusqu'à nouvel ordre, pour que la fabrication n'éprouvât aucun retard ; nous agissions même de concert ».

Dès que la nouvelle de l'arrivée des Lyonnais à Saint-Étienne se répandit, les deux députés se réunirent à la municipalité pour envisager les mesures à prendre. Pointe nous dit : « *Je proposai d'abord de faire marcher contre les royalistes de Lyon, nos braves républicains qui brûloient du désir de partir. Mais Lesterpt et les meneurs de la municipalité ne furent pas de mon avis, ils s'y opposèrent fortement disant qu'il falloit garder la ville : vain prétexte.* » De fait, Lesterpt décide de partir à la rencontre des Lyonnais mais engage Pointe à ne pas le suivre et à rester avec les stéphanois en lui disant – du moins c'est ce que raconte Pointe – : « *Vous êtes connu : vous avez plus d'ascendant que moi sur les esprits ; vous pourrez les apaiser plus facilement.* » Dans son rapport Pointe fait part de ses doutes quant aux sentiments réels de son collègue « *Si je n'avais pas pensé mieux de mon collègue, j'aurois cru qu'il vouloit se servir de la confiance dont je jouissois […] pour arrêter l'énergie républicaine, et enchaîner des bras prêts à défendre leur pays. Ce n'était pas mes intentions ; j'ignore si c'étoient les siennes ; cependant, y étant invité par les patriotes mêmes, je consentis à son départ.* »

Benoît part donc, et, arrivé à Saint-Chamond, il refuse en effet d'utiliser les armes pour arrêter les Lyonnais bien que là aussi, les patriotes de la ville l'aient engagé à le faire. Peu après, le 12 juillet, la municipalité stéphanoise fraternisera avec les Lyonnais qui, sans combattre, entreront en vainqueurs dans la ville. Benoît affirme avoir alors refusé tout contact avec eux, mais le mal était fait et il fut décidé par les factieux que les armes seraient transférées à l'arsenal de Lyon. Notre député se rendra dans cette ville mais ses démarches demeureront vaines.

Noël Pointe (1755-1825)

Avec Armonville c'est le seul ouvrier membre de la Convention. Élu par son département natal, le Rhône-et-Loire, il siégera à gauche et sera toujours un fervent Montagnard. Outre sa mission à Saint-Étienne où il côtoiera Benoît Lasterpt, il effectuera d'autres missions dans la Nièvre et dans d'autres départements du Centre de la France faisant preuve d'efficacité, sachant rester ferme sans abuser de ses pouvoirs. Absent de Paris pendant de nombreux mois il restera ainsi à l'écart des luttes fratricides qui ensanglanteront la période. Il vota pour la mort du Roi et contre le sursis. Après la session il fut attaché à la manufacture d'arme de Bergerac, et sera par la suite greffier de justice puis percepteur en Dordogne. Frappé par la loi d'exil il se cachera mais finira, en 1818, par être gracié par le roi et pourra ainsi mourir dans la misère, mais sur le sol français. À Saint-Étienne il avait été protégé par Benoît ce qui ne l'empêchera de faire de cette protection une accusation contre son auteur. Ajoutons que c'est par décision de la Convention en date du 15 octobre 1793 qu'il fut envoyé en mission à Nevers, ne s'agissait-il pas de l'éloigner à l'approche du procès des Girondins afin de lui éviter de se trouver lui-même dans une position qui pouvait devenir difficile ? Force en effet de constater que son action à Saint-Étienne ne fut pas plus énergique que celle de Benoît.

Pointe se cache mais, de son côté, Lesterpt ne semble pas avoir été inquiété puisque le 19 juillet il écrit à son collègue : « *En attendant vous pouvez croire que je veillerai sur vous, et que si je savois que le danger vous menace en quelque part, j'y courrois pour vous couvrir de mon corps* ». Qu'en penser ? Ce courrier montre toute l'ambiguïté de la position de Benoît : il n'est pas homme à abandonner quelqu'un dans la détresse, un ami ou collègue qui ne lui en saura par la suite aucun gré ; courageux peut-être, honnête

certainement, il manque singulièrement d'énergie. Ce n'est sans doute pas le traitre qui sera dénoncé plus tard, mais un homme amené à gérer des événements qui le dépassent. Il ne sait que faire, il écrit à cinq reprises au comité de Salut Public pour avoir confirmation de son rappel et pour demander ce qu'il doit faire, il adresse même un courrier personnel à Barrère, preuve de sa complète irrésolution. Notons à sa décharge qu'il n'obtient aucune réponse, et qu'il fut pendant sa mission longtemps malade, « saisi d'esquinancie volante et de fièvre, effet de la peine et des inquiétudes que j'ai eues », et de « fièvre bilieuse ».

Certificat du citoyen Duffour, médecin (1).

Je conseille au citoyen Lesterpt, à cause des douleurs hépatiques qu'il éprouve, des mouvements spasmodiques auxquels il est sujet depuis longtemps :

1° L'usage des bains tièdes;

2° Celui du petit-lait clarifié, coupé avec partie égale d'eau minérale de Vichy.

Le malade prendra son bain le matin, restera dans l'eau environ une heure, boira ses eaux de Vichy coupées avec le petit-lait également dans la matinée par verre de demi-heure en demi-heure;

3° Fera usage chaque jour, matin et soir, d'un lavement avec la décoction de laitue et de graine de lin;

4° Se couchera de bonne heure, se privera d'aliments trop épais et trop nourrissants, trempera le vin de ses repas de trois quarts d'eau de Passy.

S'interdira l'usage du café, de liqueurs, de toute espèce de laitage et de crudités et de fruits, à moins qu'ils ne soient fondants et bien mûrs, tels que le bon raisin et quelques bonnes poires.

Avec ces moyens, secondés de l'exactitude dans le régime et de l'exercice modéré, l'embarras du foie et des viscères abdominaux se dissipera.

A Paris, ce 25 septembre.

« *Signé :* DUFFOUR, *médecin.*

De quelle affection souffrait donc Benoît ?

On peut en conclure qu'il n'était pas l'homme de cette mission surtout dans un tel contexte, et qu'il eut mieux valu pour lui retourner à Paris sitôt son rappel connu.

Saturne

On ne sait à quelle date il quitta Saint-Étienne[16] mais il est certain qu'il ne se pressa pas pour se présenter devant la Convention : il attendit le 21 août 1793 pour le faire[17], après sa mise en cause par Chabot. Notons tout de même que contrairement à d'autres il n'a pas profité de sa liberté de mouvement pour tenter de fuir, il ne quittera pas Paris pour la Normandie ou pour le département de la Gironde, ce qui dénote une certaine naïveté ; il croyait probablement n'avoir aucune difficulté à démonter son innocence. Il est vrai qu'il pouvait à juste titre se considérer comme guère plus fautif que Pointe. Ce dernier, qui n'avait pas obtenu de meilleurs résultats que lui, ne fut pas inquiété, il n'avait pas condamné les événements qui avaient entraîné en mai et juin la chute du parti girondin. Peut-être le fait de rester à Paris démontre-t-il qu'à l'opposé d'autre Girondins il n'entendait pas entrer dans la spirale de la guerre civile.

Dès le 31 juillet 1793 Le Carpentier observe devant la Convention « que le citoyen Lesterpt-Beauvais, envoyé commissaire à la fabrique d'armes de Saint-Étienne, rappelé par décret, ne s'est pas rendu à son poste, qu'au contraire il s'est associé aux rebelles de Lyon ; il demande que la Convention appelle son suppléant ». L'assemblée renvoie la proposition au Comité de Salut public[18]. Benoît, qui semble être malade, attendra encore trois semaines pour présenter ses explications et répondre à Chabot, et il sera alors attaqué par Garnier de Saintes, Amar et même par son collègue de la Haute-Vienne, l'évêque Gay-Vernon. Les deux premiers lui reprocheront son incapacité à remplir sa mission et le fait qu'il ait laissé les Lyonnais s'emparer de 3 046 fusils. Pour toute réponse Benoît dira « que ses pouvoirs étant limités, et à la vérification des quantités d'armes existant dans le dépôt, il a fait toutes les réquisitions nécessaires pour y faire déposer les 3 046 fusils en question ; mais que ses réquisitions n'ont point eu d'effet et que les fusils ont été livrés aux Lyonnais ». Amar lui fera une réponse qui, il faut bien l'admettre, ne manque pas de justesse, il commencera par dire qu'il ne doute pas que Beauvais (sic) n'ait agi de

16 - Le 31 juillet il écrit encore une lettre de Saint-Étienne, cf. Michel Biard, *Missionnaires de la République,* Paris, CTHS, 2002, p. 542.

17 - Sur la séance du 21 août, voir Archives Parlementaires, tome 72, p. 554-555 et 581.

18 - Archives Parlementaires, tome 70, p. 47.

concert avec les contre-révolutionnaires de Lyon, il ajoute que l'allégation d'avoir pris des réquisitions est ridicule, que Beauvais (sic) a méconnu ses pouvoirs ou n'en a pas voulu user. Il aurait selon lui dû destituer et faire mettre en état d'arrestation les rebelles, et la loi aurait été ainsi respectée. De son côté Gay-Vernon reproche à son collègue Lesterpt d'avoir signé avec autres députés de la Haute-Vienne une lettre aux autorités du département dans laquelle ils condamnent les événements des 31 mai-2 juin. Benoît sur ce point fera une réponse bien peu pertinente, il faut le dire, en prétendant avoir signé la correspondance sans la lire !

Notre député fit donc l'objet d'un décret de mise en arrestation chez lui sous la surveillance de deux gendarmes à compter du 21 août, jusqu'à ce qu'un décret d'accusation en date du 3 octobre pris au nom du comité de Sûreté Générale le mette au rang des vingt-et-un chefs girondins renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire, suite au rapport d'Amar[19]. Il est alors incarcéré le 12 octobre à l'Abbaye puis le 22 du même mois à la Conciergerie. Arguant d'un précédant décret de la Convention qui ordonnait qu'il soit entendu par le comité de sûreté générale, il soutiendra ne pouvoir être décrété d'accusation avant son audition. Il fera également valoir son état de santé pour éviter son incarcération. Ces demandes resteront sans suite et notre député comparaîtra du 24 au 30 octobre 1793 devant le Tribunal révolutionnaire.

Je n'insisterai pas sur le caractère inique du procès, sur le fait que les chefs montagnards, voyant que l'éloquence de Vergniaud et de Brissot n'était pas sans effet sur le jury – pourtant choisi avec soin – n'hésiteront pas à modifier la procédure en décidant qu'après trois jours de débats les jurés pourront à tout moment dire qu'ils sont suffisamment instruits et mettre fin à la procédure. L'affaire fut rapidement réglée et les vingt-et-un Girondins condamnés à mort sans débat et sans que leurs avocats aient la possibilité d'intervenir. Quelques mots pourtant pour dire que Lesterpt ne fut même pas interrogé sur sa mission à Saint-Étienne et que tout ce que Fouquier-Tinville trouva à lui reprocher consistait en quelques lettres reçues de Magnac-Laval, par lesquelles son correspondant lui conseillait de fuir et lui faisait part de ses sentiments défavorables concernant Marat. Force nous est de constater que de son côté Benoît ne fit pas preuve de beaucoup de courage dans ses réponses ni de beaucoup de fermeté. Ajoutons

19 - Notons que dans l'acte d'accusation rédigé par Amar, rien n'indique ce qui est reproché à Lesterpt-Beauvais !

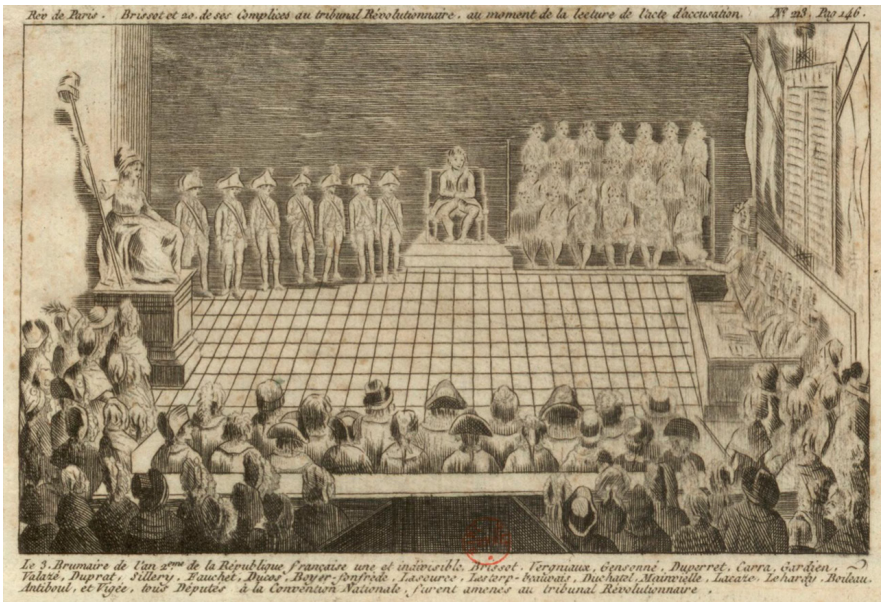

Le procès des Vingt et un.

Marie Bigaud (1766-1829)

C'est l'épouse de Benoît. Lorsque la mort de celui-ci fut connue au Dorat, les autorités ne perdirent pas de temps pour engager les formalités nécessaires pour que soient confisqués au profit de l'état les biens de l'ancien député. La veuve tenta de racheter la maison familiale mais elle ne pourra y parvenir ne poussant les enchères que jusqu'à 10 000 livres. Elle quittera Le Dorat et ira jusqu'à la fin de ses jours vivre à Magnac-Laval. Malgré son jeune âge elle ne se remaria pas et passera retirée le reste de sa vie. En effet, elle n'assistera pas aux mariages de ses fils. Il est intéressant de noter que sur son acte de décès il est indiqué qu'elle est veuve de Benoît Lesterpt-Beauvais ancien membre de l'assemblée constituante. Peut-être devons-nous en conclure qu'elle resta toujours attachée à celui qui ne fut son époux que pendant bien peu de temps ?

que ce correspondant, Amable Frichon, jeune homme de 23 ans beau-frère de notre député – il avait épousé la sœur de son épouse –, ne fut nullement inquiété !

On connait par Lamartine la légende de la dernière nuit des Girondins. Ce qui est exact c'est que Lesterpt demanda à se confesser et mourut avec le même courage que ses amis, montant à l'échafaud en chantant l'hymne des Marseillais et en insistant particulièrement sur le passage suivant :

Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé

La terreur était en marche et Saturne commençait à dévorer ses enfants.

Pour conclure

Voilà tout est dit, Benoît est mort parmi les chefs de la Gironde auxquels pourtant rien ne le rattachait. Il n'était même pas le chef de cette faction dans son propre département, la preuve en est qu'il dit avoir signé sans la lire la lettre envoyé aux autorités de la Haute-Vienne pour condamner l'attitude de la Commune de Paris. Sa présence dans le procès des Vingt-et-un tient plus à la technique de l'amalgame qu'à autre chose, il est dans le collimateur de la Montagne pour avoir voté la mise en accusation de Marat, puis pour la reconstitution de la commission des douze ; il a ensuite critiqué les journées des 31 mai - 2 juin, et, envoyé en mission, il ne s'est pas montré à la hauteur. C'est beaucoup pour un seul homme, en plus il se défend mal, on profite donc de l'occasion pour éliminer un adversaire potentiel en le rattachant à un soit-disant complot. Il est presque là par hasard. Ses quatre collègues de la Haute-Vienne, Lacroix, Faye, Rivaud et Soulignac auront plus de chance : décrétés d'arrestation ils retrouveront leur place à la Convention quelques mois après la chute de Robespierre.

Une question se pose, était-il ou non Girondin ? Pour répondre, encore faudrait-il savoir ce qu'était un Girondin. Pour Jacqueline Chaumié[20], « est Girondin tout conventionnel, que lui-même et ses contemporains, au moment du conflit entre la Montagne et la Gironde en 1793, ont qualifié de tel ». Selon cette définition il entre bien dans le cadre, pourtant on ne sait pas ce que lui-même en pensait. Il est condamné au procès des Vingt-et-un, mais il n'est certainement pas le chef de la faction dans son département. Alors ? Irons-nous jusqu'à ce paradoxe selon lequel être présent au procès d'octobre ne signifie pas forcément être Girondin ?

Les éléments dont je dispose ne me permettent pas de connaître son caractère et de me prononcer sur le cheminement de sa pensée. Ce qui est sûr c'est qu'il fut un modéré, probablement partisan d'une monarchie constitutionnelle comme sa présence aux Feuillants permet de le penser.

20 - Jacqueline Chaumié, « Les Girondins et les Cents jours. Essai d'explication de leur comportement par leurs origines géographiques et sociales et leur passé politique (1793-1815) », in *Annales Historiques de la Révolution Française,* n°205, Paris, 1971.

Républicain ? L'absence d'écrits de sa part ne nous permet pas de nous prononcer, ni, dans l'affirmative, de dire à partir de quand il le fut. Son vote au procès du Roi pour la mort avec sursis peut faire penser qu'il voulait ainsi sauver la vie du monarque, bien qu'à l'occasion de son propre procès il ait répondu à Fouquier-Tinville avoir voté la mort et non l'appel au peuple[21]. Il simplifie en n'évoquant pas le sursis qu'il considérait pourtant comme indivisible de son opinion. Sur tous les comptes rendus du procès des Vingt-et-un, il s'agit là de sa dernière intervention, et pour son malheur, devant la postérité il démontre qu'il n'est plus lui-même. Il apparait comme un homme brisé. Qu'est devenu l'homme courageux qui n'avait pas craint de voter la mise en accusation de Marat, qui avait soutenu la création puis la reconstitution de la commission des douze ? Déjà à Lyon, peut-être par manque d'assurance, il avait proposé à Robert Lindet de rester avec lui pour le seconder ; forcé de continuer sur Saint-Étienne, il avait montré son incapacité à suivre une ligne de conduite précise, et ce n'est que poussé par la force des choses, en quelque sorte, qu'il abandonna la partie face aux Lyonnais. Sa maladie pourrait peut-être expliquer son manque d'énergie. C'est en cela aussi qu'on peut parler du tragique destin de Benoît Lesterpt de Beauvais.

Jean-Marie Ruthon

21 - Notons qu'en votant contre l'appel au peuple il se démarque de la majorité des Girondins.

Bibliographie

Dans tous les ouvrages généraux qui traitent de la Révolution, Lesterpt-Beauvais est cité pour la bonne et simple raison qu'il fut l'un des Vingt-et-un Girondins condamnés en octobre 1793, certains auteurs parlant même des *chefs Girondins*. Son nom est donc connu, mais force est de constater que lui-même ne l'est absolument pas, et à ma connaissance aucun historien, aucun universitaire, aucun étudiant ne s'est pour le moment penché sur son cas. Dans notre région, Louis Guibert l'évoque, Alfred Fray-Fournier lui consacre une notice mais elle s'arrête à sa sortie de l'Assemblée constituante. Il y aurait pourtant beaucoup à dire. Quel homme fut-il ? Quelle fut sa formation ? Quelles furent ses relations personnelles avec ses collègues constituants et conventionnels, avec sa famille ? Que fut vraiment la mission à Saint-Étienne ? Sur ce dernier point, peut-être les archives de cette ville ou les archives départementales comportent-elles certaines informations, mais où trouver quelque chose sur l'individu lui-même ? La bibliographie qui suit, outre les ouvrages cités en note, ne peut donc en donner qu'une idée, et permettra de savoir ce qu'était un Girondin.

François Furet et Mona Ozouf, *La Gironde et les Girondins,* Payot, Paris, 1991.

Eda Hindie Lemay, *Dictionnaire des Constituants 1789-1791,* Paris, Universitas, 1991.

Auguste Kuscinski, *Dictionnaire des Conventionnels,* Brueil-en-Vexin, Éditions du Vexin, 1973.

Pierre Roy, *Noël Pointe, un conventionnel stéphanois,* Saint-Just-près-Brioude, Éditions Créer, 2012.

Robert Serru, *Histoire du Dorat et de ses environs (1789-1914),* Paris, Guénégaud, 2002.

Albert Soboul, *Actes du colloque Girondins et Montagnards,* Paris, Société des Études Robespierristes, 1980.

Gérard Walter, *Actes du Tribunal révolutionnaire,* Paris, Mercure de France, 1968.

Et, pourquoi pas, l'*Histoire des Girondins* d'Alphonse de Lamartine !

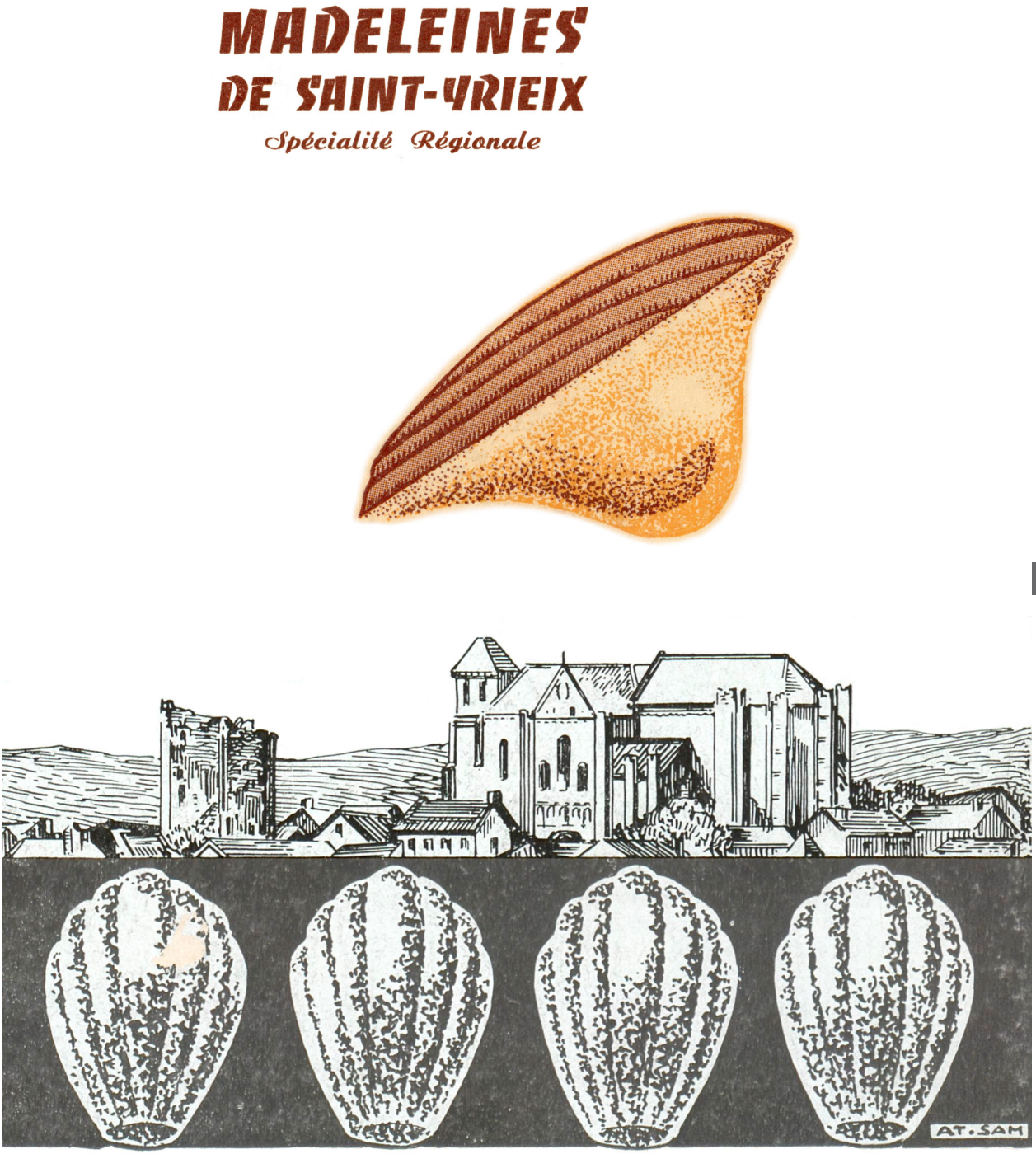

Composition regroupant un texte et un dessin en couleurs tirés d'un dépliant publicitaire de la marque des Madeleines de la Boule d'Or, dirigée par Fernand-Alfred Galinon (Source : collection de l'auteur) et d'un détail en noir et blanc extrait d'un encart publicitaire de la même marque dans un numéro de la *Revue économique du Centre-Ouest* de 1932 (Source : Bfm Limoges MAG.P LIM 58570). On y aperçoit l'église collégiale (le Moustier) et la tour vicomtale, dite tour du Plô, éléments emblématiques du paysage arédien.

Tradition pâtissière à Saint-Yrieix-la-Perche

Première partie

Frédéric Royer



L'auteur : Enseignant-chercheur, Corrézien de naissance, et Parisien d'adoption, Frédéric Royer est attaché au Pays arédien* d'où sont originaires ses parents et une grande partie de ses ancêtres. Il est donc tout naturel que les madeleines de Saint-Yrieix-la-Perche soient pour lui de véritables madeleines de Proust et que la gourmandise l'ait finalement poussé à en savoir plus sur l'histoire de ceux qui les ont confectionnées.

Résumé : La madeleine est une spécialité culinaire de Saint-Yrieix-la-Perche. Il est communément admis que le biscuit y fait son apparition au milieu du 19e siècle, sans que son origine soit pour autant très claire.
Cet article en deux parties s'efforce à retracer le parcours des différentes familles de pâtissiers de la ville et de suivre la transmission de leurs commerces, sur un siècle environ, à partir des années 1830. Ce volet traite de la première période qui s'étend jusque vers la fin du 19e siècle. Il se base sur une grande variété de fonds d'archives (état civil, recensements, cadastre, actes notariés, enregistrement, conscription, presse ancienne...) et synthétise les connaissances sur les acteurs principaux de l'industrie de la madeleine arédienne.

Le titre de l'article est directement inspiré du slogan de la marque Bijou, connue pour ses madeleines : « Tradition pâtissière depuis 1845 ». Cette accroche de la marque touche à l'histoire et contient les éléments de base du questionnement du généalogiste, qui, dès la boîte de madeleines vidée, s'interroge : « Comment est apparue cette tradition du milieu du 19e siècle ? De quelle manière s'est-elle transmise, et par qui ? »
Plusieurs enseignes de fabricants de madeleines arédiennes* qui perdurent encore aujourd'hui revendiquent une longue histoire. L'entreprise Bijou semble être la plus ancienne, remontant à 1845 avec l'ancêtre des propriétaires actuels : Antoine Dubois. On trouve aussi les madeleines Bébé, installées aujourd'hui à Saint-Maurice-les-Brousses, qui se seraient implantées à Saint-Yrieix-la-Perche dans les années 1870, d'après leur site internet. Les madeleines Boule d'Or quant à elles sont là depuis 1930, comme l'indique la mention sur l'emballage. Mais la madeleine reste discrète dans les documents historiques. Louis Bonnaud, folkloriste et historien, membre de la Société archéologique et historique du Limousin (SAHL), s'est intéressé aux différents produits de la pâtisserie limousine, et lors d'une séance foraine de la SAHL à Saint-Yrieix[1] en 1977, il s'est focalisé sur les origines de la madeleine arédienne[2]. Ces origines restent

* Arédien est le gentilé de Saint-Yrieix-la-Perche, ainsi que de toutes les autres communes portant le nom du saint, *Aredius* en latin.

1 - « Saint-Yrieix » désignera Saint-Yrieix-la-Perche dans toute la suite de l'article et le suffixe « la Perche » sera implicite.

2 - Louis Bonnaud, « À propos des madeleines de Saint-Yrieix », *BSAHL*, CV, 1978, p. 199.

malheureusement mystérieuses, faute de documents et de témoignages précis. Louis Bonnaud note cependant deux jalons importants : (1) en 1845, existait à Saint-Yrieix un établissement de pâtisserie dont la structure familiale a maintenu son activité jusqu'à nos jours, (2) en 1894, s'installait à Saint-Yrieix, rue du Pont, Pierre Aublanc, pâtissier qui a acquis une grande réputation.
Le journal *L'Essor du Limousin* du 30 octobre 1965, figurant dans le fonds Louis Bonnaud[3], raconte qu'un ouvrier pâtissier de Saint-Yrieix, entré dans le grand Compagnonnage du Tour de France, se serait arrêté à Nancy et en aurait rapporté la recette de la madeleine. Plus récemment, on a pu lire dans un article du *Populaire du Centre* (28 août 2012) que « *l'arrivée de la madeleine à Saint-Yrieix-la-Perche date du milieu du 19e grâce aux compagnons pâtissiers. C'est à cette époque que l'un des aïeux de la famille Dubois créa une pâtisserie confiserie artisanale* ». Dans une émission *Météo à la Carte* de mars 2016 sur France 3, le reportage « *Terroir : la véritable madeleine de Saint-Yrieix* » avance qu'un compagnon pâtissier aurait rapporté la recette de la madeleine de la ville de Commercy[4]. Dans son livre *Il était une fois... la madeleine* (2006), Michel Caffier, romancier et historien de la Lorraine, cite notre produit local et met l'accent sur le fait que cette concurrente de la madeleine de Commercy garde effectivement ses distances avec le passé historique. L'auteur ne digresse pas davantage au sujet de la madeleine arédienne.
Loïc Bienassis, historien à l'Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation, nous invite à une lecture prudente des histoires qui entourent l'origine de nombreuses spécialités culinaires[5]. La madeleine n'y fait pas exception et elle n'a vraisemblablement pas pour origine une servante portant ce prénom et ayant confectionné ce gâteau à la cour du Duc de Lorraine pour remplacer au pied levé le pâtissier de Stanislas Leszczyński. On ne va pas ici s'attacher à rechercher l'histoire de la madeleine de Saint-Yrieix, elle sera plutôt le fil rouge dans celle des familles de pâtissiers et de leur activité. La biographie d'un commerçant est en effet intimement liée à l'histoire et à l'évolution de son commerce.

Débuts et contexte

Pour en revenir plus précisément à Antoine Dubois, on le retrouve à l'année même donnée par le slogan de la marque Bijou, lorsqu'il épouse Françoise Pagnon, le 26 novembre 1845 à Saint-Yrieix. C'est la première mention dans l'état civil de la profession de pâtissier dans la famille Dubois. Antoine est né à Mialet (Dordogne) le 22 février 1819, de Pierre Dubois, charpentier originaire de La Coquille (Dordogne), et de Marie Bonnet, de Saint-Yrieix. Partant de cet acte, on peut reconstituer l'environnement familial et l'arbre ci-contre montre une partie de la descendance du couple Pierre Dubois × Marie Bonnet jusqu'aux débuts du 20e siècle. Antoine y figure avec le n°3, en notation d'Aboville.
L'état civil de Saint-Yrieix au 19e siècle donne très peu d'information précise sur les domiciles. Pour les habitants du chef-lieu, seul le toponyme « ville » est renseigné dans la plupart des cas. Les recensements, s'ils existent, peuvent en théorie pallier ce manque d'information. Malheureusement l'administration de la Haute-Vienne a suivi un peu trop scrupuleusement la circulaire ministérielle[6] de 1887, et les recensements de 1846 à 1881 compris ont été détruits. Et concernant ceux de Saint-Yrieix, la localisation restera toute relative car dans aucun d'eux la numérotation des maisons ne correspond à celle donnée sur la rue.

3 - Arch. dép. Haute-Vienne – Fonds Bonnaud, 130 J 5.

4 - YouTube – *Météo à la carte* : https://youtu.be/a9qTYC9-KWk.

5 - Loïc Bienassis, « Du brie de Charlemagne à la tarte renversée des sœurs Tatin : essai d'analyse des légendes culinaires et de leurs usages », *In Situ* [En ligne], 41, 2019.

6 - L'application de la circulaire du ministre de l'Instruction publique du 12 août 1887 préconisait la destruction de papiers inutiles des préfectures et sous-préfectures, notamment les tableaux de recensements de la série M (Jean-Noël Biraben, « Inventaire des listes nominatives de recensement en France », *Population*, 18e année, n°2, 1963, pp. 305-328).

Arbre de descendance du couple Pierre Dubois × Marie Bonnet

Les descendants sont également identifiés en numérotation d'Aboville. Les carrés noirs (■) représentent les descendances non reportées dans l'arbre, et le trait pointillé (---) indique une partie de fratrie.

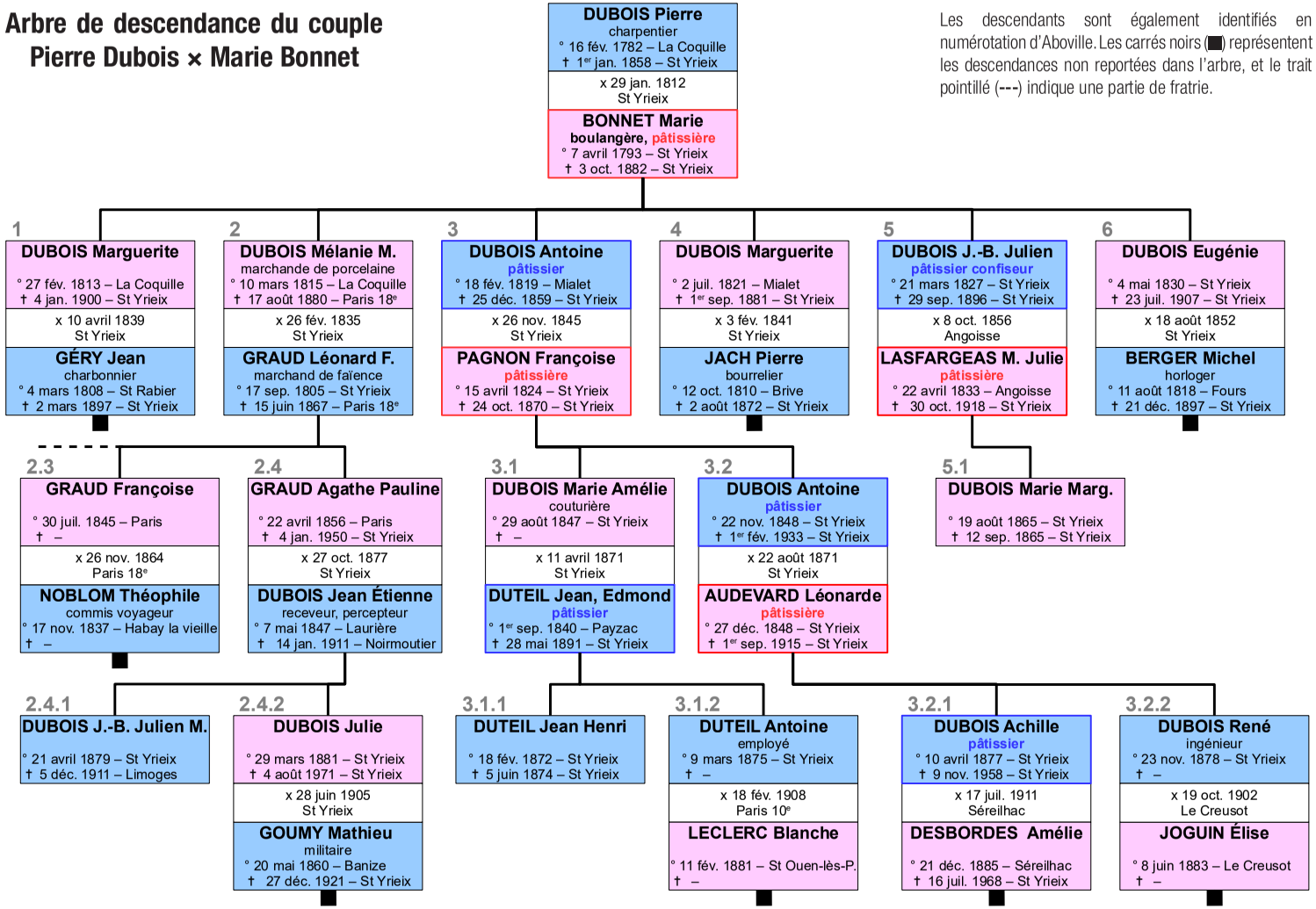

Les deux premiers recensements[7], établis en 1836 et 1841, vont cependant nous éclairer sur la famille Dubois et le contexte pâtissier. La ville de Saint-Yrieix (hors banlieue) compte alors environ un peu plus de 3 000 habitants. L'examen exhaustif des professions listées dans les recensements permet d'identifier les familles de pâtissiers. Pour ces deux années, on n'y trouve que deux individus : Marie Roux, épouse Bardèche, 46 ans en 1836, pâtissière, place des Ormeaux (aussi place du Foirail, et actuellement place de la Nation), et Jean-Baptiste Pauzat, 22 ans en 1841, traiteur-pâtissier, habitant rue du Boulevard (actuellement boulevard de l'Hôtel de Ville).

Marie Roux est pâtissière bien au-delà de 1836, mais en 1841 c'est son statut marital qui prévaut dans le recensement où elle est dite « veuve Bardèche », son mari sabotier est en effet décédé le 6 novembre 1838. Sa profession de pâtissière est mentionnée dans l'acte de mariage de son fils Gabriel (7 janvier 1840) et dans son propre acte de décès (1er août 1858). Suite à sa succession, sa maison (section A du cadastre, parcelle n°173) est mise en vente et la description qui en est faite dans l'édition du mardi 14 décembre 1858 du journal *Le 20 décembre*[8] ne laisse pas apparaître l'existence d'un magasin de pâtisserie : il y a seulement « *dans la petite cour derrière la maison, [...] un four à cuire le pain, dont la bouche donne sur la cuisine de la maison ; à la suite du four est une petite construction servant de boutique de sabotier* ». Aucun de ses deux fils ne poursuit dans cette voie professionnelle, ils sont coiffeur et sabotier, et deux de ces filles épousent un sabotier et un quincaillier. Une troisième fille cependant, Suzanne Françoise Bardèche, sans profession lors de la succession de sa mère, devient pâtissière par la suite, comme le révèle son testament[9] en 1865. Elle décède un mois avant ses 39 ans, célibataire et sans descendance, sans laisser de trace de transmission.

Jean-Baptiste Pauzat, le jeune traiteur-pâtissier de la rue du Boulevard, vit avec son père, son frère aîné Pierre Pauzat, sa belle-mère, et les enfants du premier lit de cette dernière. Lors de son mariage en 1842, Jean-Baptiste est indiqué comme cuisinier, mais par la suite toujours comme pâtissier, lors de la naissance de ses deux fils (en 1842 et 1846) puis lors de son décès précoce en 1847. On recroisera plus loin la famille Pauzat.

En ce qui concerne la **famille Dubois**, on note un changement entre 1836 et 1841. Ils sont d'abord domiciliés rue Sainte Catherine (remplacée par le tracé de l'avenue Jean Timbaud) où Marie Bonnet, la mère, est boulangère, puis emménagent rue de la Pouterle (maintenant rue de la Poterne). Là encore c'est le statut marital qui prend le dessus sur la profession, et Marie ne figure dans le second recensement qu'en sa qualité d'épouse Dubois, car son mari Pierre n'est pas présent. Leur fils Antoine, qui se mariera en 1845, est lui absent en 1836 et 1841.

Pierre Dubois et Marie Bonnet se sont mariés le 29 janvier 1812 à Saint-Yrieix, sous le régime dotal, et leur contrat de mariage[10] stipule entre eux une société d'acquêts, composée uniquement du fruit de leur industrie, économie et travail mutuel. Ils ont d'abord vécu dans la Dordogne voisine où sont nés leurs quatre premiers enfants, puis sont revenus à Saint-Yrieix. La famille de Marie Bonnet est en effet composée de commerçants et d'artisans, bien implantés dans la ville. Marie est l'aînée de François Bonnet, aubergiste place des Ormeaux et roulier, et de Marguerite Montezin. On découvre Pierre Dubois dans l'état de section

► Le plan ci-contre est une superposition en transparence d'une partie du plan cadastral Napoléonien de la section A (Arch. dép. Haute-Vienne - 3 P 197), datant de 1824, à une photo aérienne actuelle. Y sont indiqués les positions des commerces de pâtisserie/biscuiterie et lieux d'intérêt mentionnés dans l'article, ainsi que certains noms de rues, et le futur tracé de la route départementale n°9 (R.D.9).

7 - Arch. dép. Haute-Vienne – Recensements, 6 M 255.

8 - Bfm Limoges – Presse ancienne en ligne : presse.bm-limoges.fr

9 - Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 78.

10 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Autier, 4 E 51 / 112.

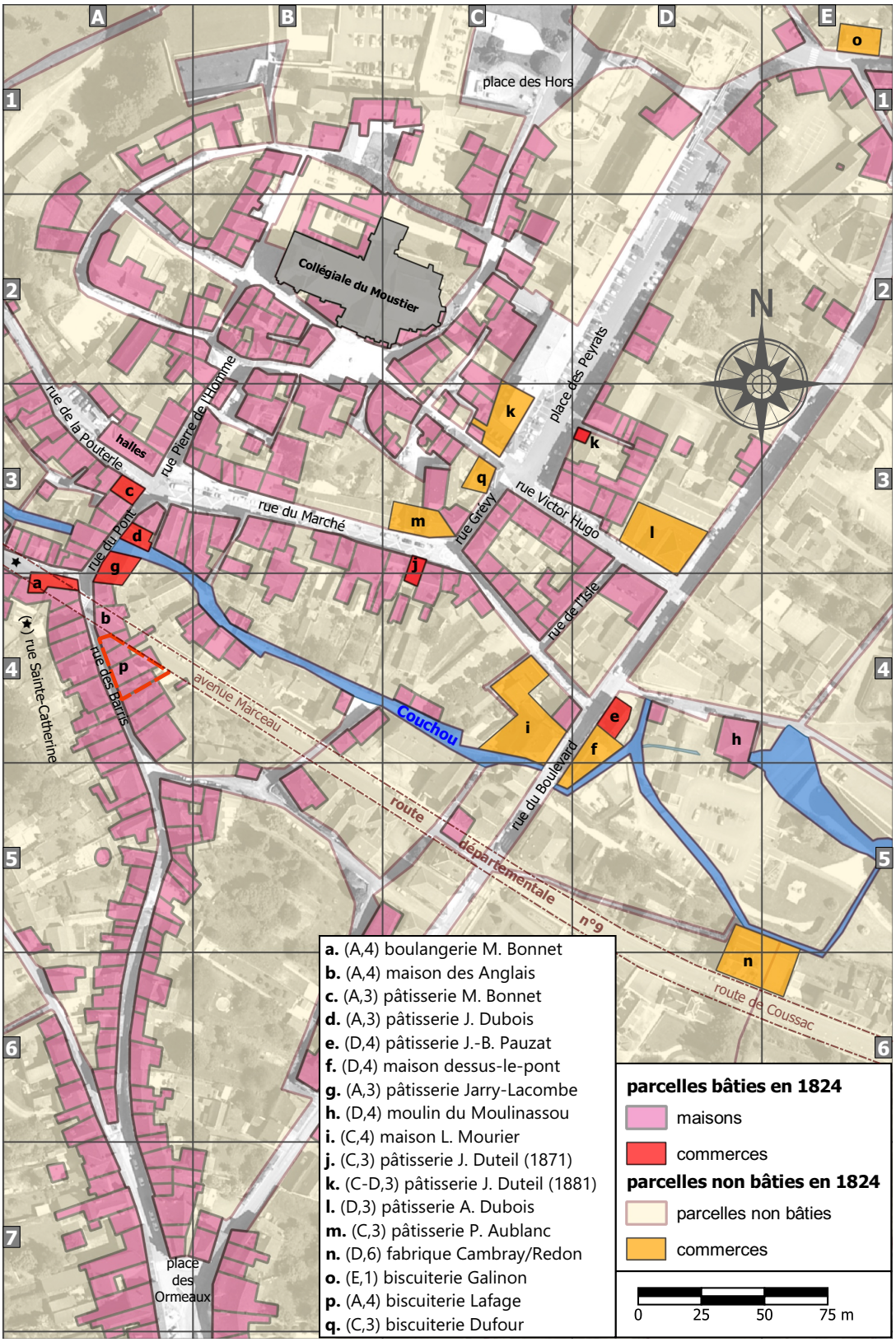
A
B
C
D
E
1
2
3
4
5
6
7
place des Hors
Collégiale du Moustier
N
rue de la Pouterle
halles
rue Pierre de l'Homme
place des Peyrats
rue du Pont
rue du Marché
rue Grevy
rue Victor Hugo
rue de l'Isle
rue Sainte-Catherine
rue des Barris
avenue Marceau
Couchou
rue du Boulevard
route départementale n°9
route de Coussac
place des Ormeaux
a. (A,4) boulangerie M. Bonnet
b. (A,4) maison des Anglais
c. (A,3) pâtisserie M. Bonnet
d. (A,3) pâtisserie J. Dubois
e. (D,4) pâtisserie J.-B. Pauzat
f. (D,4) maison dessus-le-pont
g. (A,3) pâtisserie Jarry-Lacombe
h. (D,4) moulin du Moulinassou
i. (C,4) maison L. Mourier
j. (C,3) pâtisserie J. Duteil (1871)
k. (C-D,3) pâtisserie J. Duteil (1881)
l. (D,3) pâtisserie A. Dubois
m. (C,3) pâtisserie P. Aublanc
n. (D,6) fabrique Cambray/Redon
o. (E,1) biscuiterie Galinon
p. (A,4) biscuiterie Lafage
q. (C,3) biscuiterie Dufour
parcelles bâties en 1824
maisons
commerces
parcelles non bâties en 1824
parcelles non bâties
commerces
0
25
50
75 m

du cadastre[11] en 1824, propriétaire de la maison sur la parcelle n°368 (**a** sur le plan page précédente). Certaines sources[12,13] signalent cette maison comme étant la Maison des Anglais, mais il n'en est rien (voir encadré). La maison est celle habitée lors du recensement de 1836. Elle est achetée à Jean-Baptiste Choury le 25 août 1823 par un acte passé devant maître Gabriel Autier[14]. La maison vendue forme deux corps de logis, l'un donnant sur la rue Sainte Catherine et l'autre sur la rue des Barris. Elle est composée d'une cave, cuisine, boutique, écurie au rez-de-chaussée et de quatre chambres et deux greniers au-dessus. L'entrée en jouissance n'a lieu qu'à la fin de l'année, et la famille habite déjà rue des Barris lors de l'achat.

La description de la maison est davantage détaillée lorsque Pierre Dubois passe un acte d'échange devant notaire[15] le 16 janvier 1837 ; il y échange sa maison contre une autre, plus petite, appartenant à Annet Voultoury, rue de l'Isle (actuellement rue Darnet), ainsi que contre une soulte de 3 000 francs. On peut lire dans l'acte que la maison cédée par Dubois possède un four et qu'il est convenu que les tables, chaudière, pétrin et autres ustensiles servant à son exploitation demeurent réservés à Dubois. Cela confirme que c'est probablement là que Marie Bonnet tenait sa boulangerie, et qu'elle continue à le faire après 1837.

Mais à cette époque la famille Dubois se trouve également dans une toute autre sorte de pétrin. Les répertoires des formalités hypothécaires permettent de mettre en lumière certains aspects de la profession de charpentier de Pierre Dubois. On y apprend qu'il est visé par plusieurs jugements commerciaux. Un litige l'oppose à Laurent Chaussaud, charpentier à Saint-Priest-les-Fougères (Dordogne) et le tribunal civil de Nontron le condamne[16] le 26 août 1831 à

11 - Arch. dép. Haute-Vienne – Cadastre, 3 P 197 / 4.

12 - Jean Perrier, « L'ancienne « maison des Anglais » à Saint-Yrieix-la-Perche », *BSAHL*, CXXX, 2002, p. 99.

13 - Louis Bournazel, *Lemouzi n°154 bis, Saint-Yrieix et le pays arédien*, 2000.

14 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Autier, 4 E 51 / 125.

15 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Moreau, 4 E 51 / 155.

16 - Arch. dép. Dordogne – Tribunal civil de Nontron, jugements, 4 U / 286.

La Maison des Anglais

Cette bâtisse, vestige de l'architecture civile du 13e siècle, se situait malencontreusement sur le tracé de la route départementale n°9 (R.D.9) de Tulle à Chabanais par Saint-Yrieix. Démolie en 1847 pour laisser place à la nouvelle avenue, il n'en reste rien si ce n'est un dessin de sa façade par Victor Boullé datant de 1846, paru entre autres dans *Annales archéologiques* (BnF Gallica ark:/12148/bpt6k203413x), et quelques éléments architecturaux sauvegardés, notamment au musée Adrien Dubouché à Limoges. Une gravure par Jean-Joseph Sulpis du dessin de Boullé est reproduite ci-dessous.

Les publications citées la situent sur la parcelle n°368. Or l'état de section du cadastre n'est pas compatible avec l'historique de propriété de la maison des Anglais. En 1846, dans le cadre des travaux de la R.D.9, les actes de vente par expropriation pour utilité publique et la correspondance préfectorale associée (Arch. dép. Haute-Vienne – 2 S 446) indiquent que cette « maison antique » est en indivision entre Elie Prat, qui la tenait de son père Louis, et les héritiers de Pardoux Bonnet. Il est fort plus probable que la Maison des Anglais se trouvât de l'autre côté de la rue par rapport à la parcelle n°368, et la n°755 (**b** sur le plan), appartenant à Elie Prat dans l'état de section, est une bien meilleure candidate.

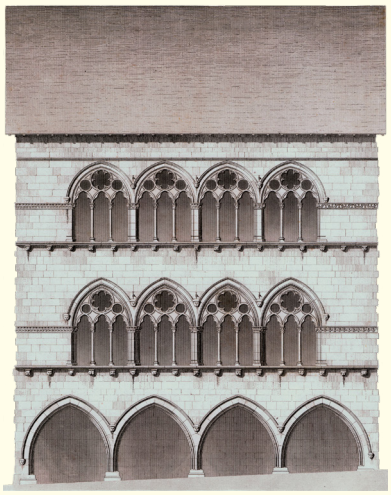

Source : collection de l'auteur.

verser la somme due à Chaussaud. Un autre l'oppose à Jean Lacourarie, garçon menuisier à Saint-Saud-Lacoussière (Dordogne), à partir de février 1831, mais le motif n'est pas connu. Ces procès ne sont pas réglés tout de suite ; d'ailleurs, l'échange de la maison évoqué plus haut a certainement pour but d'apporter quelques liquidités et rembourser des dettes. L'affaire contre Lacourarie mène cependant à une saisie[17] le 1er novembre 1837, et celle contre Chaussaud, à une inscription aux hypothèques[18] le 13 février 1838.

Les dettes de Pierre Dubois affectent l'activité de son épouse, et le 10 février 1838 le couple est condamné[19] à payer à Alexandre Parant, négociant minotier à Limoges[20], la somme de 1 636,70 francs, qu'ils n'avaient pas payée pour une quantité de farine livrée au commerce de Marie Bonnet. La maison échangée rue de l'Isle est finalement vendue[21] le 22 février 1838. Pour sauvegarder son commerce, Marie Bonnet demande et obtient la séparation de biens d'avec son mari[22] le 24 juillet 1839, ce dernier étant poursuivi par plusieurs créanciers. Une fois séparée de biens, Marie achète, le 4 octobre 1840, la maison rue de la Pouterle[23] qu'ils habitent lors du recensement de 1841. Par un acte passé devant maître François Moreau[24] le 25 avril 1842, Pierre autorise son épouse à gérer comme elle l'entend ses biens, ses affaires personnelles et son commerce. Marie Bonnet y est mentionnée comme pâtissière ! Une autre autorisation est listée dans le répertoire du notaire en date du 3 février 1841, mais l'acte lui-même est introuvable dans la liasse correspondante. On peut cependant se permettre d'avancer que Marie Bonnet tient un commerce de pâtisserie dès 1840. La maison qu'elle achète est au coin de la rue de la Pouterle et de la rue du Pont (actuellement rue Émile Frange), sur la parcelle n°444 (**c** sur le plan). La courte et étroite rue du Pont, enjambant le ruisseau Couchou, est dans la continuité de la rue des Barris qui descend de la place du Foirail jusqu'à l'Enclos historique de la ville de Saint-Yrieix. C'est une rue bordée de commerces comme l'illustre la carte postale ci-dessus.



Carte postale de la rue du Pont à Saint-Yrieix, circulée en 1911. Source : collection de l'auteur.

L'apprentissage d'Antoine Dubois

Le fils aîné, Antoine, est absent des deux recensements, non seulement de la cellule familiale mais de la ville : il a 17 ans lors du premier et 22 ans au second. On peut raisonnablement supposer qu'il doit être respectivement apprenti ou ouvrier puis soldat, à ces deux moments. Rechercher où un jeune homme a fait son apprentissage n'est pas aisé. Le contrat d'apprentissage n'est pas forcément passé devant notaire, et s'il l'est c'est généralement le notaire du maître et non celui de la famille de l'apprenti. Le contexte pâtissier étant bien plus riche à Limoges, c'est dans le recensement de cette

17 - Arch. dép. Haute-Vienne – Hypothèques, 4 Q 56/7.

18 - Arch. dép. Haute-Vienne – Hypothèques, 4 Q 54/58.

19 - Arch. dép. Haute-Vienne – Tribunal de commerce de Limoges, jugements, 13 U 55.

20 - La minoterie d'Alexandre Parant est sur la rive droite de la Vienne, au niveau de l'actuelle avenue Baudin à Limoges. L'établissement se distingue par la perfection des produits qu'il livre à la boulangerie du département, comme il est écrit dans le *Rapport du jury central pour l'Exposition des produits de l'industrie française en 1844* (BnF, Gallica ark:/12148/bpt6k6481892p).

21 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Moreau, 4 E 51/157.

22 - Arch. dép. Haute-Vienne – Tribunal de première instance de Saint-Yrieix, 9 U 40.

23 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Moreau, 4 E 51/161.

24 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Moreau, 4 E 51/164.

ville[25] que l'on a cherché Antoine Dubois, en se restreignant aux rues dans lesquelles figurent des pâtissiers ou des confiseurs dans l'*Almanach du commerce* de la ville de Limoges[26]. Contre toute attente, c'est par chance que l'on découvre un Antoine Dubois, 17 ans, apprenti cuisinier au n°26 de la rue Haute-Vienne[27], chez Jean-Baptiste Blondeau, traiteur. Ce dernier apparaît dans l'almanach de 1831, dans la catégorie traiteur-restaurateur. Il n'est pas absolument certain qu'il s'agisse de notre Antoine Dubois dans le recensement de 1836, la commune de naissance ne faisant pas partie des données renseignées, mais on a vu avec le cas de Jean-Baptiste Pauzat qu'il existe une certaine porosité entre les activités de cuisinier, traiteur et pâtissier à cette époque.
En 1821, lors de son premier mariage, Jean-Baptiste Blondeau était cuisinier au Collège Royal (désormais le Lycée Gay-Lussac). Pour son second mariage, lui et sa future épouse, Pétronille Lachaize, passent un contrat devant maître Pierre-Joseph Moreliéras le 17 octobre 1835. Les répertoires de ce notaire[28] ont été explorés en vue d'y trouver la trace d'un contrat d'apprentissage entre Jean-Baptiste Blondeau et Antoine Dubois, mais sans succès sur la période 1830-1836. Jean-Baptiste Blondeau décède le 22 mai 1838 à l'âge de 46 ans, mais il est probable qu'à ce moment Antoine Dubois n'est plus apprenti, et très certainement déjà ouvrier. Si Antoine Dubois a fait son apprentissage chez un traiteur, l'hypothèse d'un cheminement dans le Compagnonnage en tant que compagnon pâtissier, évoquée au début, perd un peu de sa force. C'est donc dans les archives militaires que la suite de son parcours est recherchée.

En passant par la Lorraine

Antoine Dubois est déjà indiqué comme étant pâtissier dans le registre de conscription[29] de la classe 1839. Il est incorporé au 52e régiment d'infanterie de ligne le 20 septembre 1840, comme fusilier. Le registre de contrôle de troupe du régiment[30] révèle qu'il passe au 68e régiment d'infanterie de ligne le 19 mai 1843, suivant autorisation du maréchal de camp commandant le département de la Meurthe (devenu la Meurthe-et-Moselle). Les historiques des deux régiments[31] éclairent ce qui en découle : sur ordre du ministre de la Guerre daté du 6 avril 1843, le 52e régiment de ligne, jusque-là en garnison à Nancy et ce depuis juin 1841 (avant cela, le régiment était stationné à Clermont-Ferrand), doit quitter Nancy pour se rendre à Lille. Le départ du régiment s'échelonne sur les semaines qui suivent, et son état-major part le 19 mai. Quant au 68e, le 12 mai il quitte la région parisienne pour aller tenir garnison à Nancy. Ainsi, en passant d'un régiment à l'autre, Antoine reste à Nancy. Il n'est pas le seul, et trois autres soldats (sur un régiment comptant certainement plus d'un millier d'hommes) passent à la même date du 52e au 68e,

25 - Arch. dép. Haute-Vienne – Recensement, 6 M 113.

26 - BnF, Gallica – *Almanach du commerce de la ville de Limoges*, 1831 ark:/12148/bpt6k97450539.

27 - La numérotation de la rue Haute-Vienne est indiquée dans le recensement. Si l'agencement des parcelles donnant sur la rue n'a quasiment pas changé entre le plan du cadastre Napoléonien de 1812 (Arch. dép. Haute-Vienne – 3 P 92) et le moderne, ce n'est pas le cas de la numérotation de la rue. Actuellement les numéros augmentent lorsque l'on remonte la rue de la place Haute-Vienne à la place des Bancs. Mais en croisant les patronymes des propriétaires mentionnés dans l'état de section (section M) du cadastre de 1812 (Arch. munic. Limoges – 1 G 5) et ceux repris dans le recensement de 1836, on réalise que la numérotation est faite dans l'autre sens, en descendant la rue, inversant ainsi les côtés pair et impair. On s'en convainc en constatant le déséquilibre entre la numérotation paire et impaire : en 1812 on va jusqu'aux numéros 32 d'un côté et 43 de l'autre ; de nos jours le maximum pair est 46 et l'impair 35. Le n°26 d'alors correspondrait à la parcelle 31 de la section M, et au n°9 de la rue dans la numérotation actuelle. En 1812 cette parcelle appartient à Jean-Baptiste Barny, prêtre et professeur à Rennes. Un *Bulletin de la Société scientifique historique et archéologique de la Corrèze*, tome 50 de 1928 (BnF, Gallica, ark:/12148/bpt6k6551831d), nous apprend que Barny fut nommé professeur aux lycées de Limoges en 1805 et de Rennes en 1810.

28 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Moreliéras, 4 E 26/148 – 149.

29 - Arch. dép. Haute-Vienne – Conscription, 1 R 86.

30 - SHD Vincennes – Contrôles de troupes, GR 34 Yc 2359.

31 - SHD Vincennes – Historiques, GR 4 M 53 et GR 4 M 63.

eux aussi suivant autorisation du maréchal de camp. Cette autorisation, puisqu'elle émane du sommet de la hiérarchie au niveau départemental, accorde vraisemblablement une faveur aux soldats qui sollicitent ce passage pour convenance personnelle. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre l'exemple d'un des trois autres soldats qui passent d'un régiment à l'autre : Pierre Houot, vigneron originaire de Bouxières-aux-Dames, à 8 km à peine de Nancy. Il est déjà marié à Barbe Françoise Clément et père de deux filles, la première est née en 1839 et la seconde naît le 3 mai 1843 à Bouxières-aux-Dames : on comprend aisément que Pierre Houot puisse préférer rester à proximité de sa famille et en faire la demande auprès de sa hiérarchie, plutôt que de partir au moment où vient au monde sa deuxième enfant.



Illustration de fusiliers en uniforme, datée de 1845 et tirée de l'historique du 68e régiment d'infanterie de ligne. Source : SHD Vincennes, GR 4 M 63.

Sur cette période, aucun des deux régiments ne participe à des campagnes militaires et Antoine va rester dans la garnison la plus grande partie du temps. La ville de Nancy est à l'époque d'une taille similaire à celle de Limoges, dénombrant environ 30 000 habitants.

Libérable au 31 décembre 1846 (le service dure alors sept ans depuis la loi Soult de 1832), le registre du 68e de ligne[32] nous apprend qu'Antoine est renvoyé par anticipation le 16 décembre 1844 – les libérations par anticipation étaient alors assez fréquentes à cette époque, pour des raisons strictement budgétaires. En quittant le service, Antoine indique se retirer à Nancy. Cela peut paraître anodin, mais une très grande majorité des soldats choisissent pourtant de se retirer vers un lieu proche de celui de leur naissance ou de leur domicile[33]. Il est donc probable qu'Antoine reste quelques temps dans les environs avant de revenir à Saint-Yrieix où il se marie le 26 novembre 1845.

« La patrie des madeleines est Commercy » écrit le gastronome Ernest Auricoste de Lazarque dans son livre *Cuisine Messine* (1890). L'auteur est certes lorrain, il s'avère toutefois pertinent de noter la proximité de la ville : Commercy n'est qu'à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Nancy. Rien n'assure cependant qu'Antoine y soit passé. En 1846, le recensement de Commercy[34] dénombre quelques 3 400 personnes, juste un peu plus qu'à Saint-Yrieix la même année. Charles-Emmanuel Dumont, juge originaire de Commercy et auteur d'études d'histoire locale, publie en 1843 une *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy* et y évoque l'industrie commercienne des madeleines : « *Jusque vers 1817, [la madeleine] fit peu de progrès, son prix qui était de trente centimes [la] rendait peu populaire, et le mérite de sa pâte, plus compacte qu'elle ne l'est aujourd'hui, ne paraissait pas, pour*

32 - SHD Vincennes – Contrôles de troupes, GR 34 Yc 3076.

33 - Là encore, des cas similaires de soldats peuvent apporter un éclairage. Dans les registres du 68e de ligne, on a trouvé cinq soldats qui quittent le régiment à la même époque qu'Antoine, et indiquent se retirer à Nancy alors qu'ils ne sont pas originaires de la région (la liste n'est pas exhaustive, car les registres de contrôle de troupes étant triés par ordre chronologique d'entrée au corps, et non de sortie, certains ont pu échapper au relevé). Tous les cinq sont renvoyés par anticipation en octobre 1844, et parmi eux, quatre vont se marier dans l'année qui suit avec une fille du coin, à Nancy ou alentour.

34 - Arch. dép. Meuse – Recensements, E Dep 91/1 F 3.

beaucoup de consommateurs, compenser sa cherté. Alors un pâtissier, en rivalité avec ses confrères, s'avisa, pour leur jouer pièce, de baisser le prix et de donner la recette à tous venants. Ce fut grande rumeur dans le camp des adversaires qui ne purent se tirer d'embarras qu'en baissant eux-mêmes le prix de moitié et en améliorant la qualité. Si le public a gagné à cette petite guerre, les combattants y ont fait un profit encore plus grand ; aujourd'hui ils en confectionnent plus de douzaines qu'ils n'en faisaient jadis d'unités, ce qui leur permet encore un bénéfice d'une importance très satisfaisante. [...] La fabrication annuelle s'élève à vingt mille madeleines. » L'*Annuaire général du commerce*[35] de 1845 comporte pour Commercy une catégorie « Madeleines (gâteaux très délicats) » avec pas moins de six enseignes. Le commerce de la madeleine y est donc florissant, et sa recette semble pouvoir circuler. Il est facile d'imaginer qu'Antoine Dubois a pu avoir eu vent de la notoriété du gâteau et s'y intéresser, pendant son service militaire et les mois qui ont suivi.

Retour à Saint-Yrieix

Il est impossible de reconstituer précisément le parcours d'Antoine entre la fin de son service militaire et le moment où il se marie avec Françoise Pagnon, mais entre les deux, on le retrouve brièvement à Paris. Il est le parrain de sa nièce Françoise Graud (n°2.3 dans l'arbre) lors de son baptême le 7 septembre 1845 en l'église Saint-Laurent[36], dans l'actuel 10e arrondissement de Paris. Une sœur aînée d'Antoine, Mélanie Marguerite (n°2 dans l'arbre), a en effet épousé Léonard Firmin Graud à Saint-Yrieix en 1835. Ils habitent Paris depuis 1839 environ et y sont marchands de faïence.

Marié, Antoine exerce dans la boutique de pâtisserie de sa mère, qui lui afferme sa maison pour une durée de deux ans[37]. Antoine va avoir deux enfants avec Françoise Pagnon : Marie Amélie (n°3.1) née le 29 août 1847 et Antoine *fils* (n°3.2) né le 22 novembre 1848.

La lacune des recensements haut-viennois crée un flou absolu quant au suivi des membres de la famille Dubois. Jean-Baptiste, dit Julien (n°5), le frère d'Antoine, premier enfant de la fratrie à naître à Saint-Yrieix (le 21 mars 1827), est également introuvable dans les registres de la conscription militaire. Une quittance[38] du 7 mai 1847, concernant le paiement final lié à l'achat de la maison de la rue de la Pouterle en 1840, nous apprend que Marie Bonnet, pâtissière, demeure actuellement à Paris et n'est pas présente lors de la rédaction de l'acte. Cette information, que l'on ne relève nulle part ailleurs, permet d'échafauder une hypothèse : il est possible que Marie et son fils Julien aient vécu à Paris un moment, expliquant l'absence de Julien dans les registres de la classe 1847. Comme dit précédemment, une des filles Dubois, Mélanie Marguerite, y est d'ailleurs déjà établie.

Pour pallier le manque de localisation précise, on se rabat sur une source alternative : la liste électorale[39], même si elle n'offre qu'une vue partielle, ne listant que les hommes en âge de voter. On découvre ainsi, en 1855, Antoine Dubois, pâtissier, rue du Boulevard. Aucun autre pâtissier ne figure dans la liste. Nul document ne précise à quel moment Antoine quitte la boutique de sa mère pour la rue du Boulevard.

Son frère Julien réapparaît plus tardivement, lorsqu'il se marie le 8 octobre 1856 à Angoisse (Dordogne). Il est domicilié avec ses parents à Saint-Yrieix et exerce le métier de confiseur. Même sans connaître le parcours d'apprentissage de Julien, on remarque tout de suite que son début de carrière est

35 - BnF, Gallica – *Annuaire général du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500.000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers* (Firmin-Didot frères, Paris) ark:/12148/bpt6k62915325

36 - Arch. Paris – État civil reconstitué, 5 Mi 1581.

37 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Moreau, 4 E 51/171.

38 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Moreau, 4 E 51/174.

39 - Arch. dép. Haute-Vienne – Élections, 3 M 77.

très différent de celui de son frère aîné. Lorsqu'il se marie avec Magdeleine (dite Julie) Lasfargeas, il est passé un contrat de mariage[40], le 25 septembre 1856, dans lequel sa mère lui cède son fonds de commerce de confiserie pâtisserie. À partir de ce moment, Marie Bonnet ne sera plus indiquée comme pâtissière dans les actes, mais comme étant sans profession : elle passe ainsi la main à son fils cadet. La reprise du commerce par Julien ne se passe pourtant pas en douceur : un différend naît entre sa mère et lui sur l'interprétation du contrat de mariage et de la cession du fonds de commerce. Ces difficultés se règlent à l'amiable par acte notarié[41] du 16 décembre 1857, mais c'est peut-être ce qui pousse Julien à devenir propriétaire moins d'un an après. Le 6 novembre 1858 il achète une maison[42] et entre en jouissance de son bien le 1er novembre 1859. Sa nouvelle boutique de pâtisserie est presqu'en face de la maison de sa mère, rue du Pont (parcelle n°751, **d** sur le plan). Si à l'époque de l'établissement du plan cadastral, la parcelle jouxte le ruisseau Couchou, l'acte de vente, une trentaine d'années plus tard, mentionne une maison de part et d'autre de celle vendue. Il est également amusant de constater que la maison achetée par Julien Dubois est une ancienne bijouterie... serait-ce l'inspiration de la madeleine Bijou ? Rien ne permet de l'affirmer, et les marques de madeleines ne seront pas déposées avant le 20e siècle.

La séparation de biens opérée entre les époux Dubois en 1839 a permis de conserver le patrimoine constitué par Marie Bonnet. Lorsque son mari Pierre Dubois décède, à l'âge de 75 ans, le 1er janvier 1858, il n'a rien. Dans la table des successions et absences[43], il est indiqué comme indigent et il n'y a aucune succession dévolue aux enfants ou aux ayant droits. Marie Bonnet vend sa maison en nue-propriété[44] le 8 décembre 1864, et en conserve l'usufruit, jusqu'à sa mort le 3 octobre 1882.

Pâtisserie & Bains Pauzat

Le litige constaté entre Julien et sa mère lors de la cession du fonds de commerce peut laisser envisager que le fils aîné, Antoine, a quitté la boutique familiale pour des raisons similaires. C'est le décès d'Antoine qui va nous apporter un éclairage essentiel sur son activité professionnelle. Il meurt prématurément à 40 ans, le jour de Noël 1859, *ab intestat*[45], et puisqu'il laisse deux enfants mineurs, un inventaire est dressé[46]. Ce document révèle que son décès a lieu dans la maison qu'il occupe avec son épouse, et cette demeure est désignée comme appartenant aux mineurs Pauzat. Ces mineurs ne sont autres que les deux fils de Jean-Baptiste Pauzat, en son vivant pâtissier, décédé à l'âge de 26 ans le 9 mars 1847 ; mineurs qui sont depuis aussi orphelins de mère, décédée en 1850.

La famille Pauzat, brièvement introduite précédemment, est à l'époque de Jean-Baptiste une famille recomposée, comme l'illustre l'arbre ci-après. Jean-Baptiste a épousé Marguerite Dumond, la fille de la seconde épouse de son père, Jean-Philippe Pauzat. Ce dernier possède plusieurs parcelles de terrain à Saint-Yrieix[47]. Pour régler l'indivision qui existe entre ses fils et lui suite au décès de sa première épouse, il leur cède en partage[48] en 1842 une parcelle dont ils deviennent chacun propriétaire par moitié. C'est le seul bien immobilier décrit

40 Arch. dép. Dordogne – Me Larobertie, 3 E 20446.
41 Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 199.
42 Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 201.
43 Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 543 / 11.
44 Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 213.
45 *Ab intestat* : sans faire de testament.
46 Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 174.
47 Arch. dép. Haute-Vienne – Cadastre, 3 P 197 / 12, fo 1015.
48 Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 164.

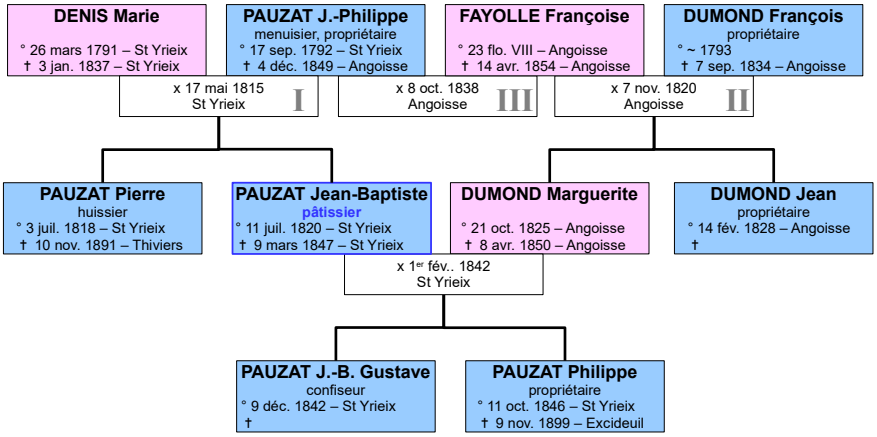

Environnement familial du pâtissier Jean-Baptiste Pauzat. À la génération précédente (en-haut) les mariages sont numérotés dans l'ordre chronologique par des chiffres romains.

dans la succession de Jean-Baptiste[49] en 1847, et il apparaît dans le folio cadastral commun avec son frère aîné[50]. C'est donc à cette parcelle n°794 (**e** sur le plan) que correspond la maison des mineurs Pauzat.

L'acte de partage du 19 mars 1842 décrit le contenu de la parcelle cédée aux fils Pauzat : « *1° La maison servant autrefois au café Laprade, telle qu'elle se compose, 2° la maison y attenant qu'ils habitent actuellement avec les bains qui y sont établis tel que le tout se compose avec toutes dépendances attenant du côté opposé à la maison nouvellement bâtie du sieur Pauzat père* ». Cet établissement de bains est connu sous le nom de Bains Pauzat, et il est par exemple déjà mentionné comme tel en 1837 par un avis dans *L'Arédien : journal littéraire et d'annonces*[51], qui le situe rue du Boulevard, attenant au café Laprade. *Le Manuel des baigneurs...* par Victorin Raymond (1840) dresse une statistique[52] des établissements de bains à cette époque et le département de la Haute-Vienne en dénombre six : trois à Limoges, un à Rochechouart, un à Saint-Junien, et les bains Pauzat à Saint-Yrieix. Cette maison de bains a son importance, car le 24 janvier 1859, Antoine Dubois en obtient le bail lors d'une enchère à la chandelle[53], louée par Pierre Pauzat, huissier, frère du défunt Jean-Baptiste. Antoine prend ainsi la suite de Henri Vignaud qui l'avait obtenu de Marguerite Dumond veuve Pauzat, neuf ans auparavant[54]. Le bail de 1859 est riche d'informations : « *L'établissement des bains à louer est situé à Saint-Yrieix rue du boulevard entre le café Dada et le magasin du sieur Dubois pâtissier. Il se compose du petit magasin servant à l'entrée des bains, des cinq cabinets où sont établis les huit baignoires en cuivre, de l'appartement où sont établis les pompes et chaudière, la cuisine y attenant et le petit magasin attenant à la cuisine, enfin de la cuisine habitée par le sieur Dubois pâtissier de la boulangerie au-dessous du magasin actuel du sieur Dubois des appartements Vignaud sous toute la maison depuis la maison habitée par le sieur Dada jusqu'à la maison du pont appartenant à monsieur Pauzat huissier c'est à dire jusque et y compris la cuisine*

49 - Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 532 / 13.

50 - Arch. dép. Haute-Vienne – Cadastre, 3 P 197 / 13, f°1801.

51 - BnF Gallica – ark:/12148/bpt6k6564330g.

52 - BnF Gallica – *Manuel des baigneurs précédé de l'histoire des bains chez les peuples anciens et modernes... suivi d'un traité de la natation.* ark:/12148/bpt6k5841646d.

53 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 202.

54 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Moreau, 4 E 51 / 179.

habitée par Dubois, enfin de toutes les caves Vignaud sous le tout. Le jardin, le hangar, la boulangerie, qui dépendent de la maison personnelle à monsieur Pauzat comparant ne sont comprises dans l'adjudication que pour faciliter la location des bains. » La maison voisine, susdite maison du pont, est bâtie vers 1837 sur la parcelle n°793 (**f** sur le plan). Elle est décrite lors d'une vente sur licitation le 31 octobre 1857 dans le journal *Le 20 décembre*, suite à la succession du père Pauzat : « *maison [...] bâtie, le rez-de-chaussée, en pierres moellon ; premier, partie en bois, partie en pierre, couverte à tuiles plates, à deux eaux, percée sur le devant, au rez-de-chaussée, de deux portes de magasin ; au premier, de deux fenêtres ; confrontant [...] à la maison de la succession de Jean-Baptiste Pauzat, avec lequel le pignon est mitoyen.* »

Ces descriptions confirment que lorsque l'on trouve Antoine Dubois sur la rue du Boulevard en 1855 d'après la liste électorale, il a pris la suite de Jean-Baptiste Pauzat comme pâtissier. L'inventaire après décès des biens d'Antoine est d'ailleurs très similaire à celui dressé après la mort de Jean-Baptiste[55]. Mais aucune trace d'une cession du fonds de commerce n'a été découverte.

À la lecture de ces inventaires, on peut aussi légitimement se demander s'ils fournissent des indications sur la fabrication de madeleines par Antoine Dubois. Sont listées toutes sortes de moules à pâtisserie, mais rien de spécifique évoquant des madeleines : en plus des moules de divers modèles, en cuivre ou fer blanc, sont mentionnés des moules de savarin en cuivre, des moules en cuivre dits *à baba* et des moules pour pièces montées.

Il y a également l'évocation du chocolat à travers un ustensile : une pierre à chocolat, qui permet de transformer les fèves de cacao en pâte de chocolat. On peut aussi penser que la présence de Beaubrun, confiseur à Limoges, dans les dettes passives pour les deux inventaires, est liée à des règlements de fournitures en chocolat. Le journal hebdomadaire illustré *Le Panthéon de l'industrie*[56] raconte en effet dans son numéro du 24 octobre 1886 : « *À l'époque de sa fondation, qui remonte à l'année 1779, la maison Beaubrun [...] s'était donné pour spécialité exclusive la fabrication des chocolats, dans laquelle elle s'était fait rapidement une très honorable réputation.* »

À la mort d'Antoine Dubois, sa fille et son fils ont respectivement 12 et 11 ans. Son épouse Françoise Pagnon poursuit le commerce de son mari : elle est pâtissière lors de l'inventaire après décès de son mari, puis dans d'autres actes notariés[57] où elle apparaît en 1860 et 1861, jusqu'à son décès en 1870. Le bail de la maison de bains courant pour neuf ans, c'est toujours la famille Dubois qui s'en occupe, ce que confirme l'*Annuaire-almanach du commerce*[58] où les bains publics sont indiqués être tenus par Dubois à partir de 1860 et ce jusqu'à au moins 1864.

Dans une liste de participants à une souscription[59], parue le 14 octobre 1866 dans *L'Écho de Saint-Yrieix*[60], Françoise Pagnon, veuve Dubois, figure à la suite directe de Jean (dit Edmond) Duteil, pâtissier. Cette consécution laisse penser que les deux individus travaillent ensemble. L'ouvrier pâtissier va d'ailleurs, cinq ans plus tard, épouser la fille Dubois.

Antoine Dubois *fils*, à ses 20 ans, est pâtissier lorsqu'il apparaît dans le registre de matricules du contingent de la classe 1868[61]. Rien ne permet de savoir où il a appris le métier, ni s'il l'a fait auprès de sa mère ou de son oncle Julien. Ce dernier était désigné comme subrogé tuteur de ses neveu et nièce au décès d'Antoine Dubois en 1859.

55 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Meunier-Quinsac, 4 E 66 / 209.

56 - BnF Gallica – *Le Panthéon de l'Industrie* ark:/12148/bpt6k9640522p.

57 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 205-206.

58 - BnF Gallica – *Annuaire-almanach du commerce : Firmin Didot et Bottin réunis* ark:/12148/bpt6k62900873.

59 - Suite à la crue historique de septembre 1866 qui frappa le pays, une souscription nationale fut lancée pour venir en aide aux inondés, et les offrandes ont été collectées par des comités locaux.

60 - Arch. dép. Haute-Vienne – *L'Écho de Saint-Yrieix*, 1 MI 886.

61 - Arch. dép. Corrèze – Conscription, R 1094.

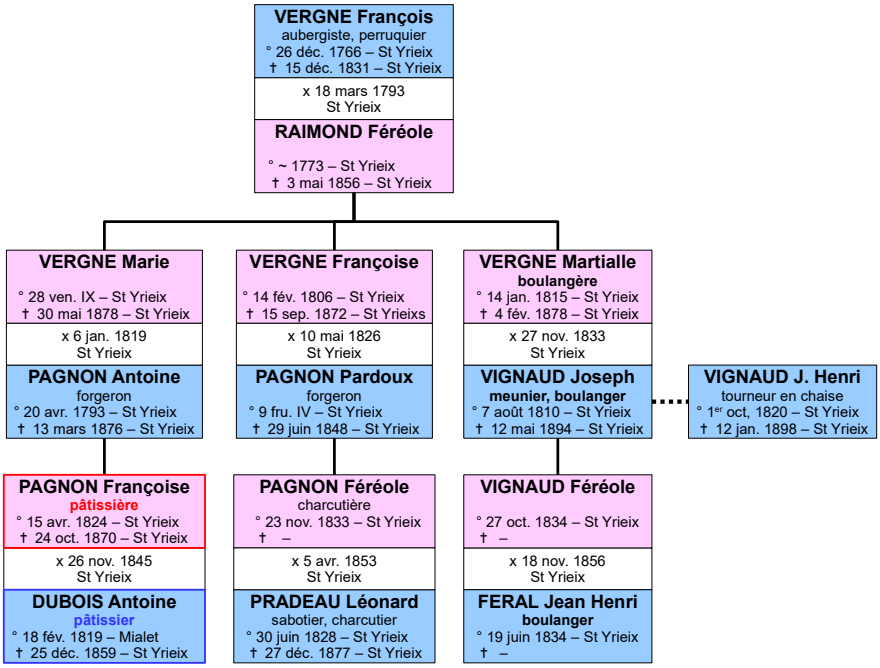

Descendance partielle du couple François Vergne × Féréole Raimond, illustrant l'environnement familial du côté maternel de Françoise Pagnon. La ligne pointillée représente un lien fraternel.

Dubois aîné et Dubois jeune

À la mort de Françoise Pagnon à 46 ans, la génération suivante va prendre la relève. Quinze ans plus tard, le recensement de 1886[62], premier recensement après quatre décennies de lacune, permet d'identifier quatre foyers de pâtissiers, et l'*Almanach Limousin*[63] de 1880 à 1884 les liste comme des commerces distincts. Sur ces quatre, trois sont issus de la famille Dubois et leur cas est détaillé plus loin : Julien (indiqué comme « Dubois aîné »), Antoine (« Dubois jeune »), et Jean Duteil, beau-frère du précédent et époux de Marie Amélie Dubois. Le quatrième est Yrieix Jarry-Lacombe. La famille Jarry-Lacombe occupe alors une maison également située rue du Pont (**g** sur le plan). Cette maison est de nos jours encore une pâtisserie : le *Croquembouche*. À l'époque, c'est à la fois une pâtisserie et un bazar. L'*Almanach Limousin* donne aussi un cinquième nom de pâtissier : Dupuy, qui n'est pas identifié comme tel dans le recensement. Les tentatives d'en déceler la trace dans l'état civil n'ont rien donné de probant.

Antoine Dubois n'a pas effectué son service militaire, de par son résultat lors du tirage au sort. Sa sœur et lui se partagent la succession de leur mère[64] qui a administré jusqu'à son décès les biens indivis entre ses enfants et elle. Lorsqu'il se marie à 22 ans le 22 août 1871 avec Léonarde Audevard, les témoins sont Jean Duteil, son beau-frère depuis peu, son oncle Julien Dubois, et Joseph Vignaud, boulanger. Ce dernier est un grand-oncle par alliance, du côté de sa mère (voir l'arbre ci-dessus). La famille Vignaud est composée de meuniers et occupe le moulin du Moulinassou (**h** sur le plan), tout près du magasin de pâtisserie Dubois. Jean Henri Féral, gendre de Joseph Vignaud, boulanger lui aussi, est un des déclarants du décès de Françoise Pagnon. Henri Vignaud, qui était le locataire de la maison de bains de 1850

62 - Arch. dép. Haute-Vienne – Recensements, 6 M 255.

63 - Arch. dép. Haute-Vienne – *Almanach Limousin*, BIB IL / 106.

64 - Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 532 / 21.

à 1859 est lui le frère de Joseph. Des liens professionnels étroits existent peut-être avec les membres de cette famille étendue.

Antoine Dubois reste installé dans la maison que louaient ses parents et en renouvelle le bail auprès de Pierre Pauzat[65], pour une durée de dix ans, à partir du 1er février 1872. Mais à partir des années 1880, la famille Dubois ne va plus gérer l'établissement de bains. Leur nom est encore associé aux bains dans l'*Almanach Limousin* en 1883, mais plus par la suite. Dans les recensements de 1886 et 1891[66], la famille Dubois partage une même maison avec d'autres foyers. Un article du *Courrier du Centre*[67] du 16 février 1887 nous éclaire sur cette localisation, lors d'une vente sur saisie réelle de maisons appartenant à Léonard Mourier, propriétaire et cordonnier : « *une grande maison à deux étages avec appentis des deux côtés, granges et remises au derrière, le tout se tenant, construit en pierres moellon et torchis, sis à Saint-Yrieix, route de Limoges [...]. Cette maison est louée à M. Antoine Dubois, pâtissier, et M. Debord, employé des contributions indirectes, demeurant tous deux à Saint-Yrieix.* » Cette maison semble être mise en location dès 1878 d'après une annonce du même journal, datée du 5 septembre, qui la décrit comme une grande et belle maison composée de vingt-deux appartements, trois grandes salles, avec écurie, remise, cour et jardin, construite à la place de l'Hôtel et Café Belin. Le bail de Mourier à Dubois est en fait passé sous seing privé[68], pour douze ans, à partir du 1er novembre 1880. L'ensemble des parcelles contiguës possédées par Léonard Mourier dans cette partie de la ville est noté **i** sur le plan.

Jean dit Edmond Duteil a très vraisemblablement été l'ouvrier pâtisser de Françoise Pagnon, il n'est donc pas surprenant qu'il épouse la fille de la patronne le 11 avril 1871. Trois mois après son mariage avec la sœur d'Antoine Dubois, il s'installe à son compte au rez-de-chaussée de la maison louée par Pierre Bonnefond, boucher rue du Marché (**j** sur le plan). Le bail[69] décrit entre autres les aménagements qu'il y fait (construction du four à pâtisserie, devanture, ...). Dix ans plus tard, un autre bail[70] est passé et Jean emménage place des Peyrats (aujourd'hui place du Président Paul Magnaud) dans une maison louée par Féréole Pagnon, veuve de Léonard Pradeau charcutier. Comme le montre l'arbre ci-contre, Féréole Pagnon est une cousine germaine de Françoise Pagnon, belle-mère de Jean Duteil. Le folio cadastral de Léonard Pradeau[71] ne permet pas d'identifier avec certitude où est cette maison : les deux parcelles candidates (n°636P et 694) sont repérées par **k** sur le plan.

Jean Duteil décède à 50 ans le 28 mai 1891. L'un des déclarants du décès est un commissaire de police, ce qui peut suggérer un décès accidentel et/ou violent. Plusieurs annonces paraissent au mois de juin suivant dans *Le Courrier du Centre* disant : « *pour cause de décès, fonds de pâtisserie et matériel à céder. Très bonne clientèle. S'adresser à Mme veuve Duteil.* » Il n'y a pas d'inventaire suite au décès, d'après la table des successions et absences[72]. Le fils du couple, Antoine Duteil (n°3.1.2), ne va pas reprendre la suite et va s'installer à Paris où il sera employé de commerce. Dans le recensement[73] de 1926, avenue des Gobelins, sa mère vit avec lui, sa femme et ses enfants.

C'est l'accès à la propriété qui va permettre au commerce d'**Antoine Dubois** de se fixer sur le boulevard, à l'adresse qu'il occupera

65 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 227.

66 - Arch. dép. Haute-Vienne – Recensements, 6 M 256.

67 - Bfm Limoges – Presse ancienne en ligne : presse.bm-limoges.fr.

68 - Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 529 / 2.

69 - Arch. dép. Haute-Vienne – Me Baury, 4 E 51 / 227.

70 - Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 111.

71 - Arch. dép. Haute-Vienne – Cadastre, 3 P 197 / 9, f° 1490.

72 - Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 543 / 17.

73 - Arch. Paris – Recensement, D 2 M 8 230.

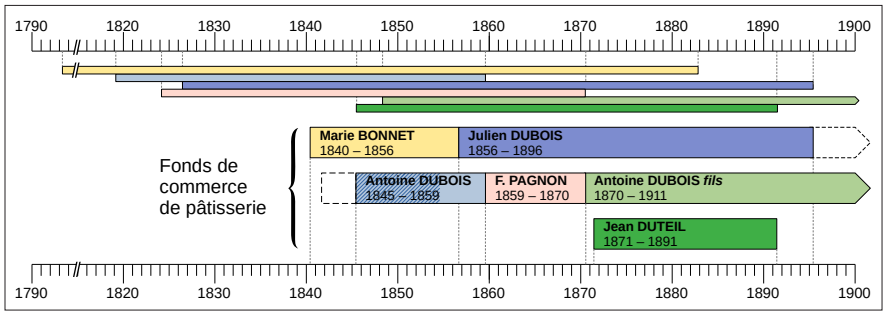

Frise chronologique illustrant l'enchaînement des différents fonds de commerce dans la famille Dubois. Les cases contenant noms et dates correspondent aux fonds de commerce. Les cases étroites représentent les lignes de vie des individus de même code couleur. Les extensions en pointillés représentent d'une part la transmission du fonds de Julien Dubois qui sera explorée dans la seconde partie, et d'autre part la préexistence du fonds de commerce de Jean-Baptiste Pauzat. La partie hachurée de la case d'Antoine Dubois se rapporte à la période où Antoine travaille encore potentiellement dans le commerce de sa mère.

pendant près de trois quarts de siècle : le 42 boulevard de l'Hôtel de Ville (parcelle n°703, **I** sur le plan). Au coin avec la rue Victor Hugo, le bâtiment est de nos jours occupé par un établissement bancaire. L'acquisition se réalise par le biais de sa femme. Le 5 février 1879, Léonarde Delphine Ouzeaud, veuve de Léonard Audevard, effectue une donation à titre de partage anticipé à ses enfants[74]. Sa fille Léonarde, épouse Dubois, y reçoit deux parcelles dont la n°703, occupée alors par un jardin. Le cadastre nous renseigne[75] sur le moment où cette parcelle est bâtie : la construction est achevée en 1892. En 1896, Antoine y est installé et recensé avec sa femme, son fils aîné Achille (n°3.2.1 dans l'arbre Dubois), 18 ans et pâtissier, ainsi que sa belle-mère et un apprenti.

Parallèlement, **Julien Dubois** continue à exercer dans sa boutique de la rue du Pont. Lui et son épouse ont une fille, Marie-Marguerite (n°5.1 dans l'arbre Dubois), mais elle décède à l'âge de 24 jours, le 12 septembre 1865. Le couple n'aura pas d'autre enfant. Julien sera cependant proche d'une de ses nièces, Agathe Pauline Marguerite Graud[76] (n°2.4). Cette dernière épouse Jean-Étienne Léonard Dubois (sans lien avec notre famille Dubois) qui est instituteur puis receveur municipal. Le jeune couple déménage au gré des mutations de l'époux, mais Agathe donne naissance à ses deux enfants à Saint-Yrieix chez son oncle Julien. Les actes de naissance localisent leur venue au monde dans « la Maison Dubois pâtissier ». Julien



Mort subite

Mardi dernier, vers trois heures et demie, au cours d'une promenade qu'il faisait en compagnie de sa nièce et d'une jeune fille de ses amies, M. Julien Dubois, pâtissier, rue du Pont, est mort subitement d'une attaque d'appoplexie foudroyante.

Cette nouvelle a vivement impressionné les habitants de notre ville où M. Dubois était très estimé.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi, à neuf heures, au milieu d'une assistance nombreuse et sympathique.

Nous adressons à sa famille, en cette cruelle circonstance, nos bien sincères compliments de condoléances.

Le Bonhomme Limousin du 4 octobre 1896. Source : Bfm Limoges MAG.P LIM 59122.

74 - Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 108.

75 - Arch. dép. Haute-Vienne – Cadastre, 3 P 197 / 20.

76 - Elle est prénommée usuellement Agathe ou Marguerite ou Pauline au gré des recensements. Pour simplifier, le prénom Agathe sera utilisé par la suite.

est parrain du premier (n°2.4.1) et son épouse marraine de la seconde (n°2.4.2).
On relève une petite annonce qui paraît dans *Le Courrier du Centre* à un rythme bihebdomadaire, sur un intervalle de sept semaines entre les mois d'avril et mai 1888. Il y est écrit que le fonds de commerce de pâtisserie et confiserie de Julien Dubois est à céder. Néanmoins, cette annonce ne semble pas suivie d'effet. N'a-t-il pas trouvé d'acquéreur convenable ? A-t-il abandonné l'idée de cession ? Quoi qu'il en soit, Julien alors âgé de 61 ans reste propriétaire du fonds et en activité, comme l'illustrent les recensements de 1886 à 1896. Il y est systématiquement présent avec son épouse et deux employés (un apprenti de 14-15 ans et un jeune ouvrier de 18 à 20 ans) qui changent d'un recensement sur l'autre.

Julien décède subitement le 29 septembre 1896, et le *Bonhomme Limousin* (voir extrait page précédente) nous apprend que c'est lors d'une promenade avec sa nièce (probablement Agathe) que Julien meurt d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On y lit que Julien était très estimé, ce qui suggère une relative prospérité de son commerce. Sans descendant direct, Julien a fait de sa nièce sa légataire universelle, par testament olographe[77] en 1894, tout en laissant à son épouse l'usufruit de ses biens sa vie durant.

À suivre...

Le premier volet de cette étude retrace le parcours des frères Dubois, Antoine et Julien, et le destin parallèle et si dissemblable de leurs commerces de pâtisserie respectifs. On devine que leur mère, Marie Bonnet, a joué un rôle important dans leur vocation et la création du commerce. Les différents fonds de commerce et leur transmission sont représentés dans la frise chronologique ci-contre.
Le séjour d'Antoine Dubois dans la région Nancéenne, lié à son service militaire, vient étayer une probable inspiration lorraine et une arrivée de la madeleine à cette époque à Saint-Yrieix. Pour autant, la madeleine n'a laissé aucune trace écrite dans les documents de cette période.
Cette partie s'achève au moment où pointe le bout de son nez celui qui figure d'après Louis Bonnaud comme l'acteur incontournable dans l'histoire de la madeleine arédienne. Dix ans avant le décès de Julien Dubois, le recensement de 1886 liste les occupants de la maison/boutique de la rue du Pont, et parmi eux, un ouvrier pâtissier : Pierre Aublanc.

Frédéric Royer

77 - Arch. dép. Haute-Vienne – Enregistrement, 3 Q 527 / 154.

Gabriel Guillot (1812-1884) et ses descendants : diversité des trajectoires sociales

Jean-Marie Ruthon

D'ONTE SES n°23 - Printemps-été 2021

L'auteur : Né à Limoges, il s'est penché depuis plusieurs années sur l'histoire de la famille Guillot, ses ancêtres du côté maternel. Outre les documents qu'il a trouvés, il a utilisé pour cet article les souvenirs de sa grand-mère et de quelques autres membres de sa famille. C'est pourquoi il dédie l'étude qui suit à cette grand-mère, Marguerite Guillot épouse Chenaud (1892-1984), qui lui racontait l'ancien temps. Il ne peut que regretter de ne l'avoir souvent écouté que d'une oreille !

Résumé : J'avais pensé intituler cet article *plaidoyer pour la généalogie descendante,* tant l'exercice est riche d'enseignements sur les parcours de nos prédécesseurs. Le personnage que j'ai choisi, Gabriel Guillot, mon ancêtre limougeaud né en 1812, a eu seize enfants sur presque trois décennies au milieu du 19e siècle. J'ai pu trouver, pour les hommes notamment, ce que sont devenus ces ancêtres, leurs enfants, parfois leurs petits-enfants et déterminer quelles trajectoires sociales ils ont suivi. J'ai principalement utilisé comme sources d'information, les documents d'état civil, les états de recensement, les registres matricules, les journaux mais aussi les souvenirs de conversations avec ma grand-mère, sa sœur et un cousin âgé qui connaissait bien la famille. Le but de cet article n'est pas de retracer une généalogie exhaustive. Néanmoins, si parmi les lecteurs il se trouve de lointains parents, je reste à leur disposition pour leur donner des informations supplémentaires pouvant leur être utiles.

Gabriel Guillot, l'un de mes ancêtres du côté maternel, est né le 18 juillet 1812 à Juillac, hameau situé au nord de Limoges où son père était laboureur. Il est le second d'une fratrie de cinq, deux filles et trois garçons tous nés du second mariage de Pierre Guillot avec Marie Ruaud, fille d'un laboureur de la Bregère prénommé Gabriel, ce qui explique le prénom de mon ancêtre. La famille Guillot originaire de Veyrac, s'est fixée à Limoges ou dans sa proche banlieue, vers la fin du Directoire, c'est dans cette ville que Gabriel passera toute sa vie et y décédera le 24 juillet 1884.

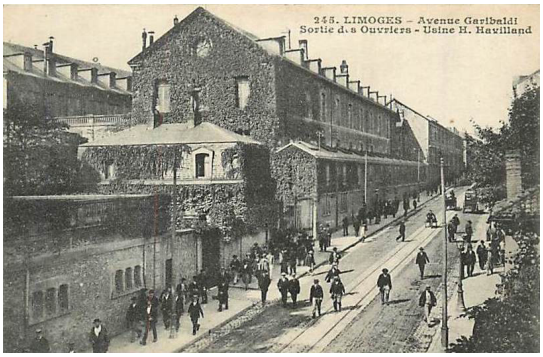

Peut-être y a-t-il un Guillot ?

Il sera porcelainier selon la qualification de l'époque qui recouvre l'ensemble des nombreux métiers se pratiquant alors dans les manufactures de porcelaine. C'est seulement à partir de 1856 que le relevé de recensement indique qu'il est tourneur, une spécialité donc au même titre que modeleur ou peintre. Il entre dans ce qui était considéré comme l'aristocratie de la

profession. Cependant lors du recensement de 1846 il est déclaré épicier ! Erreur du releveur ou changement provisoire d'activité lié à une période de chômage ? Difficile de se prononcer, mais nos ancêtres changeaient facilement et parfois souvent d'activité. Nous en aurons plus loin la confirmation à propos de l'un de ses fils qui est également mon arrière arrière-grand-père.

Il est probable que comme la plupart des gens du peuple, il a commencé à travailler fort jeune, pourtant il a reçu une certaine instruction : il signe d'une façon assurée et bien calligraphiée, démontrant qu'il sait couramment lire et écrire à une époque où en Haute-Vienne moins d'un quart des jeunes mariés de sexe masculin signait son acte de mariage. Ayant eu la chance de

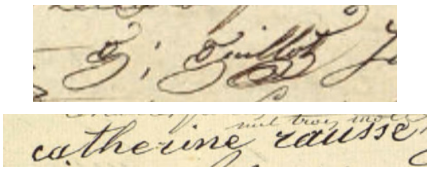

Signatures de Gabriel et de sa seconde épouse.

tirer un bon numéro, il ne sera pas appelé au service militaire et il est probable qu'il passera la plus grande partie de sa vie à Limoges. Il déménagera souvent, rue de Paris (aujourd'hui rue François Chénieux), rue Basse-Croix Neuve (le bas de la rue Turgot), faubourg Montmailler, rue Neuve des Carmes, à nouveau faubourg Montmailler, rue de la Courtine pour décéder chemin des Ruchoux[1]. Il verra l'industrie de la porcelaine supplanter l'industrie textile en déclin, devenir l'activité phare et la fierté de cette ville grâce à des hommes comme Monnerie, Baignol, Alluaud, Tharaud, Haviland et bien d'autres qui employèrent de 5 000 à 10 000 ouvriers durant la seconde moitié du 19e siècle.

Le 18 juillet 1838, alors qu'il habite avec sa mère rue de Paris, il épouse Catherine Jambaud, coiffeuse domiciliée rue Malmanche dans le quartier du Viraclaud[2]. Née à Saint-Priest-Taurion le 20 octobre 1817, c'est sa grand-mère qui consent au mariage car elle est orpheline. Le couple aura cinq enfants mais Catherine décédera prématurément le 31 octobre 1846. Gabriel retournera auprès de sa mère jusqu'au décès de celle-ci le 12 décembre 1849. Il convolera alors en secondes noces le 5 mars 1850. À cette époque, un veuf ne peut guère élever de jeunes enfants et se doit de se remarier au plus vite. Il choisira sa voisine, Catherine Rausse, née le 28 octobre 1828 à Limoges, fille de Martial Rausse tisserand et de Marcelle Nouhaud. Les Rausse sont originaires de la Creuse, on trouve l'un d'eux maître-tisserand à Aubusson. Martial est un petit bonhomme qui mesure 1,52 m, il a dans sa jeunesse et malgré sa taille, servi de remplaçant à un conscrit charentais et fera campagne avec Napoléon en 1814 et en 1815 ce qui lui vaudra de recevoir la médaille de Sainte-Hélène. Plus tard il sera colporteur et disparaîtra dans le courant des années 1860.



Catherine Rausse ép. Guillot.

Avec sa nouvelle épouse, Gabriel aura onze enfants qui viendront s'ajouter aux cinq précédents. Même pour l'époque et pour notre région, c'est une vraie famille nombreuse !
Nous trouvons dix garçons et six filles ; bien sûr, la mortalité infantile fera des ravages, cinq enfants vont décéder en bas âge mais sept parviendront à l'âge adulte, se marieront tandis que quatre demeureront célibataires. Évidemment ni l'une ni l'autre des épouses ne pratiquait la contraception, mais elles n'allaitaient pas non plus leurs nourrissons, probablement gardés par la

1 - La population triple pour passer de 25 000 habitants en 1833 à 72 000 en 1891 et les logements salubres sont plus rares que les garnis et taudis.

2 - Le Viraclaud était un quartier assez mal famé situé entre la rue des Combes et l'actuel boulevard Carnot, à peu près à l'emplacement de la Préfecture.

grand-mère pour les premiers ou mis en nourrice dans le voisinage ou à la campagne. Les naissances se suivent à un rythme soutenu ! Pour Catherine Jambaud, en 1839, 40, 41, 42, 43. Pour la seconde Catherine Rausse, chaque année de 1851 à 1857 puis en 1859, 61, 63, 67. On comprendra que cette dernière, dite couturière puis *claqueuse*[3], sera finalement déclarée sans profession. Comme son mari, elle signe son acte de mariage, ce qui est très rare pour une femme à cette époque dans son milieu et dans notre région. Peut-être cela explique-t-il que ses enfants aient tous eu une certaine instruction, permettant à certains d'accéder à des fonctions importantes. Il est en effet notable que les enfants de Catherine Jambaud, contrairement à la plupart de leurs demi-frères et sœurs, n'emprunteront pas l'ascenseur social. Peut-être la nouvelle épouse y est-elle pour quelque chose.

Des deux mariages sont nés seize enfants, tous à Limoges ; sept se sont mariés, neuf sont sans postérité, restés célibataires ou morts en bas âge comme : Antoine né le 6 février 1839 décédé à Ambazac le 24 du même mois, Pierre Paul né le 2 juin 1853 décédé le 10 janvier 1853, Julie née le 9 octobre 1857 décédée le 13 du même mois, Marie Amélie née le 22 janvier 1859 décédée le 17 février 1862, Pierre Alfred né le 20 août 1861 décédé le 13 février 1862 à Champagnac-la-Rivière.

Les situations respectives de ceux qui ont pu parvenir à l'âge adulte nous permettront de constater des différences d'évolution sociale ainsi qu'une diversification professionnelle marquée ; en effet, si certains d'entre eux sont toujours des porcelainiers, plusieurs vont sortir de leur milieu social d'origine et pour certains acquérir des positions probablement inespérées compte tenu de leur origine[4].

Quelle destinée pour les enfants du premier mariage de Gabriel avec Catherine Jambaud ?

- **Antoinette**, née le 8 mai 1840, mariée deux fois en 1867 et en 1871 avec un maçon puis avec un menuisier ; elle n'aura qu'un enfant né de son premier époux et chez lequel elle décédera le 25 décembre 1911. Elle sera couturière, mercière puis lingère. Son fils Gabriel Gaury né le 12 novembre 1869 à Ambazac sera ferblantier puis entrepreneur de chaudronnerie à Limoges, l'ascension sociale commencée avec lui se poursuivra avec ses filles. L'une, Jeanne Blanche épousera Fernand Martial lui aussi entrepreneur de chaudronnerie, l'autre fille, Anne Marie Aimée épousera un pharmacien. Enfin une troisième Marie Antoinette Françoise deviendra religieuse sous le nom de Marie Véronique de l'Adoration réparatrice, elle appartenait probablement à la congrégation des Dames de Saint-Michel. Notons que les informations obtenues concernant cette branche, qui du reste ne concerne plus les Guillot, sont insuffisantes pour permettre de tirer des conclusions précises.

- **Antoine**, né le 4 avril 1841. Comme son père il sera tourneur sur porcelaine, après avoir exercé son métier dans le département de la Marne puis de nouveau à Limoges, il partira à Annecy fin 1876 ou courant 1877 et décédera dans cette ville le 19 novembre de cette même année. Pendant son service militaire il avait été sergent à la 14e section des secrétaires d'état-major, ce qui permet de penser qu'il avait un assez bon niveau d'instruction.

- **Pierre**, né 27 mai 1842. Il sera toute sa vie ouvrier en porcelaine, sans plus de précisions ; il travaillera à Saint-Junien puis à

3 - Cette profession se rattache aux métiers de la cordonnerie, au montage et à l'assemblage d'objets en cuir. L'industrie de la chaussure est alors en pleine expansion à Limoges.

4 - La seconde moitié du 19e siècle est le théâtre de débats politiques intenses, et de luttes d'influence, préludes aux lois de Jules Ferry, entre les partisans d'une instruction publique et laïque capable de former un citoyen (le suffrage universel masculin a été instauré en 1848), adhérant aux valeurs républicaines, exerçant ses nouveaux droits et participant à la vie démocratique, et l'Église qui tient à conserver via ses écoles son influence tant sur les classes dirigeantes que populaires. La législation fait progresser l'éducation laïque en particulier des garçons. La loi Guizot de 1833 permet le doublement du nombre d'écoles. L'instruction des filles, (qui attendront encore 100 ans avant d'avoir le droit de vote) est le plus souvent déléguée aux congrégations religieuses jusqu'en 1867et fait peu l'objet de controverses.

Saint-Yrieix où il décédera le 19 février 1883. Le 21 mars 1868 à Limoges, il avait épousé Françoise Parvy dont il eut au moins trois enfants. Là encore, les informations dont je dispose sont lacunaires : Edmond né le 3 janvier 1873 est employé de commerce ; Félix né le 8 février 1875 est courtier, un autre fils sera employé des Chemins de fer. Une fille Jeanne née le 26 septembre 1876 est couturière, elle épousera un sergent au 66e régiment d'infanterie dont elle divorcera, le couple aura au moins un fils.

- **Maurice Edouard**, né le 11 août 1843 était peintre sur porcelaine[5], profession qu'il exerçait encore lors de son décès à l'hôpital de Limoges le 28 mars 1889.

Quel devenir pour les enfants issus du second lit nés de Catherine Rausse ?

- **Antoine**, né le 17 janvier 1851, est mon arrière-arrière-grand-père ; avec lui, nous allons faire connaissance du plus fantasque de la fratrie. Il sera d'abord comme son père tourneur sur porcelaine puis employé au Chemin de fer de l'État en qualité de facteur à la gare de Bugeat (Corrèze), de nouveau ouvrier en porcelaine, puis colporteur et pour finir agent voyer à Limoges, ce qui représente une progression sociale certaine. Pourtant, vers 1891, il décidera d'aller chercher fortune et quittera femme et enfants, il ne donnera par la suite plus aucune nouvelle. Par sa petite fille - ma propre grand-mère - qui le tenait de son père, je sais qu'à une époque il tenta sa chance comme colporteur ; il partit ainsi en Auvergne avec une carriole remplie de marchandises diverses et un cheval, mais la chance ne lui souriant pas il vendit le cheval et la carriole et revint à Limoges sans un sou ! Le 2 juillet 1876, il avait épousé à Saint-Junien Françoise Leboutet née le 23 juillet 1857, avec laquelle, pourtant bien jeune, il vivait en concubinage depuis plusieurs années, sa mère étant opposée à cette union, et qui lui avait déjà donné un fils âgé de deux ans et demi au mariage. Antoine dut d'ailleurs la menacer de lui faire adresser des sommations respectueuses pour qu'elle se décide à accepter ce qu'elle considérait probablement comme une mésalliance, l'épouse étant originaire d'un milieu rural fort modeste. Comme on peut le penser, les relations du couple avec Catherine ne furent pas des meilleures et pour une raison que j'ignore, toute sa vie Françoise surnomma sa belle-mère « l'écossaise[6] » !

Le couple eut deux enfants, un garçon et une fille qui resta sans postérité malgré deux mariages. Maurice, né le 29 décembre 1873, exerça la profession de comptable dans diverses manufactures de porcelaine,



Maurice, fils d'Antoine disparu sans nouvelle.

puis de chef comptable chez Bawo et Dotter. Comme son père et probablement pour les mêmes raisons, il rencontrera des difficultés avec Catherine sa grand-mère qui essaya d'empêcher son mariage. Mais Maurice avait déjà deux enfants ; il ne se laissa pas impressionner et le 14 décembre 1895 épousa à Limoges Maria Barret, une modeste ouvrière fille, d'un simple manœuvre dans une usine de porcelaine. Le couple eut au total quatre enfants dont deux auront une postérité : ma grand-mère Marguerite, née le 1er mars 1892 et mariée avec Jean-Baptiste

5 - C'est la famille Haviland qui introduit les premiers ateliers de décor sur place de la porcelaine, jusqu'alors fabriquée blanche et dont l'ornementation se faisait essentiellement à Paris. Art et industrie se trouvent alors intimement liés.

6 - Ce surnom sera dans ma famille à l'origine d'une légende selon laquelle elle était d'origine Britannique ! Certains cousins effectueront même des recherches en ce sens…



Marguerite Guillot, ép. Chenaud, grand-mère de l'auteur.

Chenaud le 11 avril 1914, et Léonie née le 12 février 1895 et mariée le 16 février 1920 avec Jean-Baptiste Texier, cordonnier. Un garçon, Jean né le 31 janvier 1900, cadre dans une usine de chaussures, décédera sans enfant le 29 juillet 1929 après s'être marié en 1923. Mon grand-père était ébéniste et ouvrier d'art, malheureusement du fait d'une grave blessure au bras droit en octobre 1914 il fut contraint d'accepter un emploi réservé de concierge à la Banque de France à Limoges. Si pour lui, d'un tempérament plutôt artiste, un tel poste n'était qu'un pis-aller, pour ma grand-mère c'était une consécration : à la Banque, comme elle disait, on n'embauchait que des gens honnêtes et honorables. Comme quoi l'ascension sociale doit se mesurer par rapport à celui qui en bénéficie ! Du fait de l'attitude de Catherine envers son petit-fils Maurice, ni lui ni ses enfants ne conserveront de relations avec le reste de la famille et de ce fait, ni ma grand-mère ni sa sœur et leurs descendants ne sauront ce que devinrent leurs proches parents ; mes recherches ont permis pour partie de lever le voile.

- **Marie**, née le 4 janvier 1852. En 1866, elle est repasseuse mais entrera dans les ordres peu d'années après pour passer le reste de sa vie au sein de la communauté des sœurs de Saint-Alexis. Cette congrégation fut fondée au 17e siècle pour prendre soin des enfants abandonnés, des pauvres et des malades de l'hôpital. Elle est décédée dans cet établissement le 8 octobre 1912.

- **Mery**[7] **Aimé** né le 22 août 1854 ; avec lui nous allons assister à un premier bond dans la hiérarchie sociale. Il fera probablement de bonnes études primaires puisqu'à l'école primaire laïque de Limoges, il sera plusieurs fois nommé à la remise des prix. En tout cas en 1880 il est premier clerc d'avoué à Limoges bien que n'ayant pas fait d'études de droit. Il est vraisemblable qu'il est entré jeune chez un officier ministériel en qualité de *saute-ruisseau* et que ses capacités et son travail lui permirent d'accéder aux fonctions qu'il occupait alors. Peu de temps après, et je ne sais comment, il sera embauché au service du contentieux des Chemins de fer de l'État en qualité de rédacteur et deviendra chef-adjoint de ce service. Il s'agit là d'un poste réellement important, la Compagnie de l'État étant alors l'une des plus conséquentes des chemins de fer français. Sa compétence et son sérieux seront reconnus en dehors même de son entreprise puisque déjà officier de l'instruction publique, il sera par décret du 31 juillet 1921 nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère de l'industrie. Voici *in extenso* le motif de sa nomination :

« *Pendant la guerre alors que le personnel du Contentieux était réduit à un petit nombre d'agent, a eu à examiner tous les marchés, d'une importance considérable relatifs aux fournitures de matériel et de combustible et à régler les questions contentieuses nées de l'exécution des décrets concernant le ravitaillement en combustible de population civile ; a apporté un précieux concours à l'étude des questions soulevées par le traité Cotelle, les moratoires, les rapports du réseau avec les armées alliées*[8] *».*



L'Administration des chemins de fer de l'État était située au n°20 de la rue de Rome.

7 - Ce curieux prénom provient probablement du diminutif d'Emery Vouzeleaud époux d'une grand-tante de l'enfant.

8 - Archives nationales : base de données Léonore.

Le 26 avril 1890, à Limoges il avait épousé Léonie Perrine Peynichou, fille d'un propriétaire terrien de Meilhac (87) avec laquelle il eut trois enfants tous nés à Paris, deux filles restées célibataires et un garçon. Ce dernier, Jean Gabriel Antoine Aimé né le 12 avril 1899, poursuivra la trajectoire sociale commencée avec son père en étant élève au lycée Condorcet, études interrompues par la guerre qu'il terminera comme aspirant. En 1920, il entrera à l'École centrale dont il sortira en juin 1923, 42e sur 282 avec une moyenne de 17,02[9]. Le 16 juin 1928 à Limoges, il épousera sa cousine germaine Marie Madeleine Jeanne Grenier née le 10 décembre 1899 à la Croix sur Gartempe, fille de Louis instituteur et de Gabrielle Élise Guillot institutrice en retraite, la tante du marié, que nous évoquerons plus loin.

- Avec **Marie**, née le 21 novembre 1856, nous sommes en présence d'une nouvelle promotion sociale même si son cheminement peut paraître plus modeste que celui de son frère Mery. Marie en effet va poursuivre des études à son domicile jusqu'à obtenir en juillet 1877 le Brevet supérieur à Guéret. Ceci révèle un courage et une envie de réussir assez exceptionnelle. Dès septembre de la même année, elle est nommée institutrice adjointe à l'école du Portail Imbert à Limoges ; gageons que pour cette jeune femme c'est déjà une consécration, pourtant elle ne s'arrêtera pas là et en octobre 1881 elle obtient le certificat d'aptitude pédagogique qui lui vaut le 21 octobre de l'année suivante d'être nommée institutrice à l'école Montjovis qui vient d'ouvrir. Rapidement elle en devient la directrice. Ses débuts seront difficiles du fait, selon l'inspecteur primaire, de son jeune âge, de son manque d'expérience et aussi de l'importance de l'établissement. Elle saura cependant rapidement surmonter les problèmes rencontrés et très vite les rapports d'inspection[10] ne tariront pas d'éloges à son égard. En mars 1889 l'inspecteur primaire pourra dire que « Mlle Guillot est une des maîtresses les plus intelligentes et les plus capables ». Jusqu'en 1920, 21 rapports d'inspection répéteront comme une litanie qu'elle est l'une des meilleures institutrices de la ville de Limoges. Grâce à la lecture de ces documents, on peut se faire une idée de sa personnalité, c'est par la douceur qu'elle saura éduquer ses élèves ; dans sa classe, les punitions n'existent pas, elle croit en son métier, véritable vocation, elle n'hésite pas à acheter de ses deniers des livres pour la bibliothèque qu'elle a elle-même constituée. Par contre, elle manque un peu d'autorité sur ses adjointes, elle leur donne parfois trop de liberté, fait trop confiance, elle est parfois méticuleuse et perfectionniste, ses cours s'en ressentent. Elle est peut-être romantique, l'inspecteur regrette en effet que parmi les poésies qu'elle choisit il n'y ait pas La Fontaine ! Il ne donne pas de nom mais parle de goût bizarre, peut-être y a-t-il Lamartine et le Lac, Musset, voire Baudelaire ou Rimbaud. Extrapolation peut-être, on peut rêver… Restée célibataire, elle sera admise à la retraite en 1923 après 46 ans d'activité, sa carrière lui a valu la distinction d'officier de l'instruction publique.

- **Pierre Edmond**, né le 22 novembre 1857, parviendra aussi à une belle situation. À l'âge de 23 ans, il est conducteur des Ponts et Chaussées et suivra son frère Mery à la direction des Chemins de fer de l'État où il sera chef de bureau. Il terminera sa carrière en 1913 en qualité de sous ingénieur de 1re classe détaché par le département de la Seine comme chef de la division des retraites de cette compagnie ferroviaire. Il était alors officier d'académie. Le 16 avril 1895, il avait épousé à Paris 14e Catherine Eugénie Faucher, née le 23 novembre 1869 et fille d'un marchand tailleur de Limoges ; il eut une fille Catherine Marie Edmée, née à Paris 14e le 22 février 1896 et restée célibataire.

- Avec **Gabriel Alfred**, né le 1er juillet 1863, nous rencontrons à nouveau un probable amateur d'aventures ! Il sera d'abord militaire et s'engagera en 1884 pour 5 ans au 111e régiment d'infanterie de Toulon, il accédera au grade de sergent-major (on dirait sergent-

9 - Informations communiquées par l'association des anciens élèves de l'École centrale.

10 - Arch. dép. Haute-Vienne - 1 T 608.

chef aujourd'hui), ce qui laisse à penser qu'il avait quelque instruction. De janvier 1885 à mars 1886, il servira au Tonkin et recevra la médaille commémorative de cette



Médaille du Tonkin.

campagne. Ré-engagé en 1889, il sera en 1890 cassé de son grade et rétrogradé soldat de 2e classe pour infraction à la discipline, le certificat de bonne conduite lui sera refusé. Libéré du service en 1894, il deviendra voyageur de commerce ou négociant selon les termes des documents d'état civil. Le 19 août 1897, il épousa Joséphine Fossoul, une Belge de la province de Namur née en 1860 et déjà mère d'un enfant qu'il légitimera à cette occasion. Le couple aura quatre enfants qui tous poursuivent l'ascension sociale déjà en cours. L'aînée Marie Émilie née en 1888 en Belgique figurera comme négociante sur son acte de décès en 1936 ; elle avait épousé Victor Henry, un acteur dramatique qui eut semble-t-il un certain succès, puisque dans un écho publié dans le *Figaro* du 22 septembre 1934 à l'occasion de son décès, il est indiqué que comédien chanteur, il avait été de la création de *La Veuve joyeuse, Jeanne Doré, Les Travaux d'Hercule.* La seconde fille Euphrasie née en 1898 à Paris épousera en 1920 Pierre Armagnac, lieutenant de réserve, ingénieur en chauffage central et en ventilation. Le troisième enfant, Emmanuel Gabriel né en 1900 à Paris exploitera dans cette ville une entreprise d'imprimerie. En 1945, il épousa Rose Perquier, modiste, et aura plusieurs enfants dont j'ignore tout. Enfin un second fils Aimé Alfred né en 1901 à Bois-Colombes sera directeur de la société Pathé-Marconi et décédera en 1945. De son mariage avec Suzanne Chanteau en 1925 il avait deux enfants.

- **Gabrielle**[11], née le 23 février 1867, est la dernière de la fratrie ; son père a alors 55 ans et sa mère 39 ! Elle sera élève chez les sœurs de la Croix à Limoges et obtiendra le brevet supérieur ; comme sa sœur aînée Marie, elle s'orientera vers l'enseignement et deviendra institutrice, terminant sa carrière à Limoges en 1926. Mariée avec Louis Grenier en 1891 à Oradour-sur-Glane où elle exerçait alors, elle aura au moins une fille Marie Madeleine Jeanne, née en 1899 qui comme nous l'avons vu plus haut, épousera son cousin germain prénommé Germain Jean Gabriel Antoine Aimé. Le couple aura semble-t-il deux autres enfants sur lesquels je n'ai pas d'information.

La première constatation que l'on peut faire à l'examen des destinées respectives des onze enfants survivants de Gabriel Guillot, c'est qu'il n'y a aucun déclassement. Les moins bien lotis sont porcelainiers comme leur père. Pour les autres, on trouve déjà un juriste, deux institutrices, un négociant, une religieuse, un aventurier… À la seconde génération, l'ascension sociale se poursuit, avec un centralien, des entrepreneurs, le directeur d'une importante société.

Ce sont les enfants de la seconde épouse qui réussissent le mieux, peut-être doit-on l'attribuer au niveau d'instruction de celle-ci, mais peut-être est-ce la conséquence d'un certain favoritisme. Le fait qu'Antoinette, fille de la première épouse, ne se marie qu'à l'âge de 27 ans, ce qui est tardif pour l'époque, irait peut-être dans ce sens : il n'est en effet pas interdit de penser qu'elle a servi plus ou moins de bonne et d'assistante à la mère de famille.

11 - Sur son acte de mariage elle est prénommée Gabrielle Élise.

Il est enfin remarquable que tous les enfants aient reçu une bonne instruction à une époque et dans un milieu où les parents étaient généralement pressés de les mettre en apprentissage afin qu'ils apportent quelques sous à la maison. Les filles elles-mêmes, sauf probablement la première, recevront une instruction supérieure à la norme pour une famille ouvrière. Ajoutons que même dans un milieu bourgeois il était rare qu'une fille obtienne le brevet supérieur, elle restait cantonnée à une éducation domestique. Pour ce qui est de l'instruction des filles, Gabriel apparait comme un précurseur !

Nous avons tous dans notre famille un *Gabriel* qui mérite une étude approfondie. Et quel plaisir de lever une partie du voile qui recouvre l'histoire de ses ascendants et collatéraux !

Jean-Marie Ruthon

Descendance de Gabriel GUILLOT Gabriel, 1812 (Limoges) – 1884 (Limoges)			
Nom et prénom	**Naissance**	**Mariage**	**Décès**
GUILLOT Gabriel	18/07/1812		24/07/1884
x **JAMBAUD Catherine**	20/10/1817	28/05/1838	31/10/1846
|___**GUILLOT Antoine**	06/02/1839		24/02/1839
|___**GUILLOT Antoinette**	08/05/1840		25/12/1911
|___x **GAURY Léonard**	16/08/1830	16/11/1867	05/02/1871
|___|___**GAURY Gabriel**	12/11/1869		
|___|___|___**GAURY Jeanne Blanche**			
|___|___|___x **MARTIAL Fernand**			
|___|___|___**GAURY Anne Marie Aimée**			
|___|___|___**GAURY Marie Antoinette Françoise**			
|___x **RAYGONDAU Joseph Constantin**	16/09/1836	30/11/1871	
|___**GUILLOT Antoine**	04/04/1841		19/11/1877
|___**GUILLOT Pierre**	27/05/1842		19/02/1883
|___x **PARVY Françoise**	04/01/1850	21/03/1868	12/07/1890
|___|___**GUILLOT Jeanne Marie**	19/03/1869		
|___|___**GUILLOT Edmond**	03/02/1873		
|___|___x **PETETOT Marie Françoise Elisabeth**	14/03/1883	29/10/1921	23/10/1971
|___|___**GUILLOT Félix**	08/02/1875		06/11/1958
|___|___x **VIGNAUD Lucie**	12/07/1882	25/06/1904	09/12/1973
|___|___|___**GUILLOT Lucien Jean**	20/08/1905		
|___|___|___x **MONNERIE Marie Louise**	04/07/1909	13/07/1929	
|___|___|___**GUILLOT Lucienne**	< ../../1938		
|___|___|___**GUILLOT Claude**	04/02/1940		16/02/1940
|___|___**GUILLOT Jeanne Marie**	26/09/1876		07/03/1938
|___|___x **POPULU Camille Théophile Célestin**	02/10/1873	30/07/1902	18/04/1956
|___**GUILLOT Maurice Edouard**	11/08/1843		28/03/1889
x **RAUSSE Catherine**	28/10/1828	05/03/1850	29/11/1907
|___**GUILLOT Antoine**	17/01/1851		ca ../../1891
|___x **LEBOUTET Françoise**	23/07/1857	02/07/1876	10/06/1947
|___|___**GUILLOT Maurice**	29/12/1873		06/01/1958
|___|___x **BARRET Maria**	23/04/1870	14/12/1895	13/01/1904
|___|___|___**GUILLOT Marguerite**	01/03/1892		29/01/1985
|___|___|___x **CHENAUD Jean Baptiste**	19/09/1887	11/04/1914	20/07/1957
|___|___|___**GUILLOT Léonie Amélie**	12/02/1895		23/11/1990
|___|___|___x **TEXIER Jean-Baptiste**	11/06/1891	16/02/1920	16/06/1954
|___|___|___**GUILLOT Jean François Emile**	31/01/1900		29/07/1929
|___|___|___x **BOUTAUD Thérèse**	31/03/1905	28/04/1923	> ../../2006
|___|___|___**GUILLOT Jeanne Émilienne**	03/10/1902		11/05/1910

|___|___x **PERGUET Léonarde**	09/05/1885	13/02/1911	01/04/1956
|___|___**GUILLOT Martial**	29/10/1876		30/11/1880
|___|___**GUILLOT Léonie Amélie**	03/11/1882		06/08/1970
|___|___x **AGOT Antoine**	19/03/1882	15/12/1906	26/07/1916
|___|___x **FRONTOUT Jean**	06/10/1885	22/03/1924	12/09/1971
|___**GUILLOT Marie**	04/01/1852		08/10/1912
|___**GUILLOT Pierre Paul**	02/06/1853		10/01/1857
|___**GUILLOT Mery Aimé**	22/08/1854		
|___x **PEYNICHOU Léonie Perrine**	01/08/1868	26/04/1890	16/10/1861
|___|___**GUILLOT Aimée Léonie**	18/12/1892		04/07/1977
|___|___**GUILLOT Jeanne Marie Amélie**	10/10/1895		14/07/1964
|___|___**GUILLOT Germain Jean Gabriel Antoine Aimé**	12/04/1899		30/04/1987
|___|___x **GRENIER Marie Madeleine Jeanne**	10/12/1899	16/06/1828	18/06/1869
|___**GUILLOT Marie**	21/11/1856		
|___**GUILLOT Julie**	09/10/1857		13/10/1857
|___**GUILLOT Pierre Edmond**	22/11/1857		24/11/1913
|___x **FAUCHER Catherine Eugénie**	23/11/1869	16/04/1895	
|___|___**GUILLOT Catherine Marie Edmée**	22/02/1896		05/02/1977
|___**GUILLOT Marie Amélie**	22/01/1859		17/02/1862
|___**GUILLOT Pierre Alfred**	20/08/1861		13/02/1862
|___**GUILLOT Gabriel Alfred**	01/07/1863		21/01/1951
|___x **FOSSOUL Joséphine Léopoldine**	07/01/1860	19/08/1897	
|___|___**GUILLOT Marie Emilie Joséphine**	03/09/1888		25/09/1936
|___|___x **HENRY Henri Gabriel Victor**	20/08/1855	23/04/1908	13/09/1934
|___|___**GUILLOT Marcelle Euphrasie Eugénie**	22/02/1898		09/02/1978
|___|___x **ARMAGNAC André Pierre**	28/03/1896	18/03/1920	12/07/1944
|___|___x **LIEBENGUTH Paul Joseph**	12/08/1895	12/10/1945	21/06/1977
|___|___**GUILLOT Emmanuel Gabriel**	15/05/1900		04/05/1976
|___|___x **PERQUIER Yvonne Rose**	29/04/1905	28/12/1945	31/12/1987
|___|___|___**GUILLOT Michelle**			
|___|___|___**GUILLOT Claude**			
|___|___|___x **POISSONNIER Yves**			
|___|___|___**GUILLOT Emmanuel Alain Paul**			
|___|___|___x **BOSCHETTI Francesca Maria**			
|___|___**GUILLOT Aimé Alfred**	21/11/1901		07/09/1945
|___|___x **CHANTEAU Suzanne Emma**	13/05/1904	03/10/1925	24/04/1993
|___**GUILLOT Gabrielle**	23/02/1867		
|___x **GRENIER Louis**	19/12/1868	08/08/1891	14/10/1918
|___|___**GRENIER Marie Madeleine Jeanne**	10/12/1899		18/06/1969
|___|___x **GUILLOT Germain Jean Gabriel Antoine Aimé**	12/04/1899	16/06/1828	30/04/1987

Les francs-tireurs de la Haute-Vienne

Jean-Claude Frölich

L'auteur : Jean-Claude Frölich, retraité de l'aéronautique militaire, est passionné de généalogie et d'histoire. Son épouse saint-juniaude lui a fait partager l'amour du pays limousin. Il recherche essentiellement les personnes méconnues ou oubliées de l'histoire de la Haute-Vienne. Il est l'auteur d'un ouvrage sur les Poilus de Saint-Junien et d'une biographie de l'écrivain journaliste et combattant des deux guerres Georges Gaudy, auteur notamment de *La Ville Rouge*. Il est membre du Cghml et de l'Association des Vieilles Pierres de Saint-Junien.

Résumé : Le 150e anniversaire de la guerre de 1870 nous a remis en mémoire cette guerre oubliée qui a pourtant marqué très fortement les générations nées à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle, celles de nos parents et grands-parents pour les plus anciens d'entre nous. La perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine fut un traumatisme ancré dans leur mémoire et transmis dans l'éducation de leurs enfants jusqu'à ce que la guerre de 1914 les libère de leur obsession, mais à quel prix !

Après le 71e mobiles de la Haute-Vienne, les pérégrinations de l'ambulance de la Haute-Vienne, la 21e compagnie de mobiles de la Creuse et le travail fourni par le Cghml pour recenser les Morts pour la patrie pendant cette guerre, il m'est apparu qu'on oubliait les francs-tireurs, une catégorie de combattants qui jouèrent pourtant un rôle de premier plan dans la mémoire collective. Ils furent l'un des sujets les mieux traités par les peintres d'histoire de l'après 1870. On trouvera ici quelques anecdotes sur ces combattants mal connus et détestés des Allemands, qui les considéraient comme des terroristes, et parfois mal aimés des villages français qui craignaient le pillage et les représailles prussiennes.

Les corps francs et les francs-tireurs sont des troupes non régulières de volontaires souvent issues des unités de gardes nationaux sédentaires. Faisant suite à la réorganisation de l'armée par la loi Niel, leur existence a été légalisée par l'instruction impériale du 28 mars 1868. Dès le début de la guerre, des recrutements encadrés par la loi du 10 août 1870 et une circulaire ministérielle sont opérés auprès des jeunes de 25 à 30 ans et des hommes de 30 à 40 ans. Valmy est dans toutes les têtes. L'ensemble de la nation est donc appelé à s'impliquer dans la guerre et à former des groupes de corps francs qui viendront épauler les troupes de la garde mobile.

On estime à environ 70 000 le nombre de francs-tireurs volontaires levés pendant les derniers mois de 1870. Ce sont bien sûr les régions du nord, de l'est et de Paris, atteints directement par l'invasion, qui ont fourni les plus gros bataillons de francs-tireurs. Le point commun entre tous ces volontaires est leur patriotisme. Ils viennent de tous les horizons politiques même si certains recrutements étaient plus « politiques » que d'autres. Des volontaires étrangers (Belges, Grecs, Italiens, voire Américains du sud, etc.) se sont aussi engagés, tel Garibaldi le héros de l'indépendance italienne, à qui fut confiée l'armée des Vosges.

Ces corps de volontaires sont organisés en compagnies d'environ 50 à 100 hommes. Leur habillement est assez hétéroclite, reflétant même parfois des particularités identitaires locales.

Quant à l'armement, dès la loi du 10 août 1870 les choses sont claires : *« La distribution [des armes] sera faite d'abord aux gardes nationales des départements envahis, des villes mises en état de défense, etc. »* Le modèle Chassepot de 1866 à chargement par la culasse étant en nombre insuffisant, les modèles de fusil à percussion des années 1840-1860 ont été ressortis, ou modifiés en fusils à tabatières ; certains francs-tireurs n'avaient même que leur fusil de chasse.

Troupes non régulières, les francs-tireurs montent eux-mêmes des opérations, attaquent les soldats allemands puis se retirent. Par leurs actions, ils parviennent à inquiéter l'état-major allemand qui y voit l'amorce d'une guérilla. Les francs-tireurs seront utilisés aussi comme éclaireurs, appuyant la marche des unités régulières. Lors de certains combats, ils pourront être intégrés aux armées aux côtés des mobiles.

En Haute-Vienne aussi

À Limoges, une lettre adressée le 8 août 1870 au général commandant la 21e région militaire demande la formation d'un corps de francs-tireurs en conformité avec les dernières instructions ministérielles. D'après les signatures, en une heure 50 volontaires étaient déjà inscrits. Les engagements se font au bureau militaire de l'hôtel de ville, au *Courrier du Centre*, au *Cercle de l'Union,* au *Cercle des jeunes gens.* Les mêmes signataires essaieront aussi de mettre en place un *Comité des Francs-chasseurs de la Haute-Vienne.*

Cet élan patriotique va se trouver plus ou moins bouleversé par le changement de régime et l'organisation de la Défense nationale. L'appel des réservistes, la mobilisation de la garde nationale mobile, la mise en place de la garde nationale sédentaire, tout cela se faisant, les francs-tireurs vont mettre du temps à s'organiser. Le 25 septembre un comité de 7 membres est chargé de dresser les statuts de la compagnie des francs-tireurs de la garde nationale de la Haute-Vienne et d'en préparer l'organisation. M. Charles Lacaux est chargé de recevoir les inscriptions.

Dès cette période, les consignes et les instructions de la délégation du Gouvernement de Défense Nationale réfugiée à Tours se font claires et deviennent précises. Une solde est accordée aux francs-tireurs à raison de 1 franc pour les soldats et caporaux, 1,25 franc pour les sergents, 1,50 franc pour les sergents-majors et les adjudants. Les officiers reçoivent la même solde que celle des officiers du grade correspondant dans l'armée régulière. En outre, cette délégation décide que les opérations des francs-tireurs doivent être dirigées par l'autorité militaire et décrète : *« les compagnies seront mises à la disposition de M. le ministre de la guerre et sont soumises au point de vue de la discipline au même régime que la garde nationale mobile ».*

D'autre part, M. Lebloys, homme de lettres, ardent républicain de longue date et maire de Roziers-Saint-Georges, décide de son côté, après entrevue avec Garibaldi et le secrétaire du ministre de la guerre, de créer à son tour une compagnie destinée à

rejoindre l'armée des Vosges. Il lance donc un appel à volontaires le 18 octobre 1870. *Le Courrier du Centre* du 23 octobre 1870 publie peu après sur trois colonnes un long article de Garibaldi expliquant en neuf points les instructions sur la guérilla à mener à l'intention des francs-tireurs et des corps de volontaires. Fin octobre, le même journal ouvre une souscription patriotique pour hâter l'habillement, l'équipement et l'armement des francs-tireurs de la Haute-Vienne. Enfin, début novembre, le comité de défense de la Haute-Vienne met à disposition des francs-tireurs limousins 90 équipements complets représentant 5 000 francs et vote un subside provisoire de 1 franc par jour pour chaque homme nécessiteux de cette compagnie étranger à la ville de Limoges. 60 autres équipements sont accordés à la compagnie des « Amis de Paris », celle de Lebloys. Ils seront livrés dès que l'organisation de la compagnie sera achevée.



Un franc-tireur ; détail du monument aux morts (1870-1871) de Limoges.

La compagnie du capitaine Soudanas

Voyons maintenant quel fut le parcours des deux principales compagnies levées en Haute-Vienne et la participation de quelques limousins dans d'autres compagnies de francs-tireurs. Fin septembre et début octobre 1870, en même temps que l'organisation des gardes nationales de la Haute-Vienne, celle des francs-tireurs se met donc en place. Charles Lacaux est en charge de recevoir les inscriptions et de dresser les statuts. Un appel aux dons en espèces ou en nature est aussi lancé et est recueilli chez Soudanas, rue Montmailler. Les premiers exercices d'entraînement ont lieu sur l'esplanade du Champ-de-Juillet transformée en champ de manœuvre. En quelques jours les hommes sont déclarés prêts à partir.

La première compagnie fut placée sous les ordres d'Auguste Soudanas, de son vrai prénom Jean-Baptiste Benoît Gustave Soudanas, né le 26 février 1829 à Limoges. C'est un fabricant et négociant en porcelaine demeurant 56, faubourg Montmailler, fils d'autre Jean-Baptiste Soudanas, huissier de justice, et de Marguerite Joséphine Fage. En 1853, il s'associe avec deux autres négociants, Edmond Ruaud et Louis Ferrand pour créer la société *Ruaud fils, Ferrand et Soudanas*. Ruaud puis Ferrand se retireront et la société sera dissoute en 1855, Soudanas restant seul négociant. Ce porcelainier, qui avait déjà souscrit pour l'achat d'une épée d'honneur au maréchal de Mac-Mahon, est un fervent patriote qui ne peut accepter la défaite sans rien faire. À 41 ans, faisant partie de la garde nationale sédentaire et n'ayant plus l'âge de partir au combat, il choisit d'être franc-tireur de la Haute-Vienne. Capitaine en réserve, il deviendra commandant de la compagnie.

Célibataire, ce héros aura un curieux destin. Il se mariera sur le tard à Limoges le 5 septembre 1885, âgé de 56 ans avec Marguerite Noëmie de Cressac Villagrand, et le couple aura un fils, Jules, né le 20 décembre 1885, un « prématuré » âgé de quatre mois à peine... Le 8 janvier 1888, au domicile du faubourg Montmailler, trois corps sont retrouvés morts par asphyxie dans une pièce aux ouvertures soigneusement calfeutrées et au milieu de laquelle, dans un immense chaudron de cuivre posé sur une brique se consumait encore du charbon.

Chagrins de famille, isolement et embarras d'argent semblent être la cause de ce suicide (ou crime maquillé en suicide) familial. La fabrique ne fonctionnait plus depuis quelques années. Malgré les supplications de la famille et les vœux des suicidés, la cérémonie religieuse sera refusée au couple très croyant. Seul le petit Jules bénéficiera d'un enterrement religieux.

C'est le dimanche 23 octobre qu'est constituée cette 1re compagnie des francs-tireurs de la Haute-Vienne. Réunis dans une salle de la société philharmonique de Limoges, sous la présidence de M. Duchâtelet, conseiller municipal et président de la commission de défense de la Haute-Vienne, les francs-tireurs présents élisent leurs officiers, sous-officiers et caporaux.

Sont élus :
- Capitaine commandant : Auguste Soudanas ;
- Lieutenant : Clément Bac ;
- Sous-lieutenants : Charles Lacaux et Pétiniaud-Dubos, porte-drapeau ;
- Sergent-major : Emmanuel Fournier ;
- Sergent fourrier : Paul Hervy ;
- Sergents : François Biardoux, Oscar Bac, Jules Soudanas, Gustave Godefroy ;
- Caporaux : Victor Célérier, Jean-Baptiste Cosse, Bernard Burckhalter, Jean-Baptiste Patapy, Pierre Mourier-Lalande, Léonard Janicot, Paul Christophe, Pierre Sarrazin.

Le lendemain, sur le champ de manœuvres, devant l'ensemble des francs-tireurs rassemblés, cette organisation est officialisée. La compagnie est ainsi formée et la liste des engagements sera déclarée close le 27 octobre si le nombre de 100 hommes est atteint. Finalement, ils seront 110 à partir. Ils viennent de toutes les catégories sociales. On trouve des directeurs d'usine, des commerçants et négociants, des artistes, des employés, des ouvriers, des agriculteurs et d'anciens militaires ayant participé à la conquête de l'Algérie (Sidi-Brahim en septembre 1845) ou aux campagnes d'Italie (1859) et de Chine (1860). Le plus ancien a 51 ans et le plus jeune 18 ans.

La campagne de la compagnie Soudanas

Le 7 novembre, Soudanas reçoit son affectation à l'armée de la Loire : 17e corps, 3e division (corps d'armée placé sous le commandement du général de Sonis) et le 11 novembre, sa compagnie est passée en revue sur le Champ-de-Juillet par le préfet et le général Noue, commandant la 21e division.

Le 13 novembre, une foule importante accompagne la compagnie à la gare de Limoges aux cris de *« Vive la République. Vivent les francs-tireurs ».* Ils prennent la direction de Vendôme où ils arrivent le soir même. C'est à Vendôme que se forme la 3e division placée sous le commandement du général de brigade Deflandre. À leur passage à Tours, ils rencontreront l'autre compagnie, celle de Lebloys partie la veille. Cette 3e division quitte Vendôme le 20 novembre et va participer au combat de Brou.

Le baptême du feu a lieu le 25 novembre à 60 km au nord de Vendôme, à Yèvres près de Brou où après une journée passée sous la mitraille, les francs-tireurs se sont distingués. Voici en quels termes le sous-lieutenant Lacaux raconte cette affaire à son frère dans une lettre datée du 27 novembre 1870 : *« J'ai pris avec 31 hommes de ma compagnie 13 voitures de vivres, un fourgon appartenant à des officiers supérieurs et 7 chevaux. Je n'ai pas reçu une égratignure, ni mes hommes, et j'ai été mis ainsi que la compagnie des francs-tireurs de la Haute-Vienne à l'ordre du jour de l'armée ».*

Deux autres francs-tireurs, Tolzan et Coste, ont évoqué eux aussi cette première journée de combats dans des courriers. Coste précise que, déployée en tirailleurs, la compagnie fut la 1re à rentrer dans Yèbles. Après *« cette dure journée de vingt heures de marche, de danger et de fatigue »*, la compagnie regagne son campement à Donnemain-Saint-Mamès près de Châteaudun.

Soudanas écrira une lettre au maire de Limoges en précisant ces événements et

ajoute : *« Nous avons détourné de ces prises quelques objets que je vous envoie comme maire de Limoges. Faites-en ce que vous jugerez convenable, c'est un souvenir que nous envoyons au pays »*. Lacaux indiquera plus tard que ces objets ont été vendus aux enchères. Si l'on en croit Gustave Godefroy, l'un des francs-tireurs, propriétaire d'une de ces magnifiques pipes recourbées typiquement allemandes prise au cours de l'affaire de Brou, elle aurait appartenu à Frédéric Charles de Prusse, le général en chef de l'armée allemande.



Attaque d'un courrier postal par des francs-tireurs (image allemande). *Überfall einer Feldpost durch Franctireurs. Der große Krieg 1870-71 in Zeitberichten.* Réédité et remanié par Joseph Kürschner, Berlin, non daté.

Après la bataille de Loigny au cours de laquelle le général de Sonis a été grièvement blessé, et la réorganisation de l'armée de la Loire, la 3e division du 17e corps passe sous les ordres du général de Jouffroy. La compagnie Soudanas est alors versée aux éclaireurs du corps Lipowski, et c'est avec ce colonel ayant déjà acquis une certaine célébrité que la compagnie va s'illustrer au cours du combat d'Alençon.

15 janvier 1871 : le combat d'Alençon

À l'issue de la bataille du Mans, l'armée de la Loire se replie sur Laval. Une partie de cette armée est chargée de remonter sur Alençon pour y bloquer les troupes prussiennes. Cette défense d'Alençon est confiée aux mobiles de la Mayenne, de l'Orne et aux francs-tireurs de Lipowski ; la compagnie de Soudanas prendra une part active à cette bataille.
D'après le livre du comte de Couronnel, cette compagnie *« ne perdit qu'un homme tué à l'ennemi, bien qu'elle ait toujours noblement fait son devoir »*. Le mieux est cependant de se rapporter à ce qu'en a dit Charles Lacaux, le fidèle lieutenant du capitaine Soudanas, dans la longue causerie reproduite dans le *Courrier du Centre* du 2 février 1892. Ce texte prenant trois colonnes du journal, nous n'en ferons qu'une synthèse et reprendrons que quelques extraits.

On est au cœur de l'hiver. La compagnie arrive le 14 janvier au soir et est cantonnée dans l'église avec d'autres corps francs. Le dimanche matin à 10 heures, après le rassemblement place de la mairie et le regroupement de diverses compagnies, ils partent en colonne pour aller au feu. Les 1er et 2e bataillons des francs-tireurs de Paris étaient déjà aux prises avec l'ennemi. Après avoir traversé le faubourg, le 3e bataillon dont fait partie la compagnie Soudanas, suivie d'un 4e bataillon, prend la route du Mans. Une partie du bataillon oblique vers Saint-Paterne et la voie ferrée (les mobiles de l'Orne et la compagnie Soudanas). Ils sont soumis au feu d'une artillerie de 2 à 3 batteries. Lacaux va se trouver en arrière de la première ligne de tirailleurs qu'il ne parviendra pas à rejoindre. *« J'ai dû me jeter souvent à terre pour laisser passer les obus et éviter leurs éclats. Je voyais sortir le feu des pièces à chaque coup de canon car avec la neige le feu se voit comme la nuit. J'entendais les fils et les poteaux vibrer au choc des obus et de leurs éclats »*. Il va se retrouver avec une petite troupe et occuper la maison du garde-barrière face aux Prussiens qui arrivent de Saint-Paterne. *« Avec les obus qui sillonnaient le champ de bataille, les balles ennemies étaient très nombreuses autour de nous. On les entendait passer et siffler à nos oreilles comme des mouches au vol rapide et strident. […] J'avais à côté de moi des mobiles qui faisaient le coup de feu comme des enragés avec leurs vieux fusils à*

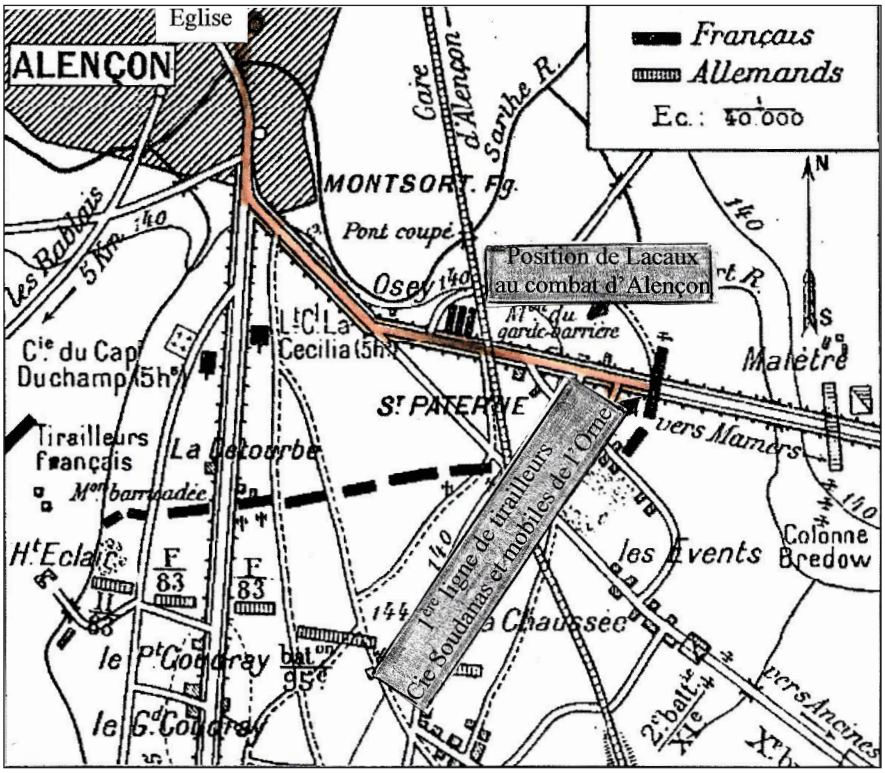

Combat d'Alençon (carte extraite du livre de la Ménardière)

piston, lesquels portaient à peine à quelques cent mètres ; ils déchiraient la cartouche, chargeaient leur fusil par le canon, bourraient avec la baguette et mettaient la capsule, puis tiraient consciencieusement comme une paysanne à la messe. »

Il parle ensuite des blessés de la compagnie. *« Le sergent-major Hervy était blessé d'une balle qui lui avait broyé le pied. Le soldat Deguerry était tué raide. D'autres étaient blessés, entre autres notre ami Cueille qui eût une partie du mollet emporté par un éclat d'obus. Alexandre Patry avait eu son sac traversé par un éclat d'obus qui, en venant du haut, avait percé en même temps sa couverture roulée au-dessus. »*

Et il conclut ainsi le récit de cette journée : *« Depuis les dix heures du matin jusqu'à la nuit les 4 bataillons réunis sous les ordres de Lypowski et les deux régiments de mobilisés de la Mayenne et de l'Orne, armés de vieux fusils à piston, ont tenu, déployés en tirailleurs, sans canons devant l'armée du duc de Mecklembourg forte de plusieurs divisions et d'une nombreuse et grosse artillerie, combat inégal, de notre côté du bruit, du côté de l'ennemi, du feu et de la mitraille. […] La nuit était venue depuis longtemps quand nous nous trouvâmes sur la place de l'hôtel de ville d'Alençon. Quand les soldats des bataillons furent réunis on nous fit partir par la route de Carrouge et nous allâmes coucher à Saint-Denis ».* Il s'agit de Saint-Denis-sur-Sarthon, à encore 15 km de marche après cette dure journée.

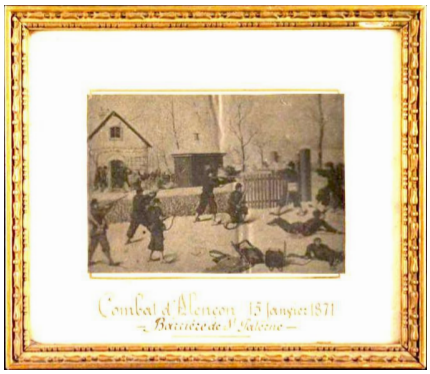

Peinture anonyme vers 1875. © Photo : musée des Beaux-arts et de la dentelle d'Alençon.



Le combat d'Alençon par Paul Kaufmann. Vers 1875. Source : blog *redécouvrir le vieil Alençon* de Jean David Desforges (article du 15 janvier 2019).

Après la mort de Soudanas, les anciens francs-tireurs éprouveront le besoin de se réunir annuellement en banquet à l'hôtel de Toulouse, rue du Pont-Neuf à Limoges. Ce sera Charles Lacaux qui le présidera et y évoquera les souvenirs de cette campagne. Ils se réuniront en général autour de la date du 15 janvier, anniversaire de la bataille d'Alençon et y évoqueront leurs histoires de campagne, tantôt gaies et tantôt tristes, portant des toasts aux anciens et buvant à la Revanche, à l'Alsace et à la Lorraine.

Les comptes-rendus de ces banquets nous permettent de connaitre les noms de quelques autres des 110 francs-tireurs limousins de cette compagnie, tels Tarrade, Gustave Godefroy, Biardoux (le doyen), Devallois, Morterol, Oscar Bac, Guillia, Cueille, Monnerie, Pradeau, Chirol, Lajat, Sénèque, Blanchon, Ballet, Guinot, Alexandre Patry, Nouhaux, Julliard (le plus jeune, qu'ils appelaient leur enfant de troupe).

La compagnie du capitaine Lebloys

Ce personnage hors du commun mériterait un article à lui tout seul. Résumons sa biographie. Edouard Ernest Lebloys naît le 31 mars 1824 à Limoges. Il est le fils d'Antoine Louis Hippolyte Lebloys de Roziers, médecin, et de Sophie Julie Jenny Pétiniaud. Fils de notables, il fait ses études au lycée royal de Limoges (l'actuel lycée Gay-Lussac) puis à l'institut Mathé, faubourg Saint-Honoré à Paris.

Typographe et socialiste, il devient disciple de Pierre Leroux, typographe, écrivain et théoricien d'un socialisme saint-simonien installé à Boussac en Creuse. Il fréquentera beaucoup l'imprimerie de Boussac. Sous la Deuxième république, Ernest Lebloys est rédacteur d'un journal de Limoges, *Le Peuple,* dirigé par Denis Dussoubs. En juin 1848, il prend part aux événements de Paris. À la fin de 1848, il écrit *Le Soldat Loup-garou,* un brûlot antimilitariste diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires, y compris dans les casernes. En 1850, il est rédacteur en chef du *Soldat du peuple.* Il est d'ailleurs emprisonné pendant un an à Limoges pour délit de presse. Républicain farouche, il s'oppose au coup d'état du 2 décembre 1851 et prend les armes. À Paris, il se trouve aux côtés de Denis Dussoubs sur la barricade

de la rue du Petit-Carreau (près de le rue Montorgueil) où celui-ci sera tué.

Recherché, il doit s'exiler, d'abord à Londres où il fait partie du groupe « l'Union socialiste » avec Louis Blanc, puis à Bruxelles où il multiplie les publications. C'est à Ixelles qu'il épouse en mai 1850 Isabelle Jamagne dont il aura un fils Edouard. À l'avènement de la République, de retour en France, le 15 septembre 1870, après révocation du maire en place, il est nommé maire de Roziers-Saint-Georges. Tout aussi patriote que républicain, il parvient à lever une deuxième compagnie de francs-tireurs. Comme Soudanas, il sera affecté au 17e corps de l'armée de la Loire.

De retour de campagne, il se présente comme candidat républicain aux élections législatives de février 1871, mais il est battu. Réélu en mai 1871 maire de Roziers, il décède le 21 avril 1872 à la suite d'un coup de feu reçu dans la cuisse. Toujours armé d'un pistolet, il aidait son berger à rassembler ses moutons et en sortant son arme, son cheval fit un écart et le coup partit lui rompant l'artère fémorale.

C'est à la suite d'une entrevue avec Garibaldi et le secrétaire du Ministre de l'Intérieur et de la Défense qu'Ernest Lebloys est autorisé à lever la compagnie *Les Amis de Paris*[1] initialement destinée à aller combattre dans les Vosges. Le premier appel à volontaires est lancé le 18 octobre 1870. 64 hommes répondent à cet appel et l'état-major de cette compagnie est constitué de la façon suivante :

- Capitaine commandant : Ernest Lebloys ;
- Lieutenant : Pierre Dautremont ;
- Sous-lieutenant : Jean Jules Duhoux ;
- Sergent-major : Pierre Maury ;
- Sergent fourrier : Félix Arnaudie ;
- Porte-drapeau : Daniel Lamazière ;
- Sergents : Pierre Moreau, Joseph Duléry ;
- Caporaux : Jean Hardy, Eugène Guyonnet, Martin Papy.

À cet état-major, il faut rattacher le chirurgien Louis Fredon.

Comme pour la compagnie Soudanas, la compagnie de Lebloys, dont la devise est *« La République ou la mort »*, est passée en revue par les autorités avant son départ. Elle quitte Limoges le 12 novembre 1870. Contrairement aux prévisions initiales, elle n'ira pas dans les Vosges, mais sera intégrée aussi au 17e corps de l'armée de la Loire en cours de formation dans la région de Beaugency et de Marchenoir. Finalement les deux compagnies ne seront jamais très éloignées l'une de l'autre.

Partie de Vendôme le 20 novembre, la 3e division rencontre et bouscule des Prussiens à Brou (60 km au nord de Vendôme), puis vient obliquer sur Patay et Péravy-Sainte Colombe pour prêter main forte au 16e corps qui se prépare à cette bataille de Loigny. Ce sera le 2 décembre une défaite cuisante, les Allemands reprendront Orléans et une deuxième armée de la Loire sera reconstituée sous le commandement de Chanzy.

En effet, Lebloys adresse le 11 décembre une lettre au préfet de la Haute-Vienne dans laquelle il indique *« notre compagnie figurait en première ligne d'éclaireurs à la droite du corps d'armée qui attaquait Brou. Nous avons reçu une pluie d'obus sans qu'aucun de nous ait reculé. Pas un seul de nous n'a été blessé »*[2].

Il précise cependant qu'à Patay, après des marches forcées 4 francs-tireurs ont disparu pendant les marches forcées de nuit, et qu'il espère les voir revenir. *« Notre compagnie a toujours marché sous la conduite de tous ses officiers, et reposée à Tours, elle va se remettre en marche contre les Prussiens au premier ordre reçu. ».* Il précise en outre que Soudanas est aussi à Tours et y concentre ses forces. Il indique aussi que *« le lieutenant Dautremont, embusqué dans un bois avec Teytaud et deux autres francs-tireurs, a*

1 - *Les Amis de Paris.* Source : BnF Gallica. Extrait de la revue mensuelle Arts et lettres en Limousin. Charles Lefort. 1912.

2 - Lettre de Lebloys du 11 décembre 1870. Source : *le Courrier du Centre* du 17 décembre 1870.

blessé un uhlan à la hauteur du village de Logron ». Logron est situé à quelque 10 km au sud de Brou.
Des quatre disparus de Patay dont parle Lebloys, deux ont peut-être été tués, ou ont déserté au cours de cette bataille du 2 décembre autour de Loigny, Terminiers, Lumeau, etc, et les deux autres ont profité de la grande débandade vers le sud pour déserter à Vierzon.

Pour comprendre cette lettre, il faut se remettre dans le contexte de cette armée de la Loire qui vient de battre les Bavarois à Coulmiers le 9 novembre et a repris Orléans. Le 17e corps est chargé de protéger l'aile gauche de cette armée qui remonte vers le nord pour délivrer Paris. Cependant la capitulation de Metz du général Bazaine a libéré des contingents de Prussiens et cette remontée va se trouver stoppée à Loigny.

Après ce repos à Tours, la compagnie de Lebloys reprendra du service et sera encore à la peine, toujours dans la région de Vendôme comme le résume une autre lettre publiée dans le *Courrier du Centre,* datée du Mans, 10 janvier 1870.

- Du 4 décembre au 11 décembre, évacuation d'Orléans et repli sur Tours ;
- Du 11 au 16 décembre 1871, repos à Tours où sont laissés quelques malades ;
- 21 décembre, passage au Mans ;
- 31 décembre, combats d'Épuisay et de Vendôme.

Au vu de cette lettre, on voit que, pendant cette retraite de l'armée de la Loire vers le Mans, les francs-tireurs de la Haute-Vienne ont été constamment sollicités entre Vendôme et Le Mans. En effet, la 3e division du 17e corps maintenant commandée par le général Jouffroy comportait des colonnes mobiles qui se sont heurtées plusieurs fois aux Prussiens et ont tentées de reprendre Vendôme le 31 décembre 1870. Le 10 janvier, c'est à Pontlieue dans la banlieue du Mans que nos francs-tireurs attendent l'ennemi.
- 11 et 12 janvier 1871, bataille du Mans. À l'issue de cette bataille, du 14 au 16 janvier, toute l'armée se replie sur Laval et prépare la défense cette ville ;
- 18 janvier, combat de Sainte Melaine. Les Prussiens s'arrêtent alors.

Le 28 janvier 1871, l'armistice est signé. Au retour de cette campagne, sur les 64 hommes partis, il n'en reviendra que 27. La liste des hommes manquants pour diverses causes, a été fournie par madame Lebloys à laquelle j'ai ajouté quelques précisions. Elle figure ci-après. Pour 5 d'entre eux, on connait leur décès. Quant aux disparus, on sait que deux d'entre eux ont déserté. Beaucoup ont été laissés malades dans les hôpitaux, l'épidémie de variole étant en cette fin 1870 et début 1871 très virulente chez les combattants.

M. Lebloys, capitaine des francs-tireurs de Limoges, vient d'adresser à M. le préfet de la Haute-Vienne la lettre suivante :

Le Mans, 10 janvier 1871.

Mon cher Monsieur Massicault,

Depuis le 26 du mois dernier jusqu'à hier, nous avons été en grande activité. J'avais été chargé d'aller reconnaître les forces ennemies campées à Fretteval. J'ai dû, à la tête de 50 francs-tireurs, m'avancer à 50 kilomètres au-delà des lignes françaises. Nous avons rencontré 25 uhlans à Chauvigny, nous leur avons tué 2 hommes et 5 chevaux. A notre retour, nous nous sommes portés contre les Prussiens dans les bois de Vendôme. Unis à d'autres compagnies de francs-tireurs, nous étions 500 contre 3,000 Prussiens. Nous avons essuyé pendant longtemps un feu très vif; on nous a même lancé des balles explosibles. Néanmoins, nous avons eu la même chance qu'à Brou ; nous n'avons pas eu de blessés dans notre compagnie et nous avons tué plusieurs ennemis. Notre chirurgien, M. Fredon, a rendu de courageux services aux blessés des autres compagnies. Il les a pansés et enlevés du champ de bataille, quoique, à un certain moment, nous fussions cernés par des forces écrasantes. Ce sang-froid, cette résolution lui font le plus grand honneur.

Aujourd'hui nous prendrons part à l'action générale qui va s'engager autour du Mans. Après cette bataille, notre nombre étant excessivement réduit par les marches forcées, je vous demanderai, mon cher préfet, la permission de venir à Limoges compléter rapidement notre cadre par un nouvel appel de volontaires sous notre drapeau.

Agréez, etc. E. Lebloys.

Reproduction du *Courrier du Centre* du 15 janvier 1871
Fréteval et Chauvigny-du-Perche sont à environ 20 km au nord de Vendôme.

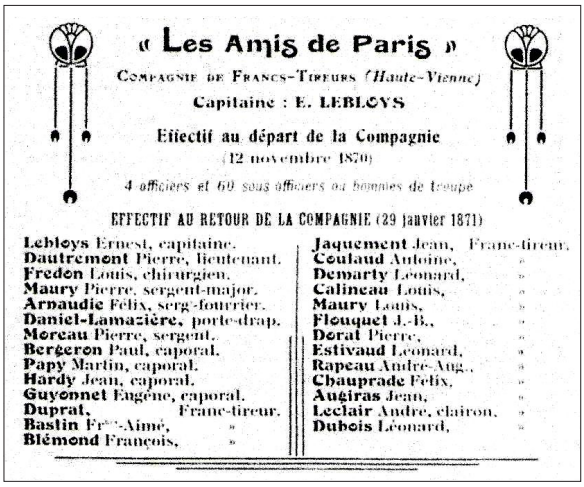

« Les Amis de Paris »

COMPAGNIE DE FRANCS-TIREURS (Haute-Vienne)

Capitaine : E. LEBLOYS

Effectif au départ de la Compagnie

(12 novembre 1870)

4 officiers et 60 sous officiers ou hommes de troupe

EFFECTIF AU RETOUR DE LA COMPAGNIE (29 janvier 1871)

Lebloys Ernest, capitaine.
Dautremont Pierre, lieutenant.
Fredon Louis, chirurgien.
Maury Pierre, sergent-major.
Arnaudie Félix, serg.-fourrier.
Daniel-Lamazière, porte-drap.
Moreau Pierre, sergent.
Bergeron Paul, caporal.
Papy Martin, caporal.
Hardy Jean, caporal.
Guyonnet Eugène, caporal.
Dupral, Franc-tireur.
Bastin Fr^{ois}-Aimé, »
Blémond François, »

Jaquement Jean, Franc-tireur.
Coulaud Antoine, »
Demarty Léonard, »
Calineau Louis, »
Maury Louis, »
Flouquet J.-B., »
Dorat Pierre, »
Estivaud Léonard, »
Rapeau André-Aug., »
Chauprade Félix, »
Augiras Jean, »
Leclair André, clairon. »
Dubois Léonard, »

Effectif au retour de la campagne.

Liste des hommes manquants au retour de la campagne :

Duhoux Jean Jules, sous-lieutenant, démissionnaire le 25 décembre 1870. Il s'agit d'un parisien, âgé de 39 ans, peintre sur porcelaine venu s'installer à Limoges avec son épouse.

Porcher Nicolas dit Belair, laissé malade à Laval le 16 janvier 1871.

Duléry Joseph, sergent, laissé malade dans une ambulance au Mans le 12 janvier 18971. Il se pourrait bien que ce Joseph Duléry, né en 1841 à Bourganeuf, charpentier, marié avec une Saint-Juniaude et devenu hôtelier, soit d'un caractère très bien trempé, fort au point de ne pas craindre les taureaux ; il en aurait arrêté un dans des circonstances périlleuses. De plus, il fut aussi adversaire en justice du notaire de Saint-Junien, pour injures et diffamation.

Martinaud Pierre, sergent, laissé malade à Laval le 16 janvier 1871.

Maudemain Aristide, laissé malade à Besse le 31 décembre 1870. Il s'agite de Bessé-sur-Braye.

Barret François, laissé malade à Laval le 16 janvier 1871.

Lafossas Jacques, laissé malade au Mans le 12 janvier 1871. Taillandier de 29 ans. Ramené à Limoges, il y décède de phtisie le 18 janvier 1871. Il y est identifié comme garde mobilisé de la Haute-Vienne.

Catherine Bazile, laissé malade à Tours le 11 décembre 1870, il décède à l'hôpital militaire de Tours le 22 décembre 1870 (acte n° 1828).

Borde Joseph, laissé malade à Laval le 16 janvier 1871.

Fournier Jérôme, laissé malade à Laval le 16 janvier 1871.

Gravelat Léonard, laissé malade à Tours le 12 décembre 1870.

Un Léonard Gravelat est décédé à Limoges, à l'hôpital le 20 janvier 1871, âgé de 39 ans, ce garde mobilisé de la Haute-Vienne pourrait être ce franc-tireur revenu à Limoges. Il est indiqué garde mobilisé sans renseignement de régiment.

Pour mémoire, effectivement il valait mieux ne pas faire savoir que l'on était franc-tireur au cas où l'on risquait de tomber aux mains des Prussiens.

Bardy Jean, laissé malade à Tours le 12 décembre 1870.

Bernard Léon, disparu au Mans le 12 janvier 1871.

Dorat Michel, renvoyé dans ses foyers en convalescence mais sans permission particulière.

Renaud Martin, disparu à Espéreuse près Vendôme le 6 janvier 1871. Il s'agit en réalité d'Epuisay, situé entre Fréteval et Saint-Calais.

Vernat François, a déserté à Vierzon le 6 décembre 1870.

Moreau Guillaume, a déserté à Vierzon le 6 décembre 1870 en même temps que son camarade Vernat.

Tintignac Pierre, laissé malade au Mans le 21 décembre 1870. Âgé de 21 ans, il décède au Mans le 20 mars 1871. Son acte de décès (acte n° 2539) le dit garde mobile de la Corrèze, né à Naves le 22 décembre 1849, fils de Jean Tintignac et de Françoise Lérac.

Teitaud Pierre Christophe, laissé malade à Tours le 12 décembre 1870. A fait partie de l'embuscade de Logron.

Chabanais Pierre, laissé malade.

Brugeille Antoine, rentré à Limoges sans permission spéciale. Sans doute pressé de

retrouver son épouse, si toutefois il s'agit d'Antoine Brigeille né à Limoges le 30 mai 1843 et marié le 16 juin 1863 avec Marie Boismorand.

Porcher Louis, rentré à Limoges en convalescence le 26 janvier 1871.

Broussaud Mathurin, laissé malade à Saint-Calais le 31 décembre 1870.

Chéroux Jean-Baptiste, disparu à Patay le 3 décembre 1870.

Champarnaud Gabriel, renvoyé chez lui en convalescence le 21 décembre 1870.

Robert Martial, laissé malade à Laval le 16 janvier 1871.

Laclautre Pierre, laissé malade à l'hôpital de Tours le 12 décembre 1870.

Charrier François, disparu au Mans le 12 janvier 1871.

Pariset Christophe, blessé rentré chez lui à Limoges.

Beaumont Jean-Pierre, disparu à la retraite d'Orléans.

Chigot Georges, laissé malade au Mans le 21 décembre 1870.

Bonnefond Pierre, laissé malade à Laval le 16 janvier 1871.

Arnaud Léonard, laissé malade à Tours pour cause de brûlure, le 16 décembre 1870.

Longeval Michel, disparu à Patay le 3 décembre 1870. Il s'agit vraisemblablement d'une désertion, car Michel Longeval se mariera à Limoges 6 mois plus tard, en juin 1871 alors âgé de 23 ans.

Blancpié, laissé malade à Orléans le 4 décembre 1870. De son prénom Victor, il a été transféré à l'hôpital de Poitiers où il décède le 26 décembre.

Dutreix Armand, envoyé chez lui en convalescence le 26 janvier 1871.

Bonnet Antoine, laissé malade à Laval le 16 janvier 1871.

Les autres francs-tireurs limousins

La troisième compagnie

L'organisation d'une troisième compagnie était en cours après le départ des deux premières. En effet, M. Mabille chargé de cette organisation a fait publier l'avis suivant dans le *Courrier du Centre* du 4 décembre 1870 : *« L'organisateur de la 3e compagnie des francs-tireurs de la Haute-Vienne invite les hommes enrôlés à se rendre lundi prochain 5 décembre place du Champ-de-Foire où commenceront les exercices du soldat franc-tireur »*

Les exercices étaient prévus tous les jours à trois heures place du Champ-de-Foire. Mais dans son livre, le comte de Couronnel indique que tous les décrets qui mobilisaient une grande partie de la population qui devait porter les armes ont rendu ces levées difficiles. Il n'y a effectivement pas eu de 3e compagnie.

Chez les francs tireurs de Paris

Le comte de Couronnel nous indique dans son livre qu'un officier délégué par le colonel Ernest Lipowski, un certain Zielinski, commence le 13 décembre à recruter en province pour sa compagnie *« Les francs-tireurs de Paris ».* Ces francs-tireurs sont destinés à renforcer les troupes du colonel Lipowski. Un bureau de recrutement est installé place Jourdan, et il aurait réussi à recruter une trentaine d'hommes.

Le 15 janvier 1871, un nouvel appel à volontaires est lancé dans le *Courrier du Centre*. Ces francs-tireurs sont destinés à prendre place à côté des soldats qui ont combattu à Fontainebleau, Ablis, Châteaudun et Varize. Ce sera le dernier appel avant la deuxième bataille de Châteaudun, qui se précise pour le lendemain.

Couronnel précise que trois Limousins faisaient partie de cette compagnie de francs-tireurs : Émile Bardenat, Henri Bardenat et Charles Sazerat. Ils ont participé à la défense de Châteaudun attaqué le 18 octobre 1870 par les Prussiens, combat inégal à un contre

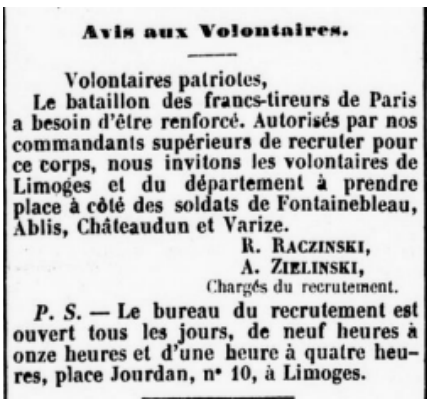

Avis aux Volontaires.

Volontaires patriotes,
Le bataillon des francs-tireurs de Paris a besoin d'être renforcé. Autorisés par nos commandants supérieurs de recruter pour ce corps, nous invitons les volontaires de Limoges et du département à prendre place à côté des soldats de Fontainebleau, Ablis, Châteaudun et Varize.

R. Raczinski,
A. Zielinski,
Chargés du recrutement.

P. S. — Le bureau du recrutement est ouvert tous les jours, de neuf heures à onze heures et d'une heure à quatre heures, place Jourdan, n° 10, à Limoges.

Extrait du *Courrier du Centre* du 15 janvier 1871.

dix (on peut lire à ce sujet dans BnF Gallica : *Histoire du 1er bataillon des francs-tireurs Paris-Châteaudun*, par François Bazin. Paris, Sausset éditeur, 1872.)
On peut y lire le récit de cette bataille et le passage d'une lettre rédigée par Émile Bardenat adressée à un journal :
« La première bombe renversa deux hommes, l'un est mort et l'autre gravement blessé à la jambe ; la deuxième bombe brisa la jambe d'un homme placé à mes côtés et un éclat du même projectile me frappa en plein ceinturon, perçant ma vareuse et mon pantalon. Je vous avoue que le coup fut si violent que je crus avoir le ventre ouvert ; j'en fus quitte heureusement pour une meurtrissure et une légère éraillure de l'épiderme ». Pour mémoire, les deux frères Bardenat demeuraient à Paris où ils étaient négociants et étaient fils de Jean-Baptiste Augustin Bardenat ancien receveur municipal de Limoges.
Couronnel indique aussi que le père de Charles Sazerat fit le coup de feu avec celui-ci du côté d'Ablis en allant le rejoindre après l'avoir cherché et *« s'offrit la patriotique distraction de descendre quelques casques à pointe. »* Ce Sazerat Jean-Baptiste dit Justin, bon chasseur, fut ainsi l'espace de quelques instants un franc-tireur d'occasion. À Ablis entre Chartres et Châteaudun, le 8 octobre 1870, les francs-tireurs tueront 5 officiers allemands et feront de nombreux prisonniers, mais les représailles seront terribles.

Quelques autres francs-tireurs limousins
Le hasard des lectures et recherches sur les francs-tireurs du Limousin nous font encore connaître les noms de :
- **Léonard Arnaud**, 27 ans décédé à l'Hôtel-Dieu de Poitiers (acte n°500) le 1er février 1871, fils de Léonard Arnaud et de Françoise Léonard.
- **Jean-Baptiste Barthélémy**, 30 ans, décédé le 30 janvier 1871 à Laval (acte n° 345) à l'ambulance du séminaire. Né à Limoges le 1er janvier 1841, fils de Jean Barthélémy et de Catherine Dubreuil.
- **Pierre Joubert**, 25 ans, décédé le 27 janvier 1871 à Vierzon (acte n° 172) dans l'ambulance Monnier, sans autres renseignements.


Lipowski devant ses francs-tireurs au sud d'Alençon.
Peinture de Louis Charles Bombled (1895).

- **Léon Bournazeau**, 28 ans, décédé le 31 décembre 1870 au Mans (acte n° 2152). Né au Palais-sur-Vienne, il est décédé dans l'ambulance Girard à Pontlieue. L'un des déclarants du décès est Joseph Brunot, sous-aide de cette ambulance haut-viennoise. Bournazeau était entré à l'ambulance le 23 décembre 1870. (Voir à ce sujet l'article sur les pérégrinations de l'ambulance de la Haute-Vienne).
- **Louis Gailhbaud ou Guillebaud**, 28 ans, décédé le 29 décembre 1870 au Mans (acte n° 2052) à l'ambulance du Théâtre, sans autres renseignements. Couronnel le cite dans son livre parmi les décédés de Châteauponsac sous le nom de Maurice Gailhbaud, âgé de 37 ans. Il s'agit en réalité de Jean-Baptiste Marie Louis Guilhbaud fils de Thirce Athanase Guilhbaud et de Marie Victoire né le 17 décembre 1833 à Châteauponsac, entré à l'ambulance le 24 décembre blessé par balle (acte n° 65 retranscrit le 1er octobre 1872).
- Quant à **Deguiry Louis Casimir**, le seul tué de la compagnie Soudanas, il été trouvé sur le champ de bataille d'Alençon le 15 janvier à 3 heures du soir et conduit immédiatement au cimetière Saint-Léonard de cette ville. Son acte de décès du 16 janvier 1871 (acte n° 146), précise qu'il était né à Aincourt en Seine-et-Oise le 6 octobre 1836 et marié à Marie Madeleine Joséphine Durand, tous deux domiciliés à Limoges.

Conclusion

Cette étude menée sur la base d'anecdotes et d'histoires racontées, nous a permis de sortir de l'oubli quelques noms de francs-tireurs limousins dont on a pu évaluer approximativement le nombre. Sans doute ils n'ont guère été plus de 200, ce qui paraît peu par rapport à certains départements, mais comme le soulignait le sous-lieutenant Lacaux lors d'une de ses réunions d'anciens, reprenant la phrase de François Ier à Pavie : « *Tout est perdu fors l'honneur* ! »

Jean-Claude Frölich

BIBLIOGRAPHIE

- Comte de Couronnel, *La garde mobile de la Haute-Vienne*, Limoges, 1897.

- Sites internet sur Lebloys : notice du Maitron et la famille Lebloys, papetiers à Saint-Léonard.

- Collection du journal *Le Courrier du Centre*.

- BnF Gallica. Document de Mme Lebloys transmis à la revue mensuelle *Arts et lettres en Limousin*, Charles Lefort, 1912. Sous le titre « Souvenirs de l'Année Terrible ».

- BnF Gallica : Charles Arnault de la Ménardière, *Quatre journées de guerre. Opérations du XIIIe corps allemand les 12, 13, 14 et 15 janvier 1871. Combat d'Alençon.*

- Internet. Armel Dirou, *Les francs-tireurs pendant la guerre de 1870-1871*, Institut de Stratégie Comparée, pages 219 à 317.

- Blog de Jean David Desforges : redécouvrir le vieil Alençon.

- Site Geneanet.

ANNEXE 1
Récapitulatif des francs-tireurs figurant dans ce dossier.
(Tri par ordre alphabétique)

NOM	Prénom	Compagnie	Observations
ARNAUD	Léonard	Lebloys	Soldat, laissé à Tours en décembre 1870 pour brûlures.
ARNAUD	Léonard	Non précisé	Soldat. Décédé à Poitiers en février 1871. Est-ce le même que le précédent ?
ARNAUDIE	Félix	Lebloys	Sergent Fourrier
AUGIRAS	Jean	Lebloys	Soldat
BAC	Clément	Soudanas	Lieutenant
BAC	Oscar	Soudanas	Sergent
BALLET		Soudanas	Soldat
BARDENAT	Emile	Franc-tireur de Paris	Soldat. Combats d'Ablis et Châteaudun.
BARDENAT	Henri	Franc-tireur de Paris	Soldat. Combats d'Ablis et Châteaudun.
BARDY	Jean	Lebloys	Soldat
BARRET	François	Lebloys	Soldat
BARTHELEMY	Jean-Baptiste	Non précisé	Soldat. Décédé à Laval.
BASTIN	François Aimé	Lebloys	Soldat
BEAUMONT	Jean-Pierre	Lebloys	Soldat. Disparu à la retraite d'Orléans.
BERGERON	Paul	Lebloys	Caporal
BERNARD	Léon	Lebloys	Soldat. Disparu au Mans.
BIARDOUX	François	Soudanas	Sergent. Doyen de la compagnie.
BLANCHON		Soudanas	Soldat
BLANCPIED	Victor	Lebloys	Soldat. Décédé à Poitiers.
BLEMONT	François	Lebloys	Soldat
BONNEFOND	Pierre	Lebloys	Soldat
BONNET	Antoine	Lebloys	Soldat
BORDE	Joseph	Lebloys	Soldat
BOURNAZEAU	Léon	Non précisé	Soldat. Décédé au Mans.
BROUSSAUD	Mathurin	Lebloys	Soldat
BRUGEILLE	Antoine	Lebloys	Soldat
BUCKHALTER	Bernard	Soudanas	Caporal
CALINEAU	Louis	Lebloys	Soldat
CATHERINE	Bazile	Lebloys	Soldat. Décédé à Tours.
CELERIER	Victor	Soudanas	Caporal
CHABANAIS	Pierre	Lebloys	Soldat
CHAMPARNAUD	Gabriel	Lebloys	Soldat
CHARRIER	François	Lebloys	Soldat. Disparu au Mans.
CHAUPRADE	Félix	Lebloys	Soldat

CHEROUX	Jean-Baptiste	Lebloys	Soldat
CHIGOT	Georges	Lebloys	Soldat
CHIROL		Soudanas	Soldat
CHRISTOPHE	Paul	Soudanas	Caporal
COSSE	Jean-Baptiste	Soudanas	Caporal
COSTE		Soudanas	Soldat. Coup de main de Brou.
COULAUD	Antoine	Lebloys	Soldat
CUEILLE		Soudanas	Soldat. Blessé à Alençon.
DANIEL-LAMAZIERE		Lebloys	Porte drapeau
DAUTREMONT	Pierre	Lebloys	Lieutenant. Coup de main de Lognon.
DEGUIRY	Louis Casimir	Soudanas	Soldat tué à Alençon.
DEMARTY	Léonard	Lebloys	Soldat
DEVALOIS	Pierre	Soudanas	Soldat
DORAT	Pierre	Lebloys	Soldat
DORAT	Michel	Lebloys	Soldat
DUBOIS	Léonard	Lebloys	Soldat
DUHOUX	Jean-Jules	Lebloys	Sous-lieutenant. Démissionnaire.
DULERY	Joseph	Lebloys	Sergent
DUPRAT		Lebloys	Soldat
DUTREIX	Armand	Lebloys	Soldat
ESTIVAUD	Léonard	Lebloys	Soldat
FLOUQUET	Jean-Baptiste	Lebloys	Soldat
FOURNIER	Emmanuel	Soudanas	Sergent-major
FOURNIER	Jérôme	Lebloys	Soldat
FREDON	Louis	Lebloys	Chirurgien
GAILHBAUD	Louis	Non précisé	Soldat. Décédé au Mans.
GODEFROY	Gustave	Soudanas	Sergent
GRAVELAT	Léonard	Lebloys	Soldat. Décédé à Limoges.
GUILLIA		Soudanas	Soldat
GUINOT		Soudanas	Soldat
GUYONNET	Eugène	Lebloys	Caporal
HARDY	Jean	Lebloys	Caporal
HERVY	Paul	Soudanas	Sergent fourrier. Blessé à Alençon.
JANICOT		Soudanas	Caporal
JAQUEMENT	Jean	Lebloys	Soldat
JOUBERT	Pierre	Non précisé	Soldat. Décédé à Vierzon.
JULLIARD		Soudanas	Soldat. Benjamin de la compagnie.
LACAUX	Charles	Soudanas	Sous-lieutenant. A présidé les réunions d'anciens.

LACLAUTRE	Pierre	Lebloys	Soldat
LAFOSSAS	Jacques	Lebloys	Soldat. Décédé à Limoges.
LAJAT		Soudanas	Soldat
LEBLOYS	Edouard Ernest	Cie Lebloys : « Les Amis de Paris »	Capitaine commandant. (1824-1872). Voir biographie.
LECLERC	André	Lebloys	Clairon
LONGEVAL	Michel	Lebloys	Soldat
MARTINAUD	Pierre	Lebloys	Soldat
MAUDEMAIN	Aristide	Lebloys	Soldat
MAURY	Pierre	Lebloys	Sergent-major
MAURY	Louis	Lebloys	Soldat
MONNERIE		Soudanas	Soldat
MOREAU	Pierre	Lebloys	Sergent
MOREAU	Guillaume	Lebloys	Soldat. Désertion à Vierzon.
MORTEROL		Soudanas	Soldat
MOURIER-LALANDE	Pierre	Soudanas	Caporal
PAPY	Martin	Lebloys	Caporal
PARISET	Christophe	Lebloys	Soldat
PATAPY	Jean-Baptiste	Soudanas	Caporal
PATRY	Alexandre	Soudanas	Soldat. Éclats d'obus sur paquetage à Alençon.
PETINIAUD-DUBOS	Charles	Soudanas	Sous-lieutenant, porte drapeau.
PORCHER	Louis	Lebloys	Soldat
PRADOT		Soudanas	Soldat
RAPEAU	André Auguste	Lebloys	Soldat
RENAUD	Martin	Lebloys	Soldat. Disparu près Vendôme.
ROBERT	Martial	Lebloys	Soldat
SARRAZIN	Pierre	Soudanas	Caporal
SAZERAT	Charles	Franc-tireur de Paris	Soldat. Combats d'Ablis et Châteaudun.
SAZERAT	Justin	Franc-tireur de Paris	Franc-tireur occasionnel (Ablis).
SENEQUE		Soudanas	Soldat
SOUDANAS	Auguste	Soudanas	Capitaine commandant. (1829-1888) Voir biographie J-B. Benoit Soudanas.
SOUDANAS	Jules	Soudanas	Sergent, frère d'Auguste.
TARRADE		Soudanas	Soldat
TEITAUD	Pierre	Lebloys	Soldat. Coup de main de Lognon.
TINTIGNAC	Pierre	Lebloys	Soldat. Décédé au Mans.
TOLZAN		Soudanas	Soldat. Coup de main de Brou.
VERNAT	François	Lebloys	Soldat. Désertion à Vierzon.

Les pérégrinations de l'ambulance de la Haute-Vienne

Jean-Claude Frölich

L'auteur : cf. article précédent.

Résumé : Dans le n°7 de *D'Onte Ses,* nous avons retracé *« L'héroïque et cruelle épopée du 71e Mobiles de La Haute-Vienne »* qui faisait partie de l'armée de la Loire du général Chanzy, et dépendait du 16e corps d'armée et de la 3e division d'infanterie sous les ordres du général Morandy.

En octobre 1870, le Comité de Défense de la Haute-Vienne souhaita qu'une ambulance soit spécifiquement affectée à ce régiment. Pourtant celle-ci se trouvera finalement assez rarement à proximité de son régiment. Au nord d'Orléans, située sur une position éloignée des combats que livre le 71e, elle sera prise dans la grande déroute de l'armée après la bataille de Loigny. Ce n'est qu'après un long périple à pied de 2 semaines et 400 km qu'elle parviendra à rejoindre son affectation. À peine arrivée, elle est scindée en deux groupes qui seront chacun à leur tour pris dans les lignes prussiennes et retenus captifs au mépris de la convention de Genève. Si elle donna peu de soins aux mobiles de la Haute-Vienne, elle ne fit pas moins preuve d'un grand dévouement à l'égard des soldats des autres unités. C'est cette équipée que reconstitue cet article.

Petit rappel historique

C'est pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire que les secours aux blessés sur les lieux de combat vont apparaître. En 1794, le chirurgien Larrey met en place le concept d'ambulances volantes qui accompagnent les soldats jusque sur les champs de bataille et prennent en charge les blessés pour les évacuer vers l'arrière. Quelques années plus tard, son ami et concurrent Percy organise un corps de chirurgie mobile. Ce sont des caissons d'artillerie qui sont transformés en ambulance et sont accompagnés d'un chirurgien, d'infirmiers et de matériel de secours. Il faudra attendre la bataille de Solférino en 1859, que va marquer le Suisse Henry Dunant, pour que se crée une association humanitaire aux blessés qui va devenir la Croix-Rouge. Quelques années plus tard, la signature de la Convention de Genève permettra en 1864 la mise en place d'un système de protection des blessés, des lieux, du personnel et des véhicules participants aux soins de ceux-ci. Cette convention s'appliquera pour la première fois à la bataille de Sadowa lors de la guerre austro-prussienne avec beaucoup de difficultés. Il faudra ce grand conflit franco-prussien de 1870-1871 pour voir le développement gigantesque de la mise en œuvre des ambulances sur tous les terrains du conflit.

Développement des ambulances

Pour la première fois des sociétés civiles, imitant la « Société de secours aux blessés militaires de Terre et Mer » (notre Croix-Rouge française) et désirant à la fois participer à l'effort de guerre et apporter de l'humanité dans ce conflit, vont se créer un peu partout dans le pays. Des comités, des sociétés locales ou des sociétés particulières se forment pour lancer des souscriptions, récolter des fonds et créer des centres de soins tant mobiles que sédentaires dans toutes les régions de France. Ils vont se développer à travers le pays un peu au hasard des inspirations. Dans les zones de combat, les ambulances mobiles seront relayées par des ambulances sédentaires (centres de soins) installées dans les bâtiments publics, les institutions religieuses, les casernes et tous les locaux disponibles.

Outre les ambulances de la Croix Rouge, à titre d'exemple, citons à Paris l'ambulance de la Presse française qui partira de cette ville pour rejoindre Metz. Rappelons aussi que la Galerie des Glaces de Versailles sera transformée en ambulance par les Prussiens en septembre 1870.



Une ambulance de la guerre de 1870-1871.

Précisons encore qu'après les combats de l'armée de la Loire dans la région d'Orléans, cette ville comptera plus de 60 ambulances ; c'est là, que viendra s'installer celle de la Haute-Vienne. De même à Limoges, plusieurs ambulances verront le jour ; citons celle de la Convention de Genève, celle de la Gare, l'ambulance de la Loge maçonnique rue Gaignolle dite « Les Artistes Réunis » sous la direction du docteur Mandon. Cette Loge en installera une deuxième à la gare.

Constitution de l'ambulance de la Haute-Vienne

À Limoges comme dans de nombreuses villes la solidarité avec les soldats va rapidement s'organiser. Dès la déclaration de guerre, le Courrier du Centre lance une souscription pour récolter des fonds. Mais c'est surtout après les échecs de l'Armée de l'Est, la chute de l'Empire et la promulgation de la République que cette solidarité va s'accélérer par la mise en place d'une seconde souscription qui sera ouverte à la préfecture en septembre, puis de bien d'autres destinées à venir en aide aux familles, pour habiller et équiper les francs-tireurs, en faveur des prisonniers de guerre, etc.

À la chute de l'Empire, le nouveau préfet Georges Périn, chargé de l'organisation de la Garde Mobile de la Haute-Vienne, fera presser la constitution d'une ambulance destinée à la légion des mobilisés de la Haute-Vienne. La somme d'argent nécessaire et les dons en nature étaient concentrés à la préfecture, *« où le classement et la distribution s'opéraient sous l'œil vigilant et maternel de la présidente d'un comité des dames, Mme Vandermarcq, que n'oublient jamais ceux qui l'ont vue à l'œuvre en ces jours de malheur et de deuil »* raconte Coste, officier comptable, dans son livre « *Nos Étapes* »[1]. Le rôle d'économe de ce dernier au milieu de l'équipe médicale de cette ambulance est important, détenteur des cordons de la bourse, il est chargé à chaque étape du parcours, de trouver l'hébergement, la nourriture, les chevaux, il est responsable de tous les contacts avec l'intendance de l'armée.

1 - Mme Vandermarcq, (1809-1898) née Alluaud était fille du porcelainier François Alluaud et femme d'un manufacturier et présidente du Comité des Dames de la Croix-Rouge.

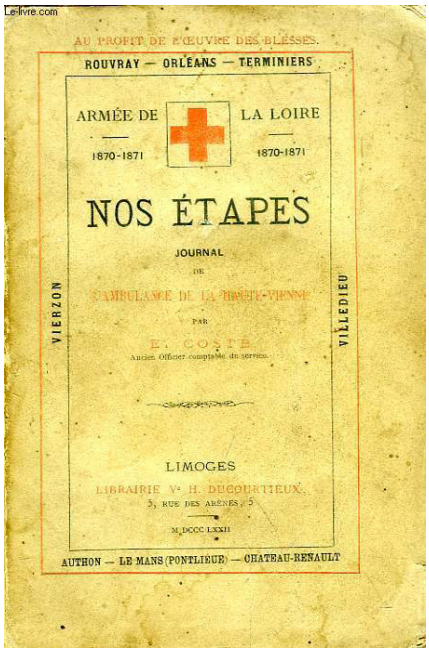

NOTE 3.

AMBULANCE DE LA HAUTE-VIENNE.

16e Corps d'armée.

3e Division.

État nominatif du personnel de l'Ambulance de la Haute-Vienne, avec l'assimilation réclamée, pour obtenir la quantité de rations allouée à chaque grade.

NOMS des OFFICIERS.	EMPLOI	ASSIMILATION AU GRADE DE	CHEVAUX	RATIONS	RATIONS de VIVRES et chauffage. Tirés.	RATIONS de VIVRES et chauffage. L'un fort.
MM.						
Raymondaud...	Médecin principal	Méd. princ. 1re cl.	1	2	3	6
Jary.....	Médecin.....	Aide-major.....	1	1	2	4
Désourteaux....	Idem.	Idem.	1	1	2	4
Voisin.....	Idem.	Idem.	1	1	2	4
Peyrusson.....	Pharmacien.....	Pharm.-major...	»	»	2	4
E. Coste.....	Econome-payeur.	Officier comptable	1	1	2	4
Demartial.....	Elève en médecine	Sous-aide-major..	»	»	1 1/2	2
Merlin-Lemas...	Idem.	Idem.	»	»	1 1/2	2
Beaubrun	Idem.	Idem.	»	»	1 1/2	2
Régat.....	Pharmacien.....	Pharm. aide-maj.	»	»	1 1/2	2
Cheyze.....	Idem.	Sous-aide suppl^nt.	»	»	1	1
Brunot.....	Elève en pharm...	Idem.	»	»	1	1
			5	6	21	36

A Orléans, le 2 décembre 1870.

L'Officier comptable,
COSTE.

Vu : *le Médecin principal,*
Signé : Dr RAYMONDAUD.

Livre de E. Coste et état nominatif du personnel de l'ambulance de la Haute-Vienne.

Lorsque le préfet Périn sera nommé commissaire civil au camp de Toulouse, Justin Massicault, son successeur à la Préfecture de la Haute-Vienne, suivra attentivement la réalisation de cette opération. Le docteur Raymondaud, médecin de l'hospice de Limoges est nommé médecin principal de 1re classe, et prend la responsabilité de l'ambulance. Son équipe (voir extrait du livre de Coste) est constituée de :

- 3 médecins, Jary, Desourteaux et Voisin (aide-major) ;
- 1 pharmacien major, Peyrusson ;
- l'officier comptable Coste ;
- 3 élèves en médecine, Demartial, Merlin-Lemas et Beaubrun, (sous aide-major) ;
- 2 pharmaciens, Régat et Chayze ;
- 1 élève en pharmacie, Brunot.

Douze infirmiers ecclésiastiques et deux conducteurs complètent cette équipe prête à partir. *(Voir en annexe la biographie du docteur Raymondaud)*

Départ pour Orléans et retraite de la 1re armée de la Loire

Le 23 novembre 1870 tout est prêt pour le départ de l'ambulance qui a reçu son affectation au 16e corps d'armée, 3e Division de l'Armée de la Loire. Constituée d'un fourgon contenant les pièces de linge, la charpie, les pansements, la nourriture, des colis et paquets pour les mobilisés, une voiture omnibus avec ses brancards destinée à ramener les blessés des champs de bataille vers les hôpitaux fixes, elle embarque par le train pour Orléans. Elle doit rejoindre Saint-Péravy-la-Colombe où se situe le quartier général du corps d'armée. Avant de rejoindre le 71e Mobiles, il lui faut trouver un dépôt pour l'ambulance fixe, le personnel, les chevaux et tout le matériel. Ce sera au 26 rue de la Poterne dans un ancien local des Petites Sœurs des Pauvres. Dès lors l'omnibus se charge quotidiennement d'aller récupérer les malades et les blessés des combats précédents non loin du camp de Sougy où est cantonné le régiment de Mobiles.

Quant au 71e Mobiles, après diverses errances depuis son départ de Limoges le 25 septembre (Gien, Montargis, Bourges, Orléans, camp de Sougy, etc.), il se trouve à Janvry. Là, le 1er décembre, il reçoit l'ordre de revenir au camp de Sougy et de rejoindre Terminiers par une nuit glaciale. Les combats entre Patay et Angerville ont commencé la

veille. C'est à Lumeau près de Loigny que le régiment est engagé. Mais cette bataille tourne à l'avantage des Prussiens et Bavarois et l'ensemble des troupes va se débander et se retirer tant bien que mal vers Orléans. L'ambulance, elle, malheureusement pour le régiment se trouve à Terminiers sur une position assez éloignée du 71e. Elle soignera surtout des blessés d'autres régiments. Obligée d'évacuer cette position, elle se retirera à deux kilomètres à Rouvray.

Les premiers blessés ramenés à Orléans seront des Bavarois du 10e régiment, dont deux décéderont dans l'ambulance rue de la Poterne. C'est l'économe Claude-Auguste Coste qui se chargera de la déclaration des décès à la mairie d'Orléans. Les mobiles de la Haute-Vienne malades ou blessés des combats de Loigny y seront au nombre de 12 (voir leurs noms en annexe). En outre, l'équipe de l'ambulance avec des officiers du 71e est chargée de dresser un bilan à l'attention du préfet Massicaut qui réclame la liste des blessés et tués du régiment. Cette équipe se charge de faire convoyer les blessés du régiment sur Limoges. Mais les Prussiens ne s'arrêtent pas et se rapprochent d'Orléans.

Le 4 décembre, le fourgon chargé des bagages et l'omnibus rempli de blessés doivent partir et traverser la Loire. À Olivet, il leur est impossible d'obliquer vers Cléry. Ils sont alors dirigés sur La Ferté Saint-Aubin et se retrouvent au milieu d'un gigantesque désordre, celui d'une armée en débandade qui se dirige vers le sud. Durant cette retraite sur la rive droite du fleuve, les 5 et 6 décembre, le général Chanzy est chargé de mettre sur pied une 2ème armée de la Loire. Des combats vont avoir lieu entre les 7 et 11 décembre autour de Beaugency et Meung. Malgré quelques légers succès, Chanzy recule sur Vendôme qu'il est finalement obligé d'évacuer pour se replier sur le Mans. C'est une retraite en ordre qui donne du fil à retordre aux Prussiens. Dans la littérature ultérieurement, on l'appellera « la retraite infernale » sans savoir auquel des belligérants en attribuer la paternité. Du côté de l'ambulance, on suit la cohorte des soldats, tous régiments mélangés, qui descend en désordre vers Salbris et Vierzon. Fourgon et omnibus séparés, au milieu d'une colonne interminable, c'est à Salbris que leur convoi parvient à se reformer. Après toutes les difficultés dues à une chaussée verglacée, ils parviennent enfin à Vierzon sans avoir pu rejoindre le 71e. En effet, une partie de ce régiment s'est dirigée par l'autre rive de la Loire vers Beaugency et Blois et est remontée vers Chambord où le colonel Pinelli a été fait prisonnier. Un autre bataillon, celui du capitaine de Couronnel, avec 200 hommes quitte cette colonne à Salbris pour rejoindre Romorantin (se reporter à la carte page 16 du n° 7 de *D'onte ses*). L'ambulance elle, a suivi le gros de la retraite. Dans sa correspondance avec le préfet, le médecin chef a décrit ainsi celle-ci : *« À chaque station sur la route que nous suivions, à Olivet, à La Ferté, à Salbris, à Vierzon nous trouvions en effet des groupes de nos mobiles. Ils allaient sans chef, des officiers sans soldats, ou au milieu des soldats qui n'étaient pas directement sous leurs ordres, et tous ignoraient la situation du gros du régiment… »*. Dans une dépêche expédiée de Salbris, il avait même posé la question : « Faut-il rentrer ? »

L'un des problèmes régulièrement évoqués par l'officier comptable Coste tout au long de la retraite est la difficulté de trouver à chaque étape un hébergement pour le personnel, le matériel et les chevaux qu'il faut réquisitionner. L'ambulance séjournera à Vierzon pendant deux jours, le docteur Raymondaud attendant les instructions du comité de défense et du préfet. Elles lui seront apportées sur place par Lanxade, un représentant du Comité de défense.

Au cours de ce court séjour, les médecins seront à la tâche. En effet, peu avant Vierzon, un accident est survenu sur la voie ferrée. À l'entrée du tunnel de l'Alouette, que connaissent bien les habitués actuels de la ligne Paris-Limoges, un groupe de soldats s'est fait happer par un train. Quatre hommes sont déchiquetés (la mention « soldat tué par accident au chemin de fer dont l'identité n'a

pas pu être constatée » est portée sur les quatre actes de décès de Vierzon) et quatre blessés.

Coste raconte *: « De retour à Vierzon, nos chirurgiens s'installèrent dans un des bâtiments de la gare transformée en ambulance, et toute la nuit le couteau et la scie accomplirent leur œuvre sous la main habile et ferme de notre médecin chef. Vers quatre heures du matin, je me rendis à la gare pour m'assurer de l'heure probable de la fin des opérations, afin d'ordonner à temps le départ ».* À Vierzon, le convoi s'est trouvé augmenté d'une troisième voiture cédée par une bonne âme.

Le 8 décembre, l'équipe arrive à Issoudun, où enfin le fourgon peut distribuer de nombreux paquets de lainage et vêtements aux mobiles présents, chose qui n'avait pas pu être faite depuis le début de la retraite. Il est toujours impossible d'être transporté par chemin de fer, aussi l'ambulance repart pour Châteauroux où elle arrive à minuit. Trouver de l'hospitalité donne ce type de discours :

« - Ambulance de la Haute-Vienne, 25 personnes, 5 chevaux… nous payons en or de France… pas de réquisition…
- Y a pas moyen… Rein de libre. »
Et cela se reproduira assez souvent tout au long du périple.

Le retour vers la 2e armée de la Loire

Le 11 décembre l'ordre est donné au détachement du 71e qui se trouve à Châteauroux d'embarquer par voie ferrée pour Tours et de rejoindre la 2e armée reconstituée. L'ambulance quant à elle, ira à pied.

Châtillon, Loches, Cormery, c'est une longue marche au cours de laquelle sont données des informations plus ou moins fantaisistes sur la présence ou non des Prussiens aux alentours. Enfin à Tours, ville désertée par de nombreux civils, une caserne évacuée par des gendarmes parisiens leur servira de logement. Coste dépeint une ville : *« encombrée de soldats affamés, hâves et déguenillés. Mosaïque humaine vomie par la défaite ».* Il trouvera cependant, enfin, une carte de la région dans une librairie restée ouverte.

Le 14 décembre, l'ordre est donné à l'équipe du médecin-chef de partir vers Château-Renault évacué où se trouvait une partie de la nouvelle armée de la Loire. Ce trajet se fait sous une pluie fine et constante et dans un terrain détrempé. Ils sont accueillis par le 33e Mobiles.
« Les officiers nous saluent, les hommes se livrent à de facétieuses réflexions.
- Tu vois, Ustache, dit un loustic à son camarade en lui montrant nos fourgons, c'est là ousse qu'on raccommode les défenseurs



de la patrie, tâche donc de leur z'y pas porter ta pratique
- Je ferai mon impossible mon vieux Polyte. Et ainsi de suite », raconte Coste.

Le 15 décembre, le convoi à peine arrivé à Montoire et ravitaillé, le médecin chef apprenant que l'on se battait vers Vendôme décide un départ immédiat par une nuit noire et sous une pluie battante. Mais ils ne pourront pas atteindre la ville et devront rebrousser chemin, celle-ci étant bombardée et les troupes en train de l'évacuer. L'ordre est alors donné à tous les convois et à toutes les ambulances de la Division de se diriger vers Le Mans.
À la Maladrerie, gîte d'étape à l'entrée de La-Chartre-sur-le-Loir, ils sont cette fois accueillis par un hôte bienveillant : *« Mangez, buvez, mes amis… et s'il n'y a plus rien quand les Prusses viendront, ils serreront la courroie d'un cran de plus »*

Après les combats de Vendôme, tout le 16e corps s'est regroupé au Mans. C'est à Pontlieue, banlieue qui vient d'être rattachée à la ville en 1865, que le docteur Raymondaud arrive le 18 décembre et décide d'installer l'ambulance dans un grande maison de bonne apparence : la villa Girard. En dehors de cette villa, une antenne d'une trentaine de lits a été installée dans une usine située près

Carte extraite du théâtre des opérations de la 2e armée de la Loire (général Chanzy ; Atlas).
Trajet de l'ambulance en vert.

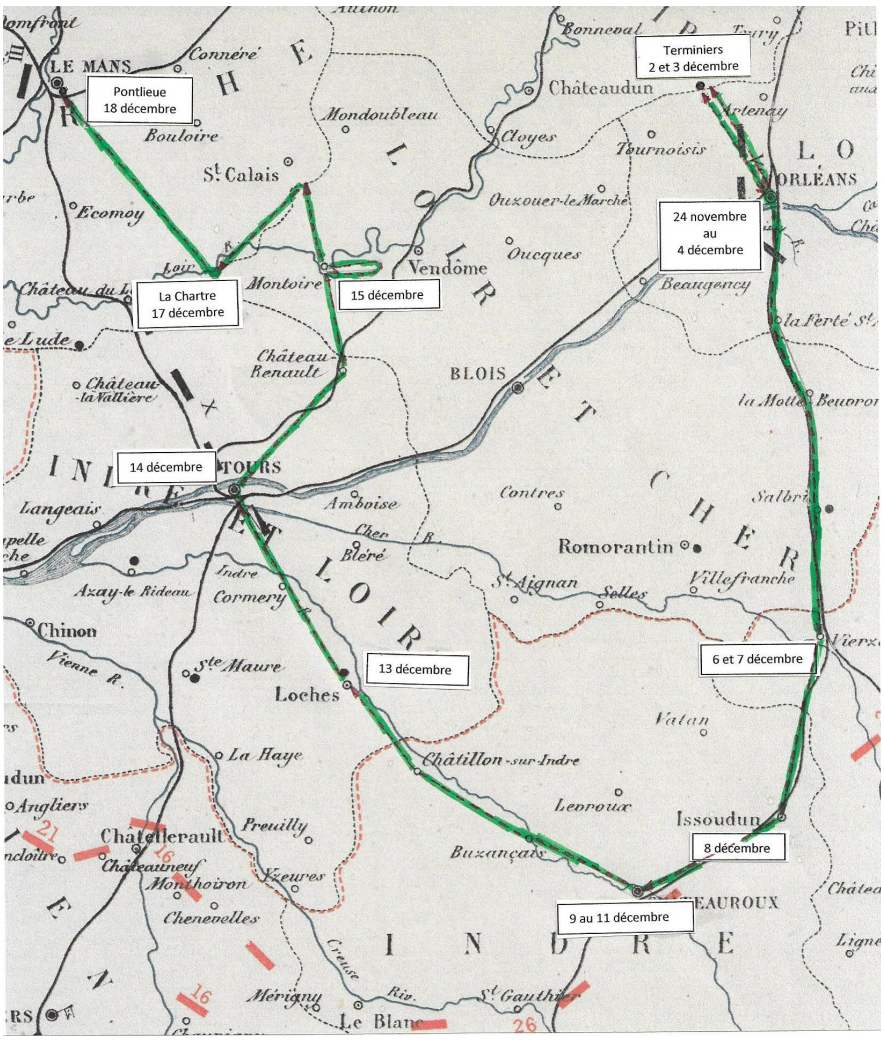



Le général Chanzy à la bataille du Mans. Tableau de Maurice Orange.

de l'église et qui appartient à une ancienne famille de notables de Pontlieue, les Vetillard (futur maire et sénateur de la Sarthe). L'ambulance commencera à prodiguer les soins aux malades et blessés des combats de Vendôme dès le 19. L'antenne recevra très vite une soixantaine de pensionnaires. Outre le 71e Mobiles, deux compagnies de francs-tireurs de la Haute-Vienne sont présentes. L'une d'elle est commandée par le capitaine Soudanas.

Le Mans : La bataille des 11 et 12 janvier

Pendant cette fin d'année, les deux armées s'observent et se livrent à de nombreuses escarmouches. Outre les soins aux malades et aux blessés, c'est une longue attente occupée à l'organisation et aux démarches avec l'intendance de l'armée, mais après Noël on sent venir une grande bataille sous les murs du Mans. Fin décembre, lors de la préparation de la bataille, l'ambulance de la Haute-Vienne va se trouver scindée en deux équipes :

- L'une qui va rester à Pontlieue avec le fourgon et occuper l'usine Vétillart transformée en hôpital, dirigée par les médecins Desourteaux et Jary ;
- L'autre qui va suivre la colonne mobile de La Chartre-sur-le-Loir, avec deux voitures et dirigée par le docteur Raymondaud.

Toutes deux seront alors soumises à de rudes épreuves et seront faites prisonnières par les Prussiens.

L'ambulance Raymondaud

Le 28 décembre, sur ordre de l'amiral Jauréguiberry, le médecin principal doit rejoindre la 3e division à Chahaignes avec le pharmacien, deux infirmiers et deux sous-aides. Rejoint trois jours plus tard par d'autres sous-aides et un omnibus, il est mis à la disposition du général Barry et du lieutenant-colonel Jobey. Ce dernier commande une colonne mobile d'environ 6000 hommes opérant dans la région de La Chartre-sur-le-Loir. Dirigé sur Authon (Loir-et-Cher, à 80 km au sud-est du Mans), le médecin-major s'installe dans l'école. Il ira aussi avec son personnel et le matériel roulant sur le champ de bataille de La Tuilerie (7 janvier) près de la route de Château-Renault durant les combats de Villethieu.

Malgré des succès partiels, la colonne doit se replier et quitter Authon. Le docteur décide

alors de rester et de continuer ses opérations et soins. Les 8 et 9 janvier, les troupes ennemies occupent le village. Le docteur Raymondaud demandera l'autorisation de rentrer dans les lignes françaises dès que le service aux grands blessés sera terminé et que ceux-ci seront en état d'être transportés à Château-Renault. Deux voitures d'ambulance prussienne jointes aux deux françaises permirent de finir l'évacuation le 16. Mais à Château-Renault, on lui demanda de continuer son service arguant qu'il n'y avait pas assez de médecins français sur place.

Ce n'est que le 23 janvier que son équipe obtient l'autorisation de repartir au Mans par Vendôme où l'équipe médicale parviendra le 26 janvier et constatera que la villa Girard a été saccagée (voir en annexes la note 10).

Deux jours plus tard, à la signature de l'armistice provisoire du 28 janvier, l'équipe médicale reprendra la route pour rejoindre l'armée de la Loire et retrouvera enfin ce 71e Mobiles qui est alors à Angers, de retour de Laval. C'est alors que cette troupe et son ambulance reprennent la route de Limoges. En arrivant à Châtellerault, ils apprendront que la paix définitive a été signée le 28 février. Ils sont de retour à Limoges le 4 mars 1871.

L'ambulance Desourteaux

Après le départ du docteur Raymondaud du 28 décembre, les cadres suivants : deux médecins (Desourteaux et Jary), un aide-major (Beaubrun), un pharmacien (Chèze), son aide Brunot et l'officier comptable restent à l'ambulance de Pontlieue à la villa Girard. Les relations avec l'autre ambulance sont alors totalement coupées. Les malades et les blessés sont évacués le plus possible vers les hôpitaux de la ville. Sont également accueillis les malades du bataillon de mobiles de la Haute-Vienne qui avait été décimé dans l'affaire de Chambord. Dès le 10 janvier au matin, la bataille du Mans s'engage et les blessés affluent de tous les régiments. L'ambulance divisionnaire va venir aussi s'installer à la villa Girard. *« La villa Girard était un immense charnier, où, jusqu'à une heure avancée de la nuit, le sang coula sous l'acier réparateur des chirurgiens. Du rez-de-chaussée aux combles, tout était plein. »*

Le 12 janvier, bien que le pavillon de la Croix-Rouge soit hissé, la villa Girard est bombardée. L'avancée prussienne se fait de plus en plus pressante. Pendant le recul de nos troupes, au milieu de la mitraille, l'équipe prépare son évacuation, mais bloqué par le gel le fourgon ne peut être déplacé. L'explosion des charges sous le pont de l'Huisne situé à 50 mètres de l'usine n'a pas eu l'effet escompté. La voie est libre pour l'ennemi. Les Prussiens franchissent le pont et prennent possession de l'usine. Le fourgon est pillé, les caisses de vivres et de médicaments se sont envolées et tous les objets de valeur ont disparu. En tant qu'intendant et comptable, Coste a dressé une liste des 74 spoliés et des paquets et objets qui leur étaient destinés (bonnets, lainages, flanelles, chaussettes et chaussures).

À l'usine, après accord avec les autorités les blessés sont transférés dans les hôpitaux du Mans. L'équipe médicale est maintenant prisonnière des autorités allemandes en dépit des conventions de Genève. Après plusieurs jours de discussions et palabres l'autorisation leur est enfin accordée le 15 janvier (voir notes 12 et 13 en annexe). Ils quittent donc Le Mans et partent vers le sud à travers ce que furent les champs de bataille de la banlieue, non déblayés et gardant la trace des carnages. Ecommoy, puis Château-du-Loir. Ce convoi avec ces drapeaux blancs et rouges attire en général la sympathie des habitants des villages traversés :
« De naïves femmes se signaient à notre vue, des gamins nous suivaient en gambadant… une vieille moustache grise disait assez haut pour que nous l'entendissions : ça c'est des ambulances, ça c'est des médecins… ça c'est queuque officier de l'état-major de la division que les conduit ». On leur indique que les troupes prussiennes occupent Tours, ils obliquent donc sur Bourgueil pour y traverser la Loire puis remontent le long du fleuve vers la

gare de Port-Boulet. Là, ils réservent un wagon pour le personnel, le fourgon et les chevaux. Changement à Tours, ville grandement désertée, où ils prennent le dernier train avant l'évacuation de la gare. Enfin tranquilles jusqu'à Poitiers, où l'ambulance reste pendant que l'officier comptable va chercher les instructions du préfet de la Haute-Vienne.



Château de Villedieu actuellement en ruines

Villedieu-sur-Indre

L'armistice ne signifie pas cependant la fin des opérations et les différents corps de cette armée de la Loire devaient aller occuper le centre du pays pour défendre la région de Bordeaux et le midi de la France. Notre 71e mobiles dont la 2e légion est à Laval au moment de l'armistice a repris sa marche vers Angers, (c'est là que le docteur Raymondaud va les retrouver), Saumur, Châtellerault, d'où il doit se porter au confluent de la Vienne et de la Creuse. Mais en attendant ce retour, une levée en masse s'effectue avec de jeunes recrues et les éléments épars de la 1re légion et ceux de la 2e revenant de Limoges après guérison. Cette nouvelle Garde nationale mobilisée se reconstitue à Villedieu-sur-Indre. L'ambulance de la Haute-Vienne du docteur Desourteaux revenue de Poitiers et remise en état à Limoges est affectée à cette garnison. Elle s'installe donc dans le château et ses dépendances du 22 janvier au 26 février, date à laquelle la légion du 71e Mobiles cédera la place à des régiments de marche et repartira vers Limoges via Chateauponsac. C'est là, le 28 février 1871, que les mobiles et le personnel de l'ambulance apprennent avec soulagement que la paix vient d'être signée.

Pendant cette période du 22 janvier au 26 février, ce ne sont pas des blessures de guerre que l'ambulance devra soigner, mais des bronchites et surtout la variole qui depuis le début de la guerre n'a cessé de progresser dans tous les régiments (mais aussi dans la population). Le tableau joint ci-après donne la liste des décédés dans l'ambulance de Villedieu-sur-Indre, réalisée à partir de l'état civil de cette commune, et montre une moyenne d'un décès par jour.

Bilan et commentaires

À la fin de son ouvrage, Coste nous donne une liste de 368 personnes malades ou blessés admis dans les divers établissements temporaires fixes où l'ambulance de la Haute-Vienne a pu s'établir, à savoir Orléans, Pontlieue et Villedieu et ce lorsque la comptabilité a pu fonctionner normalement précise-t-il. Les mobiles du département y sont au nombre de 162, accompagnés de 4 francs-tireurs. Ce qui représente environ 43% des blessés et malades (à ce sujet, voir en annexe les listes des mobiles soignés dans l'ambulance, listes extraites du livre de Coste). Il indique aussi que le nombre de ceux qui furent soignés, pansés ou amputés pendant les marches et sur les champs de bataille, ainsi qu'à Authon et Château-Renault est estimé à environ 500.

Concernant l'ambulance de Villedieu, il ressort d'une comptabilité tenue à partir du 6 février, que 109 mobiles y ont été soignés du 6 au 26 février. Coste explique ce nombre important qui remplit les quatre ou cinq infirmeries de Villedieu par le résultat d'une revue effectuée à Châteauroux sous une pluie battante après une longue marche. Une partie de la Garde mobile de la Haute-Vienne était aussi soignée à Châteauroux où le maire, M. Balsan, disposait aussi d'une ambulance pour les gardes mobiles de la Haute-Vienne.

Conclusion

Cette ambulance de la Haute-Vienne, initialement prévue pour apporter ses soins et son soutien au 71e régiment de Mobiles passera finalement assez peu de temps avec son régiment, mais qui mieux que le docteur Raymondaud pourrait conclure ?

« Pendant trois mois et demi de la plus rude partie de l'hiver, nous n'avons pas cessé un seul instant de tenir la campagne et de nous employer au soulagement des victimes de la guerre. Si malgré tout ce que nous avons pu faire, il ne nous a pas été possible de donner nos soins à un grand nombre de mobiles de la Haute-Vienne, nous les avons prodigués partout et en tout temps, aux soldats de notre malheureuse armée, dans les ambulances dans les marches sous le feu de l'ennemi. Nous avons fondé avec des ressources restreintes de grands établissements temporaires de secours pour les malades et les blessés, à Orléans, au Mans ; nous avons assisté à deux grandes batailles, à Terminiers et à Villeporcher ; nous avons recueillis les blessés des combats de Villechauve et de Villethieu, et nous sommes restés avec eux, au pouvoir de l'ennemi ; pendant vingt-trois jours qu'a duré notre captivité, nous avons pu faire respecter nos blessés, nos personnes, nos propriétés, au point que notre matériel est resté intact entre nos mains ; enfin conformément à la destination originelle de notre institution, une fraction de l'ambulance a fait le service de la garde nationale mobilisée de la Haute-Vienne ».

Parfois soumis à la mitraille et aux obus, avec pour seule arme un drapeau blanc orné d'une croix rouge, l'ambulance de la Haute-Vienne, comme toutes les autres a apporté un ilot d'humanité dans un océan de souffrance. Au même titre que les officiers et les simples soldats, du médecin Raymondaud aux cochers Decouchat et Faucher, ces hommes méritent par les services qu'ils ont rendus d'être connus et honorés par l'Histoire.

Jean-Claude Frölich

Sources :

- *Nos Étapes. Journal de l'ambulance de la Haute-Vienne* par E. Coste. Limoges. Librairie Vve H. Ducourtieux 1872.
- *La garde mobile de la Haute-Vienne* par le comte de Couronnel. Limoges. Imprimerie du Courrier du Centre. 1897.
- *La Garde Mobile de la Haute-Vienne pendant la campagne de 1870-1871*. Rapports de MM Pinelli et Perier. Limoges. Mme Veuve Ducourtieux. Imprimeur libraire. 1871.
- Commission de l'ambulance : rapport présenté aux membres de la commission par le docteur Raymondaud le 10 novembre 1871. Imprimerie Châtres. Limoges (2R 90).
- Comité de défense nationale du département de la Haute-Vienne. Rapport du docteur Raymondaud chef de l'ambulance (2R 173).
Théâtre des opérations de la 2e armée de la Loire. Général Chanzy. Atlas. Paris. H.Plon
- État civil de Villedieu-sur-Indre, Orléans, Le Mans, Châteauroux, etc.
- *Le Courrier du Centre* (17/10/1870 ; 03/11/1870 ; 13/12/1870).
- *Limoges-Illustré* du 1er avril 1914.
- Dossier LH 2274/78.
- Correspondance entre le docteur Raymondaud chef de l'ambulance et le préfet 2R 177.

NOTE 10.

2e ARMÉE

COLONNE MOBILE
de la
CHARTRE.

Monsieur le docteur Raymondaud a accompagné, avec son personnel et son matériel, la colonne mobile de la Chartre, commandée par M. le lieutenant-colonnel Jobey, du 40e régiment de marche. Cette ambulance a suivi la colonne dans tous ses mouvements, du 1er au 8 janvier 1871; elle a organisé avec ses seules ressources le service hospitalier sur le champ de bataille de Villeporcher, qu'elle n'a quitté qu'après avoir pansé et évacué tous ses blessés sur Château-Renault. Le 7 janvier, les ambulanciers de la Haute-Vienne ont ramassé les soldats du 41e de marche et du 8e mobile (Charente-Inférieure) qui étaient tombés à l'attaque du village de Villechauve. Sans eux, ces hommes eussent été forcément abandonnés, faute de moyens de transport et par suite d'un retour offensif de l'ennemi. Le lendemain, 8, malgré la retraite de la colonne française et l'arrivée des Prussiens, M. le docteur Raymondaud est resté avec son ambulance à Authon pour soigner les victimes du combat de la veille. L'ennemi ne lui a permis de rejoindre l'armée de la Loire qu'au moment de l'armistice du 29 janvier.

P. O.

L'officier d'état-major,
chef d'état-major de la colonne,
Signé : FERRÉ.

Vu, pour la légalisation de la signature
du chef d'état-major de la colonne,

Le lieutenant-colonel, chef d'état-major,
Signé : MASSON.

La Genauraye, le 1er mars 1871.

NOTE 12.

AMBULANCE
de la
HAUTE-VIENNE.

16e CORPS D'ARMÉE.

3e division.

Une partie du personnel de l'ambulance de la Haute-Vienne, établie, maison Vetillart, à Pontlieue, se composant de deux médecins aides-majors, un sous aide-major, deux aides supplémentaires, un officier comptable et huit infirmiers ou employés, en tout quatorze personnes, ayant pour cause de manque de vivres, médicaments et instruments de chirurgie, et par ordre du général commandant la place, évacué ses blessés sur les hopitaux, demande à quitter le Mans pour être dirigée sur Poitiers en suivant l'itinéraire qui lui sera tracé.

Le Mans, le 14 janvier 1871.

Ci-joint le tableau nominatif du personnel.

NOTE 13.

DÉPARTEMENT
DE LA SARTHE.

VILLE DU MANS.

SIGNALEMENT :
Taille,
Cheveux,
Front,
Sourcils,
Yeux,
Nez,
Bouche,
Barbe,
Menton,
Visage,
Teint,

Signes particuliers :

Signature du porteur.

Le Commissaire central de la ville du Mans invite les autorités civiles et militaires à laisser circuler librement, pour se rendre du Mans à Limoges, département de la Haute-Vienne, MM. Jary, Desourteaux, Coste, Beaubrun, Cheize, Brunot, Malabard, Lalye, Gaiton, Diverneresse, Barnoncel, Desisles, Deconchat et Lannaud.

Le présent laisser-passer a été délivré sur l'identité reconnue par nous.

Au Mans, le 15 janvier 1871.

Le Commissaire central,
Signé : BÉROT.

Kann am hell d. deutschen Linien frei passiren.

F. KONIG, *commandanten.*
BARTLING,
sous-lieutenant.

Peut passer librement de jour les lignes allemandes.

Pour le commandant royal
BARTLING,
sous-lieutenant.

Biographie du docteur Raymondaud

Joseph Eugène Raymondaud naît à Limoges le 4 mai 1823, fils de Martial Raymondaud, artisan sellier et de Pauline Coupat. Il fait ses études au collège royal de Limoges (futur Gay-Lussac). Il commence ses études de médecine à Limoges puis les continue à la Faculté de médecine de Paris. Etudiant à Paris, il est incorporé dans la 11e légion de la Garde Mobile. Pendant les émeutes de juin 1848, le grenadier Raymondaud a le bras traversé par une balle, ce qui lui vaudra sur demande d'Edgar Quinet une exemption de tous les droits d'inscription aux examens

En 1849 pendant l'épidémie de choléra, qui fera plus de 100 000 victimes, externe des hôpitaux de Paris, il est chargé de deux missions, l'une à Saint-Cloud, l'autre dans les Ardennes pour lesquelles il recevra la médaille d'argent.

Il revient s'installer à Limoges en 1850 et épouse en 1851 à Sarlat Uranie Vaquier (1832-1913) née à Tournay en Belgique. Le couple aura deux enfants Jean-Baptiste Gilbert (qui lui aussi sera une célébrité de la médecine et de la chirurgie à Limoges) et Marcel.

Médecin de l'hospice et professeur à l'Ecole de médecine de Limoges, il se propose pour prendre la direction de l'ambulance que vient de décider d'organiser le Comité de défense de la Haute-Vienne (décision du 13 octobre 1870). À l'issue de cette campagne, il recevra la croix de bronze de la Société de Secours aux blessés militaires. En 1872, il est nommé officier d'académie puis officier de l'instruction publique en 1880.

Membre fondateur de la Société des médecins et pharmaciens de la Haute-Vienne, il en sera vice-président. Ce professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Limoges en deviendra directeur en 1884 et jusqu'en 1893 avant d'en être directeur honoraire.

Lors de fondation de la Société Gay-Lussac en 1885 il est élu président. Il le restera pendant de longues années. Il est aussi récipiendaire de la médaille d'argent du conseil d'hygiène en 1883, médaille vermeille à l'exposition scientifique de Limoges en 1886.

Conférencier, il est auteur de nombreux ouvrages publiés par la librairie Ducourtieux. Citons entre autres : *de la prophylaxie générale des grandes épidémies* (1886), *des obligations légales de la médecine* (1893), l*e clou de Biskra à l'hôpital de Limoges* (1876). Il est aussi rédacteur d'un mémoire sur les accidents causés par les machines agricoles en 1883.

Il est promu chevalier de la Légion le 8 août 1890 en qualité de Directeur de l'école de Médecine et de Pharmacie de Limoges.

Participant à de multiples œuvres locales,



Eugène Raymondaud en 1908 (extrait de Limoges-illustré du 1er avril 1914).

il est l'initiateur à Limoges d'un comité régional de l'Alliance française et d'un comité local de l'Union des Femmes de France.

Joseph Raymondaud dit Eugène décède le 9 février 1914 à son domicile, 28 rue Delescluze, quelques mois après son épouse.

Tableau des décédés dans l'ambulance de Villedieu-sur-Indre

NOM Prénom	N° acte	Date de décès	Age	Lieu d'origine	Témoins	Observations
PERONNY André	6	23 janvier	29	Pensol	Pierre Rousseau Pierre Mazode	Fils de Barthélémy et Marie Deluche
CHALEIX François	7	22 janvier	22	Oradour-sur-Glane	Pierre Rousseau Pierre Mazode	Fils de François et Marie Goujaud
VOISIN Martial	8	25 janvier	37	Champagnac	Pierre Buisson Jean Lazérat	Fils de Martial
CHATEAU Jean	9	26 janvier	32	Maisonnais	François Léger Jean Gadormeau	Fils de Jean et Marie Godet
CHAISEMARTIN François	11	27 janvier	22	?	Paul Nadoucel Emile Villechaise	Fils de Thomas et de Marie Villechaise
ROCHE Léonard	12	30 janvier	25	Marval	Emery Andrieux Pierre Bégasse	Sans renseignements
BUISSON Antoine	13	30 janvier	26	Bussières-Galant	Jean Astier Pierre Chambon	Sans renseignements
MORANGE François	16	31 janvier	27	Cussac	Jean Lazérat Pierre Buissson	Fils de François et Anne Andrieux
DESNAILLAC Martial	18	31 janvier	28	Champagnac (Courrière)	Jean Lazérat Pierre Buissson	Fils de Martial et Catherine Reix
PENAULT Louis	21	1er février	27	St-Germain-les-belles (Bousselat)	Jean Lazérat Pierre Buissson	Sans renseignements
PAULIAT Léonard	23	10 février	24	Glanges	Coste officier comptable ambulance	Fils de Joseph et Anne Courceyran
LABREGERE Baptiste	25	11 février	28	Les Cars	Jary docteur médecin	Fils de Jean et Marie Ste Catherine
DESPORT Léonard	26	11 février	32	Maisonnais	Louis Soumagne François Rougier	Sans renseignements
AUDOIN Léonard	27	13 février	28	Vicq (Perroby)	Jacques Barbet Pierre Audoin	Fils de Bernard et Jeanne Pauline
CHARPENTIER Alfred	28	16 février	27	Verneuil sur-Vienne (La Gaby)	Coste officier comptable ambulance	Fils de Alfred et Esmérame Boulanger
SARR Pierre	29	16 février	NP	St-Germain-les-Belles (St Priest)	Coste officier comptable ambulance	Fils de Pierre et Augustine Vergne
PASCAUD Jean	30	16 février	30	Cognac (Tarsac)	Jean Texannau Léonard Thomas	Sans renseignements
BOUCHERON Jean	31	16 février	25	Saint-Mathieu	Pierre Dubois Jean Lalois	Fils de François et Jeanne Fredon
BOUBY Jacques	32	17 février	25	Saint-Cyr (Bressac)	Jean Thomas Antoine Leboutet	Sans renseignements

AMADIEU Jean-François	33	17 février	28	Vayres (Merly)	Amadieu Jean Amadieu François	Fils de François et Jeanne Lathière
MORANGE Gérard	35	18 février	38	Cussac (Fayolas)	Martial Vallageas Étienne Régeasse	Sans renseignements
DAVID Jean	36	18 février	22	Compreignac (Le Breuil)	M. Désorteaux médecin-chef	Fils d'inconnu et de Marie David
LABONNE François	37	18 février	22	Quinsac	M. Désorteaux médecin-chef	Fils de Jean et Jeanne Faure
SAGE Jean-Baptiste	38	19 février	28	Limoges	Pierre Jude Jean Coulaud	Sans renseignements
NOUSSAT Jean	39	19 février	33	Couzeix	Pierre Jude Jean Coulaud	Fils de Jean et Marguerite Elie
DESVALOIX Jean	40	20 février	31	Les Cars	M. Désorteaux médecin-chef	Fils de Pierre et Jeanne Crusinier
MOREAU Georges	41	20 février	NP	Chaillac	Simon Desbordes Pierre Grappe	Sans renseignements
AUTHIER Simon	42	4 février	NP	Chaillac	Simon Desbordes Pierre Grappe	Sans renseignements Déclaration faite le 21 février
PIGNOLET Jean-Baptiste	43	21 février	NP	La Porcherie	Coste officier comptable ambulance	Fils de Jean-Baptiste et Catherine Dumont
GAUTHIER Pierre	44	23 février	NP	?	Coste officier comptable ambulance	Fils de Pierre et Catherine Lavaud
LECLERC Jean	45	23 février	NP	Chéronnac	Coste officier comptable ambulance	Décédé dans la maison de Simon Armand
REGEASSE Pierre	47	25 février	NP	Saint-Mathieu	Coste officier comptable ambulance	Sans renseignements
DENIS Léonard	49	26 février	NP	Couzeix	Garde-champêtre	Décédé dans la maison de Mme veuve Girard

Liste des malades et blessés du 71e mobile recueillis dans l'ambulance de la Haute-Vienne

1. Rue de la Poterne à Orléans

NOM	Prénom	Date entrée	Date sortie
BEAUBRUN	Christian	3 décembre 1870	4 décembre 1870
COUPE	Jean	30 novembre 1870	2 décembre 1870
CHARENTON	Pierre	30 novembre 1870	2 décembre 1870
COMMUNAL	Martin	3 décembre 1870	4 décembre 1870
CARPE	Léonard	3 décembre 1870	4 décembre 1870
CHAUVIAT	Léonard	3 décembre 1870	4 décembre 1870
DUTREIX	Charles	30 novembre 1870	3 décembre 1870
DUVERGER	Léonard	3 décembre 1870	4 décembre 1870
HARDY	Pierre	30 novembre 1870	3 décembre 1870
LABROUSSE	Robert	30 novembre 1870	3 décembre 1870
PICAT	Martial	30 novembre 1870	3 décembre 1870
RIFFAUT	Jean-Baptiste Gabriel	3 décembre 1870	4 décembre 1870

2. Liste des mobiles de la Haute-Vienne soignés à l'ambulance à Pontlieue

Dans cette liste figurent aussi 4 francs-tireurs limousins

Nom	Prénom	Date entrée	Date sortie	Observations
BOURNAZEAU	Léon	23 décembre 1870	31 décembre 1870	Franc-tireur limousin
BARTHELEMY		22 décembre 1870	27 décembre 1870	Franc-tireur limousin
BOYER		4 janvier 1871	11 janvier 1871	
BOULESTEIX	Jacques	5 janvier 1871	13 janvier 1871	
BARTOUT	Pierre	5 janvier 1871	8 janvier 1871	
BLAMPIED	François	5 janvier 1871	13 janvier 1871	
BARRET	Georges	6 janvier 1871	10 janvier 1871	
CHAMPARNAUD	Pierre	21 janvier 1871	23 janvier 1871	Franc-tireur limousin
CLUZEAU	Pierre	4 janvier 1871	8 janvier 1871	
CHABREU	Léonard	4 janvier 1871	11 janvier 1871	
CELLERIER	Léonard	5 janvier 1871	12 janvier 1871	Décédé à l'ambulance
COURIVAUD	François	5 janvier 1871	13 janvier 1871	Décédé à l'ambulance
DUCOUX	Jacques	4 janvier 1871	11 janvier 1871	
DEBERNARD	Jean-Baptiste	6 janvier 1871	8 janvier 1871	
DAGUE	Martial	6 janvier 1871	10 janvier 1871	
EXPERT	Jean	3 janvier 1871	7 janvier 1871	

ESCURIOL	Antoine	8 janvier 1871	20 janvier 1871	
FONTANEAU	Martial	6 janvier 1871	10 janvier 1871	
GRENIER	Jacques	3 janvier 1871	11 janvier 1871	
GRIFOUIL	Charles	6 janvier 1871	8 janvier 1871	
GRAND	Joseph	6 janvier 1871	10 janvier 1871	Décédé à l'ambulance
IMBERT	François	6 janvier 1871	11 janvier 1871	
JACOB	François	6 janvier 1871	?	
JENEITEIX	Louis	6 janvier 1871	12 janvier 1871	Décédé à l'ambulance
LARCHER	Thomas	4 janvier 1871	8 janvier 1871	
LAUTRETE	Jean	4 janvier 1871	8 janvier 1871	
LABETOULLE	François	4 janvier 1871	11 janvier 1871	
LACARTE	Jean	4 janvier 1871	9 janvier 1871	
LACOSTE	Jean	?	11 janvier 1871	Décédé à l'ambulance
LEZAT	François	5 janvier 1871	11 janvier 1871	
LANARSAUDIE	Pierre	6 janvier 1871	8 janvier 1871	
MEGRIGNAT	Antoine	5 janvier 1871	11 janvier 1871	
MOUVEROUX	Guillaume	5 janvier 1871	10 janvier 1871	
MAUSSET		5 janvier 1871	8 janvier 1871	
NICOT	Jean	8 janvier 1871	13 janvier 1871	
NENARD		6 janvier 1871	21 janvier 1871	
PONTEIX		3 janvier 1871	13 janvier 1871	
PECOUT	Pierre	6 janvier 1871	10 janvier 1871	
RIVIER	Pierre	5 janvier 1871	7 janvier 1871	
ROULAC	Pierre	6 janvier 1871	13 janvier 1871	
SAUTOUR		24 janvier 1871	27 janvier 1871	Franc-tireur limousin
VINTENNAT	Jean	5 janvier 1871	8 janvier 1871	Décédé à l'ambulance

Concernant les décédés à l'ambulance Girard de l'avenue de Pontlieue, les actes de décès au Mans portent les numéros suivants : Léonard Célérier n° 605 ; Jean Vintennat n° 416 (déclarant Claude Auguste Coste officier comptable) ; Louis Jeneiteix n°673 et Courivaud François n° 674.

Pour mémoire, l'ambulance de la Haute-Vienne n'a pas été la seule à soigner les blessés du 71e Mobiles. Les registres du Mans indiquent que Jean-Baptiste Vergniolle est décédé le 4 janvier à l'ambulance de la gare (acte n°25), que Martial Lacote est décédé le 18 janvier à l'ambulance de la mission (acte n°1021), que Michelon est décédé à l'ambulance Fouquet, rue Marengo, le 14 janvier (acte n° 700).

Pour l'année 1870, un Masson Pierre garde mobile de la Haute-Vienne est décédé au séminaire du Mans (acte n°1878) et un Gaillebaud, franc-tireur de la Haute-Vienne est décédé à l'ambulance du Théâtre du Mans (acte n°2052).

3. Liste des mobiles de la Haute-Vienne soignés dans l'ambulance à Villedieu entre le 6 et le 26 février 1871.

Cette liste ne commence qu'au 6 février 1871. Il y avait bien d'autres blessés avant (voir le tableau des décédés). Sans doute Coste était-il absent de l'ambulance avant cette date et les listes n'ont pas été comptabilisées. Ces informations ont été recoupées avec la liste des décédés à Villedieu.

NOM	Prénom	Date entrée	Date sortie	Observation
AUZEMERY	Léonard	8 février	19 février	
AUBUN	Jean	10 février	18 février	
AYMARD	Martial	22 février		
BRUN	Étienne	6 février	17 février	
BIOJOUX	Pierre	6 février	21 février	
BOUCHERON	Pierre	6 février	17 février	
BUISSON	Nicolas	6 février	8 février	
BELIER	Jean	6 février	22 février	
BOULESTEIX	Jean	6 février	16 février	
BEAUFORT	Charles	8 février	12 février	
BOURRUT	Jacques	8 février	21 février	
BARY	Henri	10 février	23 février	
BRAYARD	Léonard	10 février	21 février	
BONNET	Michel	10 février	25 février	
BOUCHERON	Léonard	17 février	21 février	
BEYRAND	Léonard	17 février	23 février	
BASSET	Théophile	19 février	22 février	
BARTHELEMY	Guillaume	22 février	25 février	
BERGER	Jean	22 février		
CUBERTAFOND		6 février	21 février	
CHALAUD	François	7 février	18 février	
CHARPENTIER		9 février	16 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
CELERIER	Georges	16 février	25 février	Vraisemblablement décédé à l'hôpital de Châteauroux le 3 mars 1871
CHAILLAC		17 février	23 février	
CROUZIE		17 février	23 février	
DE CHABACQUE	Charles	21 février	23 février	Capitaine
CHATIN	Pierre	22 février	25 février	
CHABAUD	François	22 février	23 février	

CONRAD	André	22 février	23 février	
COUDERT	Jules	22 février	23 février	
COUDERT	Antoine	22 février	25 février	
CLUZELAUD	François	22 février	25 février	
CRETEAU		21 février	23 février	
DELAVALLADE	Pierre	6 février	21 février	
DEVILLE	Louis	6 février	17 février	
DUMAS	Martial	8 février	17 février	
DESVALOIS	Jean	10 février	20 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
DUMONT	Léonard	13 février	21 février	
DAVID	Jean-Baptiste	10 février	17 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
DENIS	Léonard	13 février	25 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
DETHOMAS	Barthélémy	13 février	25 février	
DUVERNAY	Pierre	13 février	25 février	
DEMERY	Jean	13 février	24 février	
DUBOIS de LABORDE		13 février	24 février	
ESCURIOL	Antoine	8 février	20 février	
FAUCHER	Jean	6 février	16 février	
FOUGERAS	Louis	8 février	23 février	
FAYE	Jean	17 février	22 février	
FOURGEAUD	Léonard	17 février	21 février	
FOUGERAS	Jean	16 février	17 février	
FANET	Pierre	21 février	23 février	
FLACHAT	Léopold	22 février	23 février	
GAUTHIER	Pierre	6 février	23 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
GRANGIER	Michel	8 février	20 février	
GRAUPPAS		8 février	29 février	
GIROUX	Joseph	8 février	3 mars	Employé à l'ambulance
GARAUD	Jean	9 février	17 février	
GOLFIER	Jean	16 février	23 février	
GEAY	Baptiste	23 février	25 février	
HEYRAUD	Pierre	6 février	17 février	
HEYRAUD	Jean	22 février	25 février	
JOUVIE	Nicolas	6 février	21 février	

De JAUBERT		21 février	23 février	Sergent
LABARDIE	Jean	19 février	21 février	
LEVEQUE	Martial	6 février	21 février	
LABREGERE		6 février	11 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
LEMAS	Gustave	6 février	17 février	
LABONNE	François	8 février	18 février	
LEVEQUE	Jean	11 février	21 février	
LANXADE	Antoine	17 février	21 février	Sans doute décédé à l'hôpital de Châteauroux le 14 mars 1871
LAZENAUD	Pierre	17 février	25 février	
LAFONT	Pierre Ernest	22 février	24 février	Sous-lieutenant
LARCHER	Pierre	22 février	24 février	
LAGUIONIE		22 février	24 février	
LACOTTE	Jean	22 février	25 février	
LAFAURE	Mathieu	22 février	25 février	
LEBEAU	Martial	22 février	25 février	
LECLER	Jean	24 février	24 février	Décédé dans une maison voisine
MARCHADIER	Jacques	6 février	11 février	
MONTALETANG		17 février	25 février	
MERIGOT	Jean	19 février	25 février	
MERY	Pierre	22 février	25 février	
MAZEAUX	Pierre	22 février	25 février	
MALLET	Léon	22 février	25 février	
NICOT	Jean	8 février	13 février	
NENARD		6 février	21 février	Le nom serait plutôt Nénert
OUZELAUD		6 février	3 mars	
PAULIAT	Léonard	6 février	10 février	Décédé voir tableau des dcd àVilledieu
PEYNICHOU	Christophe	6 février	12 février	
PALLIER	Jean	6 février	22 février	
PIGNOLET	Jean-Baptiste	8 février	21 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
PAGNON	Louis	9 février	22 février	
PENAUD	André	8 février	19 février	
PRAYOU	Jean	10 février	21 février	
PASQUET	Jean-Baptiste	22 février	23 février	
POURRET	Henry	22 février	24 février	

RIVET	Jean	10 février	22 février	
RESTOUIN	Armand	17 février	24 février	
REBEIX		18 février	23 février	
RAYMONDAUD	Pierre	22 février	23 février	
REGEASSE	Pierre	22 février	25 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
RABIER	Léonard	22 février	24 février	
SARR	Pierre	10 février	16 février	Décédé voir tableau des dcd à Villedieu
SARRETOUT	Étienne	22 février	24 février	
SOYRAS	Ferréol	22 février	24 février	
THEILLET	Jean	22 février	23 février	
VIGNAUD	Martial	6 février	17 février	
VIGNERIE	François	10 février	16 février	
VINCENT	Léonard	22 février		

Remarques : un Georges Célérier est décédé à l'hôpital de Châteauroux (acte n°380). Il est vraisemblable qu'il s'agit de la même personne envoyée par l'ambulance à Châteauroux. Même remarque pour Antoine Lanxade (acte n°443).

Où étaient donc passés les Mobiles de la Creuse ?

Jean-Claude Frölich

L'auteur : cf. article précédent.

Introduction : C'est en parcourant les registres des décès du Limousin pour le compte de la Fédération Française de Généalogie qui a sollicité le Cghml pour constituer la liste des Morts pour la Patrie limousins pendant la guerre de 1870-1871, que l'on s'aperçoit de l'absence d'un régiment de gardes mobiles de la Creuse dans le conflit franco-allemand. Contrairement aux deux autres départements du Limousin, aucun ouvrage ne semblait parler de ce régiment.

Pour la Haute-Vienne, dont le 71e mobiles s'est illustré dans l'armée de la Loire, il existe le livre du comte Couronnel et pour la Corrèze, a été publiée une courte notice historique de neuf pages de Johannès Plantadis qui évoque les quelques combats auxquels ces mobiles ont participé ; couplés avec les Mobiles de la Sarthe, ils ont constitué le 90e régiment de Mobiles et ont été intégrés à l'armée de la Loire.

Où étaient donc passés les gardes mobiles de la Creuse ? N'ayant pas participé aux combats de 1870-1871 contre les Prussiens et les Bavarois, ils ne semblent évoqués nulle part. Pourtant comme leurs compagnons d'armes, un grand nombre d'entre eux sont décédés en service, dans des hôpitaux militaires pendant cette période.

Cependant, à force d'obstination et d'un peu de chance, le hasard m'a fait découvrir dans BnF Gallica une petite *brochure vendue pour la libération du territoire* écrite par un ancien du 2e bataillon, intitulée *Les Mobiles de la Creuse en Afrique, Souvenirs par le capitaine Alexandre Dupuy-Conseiller d'arrondissement*. Ce petit document qui comporte essentiellement des descriptions poétiques et des réflexions patriotiques a permis d'apporter quelques compléments au texte initial, qui était basé essentiellement sur l'analyse des actes de décès.

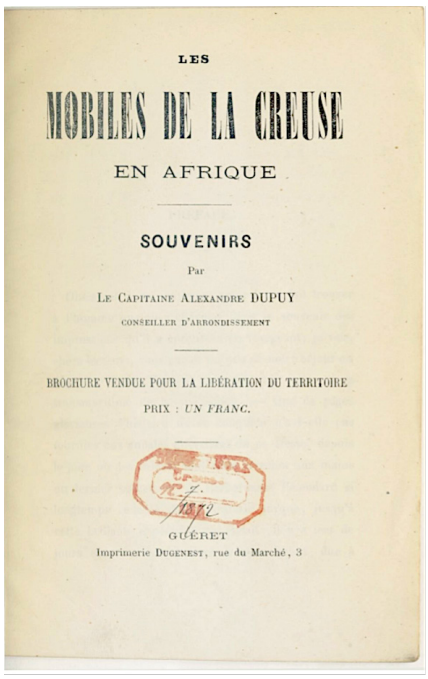

LES

MOBILES DE LA CREUSE

EN AFRIQUE

SOUVENIRS

Par

LE CAPITAINE ALEXANDRE DUPUY

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

BROCHURE VENDUE POUR LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

PRIX : *UN FRANC.*

GUÉRET

Imprimerie DUGENEST, rue du Marché, 3

La Garde nationale mobile

La Garde nationale mobile a été instituée le 1er février 1868 dans le cadre de la loi Niel qui vise à réformer et moderniser l'armée. C'est un dispositif auxiliaire de l'armée active appelée à l'activité par une loi spéciale en cas de nécessité. Elle est composée des jeunes gens des classes des années 1867 et suivantes qui n'ont pas été pris dans le contingent en raison de leur numéro de tirage (le « bon numéro » du tirage au sort) et de ceux qui se seront fait remplacer dans l'armée. La durée du service est de 5 ans et cette garde mobile est organisée par département en compagnies et bataillons. On appellera ces soldats des Mobiles ou familièrement des « Moblots ».

Leur rôle est ainsi défini : assurer la défense des places fortes, des villes, des côtes et des frontières de l'Empire et du maintien de l'ordre intérieur. 20 jours de période de formation qui suivent l'appel et quelques exercices dans le canton et réunions de bataillons dans la circonscription devraient suffire à en faire de bons soldats. La loi prévoit moins de 15 réunions par an, chiffre qui ne sera jamais atteint, mais qui n'empêchera pas une certaine impopularité dans les campagnes.

Le 21e régiment de Mobiles et l'Algérie

Hormis le fascicule cité en introduction, on trouve quelques bribes d'article sur les bataillons de gardes mobiles de la Creuse dans quelques ouvrages ou forums, ainsi que dans le journal *« le Courrier du Centre »*. Ainsi dans une revue d'histoire (voir sources) : *« L'ordre d'envoyer en Algérie les bataillons de la Creuse donné à Paris le 19 septembre ne parvint à Tours que le 24. Entre ces deux dates, ces bataillons avaient été expédiés dans l'Aube, et à peine arrivés à Troyes, ils durent repartir pour Toulon. »*

À Toulon, 2 frégates *La Drome* et *L'Entreprenante* les attendaient. Après une traversée de deux jours, dont un par une mer houleuse, le régiment débarque à Mers-el-Kébir à huit kilomètres d'Oran le 1er octobre 1870. En effet, le 21e régiment de mobiles de la Creuse, affecté à la défense des frontières de l'Empire, sera chargé de protéger une nation naissante, l'Algérie française. Il sera envoyé dans la province d'Oran, au pied de l'Atlas Tellien.

Quelle est la situation en Algérie à cette époque ? La conquête de l'Algérie est terminée, la pacification est en cours d'achèvement, la colonisation a commencé et l'administration tenue jusque-là par les militaires va passer aux mains des politiques dès la proclamation de la Troisième République et redonner une nouvelle impulsion à la colonisation.

Cependant des difficultés demeurent et d'autres vont apparaitre. Dans le sud oranais, la révolte des Ouled-Sidi-Cheik et des Flittas de 1864 a été maitrisée mais des foyers sporadiques (escarmouches, exactions et razzias) ont toujours lieu près de frontières fluctuantes protégées par différents postes implantés au pied du Grand Atlas. Sidi-Bel-Abbès, à 80 km au sud d'Oran, après avoir craint d'être prise par les rebelles a vu la

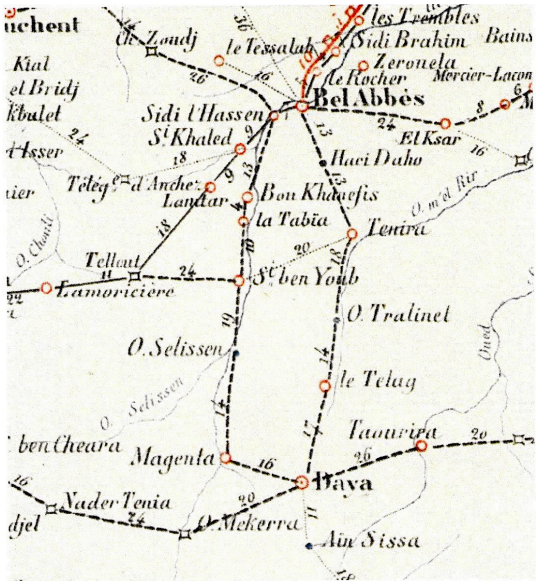

1879. Les dernières routes au sud de Sidi-Bel-Abbès.

visite de Napoléon III et de l'impératrice. La frontière sud de l'Oranie est maintenant fixée à environ 60 km au sud de Sidi-Bel-Abbès, entre Daya et Magenta, distantes d'environ 20 km.

Mais à la chute de l'Empire la situation s'est dégradée. Les revers français montrent aux Arabes que la France n'est pas invincible et notre prestige s'évanouit. Les lois Crémieux proclamées en octobre 1870 élèvent les juifs d'Algérie au rang de citoyens français et discriminent par là-même les musulmans qui assimilent ceux-ci aux colons. Un désarroi administratif et une organisation française qui se dissout font croitre le mécontentement et monter une forte tension. Celle-ci éclatera en avril 1871 sous l'impulsion d'El Mokrani et embrase toute l'Algérie.

Le Gouvernement provisoire qui a déclenché la résistance à outrance contre la Prusse a besoin de troupes aguerries et entrainées. Il va alors faire appel à des troupes stationnées en Algérie, mais il ne faut cependant pas trop dégarnir notre présence militaire. On remplacera donc ces troupes prélevées par des mobiles venant de métropole. C'est ainsi que trois régiments de mobiles : les 9e (Allier), 21e (Creuse) et 43e (Bouches-du-Rhône) et quelques autres bataillons *dont la valeur combative est douteuse*[1] vont être envoyés entre le 21 septembre et le 2 octobre pour relever les 38, 39 et 92e régiments de ligne considérés comme de bons régiments.

Le 21e régiment de mobiles est composé de 3 bataillons qui proviennent approximativement : pour le 1er bataillon, de l'est du département (cantons d'Aubusson, Auzances, Gouzon, etc.) ; pour le 2e bataillon, du centre du département (cantons d'Ahun, de Bénévent-l'Abbaye, etc.) et pour le 3e bataillon du nord-ouest du département (cantons de Saint-Vaury, La Souterraine, Guéret, Dun-le-Palestel, Le Grand-Bourg, etc.). On sait par ailleurs que le premier bataillon sera commandé par le chef de bataillon Théophile de Saincthorent, maire de La Cellette, membre du conseil général de la Creuse et futur député de 1871 à 1876.

Zone d'implantation des 3 bataillons en Algérie

Notre 21e débarque donc à Oran au début du mois d'octobre 1870. Entre octobre 1870 et juillet 1871, dans ce département nouvellement créé, les dépouillements des actes de décès vont permettre de situer leurs zones d'opérations. (Voir les tableaux en annexe). Ces tableaux ont été établis en croisant et additionnant les informations contenues dans les registres d'état civil des Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) et ceux des Archives départementales de la Creuse. Pour l'Algérie, les registres d'Oran, Magenta, Daya, Sidi-Bel-Abbès existent, mais pour les localités de l'est oranais (Mostaganem, Tiaret, Relizane) ce sont les retranscriptions des actes de décès et les feuilles fournies par les armées qui fournissent les informations, les registres n'existant pas.

Les trois bataillons opéreront sur les hauts plateaux telliens : les 1er et 2e bataillons dans ce qui est alors l'extrême sud oranais (zone de Sidi-Bel-Abbès et postes de Daya et Magenta) et le 3e plus à l'est (de Mostaganem à Tiaret). Ces bataillons ne seront cependant pas seuls à protéger ces zones, ils seront adossés à des régiments de chasseurs, de zouaves ou de régiments étrangers.

Participation au combat de Magoura (ou Manghoura) près de la frontière marocaine

Le quotidien des gardes mobiles peut se résumer aux activités suivantes. Dans ces postes avancés, ce sont les gardes, les alertes, les prises d'armes, les exercices et les marches dans la région le long de la Mekerra (Tabia au nord ou Titen Yahia au sud). Pour rompre la monotonie, des expéditions de police plus ou moins éloignées des postes, avec campements ont souvent lieu dans le Tell. Le capitaine Dupuy évoque l'arrestation d'un chamelier aussitôt relâché !

1 - Arch. nat. F 80/1681.

Il est aussi arrivé que des détachements de mobiles participent en soutien à des opérations avec d'autres régiments. C'est ce qui est arrivé le 17 avril 1871 où des mobiles de la Creuse ont été engagés avec des spahis. L'agitation dans les tribus du sud oranais a repris dès 1870 et en mars 1871 le marabout Si-Kaddour ben Hamza[2], des Oulad-Sidi-Cheilah, chef des Chéraga (sujets algériens) a noué des alliances avec les Gheraba (sujets marocains) et autres tribus indigènes. Voir en annexe 2 l'extrait de la brochure du capitaine Dupuy, qui relate avec un certain romantisme cette bataille et évoque le courage du docteur Boyron au cours de cet événement.
La courageuse conduite du médecin aide-major Marie-Antoine Boyron (1844-1902, né et décédé à Châtelus-Malvaleix) lui vaudra l'attribution du grade de Chevalier de la Légion d'honneur le 10 octobre 1871 avec la mention : *« cité à l'ordre du jour le 17/4/1871 pour sa belle conduite au combat de Magourah (Province d'Oran, colonne Marchand) »*[3].

Puisque nous sommes dans une rubrique Légion d'honneur, citons les deux autres récipiendaires de cette décoration pour leur participation à ce 21e régiment provisoire de garde mobile de la Creuse (Journal officiel du 15 décembre 1871) :

- Jean Marie Théophile de Saincthorent (1820-1881) déjà cité, commandant du 1er bataillon qui reviendra en métropole en février 1871 ;
- Touéry Charles Gustave (né en 1839 à Granville et décédé en 1915 à Paris), affecté au 21e avec le grade de capitaine à la 1re compagnie du 1er bataillon le 15 octobre 1870.

Analyse des tableaux

On dénombre 111 actes de décès de mobiles du 21e en Algérie. Les décès s'échelonnent du 6 octobre 1870 au 12 juillet 1871 :
- 5 à Oran ;
- 45 dans le sud oranais (Daya et Magenta) ;
- 49 à Sidi-Bel-Abbès ;
- 12 dans l'est oranais.

Aucun de ces mobiles, ne semble avoir été tué au cours d'un combat ou d'une escarmouche, leur rôle étant essentiellement d'assurer une présence militaire en remplacement des régiments de marche ou de ligne rappelés en métropole. Bien que l'on ne dispose pas de tous les renseignements sur les causes de décès, on remarque d'emblée les maladies qui les ont frappés. D'abord la fièvre typhoïde et la dysenterie liées à une qualité de l'eau déplorable et à des conditions d'hygiène précaires dans les postes avancés. En deuxième lieu, la variole qui sévissait en métropole à l'état endémique depuis le début de l'année 1870, et qui s'est propagée avec les déplacements des troupes, et plus particulièrement avec les mobiles, au point de devenir une épouvantable épidémie en France. Pour information, un congrès international de statistiques tenu à Saint-Pétersbourg en 1872) a avancé les chiffres suivants : 125 000 à 200 000 malades et plus de 23 000 morts. Cette épidémie après s'être développée au cours des deux derniers mois de l'année 1870 atteindra son maximum en janvier et février pour s'éteindre en avril 1871. Les gardes mobiles ont ainsi importé cette maladie en Algérie. Parmi les autres maladies on note évidemment la classique tuberculose, ainsi que quelques érysipèles.

À la lecture des tableaux en annexe, il semble que ce soit le 2e bataillon qui paye le plus lourd tribut à ces maladies, mais les actes provenant de Sidi-Bel-Abbès sont moins bien renseignés sur la cause des décès.

Enseignements et commentaires sur ces actes

Outre les zones d'implantation des régiments, ces actes nous aident à déterminer la durée de la présence du 21e régiment de mobiles

2 - Ce chef religieux est issu d'une dynastie très ancienne et combattra la France jusqu'en 1883 avant de se rallier. Son décès en 1897 sera retentissant dans les sphères officielles et dans le monde musulman.

3 - Référence dossier LH n° 348/61.

en Algérie. On a vu que le 1er garde mobile décédé, Jean Filloux, est mort le 6 octobre 1870 sur le trajet menant les 1er et 2e bataillon vers les casernes de Sidi-Bel-Abbès et que deux nouveaux débarqués sont restés à l'hôpital militaire d'Oran où ils sont décédés le 11 octobre.

Le décès de Lucien Chauvat du 3e bataillon le 30 juin 1871 sur le quai d'Oran fait penser à un accident au cours d'un embarquement. Les décès postérieurs à cette date : Annet Vidrine à Magenta le 4 juillet, Jean Bellegy à Sidi-Bel-Abbès le 18 juillet sont vraisemblablement des malades laissés sur place après le départ du régiment vers la métropole. Il doit en être de même pour Jacques Lavaud à Relizane (sans doute au cours du retour du poste de Tiaret vers Mostaganem puis Oran) le 12 juillet dans un hôpital civil.

Le 21e régiment de gardes mobiles aura donc séjourné en Algérie de début octobre 1870 à début juillet 1871. Le capitaine Dupuy parle d'un retour après une longue marche du 2e bataillon vers Alger et d'un séjour de 2 jours avant embarquement. Les trois bataillons n'ont certainement pas embarqué en même temps et aux mêmes lieux. En effet, le Courrier du Centre cite dans son journal du 15 juillet 1871 une lettre adressée le 8 juillet par le ministre au député de la Creuse M. Delille *« Les gardes nationaux mobiles de la Creuse qui se trouvaient dans la province d'Oran sont en route pour rejoindre leurs points d'embarquement… J'ai donné l'ordre par le télégraphe de hâter leur retour par tous les moyens possibles… »*. Le journal ajoute aussi qu'à la date du 14 juillet le lieutenant-colonel de Lapelain était arrivé à la tête de 900 mobiles appartenant aux trois bataillons.

On note aussi que deux officiers de ce régiment, le sous-lieutenant Sylvain Beaufils et le commandant Thezillat, sont issus de départements voisins (Indre et Corrèze) ; cela pourrait signifier un manque d'encadrement local, cas assez fréquent chez les régiments de mobiles. Outre ces officiers, le capitaine Dupuy évoque aussi le décès d'un docteur Robinet dont nous n'avons pas retrouvé l'acte de décès.

Dans les tableaux, on remarquera aussi que certains lieux de naissance sont inconnus, même parmi les hameaux ou lieux-dits de la Creuse (Gasselas, Raconnier qui s'avère être Ransonnet, Nouzenne, Chassagne à Pionnat, Zon, etc.). Il s'agit d'erreurs de compréhension ou d'orthographe, de la part des militaires chargés de l'état civil en Algérie. Pour certains, nous n'avons pas réussi identifier les lieux. Pour d'autres, seul l'âge est indiqué lorsque l'acte de naissance n'a pas été trouvé.

Conclusion

Pendant que le mobile de Châteauponsac du 71e traverse la Loire pour aller se faire tuer du côté du Mans, son cousin de La Souterraine du 21e traverse la Méditerranée pour aller mourir de la typhoïde ou d'une autre maladie du côté de Sidi-Bel-Abbès. Tragique ironie de l'Histoire pour deux paysans qui ne demandaient qu'à cultiver leurs champs l'un sera un mort pour la Patrie, l'autre un simple mort en service sous les drapeaux.

Ce ne sont pas les balles prussiennes qui se sont attaquées à ce régiment, mais les fièvres et les maladies qui ont décimé plus particulièrement le 2e bataillon. Les soldats de 1914-1918 morts de la grippe espagnole ont bien eu droit, eux, à la mention « Mort pour la France ». Les braves creusois ou autres appelés au service de leur pays, morts dans les hôpitaux en métropole ou dans les colonies, ont-ils moins de mérite que ceux de la génération suivante ? La question vaut d'être posée.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir et analyser concernant le 21e régiment de Mobiles de la Creuse. Cela compense l'absence d'un historique de ce régiment pendant la guerre de 1870-1871. Pour les chercheurs résidant à proximité de Guéret, il y a sans doute encore des informations à trouver aux Archives départementales sous les cotes 4R 1-64, 4R 33 61 et 4R 33 39.

Sources :

- ANOM. Archives nationales d'outre-mer-Algérie.
- Archives départementales de la Creuse.
- *Le Courrier du Centre* du 27/10/1870.
- BnF Gallica. *Les insurrections dans le Sud-Oranais de 1864 à 1871*. Maurice Wahl *(revue politique et littéraire).*
- BnF Gallica. *Code du recrutement de l'armée.* Louis Tripier. Mayer Odin. Paris. Place Dauphine 1870.
- BnF Gallica. *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée* (section historique). N°119 de novembre 1900.
- *Les mobiles de la Corrèze pendant la guerre 1870-1871*. Johannes Plantadis. 1886. Tulle. Imprimerie du messager.
- *La question algérienne en 1871*. Marcel Emerit. Revue d'histoire contemporaine 1972.
- BnF Gallica. *Les mobiles de la Creuse en Afrique*. Souvenirs par le capitaine Alexandre Dupuy. Conseiller d'arrondissement (Brochure vendue pour la libération du territoire -1 franc)
- Article Internet : *La menace des Oulad Sidi Cheikh et les dangers de leurs intrigues au Maroc (1870-1873)*. Société historique algérienne. Revue africaine. Journal des travaux de la société historique algérienne.
- Base Léonore de la Légion d'honneur.

Jean-Claude Frölich

ANNEXE 1

Algérie : liste des décédés du 21e régiment de mobiles

État civil d'Oran

Nom Prénom	N° acte	Date du décès	Date et lieu de naissance	Parents	Observations
NADAUD Jean	1011	11/10/1870	29/01/ 1849 Janaillat	Jean Nadaud Catherine Couraud	Non retranscrit en Creuse
BORY François	1012	11/10/1870	19/09/1849 St-Médard	Antoine Bory Catherine Marville	1er Btn 4e Cie
BELLEGY Jean	inconnu	18/07/1871	03/10/1849 Le Chauchet	Léonard Bellegy Jeanne Bujadoux	Retranscrit au Chauchet, sans précisions.
CHAUVAT Lucien	inconnu	30/06/1871	03/10/1847 Villard	Pierre Chauvat Madeleine Delot	3e Btn 3e Cie. Est décédé sur le quai.

Les deux premiers décès ont eu lieu à l'hôpital militaire d'Oran et ont été déclarés par deux sergents infirmiers, Jean Étienne Fauré et François Aupetitgendre ; aucune précision sur le troisième. Le quatrième décès, « *sur le quai près du tunnel de chemin de fer* » est déclaré par Émile Chenut, sergent au 21e de passage à Oran. On peut penser que cela s'est passé lors du rembarquement du 3e bataillon vers la métropole. Deux actes ne sont pas numérotés car le registre d'Oran numérisé pour 1871 s'arrête à juin (acte n°981).

État civil de Magenta

Centre de population installé à l'automne 1869 près d'un camp retranché, officiellement créée le 6 avril 1870. (Actuellement El-Hacaïba). Les actes de décès à l'hôpital militaire sont établis par le secrétaire du bureau arabe et co-signés par un adjoint de la commune.

BLOIS Gilbert	1	02/01/1871	14/09/1847 Domeyrot	Antoine Blois Rose Chapeau	2e Btn, 6e Cie n°1049. Entré le 27/12/1870
BEAUGER Pierre	2	03/01/1871 Daya	01/07/1845 Raconnier ? Marsac	Léonard Beauger (Marie) Léonarde Lefort	2e Btn, 2e Cie n°279. En garnison à Daya. Acte non retranscrit.
LELONG François	3	04/01/1871	09/08/1849 Arrènes	Pierre Lelong Françoise Gaudon	2e Btn 2e Cie n°437. Entré le 01/01/1871. Bronchite capillaire, fièvre et délire
PASSANT Louis Théophile	5	07/01/1871	18/04/1847 Fransèches	Jean Passant Anne Planchard	2e Btn, 1re Cie n°864. Entré à l'hôp. mil. le 30/01/1870. Typhoïde
VIGNAUD Elie Jean	6	08/01/1871	05/08/1849 Sardent	Jean Vignaud Louise Bassinet	2e Btn 4e Cie n°555. Entré le 04/01/1871. Fièvre rémittente pernicieuse

BILLAUD Jean Jacques	9	09/01/1871	11/03/1843 Nouhant	Philippe Billaud Jeanne Mayard	2e Btn, 8e Cie n°1025. Sans autre renseignement
PENAUT Étienne	10	13/01/1871	24/04/1849 St-Martin-Ste Catherine	Jean Peynot Marie Barrat	2e Btn, 3e Cie n°534. Entré le 03/01/1871. Variole confluente
MICHAUX Théophile	11	14/01/1871	22/06/1848 Châtelus-Malvaleix	Pierre Michaux Louise Chassagne	2e Btn, 7e Cie n°804. Entré le 01/01/1871. Fièvre typhoïde
CHOLIN Jean-Baptiste	12	19/01/1871	26/09/1849 Boussac-Bourg	François Cholin Marguerite Basset	2e Btn, 5e Cie n°667. Sans autre renseignement (acte non retranscrit)
COLLIN Michel Auguste	13	21/01/1871	06/11/1849 Châtelus-le-Marchais	Léonard Collin Madeleine Descottes	2e Btn, 2e Cie n°469. Entré le 15/01/1871. Fièvre typhoïde
LABONNE Jean François	14	22/01/1871	28/11/1847 Sous-Parsat	François Labonne Marie Fayaubon	2e Btn, 1re Cie n°874. Entré le 12/01/1871. Typhoïde
MAILLET Henri	15	22/01/1871	02/02/1846 St-Priest-le-Bost	François Maillet Anne Chatelet	2e Btn, 2e Cie n°494. Sans autre renseignement (acte non retranscrit)
BOUILLOT Charles	16	27/01/1871	25/01/1848 Soubrebost	Antoine Bouillot Marie Vertadier	2e Btn, 3e Cie n°1264 (acte non retranscrit)
CASSIER Pardoux Lucien	17	29/01/1871	19/04/1846 Sardent	Fils de Pierre Marie Talabot	2e Btn, 4e Cie n°1643. Entré le 12/01/1871. Fièvre typhoïde avec épanchement pleurésique
AUFORT Jean	18	30/01/1871	20/01/1845 Châtelus-Malvaleix	Sylvain Aufort Louise Lacour	2e Btn, 7e Cie n°495. Entré le 20/12/1870. Diarrhée chronique
BUSSON Jean	19	30/01/1871	15/12/1848 St-Hilaire-le-Château	Mathieu Busson Marie Champême	2e Btn, 4e Cie n°850 Sans autre renseignement (acte non retranscrit)
PEYNAUD Justin	20	12/02/1871	01/06/1847 Sardent	François Peynaud Françoise Buny	2e Btn, 4e Cie n°954. Entré le 17/01/1871. Fièvre typhoïde
LAFAYE Justin	21	12/02/1871	26/11/1848 Janillac	Léonard Lafaye Marie Lagay	2e Btn, 4e Cie n°1298
AUFORT Antoine	22	01/03/1871	23/05/1848 Châtelus-Malvaleix	Sylvain Aufort Louise Lacour	2e Btn, 7e Cie n°1578. Entré le 16/02/1871. Fièvre typhoïde
MOREAU Sylvain	23	05/03/1871	11/10/1847 Sardent	Mathieu Moreau Françoise Julien	2e Btn, 4e Cie n°1686. Fièvre typhoïde
TESSONIERE Pierre	24	08/03/1871	03/03/1849 St-Martin-Ste-Catherine	Jacques Teyssonnière Léonarde Guilloux	1er Btn 2e Cie. N°499. Entré le 28/02/1871. Phtisie pulmonaire
L'ARDY Antoine	25	20/04/1871	15/11/1846 St-Amand-Jartoudeix	Gabriel Lardy Thérèse Thoradoux	2e Btn, 3e Cie n°636. En garnison à Daya
DOUMY Joseph	27	26/04/1871	27/05/1849 St-Junien-la-Brégère	Jean Doumy Jeanne Moret	4e Btn, 3e Cie n°514. Décédé à l'hôpital de Daya

GARAUD Léonard	28	09/05/1871	26/11/1846 ou 14/05/1846 Faux-la-Montagne	Vincent (Jean) Garaud Anne Labarre	Entré le 04/05/1871. Erysipèle à la face et au cuir chevelu (2 dates de naissance discordantes)
VIDRINE Annet	29	04/07/1871	02/05/1849 La Mazière aux Bons Hommes	Michel Vidrine Marguerite Rondet	1er Btn, 6e Cie n° 278

Remarque : acte de décès n°2, Raconnier (nom inconnu) est indiqué dans le canton de Bénévent-l'Abbaye. Après recherches, il s'agit de Ransonnet à Marsac.

État civil de Daya (Bossuet)

Poste militaire qui devient commune en 1868. C'est un centre industriel en développement en 1870 (cueillette de l'alfa). Prend le nom de Bossuet en 1900. (Actuellement Dhaya). Les actes de décès à l'hôpital militaire sont établis par le secrétaire du bureau arabe et co-signés par un adjoint de la commune.

GESSEY Louis	39	14/11/1870	17/05/1845 Gasselas ? Domeyrot	Jean Gesset, mère inconnue (Jeanne)	2e Btn, 8e Cie. Voir remarques
SAURIAT Augustin	40	17/11/1870	02/09/1848 Châtelus-le-Marchais	Pierre Sauriat Marguerite Tixier	2e Btn, 2e Cie. Entré le 14/11/1870 Dysenterie
GIRAUD Jean	41	23/11/1870	30/10/1849 Nouzenne ? canton de Boussac	Jean Henri Giraud Jeanne Janneroux	2e Btn, 5e Cie. Pas retrouvé de transcription, ni de Nouzenne
HERAUL Emile	42	24/11/1870	28/04/1846 St-Sulpice les Champs	Joseph Héraud Virginie Galland	2e Btn, 3e Cie. Pas de retranscription, ni naissance à St Sulpice-les-Champs
NICOUX Jules	43	28/11/1870	10/12/1849 Poussanges	Léonard Nicoux Françoise Labasse	2e Btn, 3e Cie. Non retranscrit à Poussanges
TRUNDE Léonard	44	04/12/1870 Magenta	19/09/1848 Chassagne à Pionnat	Antoine Trunde Marie Boulot	2e Btn, 8e Cie. Variole confluente
PIATTE François	46	12/12/1870	22/09/1847 St-Martin Château	Joseph Piatte Marie Lauvin ?	2e Btn, 4e Cie. Pas de retranscription, ni naissance à St-Martin-Château
BOUCHONNET Antoine	47	17/12/1870 Magenta	08/11/1847 Domeyrot	Bouchonnet Antoine Marie Aufaure	2e Btn, 6e Cie. Entré le 6/12/1870. Variole confluente
COMBEAU Antoine	48	18/12/1870	09/10/1847 Boussac	Jean Combeau Jeanne Terasson	2e Btn, 5e Cie. Décès non retranscrit
RACAUD Étienne	49	21/12/1870	25/03/1847 Lépaud	Antoine Racaud Marie Bournet	2e Btn, 6e Cie. Décès non retranscrit à Lépaud
GIRAUD François	50	26/12/1870 Magenta	14/11/1846 Gouzon	Silvain Giraud Anne Brunet	2e Btn, 6e Cie n°779. Entré le 08/12/1870. Variole et pleurésie

MOREAU Étienne	51	26/12/1870	17/11/1849 St Dizier Leyrenne	Josph Moreau Léonarde Deshautard	2e Btn, 3e Cie n°523. Décès non retranscrit à St-Dizier
VERNANDON Antoine	52	27/12/1870	12/01/1847 Bord-St-Georges	Jean Vernandon Anastasie Boissil	2e Btn, 5e Cie n°523. Décès non retranscrit à Bord
MEUNIER André	53	27/12/1870	23/01/1848 Viersat	André Meunier Anne Chatard	2e Btn, 6e Cie n°1405. Entré le 19/12/1870. Variole confluente
FURET Jean Roque	54	29/12/1870 Magenta	15/08/1849 St-Silvain Bas-le-Roc	François Furet Gabrielle Durron	2e Btn, 5e Cie n°752. Entré le 22/12/1870. Variole confluente.

Remarques :
1. L'acte de décès n°39 indique Gasselas dans le canton de Jarnage. Ce hameau est finalement Passelat à Domeyrot où l'on trouve des Gesset et Jesset, et la naissance de Louis.
2. Les décès de l'année 1871 à Daya ne figurent pas dans la base ANOM. Certains décès de Daya sont portés à Magenta. Les décès suivants sont extraits des Archives départementales de la Creuse

MOSNIER François	54 du 4 E 52/16	13/03/1871 Daya	24/04/1849 Chambon-sur-Voueze	Léonard Mosnier Françoise Velut	2e Btn 6e Cie n°716. Entré à l'hôpital le 22/02/1871 Phtisie pulmonaire
THURET Louis	13 du 4 E 125/13	16/01/1871 Daya	19/11/1847 Lépaud	Symphorien Thuret Jeanne Thiennet	2e Btn 6e Cie n°1023. Entré le 16/01/1871. Congestion pulmonaire nostalgie
NOEL Jean	32 du 4 E 6/15	23/01/1871 Daya	23/09/1843 Arrènes	Léonard Noel Marie Brunetaud	2e Btn, 2e Cie. n°1519. Entré le 27/12/1870. Fièvre typhoïde et nostalgie
ROUCHON Jean	4 du 4 E 40/10	15/03/1871 Daya	18/05/1845 Brousse	Léonard Rouchon Marie Piron	2e Btn, 2e Cie. n°255. Entré le 06/03/1871. Variole confluente
PEYNOT Louis	12 du 4 E 185/13	30/03/1871 Daya	09/11/1848 La Pouge	François Peyot Anne Thomas	2e Btn, 2e Cie. n°1519. Sergent fourrier. Entré le 27/03/1871. Variole

État civil de Sidi-Bel-Abbès
C'est un centre de population crée en janvier 1849 qui sera érigé en commune en 1856. Tous les décès ont eu lieu à l'hôpital militaire.

- Année 1870
Le premier décès enregistré à Sidi-Bel-Abbès, celui de Jean Filloux a eu lieu à l'Oued-Imbert (Actuellement Aïn-el-Berd) situé sur la route d'Oran à Sidi-Bel-Abbès à 25 km au nord de celle-ci.
Cet acte de décès est certifié par Lucas François et Jean Filloux son cousin.

FILLOUX Jean Eugène	231	06/10/1870	22/11/1849 St-Médard	André Filloux Anne Tindon	Acte enregistré à St-Médard sous le n°34
JOUANNET Gilbert	243	19/10/1870	23 ans Trois fonds	Jacques Jouannet Élisabeth Lanore	Sans renseignements. Non retranscrit
FAVART Annet	244	19/10/1870	06/10/1848 St-Julien-le-Châtel	Jean Favart Marie Alhéritière	2e Btn 6e Cie. Entré le 13/10/1870. Fièvre typhoïde

SEGRETTE Joseph	246	20/10/1870	08/07/1846 St-Alpinien	Antoine Segrette Marie Teteix	Sans autres renseignements
PLAFET Pierre Auguste	261	26/10/1870	17/09/1846 Felletin	J-B Plafait Marie Chaput	Sans autres renseignements
PINTHON Jean	262	26/10/1870	15/09/1849 Rognat	Jean François Jacqueline Garavillon	Entré à l'hôpital le 24/10/1870 Erysipèle de la tête et méningite
MENURET Jean	293	12/11/1870	31/07/1848 Malleret-Boussac	Sylvain Menuret Françoise Bloyet	Sans renseignements
FAURE Blaise Félix	294	13/11/1870	12/10/1848 Sardent	Louis Faure Marie Caty	2e Btn, 4e Cie. Entré le 30/10/1870. Fièvre typhoïde
ABRIAL Joseph	300	14/11/1870	20/08/1848 St-Georges-Nigremont	Côme Abrial Constance Pinson	Caporal, sans autres renseignements
LAGOUTIERE Jean	302	15/11/1870	25/05/1845 Boussac-Ville	Antoine Lagoutière Marie Lebour	Sans autres renseignements. Son acte de naissance indique Jacques
LIROT Léonard	307	17/11/1870	21 ans lieu inconnu	Marechal Lirot Marguerite Jonaud	Sans renseignements
MICHAUD François	308	18/11/1870	21/01/1848 Vigeville	Jacques Michaud Françoise Chapuzet	Entré le 25/10/1870. Fièvre typhoïde
BUSSIERE Louis	310	19/11/1870	18/07/1848 Dautreix	Jean Bussière Jeanne Ponchol	Entré le 11/11/1870. Fièvre Typhoïde
FOURNAUD Jean-Baptiste	316	22/11/1870	22 ans Aubusson	François Fournaud Marie Ballège	Sans autres renseignements. Pas trouvé acte de naissance
AUBAUX Antoine	321	24/11/1870	23/04/1847 Viersat	Jean Aubaux Marguerite Forre	Sans autres renseignements
BOURDIER Michel	324	25/11/1870	20/05/1849 La Mazière	Claude Bourdier Jeanne Boubinet	Sans autres renseignements
MANGON Charles	329	28/11/1870	23/02/1849 St-Marc-à-Loubaud	Antoine Mangon Marie Bouliaud	Sans autres renseignements
PASCAL Félix	332	29/11/1870	18/09/1849 Lupersat	Jean Pascal Marie Meunier	1er Btn 1re Cie. Entré le 21/11/1870. Dysenterie
BOUCAUD Jean Henri	338	01/12/1870	30/09/1849 St-Maixant	Jean Boucaud Marie Touty	1er Btn 1re Cie. Entré le 16/11/1870. Dysenterie
LEROUDIER François	340	02/11/1870	22 ans Zon ? Royère	François Leroudier Marie Martinaud	2e Btn 4e Cie. Dysenterie hémorragique. Voir remarque
BOISSET Pierre	345	04/12/1870	29/06/1845 St-Yrieix-les Bois	François Boisset Marie Juillet	2e Btn 2e Cie Entré le 20/11/1870. Dysenterie chronique
LAURENSON François	350	07/12/1870	21/12/1847 Mérinchal	François Laurenson Marie Védrine	Sans autres renseignements. Acte non retranscrit
JARROIS Jean	355	09/12/1870	20/01/1847 Blaudeix	Jarrois François Jeanne Aufaure	Sans renseignements (Aufort pour la mère)
GAUMET Marcelin	358	10/12/1870	07/03/1849 La Courtine	Jean Gaumet Antoinette Malord	1er Btn 5e Cie. Entré le 29/11/1870. Fièvre typhoïde

PENICHON Gilbert	361	11/12/1870	14/11/1846 Peyrat la Nonière	Augustin Penichon Marie Alhéritière	1er Btn 4e Cie n°1257. Entré le 09/12/1870. Typhoïde
BUSSET Léonard	362	12/12/1870	09/02/1849 Verneiges	Étienne Bosset Marie Pierre	Entré à l'hôpital le 02/12/1870 Bronchite capillaire
BONNET Joseph	371	17/12/1870	29/11/1846 Evaux-les Bains	Annet Bonnet Marie Rouffet	Sans autres renseignements
FAURE Alexandre	375	20/12/1870	27/11/1848 Sardent	Pierre Faure Jeanne Cassier	2e Bt 4e Cie. Entré le 26/11. Tuberculose
LUQUET Marien Jean-Marie	378	21/12/1870	14/10/1849 Serre Bussière Vieille	Joseph Luquet Françoise Paris	Sans renseignements. Son frère aussi du 21e , militaire en garnison est décédé à Evaux
VALLERET Simon	379	22/12/1870	06/02/1846 Rougnat	Pierre Valleret Marguerite Gouyon	1er Btn 7e Cie. Entré le 01/12/1870. Erysipèle gangréneuse des 4 membres
GOUYER Fiacre	385	24/12/1870	29/05/1849 Roches	Jean Gouyet Geneviève Verger	Sans renseignements.

Remarque sur le cas Leroudier François : l'acte de Sidi-Bel Abbès indique : environ 22 ans, né commune de Zon, fils de François et Marie Martinaud, sans autre renseignement. C'est à Royère que la retranscription indique qu'il est né le 14/11/1848. Or il n'y a le 9 novembre 1848 que la naissance d'une fille de Louis Leroudier et Thérèse Lerousseau. Il faut aller rechercher le 14 novembre 1845 la naissance d'un Jean-Baptiste Leroudier né à Auzaux. On tombe là sur deux erreurs orthographiques (Zon au lieu de Auzaux et un 8 au lieu d'un 5) auquel on peut ajouter le cas d'un fils qui prend le prénom de son père, cas fréquent en Limousin.

- Année 1871

BELLOT Marie Alexandre	2	02/01/1871	18/06/1846 Mautes	Léonard Bellot Anne Petit	1er Btn 2e Cie n°634. Entré le 24/12/1870. Variole
BRUGERE André	5	04/01/1871	24/09/1848 Chénérailles	François Brugère Madeleine Malière	1er Btn 4e Cie n°1242. Entré le 01/01/1871 Variole hémorragique
CITAIRE Jean Thomas	41	25/01/1871	28/12/1848 St-Oradoux-près-Crocq	Jean Citaire Catherine Montel	1er Btn 6e Cie, caporal. Entré le 20/01/1871. Tuberculose généralisée
BAILLERON François	48	30/01/1871	29/09/1849 St-Pardoux les-Cards	François Bailleron dit Michel Cécile Bord	1er Btn 4e Cie. Entré le 16/01/1871.Typhoïde et tuberculose pulmonaire
CANTARD Jean	50	31/01/1871	09/03/1849 St-Maurice-près Crocq	Jean Cantard Marguerite Ducroq	Sans autres renseignements
JALAT Jean	56	02/02/1871	08/09/1848 St-Merd-la Breuille	Joseph Jalat Marguerite Roche	Sans autres renseignements
DEVOUEZE Gilbert	61	10/02/1871	01/12/1849 St-Domet	Jean Devouèze Sébastienne Réchignat	Sans autres renseignements

GIGANON Charles	67	16/02/1871	22/07/849 Le Compas	Jacques Giganon Marie Chabat	Caporal. Entré le 15/12/1870 Péritonite chronique
FOUGERON Marien	75	28/01/1871	12/03/1849 Clairavaud	Jean Fougeron Anne Lefort	1er Btn 3e Cie. Entré le 6/12/1870. Endocardite et pneumonie
LEMUT François	76	01/03/1871	07/01/1848 Boussac-Bourg	Joseph Lemut Madeleine Duchier	Sans autres renseignements.
CHAZOUILLERE Alfred Louis	81	05/03/1871	28/11/1848 St-Bard	Joseph Chaz. Catherine Chaz.	1er Btn 6e Cie n°1319. Fièvre typhoïde et angine Diphtérique
BEAUFILS Sylvain Alexis	98	21/03/1871	04/12/1845 La Châtre (36)	Charles Beaufils Louise Pouradier Duteil	Sous-Lieutenant. Sans autres renseignements. Natif d'un département voisin
MARET Jean	116	22/04/1871	12/12/1848 Mazeirat (près Ahun)	Jacques (Gilbert) Mareix Catherine Franconnet	22 ans. Sans autres renseignements
BODEAU Antoine	127	03/05/1871	31/12/1849 Evaux-les-Bains	Martin Bodeau Marie Chartron	Sans autres renseignements
GIRONDON Annet Joseph	132	08/05/1871	12/03/1849 Marinchal	François Girondon Marguerite Rollin	1er Btn 7e Cie. Entré le 5/4/1871 Cachexie paludéenne, hémorragie, pneumonie
TROTTE Jean	153	13/06/1871	22/01/1848 Châtelus-Malvaleix	Jean Trotte Marie Mizaret	2e Btn n°1442. Entré le 13/5/1871.Rechute d'une fièvre typhoïde
THEZILLAT Pierre Auguste	157	19/06/1871	27/06/1841 Peyrlevade (19)	Pierre Thezillat Julie Dureyreix	Chef de bataillon. Sans autres renseignements. Natif d'un département voisin.
BELLEGY Jean	170	18/07/1871	03/10/1849 Le Chauchet	Bellegy Léonard Jeanne Bujadoux	Sans autres renseignements

État civil de Mostaganem

Pour l'état civil de Mostaganem, les décès de 1870 et 1871 n'ont pas été numérisés. Les décès connus proviennent des recopies des actes dans les communes creusoises. Tous les décès ont eu lieu à l'hôpital militaire.

AUGE Jean-Baptiste	Néant 4 E 297/9	16/10/1870	10/10/1840 Vareilles	J-B. Augé Jeanne Mesure	3e Btn 8e Cie. Entré à l'hôpital le 11/10/1870. Variole confluente
MESURE Jacques	Néant 4 E 287/28	23/12/1870	09/02/1849 La Souterraine	Pierre Mesure Léonarde Guy	Entré le 17/12/1870. Fièvre typhoïde
BAREIGE Jean	Néant 4 E 273/22	23/12/1870	01/12/1848 St-Sulpice-le-Guéretois	Jean Baraige Catherine Parot	3e Btn 6e Cie. n°1311. Entré le 06/12/1870. Dysenterie

GERBY Blaise	Néant 4 E 112/13	03/03/1871	28/01/1849 Glénic	Jean Gerby Catherine Petit	3e Btn 5e Cie. n°1425. Entré le 5/1/1871. Pneumonie, diarrhée chronique
PARRAIN Jean	Néant 4 E 112/13	22/01/1871	28/01/1849 Glénic	Silvain Parrain Marie Lyonnet	3e Btn 5e Cie. n°1103. Entré le 30/10/1870. Diarrhée chronique
PETIT Jean Silvain	Néant 4 E 41/21	30/11/1870	11/10/1857 Bussière-Dunoise	J-B Petit Marguerite Picot	3e Btn 6e Cie. n° 971. Entré le 25/11/1870. Variole
BEDON Louis	n°26 4 E 4/15	28/11/1870	21/07/1848 Anzême	Louis Bedon Marie Jeandroux	3e Btn 6e Cie. n° 1349. Entré le 27/11/1870. Esquinancie
MATHURIN François	n°1 4 E 4/15	23/11/1870	11/11/1840 Anzême	François Mathurin Catherine Ledul	3e Btn 7e Cie. n° 1540. Entré le 7/11/1870. Fièvre typhoïde
LUINAUD Alexandre Charles	N°33 4 E 165/17	06/12/1870	16/04/1847 Naillat	Jean Luinaud Françoise Bonneval	3e Btn 8e Cie. Entré le 27/11/1870. Variole
METTON François	n°9 4 E 4/15	25/03/1871	06/12/1845 Anzême	Étienne Metton Marie Morlon	3e Btn 6e Cie. n°411. Entré le 19/03/1871 Apoplexie cérébrale.

Tiaret

Pour la zone de Tiaret, camp permanent de l'armée depuis 1843 et centre de colonisation depuis 1856, il n'y a pas de documents d'état civil numérisé disponible pour cette période. Le seul décès connu provient d'une recopie d'un acte de décès au Bourg-d'Hem.

NADEAU Léonard Chrysogone	Néant 4 E 36/9	03/06/1871	21/11/1849 Le Bourg-d'Hem	Jean Nadeau Catherine Richard	3e Btn 2e Cie n° 890. Entré le 25/4/1871. Fièvre typhoïde Retranscrit page 143

Relizane

Commune créée en 1857. Il n'y a pas de documents d'état civil numérisé disponible pour cette période. Contrairement aux autres mobiles, c'est le seul qui soit décédé dans un hôpital civil.

LAVAUD Jacques	n° 63 4E 115/23	12/07/1871	10/08/1849 Le Grand-Bourg	Michel Lavaud Marie Lavaud	2e Btn 4e Cie. Entré à l'hôpital le 09/07/1871. Fièvre typhoïde. Retranscrit page 99

Remarque : il devrait plutôt s'agir du 3e bataillon plutôt que du 2e (erreur de recopie) affecté à l'opposé du département.

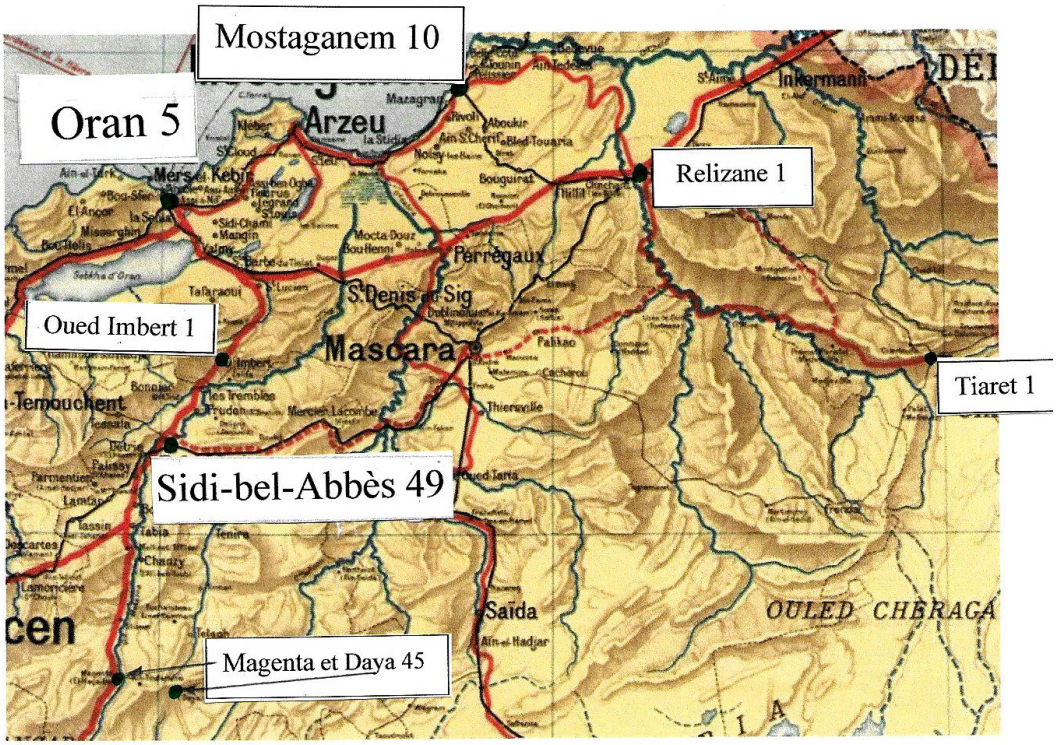

Carte du département d'Oran, emplacement des lieux de décès et nombre de décédés.
(Carte Vidal Lablache)

Deux extraits de la base ANOM Algérie

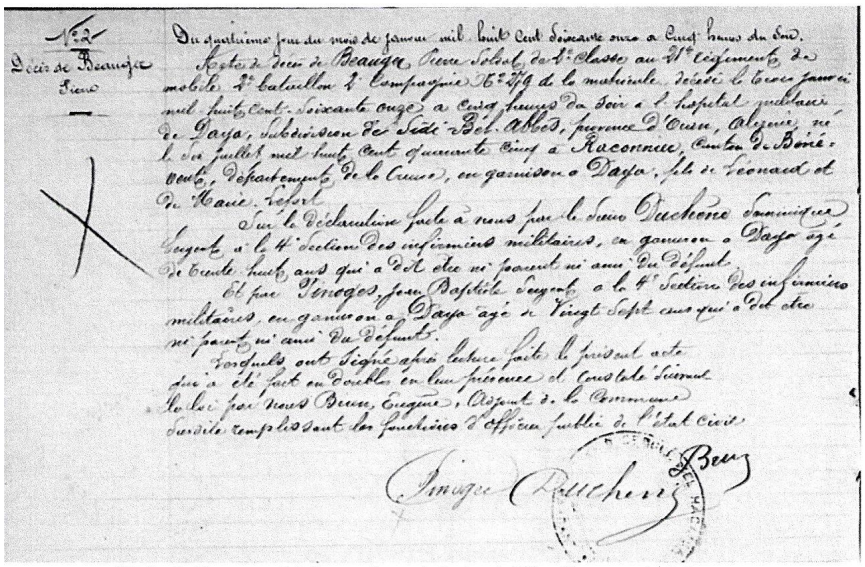

Décès de Beauger né à Raconnier qui s'est avéré être Ransonnet à Marsac

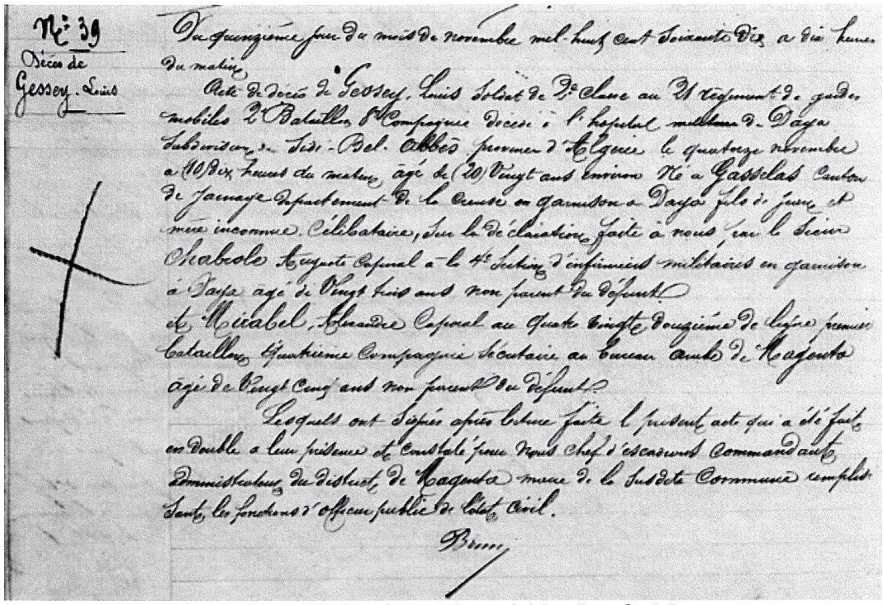

Décès de Gessey Louis né à Gasselas qui s'est avéré être Passelat à Domeyrot

ANNEXE 2

Le combat de Magoura raconté par le capitaine Dupuy

Le 17 avril 1871, le marabout Si-Kadour avec de nombreux dissidents, attaquait à Manghoura, le vaillant et intrépide commandand Marchand, administrateur du district de Magenta (El-Hacaïba). L'action fut vive, la plaine disparut bientôt dans une vaste atmosphère de flamme et de fumée ; le sol trembla sous les charges de la cavalerie, les bouches à feu vomirent la mitraille et la mort, et bientôt le terrain, jonché de cadavres arabes, prouvait une fois de plus la valeur de nos braves soldats. C'est à ce brillant combat où le docteur Boyron, de notre bataillon, était mis à l'ordre du jour pour le dévouement et le courage dont ce médecin fit preuve en allant arracher nos blessés jusque sous les pieds des chevaux des cavaliers arabes.

Les pertes furent sensibles : deux braves capitaines, (MM. François, du 1er spahis, et Mercier, du 1er chasseur de France) trouvèrent une fin glorieuse à la tête de leurs escadrons, sur le champ de bataille.

Quelques jours plus tard, la terre se refermait sur les restes de nos infortunés camarades : le docteur Robinet et le commandant de Thézillat.

Après un aussi large tribut payé à la mort, on pou-

Ce texte donnerait à penser que le commandant Thézillat aurait été tué à ce combat. Ce qui est inexact celui-ci étant décédé 2 mois plus tard et non quelques jours.

ANNEXE 3

Le Courrier du Centre du 27 octobre 1870 : lettre d'un mobile de la Creuse

On nous communique la lettre suivante d'un mobile de la Creuse, écrite de Relizane, province d'Oran, le 12 octobre 1870 :

Chers parents,

Nous sommes partis de Guéret le 23 septembre, à 6 heures du matin pour aller à Troyes (Aube), nous y sommes arrivés samedi soir à 8 heures, nous en sommes repartis le lundi matin pour nous rendre à Toulon. Nous espérions nous reposer un peu ou du moins avoir le temps de visiter ce port célèbre, mais arrivés le mardi soir à onze heures, on nous a fait embarquer le mercredi matin à neuf heures. Notre traversée a été de soixante-seize heures. J'ai comme les autres camarades payé le tribut qu'exige la mer de tous ceux qui la traversent pour la première fois.

Nous avons lestement fait les huit kilomètres qui séparent Mers-el-Kébir d'Oran. De cette ville on nous a dirigés sur Relizane, ville située à quatre-vingt-dix kilomètres d'Oran.

On nous disait en France que nous allions vivre avec de vrais sauvages. Nous avons été agréablement détrompés. Tous les habitants de Relizane sont venus nous attendre musique en tête, l'air retentissait des cris mille fois répétés : *vive la mobile de la Creuse*. Ils nous ont ainsi conduits à notre camp où un festin, comme j'en ai peu vu, nous attendait. Les mets me paraissaient d'abord extraordinaires et j'hésitais à toucher à la tortue, mais je vous réponds que c'est délicieux. Quand je reviendrai vers nos montagnes de la Marche, je ne manquerai pas de vous en porter une des plus grosses que je pourrai trouver ; vous m'en direz des nouvelles.

Notre commandant, qui est très bon pour nous, a remercié les habitants de leur magnifique accueil. En nous quittant, les généreux Relizanais ont encore crié : *vive la brave garde mobile de la Creuse !* Nous avons été bien surpris de trouver là plusieurs compatriotes, MM. Cl. B... D..., à la tête de belles exploitations agricoles.

Nous campons dans une belle plaine, où le soleil nous aurait bientôt grillés si un vent violent n'en tempérait l'ardeur.

Les nuits sont très froides, et il ne faut pas s'exposer à la rosée ressemblant beaucoup aux *gelées blanches* de nos vallons.

Les Arabes de ces contrées, vêtus de longues chemises en lambeaux, sont bien peu civilisés ; ils viennent faire la maraude jusque dans Relizane, quand on leur parle de payer l'impôt, ils font la sourde oreille ; nous allons leur faire ces jours-ci une *petite chasse* pour les rendre plus traitables et leur apprendre le chemin de la maison du percepteur.

Dans notre pays, les vipères commencent à rentrer dans leur trou pour hiverner, ici elles se promènent sur le sable fin tout à leur aise, trouvant fort mauvais qu'on vienne déranger leur promenade ou leur sieste.

Adieu,

P. Lav...,

21e régiment de marche, 3e bataillon.

Paris, 1871 : 1 400 communards limousins inculpés

Alain Pérel

D'ONTE SES n°23 - Printemps-Été 2021

CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DES MARCHOIS ET LIMOUSINS

L'auteur : Alain Pérel, ingénieur en retraite depuis 2019, s'intéresse à toutes les situations de rencontre de nos ancêtres avec l'Histoire. Il est administrateur du Cghml et dirige la publication de la Revue *d'Onte Ses.*

Résumé : La coordination très poussée mise en œuvre pour réprimer les survivants de la Commune de Paris après la Semaine sanglante nous a laissés la quasi-intégralité des dossiers d'instruction et des décisions prononcées par les juridictions à l'encontre de 40 000 insurgés.
Jean-Claude Farcy et l'Université de Bourgogne ont ainsi pu établir une base de données exhaustive rassemblant les informations individuelles recueillies dans l'ensemble de ces pièces judiciaires. Je tiens à remercier l'Université de Bourgogne[1] pour m'avoir donné accès aux informations usuellement accessibles aux seuls chercheurs, ce qui m'a permis cette étude sur les 1 400 natifs du Limousin concernés par la répression des communards.

L'éphémère Commune de Paris

Le Second Empire s'effondre à Sedan, la République est proclamée le 4 septembre 1870. Mais les défaites s'enchaînent, Paris est assiégée de mi-septembre à fin janvier 1871 par les Prussiens et la France doit déposer les armes. Les élections législatives du 8 février, qui ont été organisées au plus vite à la demande de Bismarck pour qu'un gouvernement représentatif ratifie l'armistice du 28 janvier, envoient à la Chambre une forte majorité conservatrice et monarchiste.
Les tensions s'exacerbent entre le pouvoir et le peuple parisien républicain, qui relève la tête avec la chute de l'Empire, et par ailleurs durement éprouvé par le siège et révolté par la capitulation. Paris s'embrase lorsque Adolphe Thiers, chef du gouvernement, ordonne à la troupe le 17 mars 1871 de prendre le contrôle des canons de la Garde nationale sur la butte Montmartre. C'est un Conseil de la commune qui prend le contrôle des destinées de la capitale le 26 mars.
Les sensibilités politiques des nouveaux dirigeants parisiens sont multiples : patriotes, dépositaires de 1793 et 1848, blanquistes, socialistes et anarchistes de l'Internationale, proudhoniens, utopistes. Les tensions sont vives entre les différentes tendances, mais le Conseil de la Commune engage un dispositif de transformations profondes et inédites : démocratie et liberté de la presse, réformes sociales, émancipation des femmes, justice

1 - Voir la rubrique Sources et remerciements en fin d'article.

et enseignement. Adolphe Thiers ne peut admettre cette sécession *de facto* et organise depuis Versailles une brutale et puissante riposte militaire qui se conclut par l'entrée des troupes versaillaises dans Paris le 21 mai et l'écrasement de l'insurrection conclu par les derniers combats au père Lachaise le 28 mai. La Commune avait de son côté exercé de féroces représailles avec exécution d'otages. C'était *la Semaine sanglante*.

Les avis divergent encore sur le nombre de victimes côté parisien, mais la plupart des historiens s'accordent à l'évaluer à environ 20 000, tués sur les barricades ou fusillés sans jugement.

Une répression implacable servie par une organisation sans faille

Thiers défend devant l'Assemblée nationale le principe d'une répression légale, au moment même où l'armée est en train de reprendre la capitale et de fusiller en masse. Le 22 mai 1871, il affirme que « c'est par les voies régulières que justice sera faite. Les lois seules interviendront, mais elles seront exercées dans toute leur rigueur… L'expiation sera complète, mais ce sera, je le répète, l'expiation telle que les honnêtes gens doivent l'infliger quand la justice l'exige, l'expiation au nom de la loi et par la loi ».
Plus de 40 000 personnes sont arrêtées, la plupart fin mai et en juin 1871. Elles sont envoyées à Versailles (notamment au camp de Satory). Tout le monde est ensuite conduit en détention préventive par chemin de fer (en wagons de marchandises…) vers des forts ou sur des pontons de navires désaffectés dans les ports des arrondissements maritimes de Cherbourg, Brest, Lorient et Rochefort. Des rapporteurs - magistrats militaires chargés de l'instruction interrogent les prévenus. Sur la base des renseignements recueillis ici et précédemment à Versailles, ils proposent au général commandant la 1re division militaire, soit le non-lieu (majorité des cas), soit le renvoi devant un Conseil de guerre.
26 Conseils de guerre siègent en effet à Paris et en région parisienne et vont statuer sur le sort des prévenus qui leur sont renvoyés. Les non-lieux et acquittements se font rares devant ces instances, un large éventail de sentences est utilisé : prison, déportations simple ou en enceinte fortifiée, travaux forcés, voire peine de mort. La plupart des jugements interviennent entre 1871 et 1873, mais la traque continue et l'appareil judiciaire va rester actif jusqu'en 1877 pour juger les derniers communards repris.
Ce dispositif structuré, centralisé, documenté a permis à Jean-Claude Farcy et à l'Université de Bourgogne (LIR3S : Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches Sociétés, Sensibilités, Soin) de reconstituer les parcours individuels des plus de 40 000 anciens communards et sympathisants poursuivis.

1 400 Limousins poursuivis : des maçons creusois d'abord

Les données d'état-civil de chacun des prévenus permettent d'identifier exhaustivement les 1 369 hommes et 5 femmes poursuivis natifs de nos trois départements. Les professions exercées rendent aussi compte de la sociologie de la diaspora limousine. (voir carte ci-contre)

Sans surprise, les natifs de la Seine et de la Seine-et-Oise sont les premiers représentés. Concernant la province, la Creuse est tout simplement le second département pourvoyeur de communards, et certainement le premier, rapporté au nombre d'habitants.
La Haute-Vienne est dans la médiane, la Corrèze est plus en retrait.

La profession est donnée par chaque dossier de prévenu de façon très détaillée : maçon, maître maçon, garçon maçon, tailleur de pierres, garçon paveur, fabricant de parapluies, etc. Leur regroupement en une dizaine de catégories permet d'esquisser la sociologie de nos communards limousins. (voir tableau ci-contre)

En proportions, sans surprise, les creusois sont des maçons à une écrasante majorité. La prédominance de cette profession est un peu

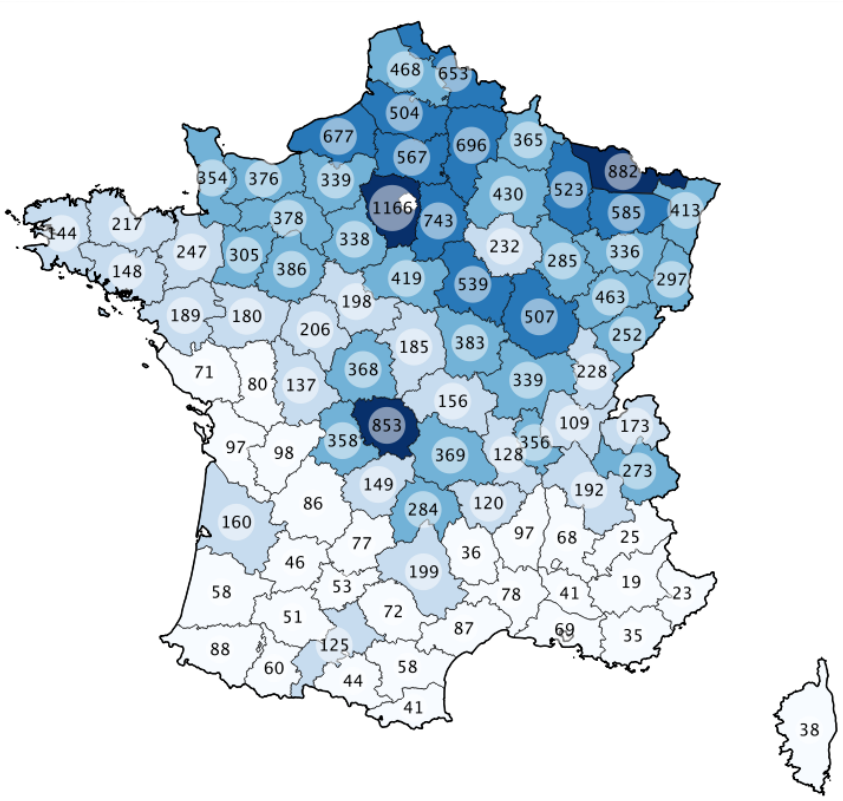

Nombre de communards poursuivis par département de naissance. © Université de Bourgogne (LIR3S)

	1 - Creuse	2 - Haute-Vienne	3 - Corrèze	Total
1 - Bâtiment et TP	733	247	57	1037
2 - Artisanat et petit commerce	76	62	50	188
3 - Employé	29	20	23	72
4 - Transports	15	8	8	31
5 - Bourgeoisie et professions intellectuelles	3	7	2	12
6 - Industrie	1	3	3	7
7 - Enseignant		3	1	4
8 - Militaire		3	1	4
9 - Porcelainier		3	1	4
10 - Agriculture			2	2
11 - Inconnue	5	4	4	13
Total	**862**	**360**	**152**	**1374**

moins nette en Haute-Vienne et très relative en Corrèze. Les artisans, les petits commerçants et les employés sont très fortement représentés en Corrèze et assez largement en Haute-Vienne. Ces données socio-économiques sont très certainement représentatives de la *diaspora* limousine à Paris en 1870.

Premier tri dans les arrondissements maritimes

Plus de la moitié de nos compatriotes ont à ce stade bénéficié d'un non-lieu ou d'un acquittement. Ce n'est pas nécessairement une preuve de mansuétude des juges : cela montre d'abord que l'on a ratissé très large dans la collecte des communards et de leurs sympathisants, sur la base de multiples dénonciations, mais que l'on a bien été obligé de relaxer faute de preuves. Voici donc 700[1] limousins sur les routes, de retour des arrondissements maritimes vers Paris ou vers nos trois départements, après une éprouvante détention préventive qui a du reste coûté la vie à 33 suspects.

Sort des 1374 prévenus	Nombre	%
Décès en préventive	33	2,4%
Non-lieux et acquittements	709	51,6%
Renvoi devant un CG	600	43,7%
Sort inconnu	32	2,3%

Devant les conseils de guerre[2]

Retour en région parisienne, toujours en détention préventive, pour 600 limousins. Pour eux, la menace se fait très précise. Finalement, guère plus du quart y bénéficieront d'un non-lieu ou d'un acquittement. Pour les autres, c'est la prison, ou la déportation ou les travaux forcés, en métropole ou en Nouvelle-Calédonie. 5 peines de mort sont prononcées.

Décision en CG et destination	Élargissement	Affectation en Métropole	Affectation en Nouvelle-Calédonie
Non-lieux et acquittements	165		
Bannissement	10		
Détention en dépôts		202	
Déportation simple		53	101
Déportation en enceinte fortifiée		27	24
Travaux forcés		3	10
Peine de mort	5		

33 hommes étaient décédés en préventive, 30 autres mourront après leur condamnation, soit 7% des 420 détenus ou déportés. Le taux de mortalité est à peine plus élevé en Nouvelle-Calédonie qu'en France.

Évaluation des sentences au regard des chefs d'inculpation

Les inculpés reconnus pour être des proches collaborateurs ou des amis de personnalités de la Commune, les membres de l'Internationale peuvent s'attendre au pire. De même, ceux qui ont exercé des fonctions de haut commandement prétendues indues, telles que commissaire de police[3]. Ou encore, ceux qui ont participé à des actions emblématiques de la Commune : exécution d'otages, incendies. Le chef d'inculpation se fait alors très précis et la peine de mort est encourue, ou tout au moins des travaux forcés de très longue durée ou une déportation en enceinte fortifiée.
À l'inverse, un petit nombre de prévenus n'est condamné qu'à quelques jours de prison. C'est le cas quand ils ont occupé de façon indue un petit emploi public, ne serait-ce que la tenue de l'état-civil d'un arrondissement parisien. Cela prouve que de multiples dénonciations après *la Semaine sanglante*,

1 - Un peu moins en réalité, car 45 hommes sont contumaces.

2 - CG pour Conseil de guerre dans la suite de l'article.

3 - La Commune a dû faire face, par nécessité mais aussi de façon opportune pour le mouvement, au départ de la capitale de 150 000 habitants de l'ouest parisien, effrayés par l'évolution de la situation, et pourvoir à la réattribution de nombreux postes de fonctionnaires.

Une déportation très codifiée

La déportation politique est régie par la loi du 8 juin 1850 prise en conséquence des épisodes révolutionnaires de juin 1848. Un décret du 23 mars 1872, paru au Journal Officiel le 3 avril, désigne la Nouvelle-Calédonie comme lieu de déportation des insurgés. Ainsi les communards condamnés aux travaux forcés seront internés à l'Île Nou, ceux condamnés à la déportation en enceinte fortifiée seront internés à la presqu'île de Ducos. Enfin, ceux condamnés à la déportation simple seront conduits à l'île des Pins, où ils seront libres de leurs mouvements, en quelque sorte « assignés à résidence ». Il semble qu'ils avaient dans certains cas autorisation de résidence à Nouméa.



Ruines du bagne de l'île des Pins. © Wikipedia.

On remarquera toutefois qu'un tiers des limousins condamnés à la déportation ou aux travaux forcés subissent leur peine dans des établissements de métropole. C'est probablement dans le cadre de la gestion du parc pénitentiaire total, métropolitain et ultra-marin. On ignore si l'affectation se faisait au fil de l'eau selon les places disponibles, ou si le départ en Nouvelle-Calédonie était réservé aux détenus jugés les plus dangereux.

factuelles ou malveillantes, spontanées ou suscitées, ont permis de ratisser très large comme indiqué plus haut dans l'article, et d'étayer les chefs d'inculpation pour de très nombreux communards.

Le passé et la personnalité de chaque condamné ont dû également jouer dans l'étalonnage de la sentence. À cet égard, les dossiers des futurs déportés en Nouvelle-Calédonie sont les plus riches d'informations : les autorités pénitentiaires ultramarines doivent savoir à qui elles ont affaire ; le dossier accompagnant le déporté comporte, outre les chefs d'inculpation précis qui ont valu la condamnation, un paragraphe sur la personnalité et le passé, voire la moralité de l'individu, en termes généralement peu flatteurs : des condamnations antérieures, une union illégitime, l'alcool… c'est encore mieux si on peut faire état d'une concubine de mauvaise vie ; quand on n'a rien trouvé de particulier en la matière sur le prévenu (c'est assez rare), on le dit du bout des lèvres : « les renseignements recueillis sur l'individu ne sont pas défavorables… ».

Les portraits de 20 communards limousins

Ces portraits apportent une vision très représentative de l'éventail des chefs d'inculpation, de l'état d'esprit qui anime la répression des communards, et nous donne parfois le sentiment d'assister au Conseil de Guerre après avoir été témoins des événements.

LES 5 CONDAMNÉS À MORT

Aymard Breuil, **dit Montignac,** 33 ans, né à Brive (Corrèze) le 3 novembre 1838. Garçon marchand de vins.

État civil : veuf ; 1 enfant déclaré. Père : Louis, mère : Dumas Marie.

Adresse : Paris - 78, rue du Faubourg Saint-Antoine (quartier Quinze Vingts).

Garde nationale : Sergent - bataillon n° 56.

Date d'arrestation : 13 décembre 1875.

Commutations le 7 mars 1876 en travaux forcés à perpétuité, puis le 15 novembre 1879 en travaux forcés à temps (10 ans).

Arrivé en Nouvelle-Calédonie le 6 janvier

1877. Retour par le navire *Navarin*, voyage du 4 septembre 1880 au 6 janvier 1881.

Antoine Denisson, 36 ans, né à Roches (Creuse) le 2 octobre 1835.

Tailleur de pierres.

Adresse : Paris - 15 Passage Voltaire.

Condamnation à la peine de mort par contumace le 15 octobre 1872 par le CG de Versailles pour exercice de fonctions dans des bandes armées et complicité d'incendie volontaire[4].

Fugitif, il passe vraisemblablement entre les mailles du filet jusqu'à la loi d'amnistie de 1880 puisqu'on le retrouve dans deux actes d'état-civil ultérieurs : la naissance de son fils Eugène aux Mureaux (Seine-et- Oise) le 16 octobre 1881 ; son acte de décès le 23 juillet 1891 à Rocquencourt (Seine-et-Oise).

Arthur Jean Baptiste Lamorlière, 36 ans, né à Magnac-Laval (Haute-Vienne) le 27 mars 1835. Garçon marchand de vins.



L'incendie des Tuileries. Lithographie de Léon Sabatier et Albert Adam pour Paris et ses ruines, publié en 1873. © Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Adresse : Paris - 59, rue du Faubourg Saint-Denis (quartier Porte-Saint-Denis).

Garde nationale : Garde - bataillon n° 153.

Date d'arrestation : 26 mai 1871.

Condamné par le CG de Versailles le 9 janvier 1872 à la déportation en enceinte fortifiée : « port d'armes, port d'uniforme, usage de ses armes, a mis volontairement le feu au palais des Tuileries ». Jugement annulé.

CG de Versailles, 21 février 1872, peine de mort : « port d'armes, port d'uniforme, usage des armes, incendie » Jugement annulé.

CG de Versailles, 27 mars 1872 : déportation en enceinte fortifiée : « a dans un mouvement insurrectionnel étant revêtu d'un uniforme militaire porté des armes apparentes dont il a fait usage ».

Renseignements très défavorables sous le rapport de la conduite antérieure, passe pour appartenir à l'Internationale. Ardent défenseur de la cause insurrectionnelle pour laquelle il combattit jusqu'au 24 mai. La rumeur publique l'accuse d'avoir, sa femme et lui, fait partie des incendiaires des Tuileries et du Palais Royal, il s'en est d'ailleurs vanté.

Décédé à l'Île Ducos (Nouvelle-Calédonie) le 28 mars 1878 de dysenterie chronique.

Joseph Lolive, 32 ans, né à Lamongerie (Corrèze) le 28 mai 1839. Tailleur.

État civil : célibataire ou en concubinage. Père : Petit Jean, mère : Merme Catherine.

Adresse : Paris - Seine 73, rue Dulong (quartier Batignolles).

Garde nationale : Garde - bataillon n° 244.

Date d'arrestation : 28 mai 1871.

Condamnation à la peine de mort le 25 mai 1872 par le CG de Versailles pour « *complicité d'assassinat commis sur la personne de Mgr*

4 - Il s'agit de l'incendie des magasins généraux de la Vilette.

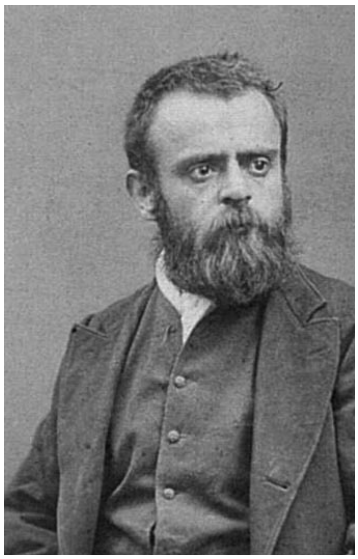

Joseph Lolive (1839-1871).

Darboy et de MM. Deguerry, Clerc, Ducoudray, Allard et Bonjean ; port et usage d'armes étant revêtu d'un uniforme militaire ».

Recours en grâce rejeté.

Fusillé à Satory le 18 septembre 1872.

Pierre Michon, 29 ans, né à Eygurande (Corrèze) le 22 octobre 1842. Cocher.

Adresse : Paris.

Fonction pendant la Commune : Membre de la municipalité du 12e arrondissement.

Condamnation par contumace à la peine de mort par le CG de Versailles le 11 février 1873.

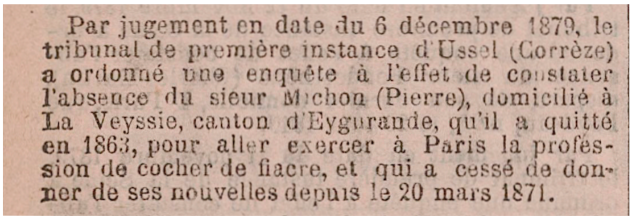

Par jugement en date du 6 décembre 1879, le tribunal de première instance d'Ussel (Corrèze) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Michon (Pierre), domicilié à La Veyssie, canton d'Eygurande, qu'il a quitté en 1863, pour aller exercer à Paris la profession de cocher de fiacre, et qui a cessé de donner de ses nouvelles depuis le 20 mars 1871.

Journal Officiel du 2 février 1880. © BnF Gallica.

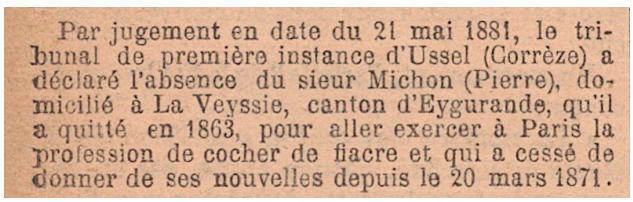

Par jugement en date du 21 mai 1881, le tribunal de première instance d'Ussel (Corrèze) a déclaré l'absence du sieur Michon (Pierre), domicilié à La Veyssie, canton d'Eygurande, qu'il a quitté en 1863, pour aller exercer à Paris la profession de cocher de fiacre et qui a cessé de donner de ses nouvelles depuis le 20 mars 1871.

Journal Officiel du 20 juin 1881. © BnF Gallica.

Tout porte à croire qu'il est mort pendant la *Semaine sanglante,* combattant sur les barricades ou fusillé par les Versaillais : il est porté disparu dans le cadre de deux procédures successives, respectivement postérieures à la loi d'amnistie partielle du 3 mars 1879 et à loi d'amnistie générale du 11 juillet 1880.

PROCHES DE PERSONNALITÉS DE LA COMMUNE

Sylvain Caillaud, 36 ans, né à Bussière-Dunoise (Creuse) le 28 juin 1835. Maçon.

État civil : célibataire ou en concubinage. Père : Médard, mère : Devillette Geneviève.

Adresse : Paris - 184 Avenue de Choisy (quartier Gare).

Garde nationale : Garde - bataillon n° 101.

Autre fonction pendant la Commune : Délégué à la sûreté générale.

Date d'arrestation : 8 juillet 1871, arrêté à domicile à Paris.

Condamnation à la déportation simple par le GC de Versailles le 24 avril 1872.

Ami et agent de Cerizier[5]*, membre actif de l'Internationale, signalé comme ivrogne, excessivement dangereux et partisan très exalté de la Commune.*

Prit part aux premières actions militaires de l'insurrection et plus tard à la défense des barricades de divers quartiers de Paris. Fut attaché à la personne du Colonel Fabre à l'hôtel de ville, à Chardon et Sicard à la Préfecture de police.

Condamné le 14 septembre 1876, par le tribunal de simple police de Nouméa, pour ivresse à 2 F d'amende ; condamné par le même tribunal le 25 octobre 1877 à 5 F d'amende et 3 jours de prison pour ivresse manifeste.

5 - Lire Sérizier.

Marie, Jean-Baptiste Sérizier (1830-1872)



Né le 28 mars 1830 à Paris ; fusillé au camp de Satory le 25 mai 1872 ; corroyeur ; colonel fédéré pendant la Commune de Paris ; membre de l'Internationale. Après la défaite de la Commune, Sérizier se réfugia dans un atelier, où il travailla sous un faux nom. Arrêté, il fut condamné, le 15 février 1872, par le 6e Conseil de guerre à la peine de mort, malgré la déposition du général Chanzy certifiant, le 4 février, qu'il devait la vie principalement à Sérizier qui s'était interposé alors qu'il était en proie, le 19 mars 1871, à une foule en délire.
Mais on reprochait à Sérizier l'incendie des Gobelins et du Grenier d'Abondance et surtout d'avoir ordonné, le 25 mai, d'envoyer aux barricades les prisonniers ramenés d'Arcueil par les fédérés. Cinq Dominicains furent fusillés alors qu'ils s'égaillaient à la porte du 9e secteur, avenue d'Italie, avec neuf de leurs employés. Sa participation n'est toutefois pas attestée.

Convoi de retour de Nouvelle-Calédonie (île des Pins) par le navire *Loire* du 19 février au 5 juin 1881.

Léonard Dubost, dit Dubaud, 36 ans, né à Aubusson (Creuse) le 29 novembre 1835. Profession inconnue.

Adresse : Paris - 78, rue de Sèvres (quartier École Militaire).

Fonction pendant la Commune : Officier de paix et secrétaire du commissaire spécial de la Préfecture de police, Raoul Rigault.

Condamnation par le CG de Paris le 4 juillet 1874 par contumace aux travaux forcés à temps (20 ans) pour « immixtion sans titre dans des fonctions publiques civiles ; arrestations et détentions illégales ; pillage en bande et à force ouverte ».

Pas d'autres informations sur le sort qui lui a été réservé.

UN ANCIEN DE 1848

Joseph Chaussade, 54 ans, né à Saint-Léonard de Noblat (Haute-Vienne) le 12 septembre 1817. Tailleur d'habits.

État civil : marié. Père : Jean Baptiste, mère : Denaud Marie.

Adresse : Paris - 20 Passage Élysée des Beaux-Arts (quartier Grandes Carrières).

Garde nationale : Garde - bataillon n° 91.

Autre fonction pendant la Commune : Membre de la commission militaire du 17e arrondissement.

Date d'arrestation : 17 décembre 1872.

Condamnation le 8 mars 1873 par le CG de Versailles à la déportation en enceinte fortifiée pour « avoir en 1871, à Paris, commis un attentat dans le but d'exciter à la guerre civile d'avoir, sans condition, menacé verbalement de mort différentes personnes, avoir porté des armes apparentes étant revêtu d'un uniforme militaire ».

Chaussade qui a des antécédents judiciaires

Raoul Rigault (1846-1871)



Né le 16 septembre 1846 à Paris ; fusillé le 24 mai 1871 près du Panthéon ; étudiant ; journaliste ; délégué à la Sûreté générale et procureur de la Commune de Paris dont il était membre.

Au 18 mars 1871, il marcha sur la Préfecture de police et, le 20, y fut délégué par le Comité central. Le 26 mars, sa popularité le faisait élire à la Commune. Le 29, il siégeait à la commission de Sûreté générale tout en restant « délégué civil » à la Préfecture de Police ; il organisa la chasse aux otages et aux suspects. Il fit arrêter l'archevêque Darboy, le 13 avril et donna l'ordre de son exécution le 24 mai. On l'accusa d'avoir déclenché des incendies au Palais de Justice, à la Préfecture de police, rue du Bac, au carrefour de la Croix-Rouge. Le 24 mai, il fut arrêté dans une maison de la rue Gay-Lussac, près du Luxembourg, dont le propriétaire avait été menacé par les soldats. Parce qu'il avait « fait l'insolent », un sergent l'adossa à la barricade de la rue Royer-Collard et l'exécuta d'un coup de revolver en infraction aux ordres reçus de son officier.

est un insurgé de l'avant-veille. Il fut compromis dans les journées de juin 1848 et fit deux mois de prévention. Il fut compromis dans le complot d'Orsini et interné en Algérie. Dès la proclamation de la République à Paris en septembre 1870, il tenta d'arrêter M. Durandeau, secrétaire du commissaire de police. Au début du siège, il disait à Mme Jodoin sa voisine : « Il y a assez longtemps que vous vous servez des églises ; à notre tour d'y prêcher la vérité». Il fréquentait alors avec sa femme tous les clubs. Dès le 18 mars, il criait par sa fenêtre : « Vive la Commune». À partir de ce jour il continua à servir dans le 91e bataillon où il était déjà incorporé pendant le siège. Le 26 avril il fut employé à la mairie du 17e arrondissement au bureau de l'armement. Il était très actif pour réquisitionner les armes des personnes qui ne marchaient pas. Habitué des clubs du Théâtre et de l'Église Saint-Michel, il y prêchait la guerre civile. Constamment entouré et porteur d'une ceinture rouge et d'un revolver, il menaçait toutes les personnes qui ne voulaient pas servir la Commune. Un jour il mit en joue avec son révolver un sieur Leloir qui regardait de son balcon avec une longue vue des mouvements de troupes. Il menaça pour le même motif une demoiselle Guérin, artiste lyrique. Il dit à un sieur Lallier, boulanger qui ne marchait pas : « si nous gagnons, nous vous abattrons la tête». En un mot, Chaussade dont l'exaltation allait toujours croissant avait sans cesse la menace à la bouche. Le 22 mai apprenant l'entrée de l'armée dans Paris, il partit de chez lui ceint d'une écharpe rouge et le fusil en bandoulière. On ne le revit plus depuis à son domicile. Après être resté caché chez son beau-frère, rue des Boulets, il s'enfuit en Suisse ; là, il fit partie de deux sociétés, la Solidarité et la Marmite sociale. Il revint à Paris avec un passeport altéré. En débarquant à Paris le 17 décembre 1872, il fut arrêté par des agents. Chaussade a été reconnu coupable sur le chef de menaces de mort.

Retour de Nouvelle-Calédonie (île des Pins) par le navire *Loire* du 1er novembre 1879 au 5 mars 1880.

ARRESTATION TARDIVE EN PROVINCE

Jean Baptiste Charuaud, 26 ans, né à Limoges (Haute-Vienne) le 29 septembre 1845. Sergent major au 119e régiment de ligne.

Père : François, mère : Faure Félicité.

Adresse : Paris - 271, rue Lecourbe (quartier Necker).

Profession militaire : Sergent major au 119e régiment de ligne.

Garde nationale : Garde - bataillon n° 47.

Date d'arrestation : 18 janvier 1873. Arrêté à Saint-Quentin.

Condamnation par contumace le 21 septembre 1872 par le CG de Versailles à la déportation en enceinte fortifiée.

CG 4 Versailles. 21 juin 1873. Déportation simple.

Re-jugement et condamnation le 21 juin 1873 par le CG de Versailles à la déportation simple.

Ancien Enfant de troupe au 100e de Ligne, ayant plus tard servi comme engagé au 2e Voltigeurs de la garde, puis au 27e de Ligne, Charuaud jusqu'au moment de la guerre avait mené dans ces deux régiments une conduite déplorable. Pendant le siège de Paris, il fit son devoir et obtint les galons de Sergent Major ; mais le jour même où il fut nommé, le 16 décembre 1870, ses mauvais instincts se réveillèrent. Il déserta sa compagnie cantonnée à Levallois-Perret, la ville d'une action immense, en désertant il emporta une somme de 195 fr. 17 c. montant d'une feuille de prêt qu'il venait de toucher. Pendant sa désertion il travailla commis chez un marbrier et quand arriva la Commune il entra dans les bandes fédérées, mais un grand vague existe sur le rôle qu'il a joué pendant la période insurrectionnelle. Selon lui, il ne serait resté qu'une quinzaine de jours dans le 47e bataillon fédéré, puis à la dissolution de ce bataillon, il aurait été incorporé au 82e sans y paraître et le 21 mai il aurait été arrêté devant sa porte par un officier de l'armée. Mais des témoins ont déclaré que Charuaud avait dû servir sous un nom autre que le sien dans divers bataillons et de fait 3 fusils ont été trouvés à son domicile, ce qui semble confirmer les dires des témoins.

Après sa 1ère arrestation le 21 mai, Charuaud écroué aux Chantiers parvint à s'échapper le 7 juin 1872. Déjà, à bord de l'Yonne, il avait aidé à l'évasion d'Amouroux. Charuaud qui avait déclaré se nommer Delaveuve fut condamné par contumace sous ce nom le 21/9/1872, après son évasion, il prit le nom d'Émile Charles et il eut peut-être échappé longtemps encore aux recherches s'il n'avait payé l'hospitalité que lui donnait son patron le sieur Procant par une indélicatesse. Il lui buvait son vin. Chassé de chez son patron, il se présente chez divers clients de celui-ci et reçoit d'eux 50 fr. sur factures signées par Procant à qui il les avait dérobées. Il reçoit en outre 25 fr. chez un autre sur un reçu qu'il signe lui-même Procant. Charuaud était arrêté le 18 janvier 1873 au moment où il allait franchir la frontière belge. Outre les faits insurrectionnels il a été reconnu coupable de vol d'argent dont il était comptable envers des militaires et de désertion en présence de l'ennemi.

Retour de Nouvelle-Calédonie (île des Pins) par le navire *Var* du 17 juin au 1er septembre 1879.

LE DRAPEAU ROUGE

Pierre Gendraud, 43 ans, né à Cromac (Haute-Vienne) le 9 mars 1828. Maçon entrepreneur.

État civil : marié - 2 enfants déclarés. Père : Léonard, mère : Dugat Marguerite.

Marques : Cicatrice à la mâchoire droite.

Adresse : Montreuil - Rue Chavaux.

Garde nationale : Garde - bataillon n° 210.

Date d'arrestation : 4 juin 1871. Arrêté à domicile.

Condamnation le 20 avril 1872 par le CG de Versailles à la déportation en enceinte fortifiée

pour « avoir en mars, avril et mai 1871, à Montreuil-sous-Bois, participé à un attentat dont le but était d'exciter la guerre civile, en armant ou portant à s'armer les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres ; avoir, dans un mouvement insurrectionnel porté des armes apparentes ; avoir, dans les mêmes circonstances provoqué ou facilité le rassemblement des insurgés en voulant faire arborer par force ouverte le drapeau rouge dans la mairie de Montreuil ».

Commutation en déportation simple le 21 septembre 1877.

Antécédents médiocres, connu dans Montreuil-sous-Bois, où il résidait, pour sa haine contre tout représentant de l'autorité. Garde national au 210e pendant la guerre 1870, il fit partie de la fraction de ce corps qui se rallia à l'insurrection. Il prit part à la lutte à Neuilly et se rendit coupable d'une tentative d'arrestation sur la personne du garde champêtre de Montreuil, lequel de voulait pas livrer les clefs de la mairie pour y arborer le drapeau rouge. Cette tentative ne réussit pas grâce à l'influence de personnes accourues mais Gendraud avait sorti un pistolet chargé pour menacer et le garde et ceux qui tentaient de le délivrer.
Retour de Nouvelle-Calédonie (île des Pins) par le navire *Navarin,* voyage entre les 3 juin et 28 septembre 1879.



INDULGENCE DU JURY

François Alexandre Barnicot, 34 ans, né à Guéret (Creuse) le 24 juillet 1873.
Adresse : Paris - 7 Cité Napoléon (quartier Belleville).
Garde nationale : Caporal - bataillon n° 103.
Date d'arrestation : 19 mars 1873.
Condamné à 6 jours de prison par le CG de Versailles pour « arrestation illégale de personne dont la détention a duré moins de dix jours ».

Léonard, dit Firmin, Cibot, 39 ans, né à Limoges (Haute-Vienne) le 4 octobre 1832. Agent d'affaires.
État civil : marié. Père : Jean Baptiste, mère : Cibot Anne.
Adresse : Paris - 35, rue Bellefond (quartier Rochechouart).
Condamnation par le tribunal de la Seine à 15 jours de prison pour « usurpation de fonctions publiques (commissaire-priseur) ».

Jules Fédon, 30 ans, né à Fromental (Haute-Vienne) le 10 juin 1841. Maçon.
Adresse : Paris - Rue de l'Hôtel de Ville (quartier Saint-Gervais).
Garde nationale : Lieutenant - bataillon n° 224.
Date d'arrestation : 16 août 1872.
Condamnation le 22 octobre 1872 par le CG de Versailles 22/10/1872 à 6 jours de prison pour « immixtion sans titre dans des fonctions publiques militaires ».
Libéré le 28 octobre 1872.

Auguste Maillard, 29 ans, né à Les Vergnes (La Souterraine - Creuse) le 8 février 1842. Marchand de vins.
Adresse : Paris - 17, rue des Boulangers (quartier Saint-Victor).
Garde nationale : Sergent major, officier payeur - bataillon n° 160.
Date d'arrestation : 5 juillet 1873.
Condamné par le CG de Saint-Cloud à 6 jours de prison pour « avoir, pendant l'insurrection parisienne, sans titre, fait les actes des fonctions publiques militaires ».

CAS DE FORCE MAJEURE

Jean Maritaud, 39 ans, né à Saint-Junien-la-Brégère (Creuse) le 10 mai 1832. Maçon.

Adresse : Paris - 37, rue Rollin (quartier Saint-Victor).

Garde nationale : Garde - bataillon n° 160.

Condamnation à 10 ans de bannissement le 8 décembre 1871 par le CG de Sèvres.

Jean Mariton est apparemment passé en Allemagne en exécution de cette sentence, mais a été « ramené sur le territoire français par l'autorité allemande ».

Le CG de Versailles lui accorde le 13 mars 1873 un non-lieu sur l'accusation de rupture de ban pour « cas de force majeure ».

On ignore si les autorités ont ensuite restreint en France le périmètre géographique du bannissement, ou quel pays a bien voulu l'accueillir.

CERTIFICAT DE MAUVAISE VIE ET MŒURS

Théodore François Giraud, 39 ans, né à Saint-Feyré-la-Montagne (Creuse) le 9 novembre 1832. Ravaleur.

État civil : célibataire ou en concubinage. Père : François, mère : Defame Marie.

Adresse : Paris - 171, rue Saint-Jacques (quartier Val de Grâce).

Garde nationale : Garde - bataillon n° 84.

Date d'arrestation : 18/07/1871. Arrêté à Paris, demeurant rue de l'École de médecine.

Condamnation à la déportation simple le 22 avril 1872 par le CG de Versailles.

Très mal représenté sous tous les rapports. Passe pour un souteneur de filles publiques. Il vivait d'ailleurs en concubinage avec une femme de mauvaise conduite et profitait des produits de la prostitution de cette femme et des filles logées chez elle. Il n'avait de relations qu'avec des gens sans aveu.
Il était très exalté et dévoué partisan de la Commune. Sa concubine aurait été fusillée par la troupe au Luxembourg pour avoir organisé la construction des barricades. A falsifié son acte de naissance pour ne pas faire partie des compagnies de marche pendant le 1er siège. A servi pendant la Commune au 84e bataillon, celui qui a pris la plus grande part à l'arrestation de Monseigneur Darboy et au pillage de l'archevêché. A construit et commandé la barricade au coin des rues de Seine et de Bucy (22 et 23 mai).
Une perquisition faite chez lui a fait découvrir une quarantaine de chemises provenant de vols.
Remise de peine en avril 1877 sous l'obligation de résider en Nouvelle-Calédonie. Pas d'information sur un retour en métropole.

QUATRE LIMOUSINES DANS L'ÉPREUVE

Marie Anne Dumoulin, ép. Ajame, 43 ans, né à La Celle-Dunoise (Creuse) le 4 octobre 1828. Concierge.

État civil : mariée - 2 enfants déclarés. Père : Louis, mère : Bellote Jeanne.

Adresse : Paris - 82, avenue de La Motte-Picquet (quartier Grenelle).

Arrêtée courant mai 1871.

Condamnée par le CG de Versailles le 2 mai 1872 à la déportation en enceinte fortifiée pour « avoir participé à un attentat dans le but d'exciter à la guerre civile en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres ; avoir été saisie sur le lieu de la réunion séditieuse ; de s'être tout au moins rendue complice de l'arrestation et de la séquestration illégales du sieur Beauvet ; avoir dans un mouvement insurrectionnel provoqué ou facilité, à l'aide de clameurs violentes, le rassemblement des insurgés ».

Finalement restée en détention en métropole et libérée de la prison de Rouen le 2 mai 1877.

Marie Julie Fournier, ép. Constant, 25 ans, né à Moutier-Malcard (Creuse) le 24 mars 1846. Couturière.

État civil : mariée. Père : Jean, mère : Grelet Jeanne.

Adresse : Paris - 28, rue Saint-Louis en l'île (quartier Notre-Dame).

Condamnée aux travaux forcés à temps (10 ans) pour « avoir pillé en bande et à force ouverte dans un mouvement insurrectionnel les effets appartenant aux gardes de Paris, à la caserne des Célestins (complicité par recel) ».

Incarcération en métropole à partir du 22 janvier 1872. Déportation en Nouvelle-Calédonie par le navire *Orne* du 14 mars au 16 juillet 1874, puis commutation de la peine le 15 novembre 1879 en bannissement pour la durée de déportation restante. Pas d'information sur le convoi de retour.

Anne Petit, veuve Saint-Hilaire, 53 ans, né à Naillat (Creuse) le 15 septembre 1818. Marchande de vins, logeuse.

État civil : veuve - 1 enfant déclaré. Père : Jean, mère : Banon Jeanne.

Adresse : Paris - 14, rue Borda (quartier Arts et Métiers).

Date d'arrestation : 13 juillet 1871.

Condamnée par le CG de Chartres le 10 avril 1872 à la déportation simple pour « avoir dans un mouvement insurrectionnel en 1871 à Paris, par des cris, discours ou menaces proférés publiquement, excité ou provoqué à commettre l'attentat mentionné à l'art. 91 du code pénal et aux articles 1 de la loi du 17 mai 1819 et 5 de la constitution de 1848 ».

Sans avoir affirmé son dévouement à l'insurrection par une participation active aux actes de la Commune, sans avoir non plus rempli aucun emploi ni fait partie d'un Comité quelconque, la Veuve St-Hilaire n'en doit pas moins être classée parmi les femmes dangereuses. Elle a constamment et sans en perdre l'occasion excité la guerre civile. Par des menaces réitérées de dénoncer les réfractaires, elle a forcé les individus paisibles de son quartier à se cacher ou à fuir, pour éviter

Une communarde épouse d'un treignacois



Léodile Béra-Champseix (1824-1900)

Victoire Léodile Béra, dite André Léo, née le 18 août 1824 à Lusignan (Vienne) et morte le 20 mai 1900 à Saint-Maurice, est une romancière, journaliste militante féministe entre socialisme et anarchisme, française, membre de la Première Internationale.

Elle est l'épouse de Grégoire Champseix, né le 30 décembre 1817 à Treignac (Corrèze), mort en décembre 1864 à Paris, journaliste et intellectuel disciple du philosophe progressiste Pierre Leroux.
Elle milite notamment avec Louise Michel et adhère à l'Association Internationale des Travailleurs fondée à Londres en septembre 1864.
Elle fonde le journal *La République des travailleurs* et participe à la Commune de Paris. Membre du Comité des citoyennes du 17e arrondissement, elle collabore alors à l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

Parvenue à échapper à la répression de la Semaine sanglante, elle s'exile en Suisse, où elle vit un temps avec le syndicaliste et ancien communard Benoît Malon.

Elle rentre en France après l'amnistie de 1880 et collabore épisodiquement à la presse socialiste ; elle meurt le 20 mai 1900 à Saint-Maurice.

*d'être incorporés dans les bandes fédérées. Sans pouvoir établir le concours actif de la veuve St Hilaire à la construction des barricades, il a été néanmoins constaté que cette femme s'était vantée d'en avoir construit de solides. Un témoin a déclaré avoir vu la veuve St Hilaire le jour de l'entrée des troupes dans Paris, un fusil à la main appelant au combat les femmes de son quartier et criant comme une furie "*Allons, nom de dieu, allons combattre les Versaillais *".*
Retour de Nouvelle-Calédonie (île des Pins) par le navire *Picardie* du 20 juin au 7 septembre 1879.

Marie Françoise Simonet, ép. Desautels, 28 ans, né à Mérinchal (Creuse) le 18 juillet 1843. Couturière.

État civil : mariée - 1 enfant déclaré.

Adresse : Paris - Seine 89, rue Mouffetard (quartier Jardin des Plantes).

Condamnée par le Tribunal de la Seine à 2 ans de prison pour « complicité de soustractions frauduleuses par recel dans le cadre de perquisitions ».

UNE TRISTE FIN

Jean Baptiste Vidaud, 23 ans, né au Dorat (Haute-Vienne) le 5 février 1848. Garçon maçon.

État civil : célibataire ou en concubinage. Père : Pierre, mère : Moreau Marie.

Adresse : Paris - 33, rue de l'Hôtel de Ville (quartier Saint-Gervais).

Profession civile : Garçon maçon.

Garde nationale : Garde - bataillon n° 2.

Date d'arrestation : 2 mai 1871. Arrêté aux tranchées d'Issy.

Condamnation le 6 mars 1872 à la déportation simple par le CG du Mont Valérien.

Antécédents très défavorables, expulsé de Paris et détenu à Blaye pendant la guerre 1870, aussitôt après la signature de la paix, il s'empressa de rentrer dans la capitale et se fit incorporer au 2e bataillon fédéré.

Il prit part à la lutte aux tranchées d'Issy et y fut arrêté les armes à la main le 2 mai dans une attaque de l'armée.

Il verra ses camarades rentrer sans lui en métropole : condamné le 10 février 1874 par le CG séant à Nouméa « à 20 ans de travaux forcés pour vol de vins commis la nuit dans une maison habitée avec l'aide de plusieurs personnes, porteur d'armes apparentes », il est devenu un détenu de droit commun et ne bénéficie pas des lois d'amnisties de 1879 et 1880. Libéré le 12 février 1894 sans aucune remise de peine, il ne peut prétendre rentrer en France dans la mesure où sa peine initiale dépasse les 8 ans de travaux forcés. Il est libre mais astreint à résidence en Nouvelle-Calédonie, où il meurt le 18 août 1926.

L'amnistie et le retour, enfin

La route de l'amnistie est ouverte en octobre 1877 avec la victoire des républicains aux élections législatives. Le 5 janvier 1879, le Sénat bascule à son tour. Jules Grévy remplace le 30 janvier Patrice de Mac Mahon, monarchiste et répresseur de la Commune, à la Présidence de la République. Les progressistes et des figures nationales comme Victor Hugo avaient précédemment plaidé pour l'amnistie : « les amnisties ne s'éludent point. Si vous votez l'amnistie, la question est close ; si vous rejetez l'amnistie, la question commence ».

Une première loi d'amnistie, partielle, est promulguée le 3 mars 1879. La pression s'accentue en faveur des communards encore détenus et l'amnistie pleine et entière est enfin votée le 11 juillet 1880.

Les déportés en Nouvelle-Calédonie rentrent ainsi en deux vagues, mi 1879 et fin 1880.

Les communards ont participé à un temps de l'histoire sans précédent et emblématique du socialisme naissant. Leur amnistie est un acte fondateur de la république contemporaine. À l'instar de leurs camarades, nos maçons creusois en ont-ils eu conscience, alors qu'ils reprenaient pics, pelles et burins après être rentrés dans les ports de métropole ?

Alain Pérel

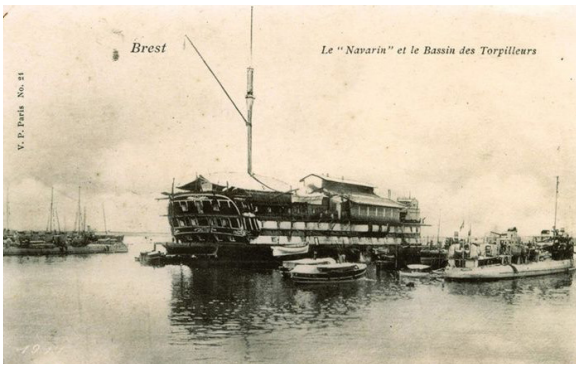

Le *Navarin,* navire de retour de Nouvelle-Calédonie (île des Pins) de Pierre Gendraud, voyage du 3 juin au 28 septembre 1879, et d'Aymard Breuil, dit Montignac, voyage du 4 septembre 1880 au 6 janvier 1881.

SOURCES ET REMERCIEMENTS

Les travaux de l'Université de Bourgogne

La répression des insurgés survivants de la Commune de Paris est un temps fort de l'histoire de la Justice en France, tant par la portée de l'événement que par le dispositif exceptionnel mis en œuvre.

C'est à ce titre que le Professeur Jean-Claude Farcy , décédé en 2020, a présidé à la mise en place par le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches Sociétés, Sensibilités, Soin (LIR3S) de l'Université de Bourgogne de la base de données exhaustive des plus de 40 000 insurgés concernés par le mouvement répressif.

Une partie des données est en accès libre. C'est le cas par exemple de la liste exhaustive des prévenus, qui peut être collationnée par exemple par département de naissance, dans le menu Recherche / Lieu de naissance ; on retrouve ainsi en trois étapes la liste des notices respectives de nos trois départements limousins. Chaque notice fournit notamment l'état-civil, l'adresse à Paris, la profession et les fonctions exercées pendant la Commune. J'ai repris intégralement ces données, sans aucune vérification complémentaire dans les registres des Archives départementales.

Une autre partie est usuellement réservée aux chercheurs. C'est notamment celle qui permet d'avoir accès aux chefs d'inculpation et condamnations, aux détails sur la participation au mouvement, aux affectations en détention et aux commentaires de l'administration. Je tiens à remercier David Valageas et le Laboratoire LIR3S de m'avoir donné un accès temporaire « chercheur » pour accéder aux données complètes des 1 400 Limousins parmi les 40 000 insurgés sur le plan national.

Je suis à la disposition des lecteurs pour leur fournir de façon ponctuelle les informations détaillées qui pourraient les intéresser sur quelques communards parmi nos 1 400 compatriotes.

https://communards-1871.fr

Le Maitron

Les études sur un insurgé de 1871, quel qu'ait été son sort, peuvent être complétées par une recherche dans le Maitron : une notice est consacrée à nombre d'entre eux. Voir les Lettres *d'Onte Ses* de mars et juin 2019 sur cette source en accès libre.

En cas d'utilisation des données d'une notice dans une publication, bien veiller aux prescriptions du Maitron sur la nécessité de citer de façon exhaustive sa référence indiquée en bas de la notice, à l'exemple suivant du treignacois Grégoire Champseix : *https://maitron.fr/spip.php?article28421, notice CHAMPSEIX Grégoire ou CHAMPCEIX Grégoire, version mise en ligne le 20 février 2009, dernière modification le 6 septembre 2017.*

https://maitron.fr

Les Archives nationales d'outre-mer (ANOM)

Les dossiers des déportés en Nouvelle-Calédonie sont librement consultables.

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/

La vraie fausse histoire de Martial Senisse, maçon et communard

Michel Patinaud

L'auteur : Michel Patinaud est professeur certifié d'histoire-géographie à la retraite, titulaire d'un DEA d'histoire. Il s'intéresse plus particulièrement aux idées et à l'histoire politique contemporaine, mais « touche à tout » en ce qui concerne l'histoire régionale.

Résumé : L'auteur utilise les sources généalogiques usuelles pour démontrer ici que le portrait de Martial Senisse, prétendu communard à Paris en 1871, est une mystification en dépit du réalisme apparent des faits et personnages présentés. Cet article interroge sur la crédibilité de certaines sources et prétendus témoignages.

La Commune de Paris (1871) se rappelle à notre souvenir par des chansons : *Le Temps des Cerises*, des figures : Louise Michel, des monuments : le Mur des fédérés, des films : *La Commune* de Peter Watkins, et même des BD : *Le cri du peuple*, de Jacques Tardi. De formidables moments d'espoirs et de luttes, d'expériences démocratiques, de débats d'idées progressistes, des drames - *la Semaine sanglante*, les événements sont cependant mal connus des nouvelles générations. Beaucoup d'anciens élèves, collégiens ou lycéens ne se souviennent pas avoir abordé ce sujet durant leur scolarité. Outre le mouvement révolutionnaire parisien universellement connu, il y eut des Communes à Lyon, à Marseille, Saint-Étienne, Narbonne,… à Limoges aussi, où le mouvement ne dura qu'une seule journée. Des Limousins, en particulier des maçons, ont participé à ces événements, Certains ont connu la déportation, la prison, la mort[1]. Je vais vous présenter l'un d'eux : Martial Senisse, originaire de Sussac.

Toutefois, je ne souhaite pas dans cet article traiter des 72 jours de la Commune de Paris, pas vraiment des hommes – si ce n'est quelques Limousins donc – encore moins de toute l'historiographie qui est publiée depuis quelques mois. Je voudrais attirer votre attention sur un problème de méthode et de sources, en nous concentrant sur les témoignages de ceux qui ont vécu cette courte mais intense période, puis prolonger

1 - Voir article précédent : *Paris, 1871, 1 400 communards limousins inculpés.*

la réflexion sur l'utilité de la confrontation des sources, de la recherche méthodique de l'étude de ces événements et l'intérêt de la consultation des archives communales de l'état civil et des autres sources généalogiques.

Les Carnets d'un fédéré de la Commune 1871, par Martial Senisse

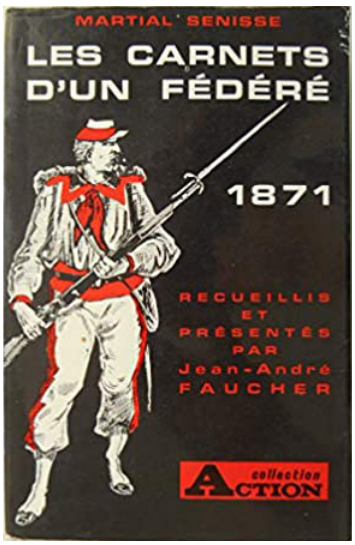

Les Carnets d'un Fédéré, Jean-André Faucher.

Martial Senisse, orphelin, avait commencé à *limousiner* dès l'âge de 12 ans, depuis Sussac, où il était né en 1851. À 20 ans, il était à Paris sur des chantiers du bâtiment, déjà animé d'une longue expérience d'un labeur ingrat et des longues marches, par les chemins de Bourganeuf au Berry, puis Orléans. Contrairement à d'autres, plus nombreux, migrants vers Lyon, ceux de son village allaient vers la capitale. Le travail n'y manquait pas. Son histoire, petite qui rejoint la grande, Martial l'a racontée. Retrouvée sur des carnets oubliés dans un grenier, sa lecture nous en fut proposée seulement en 1965 : *Les Carnets d'un fédéré de la Commune*. Martial a vécu ces moments, participé, témoigné, dans une langue française parfaite. Son récit est passionnant, c'est même une leçon. Il y mêle bien sûr son histoire personnelle, sa vie familiale, sa romance avec Élise. Ses lignes sont un journal, extrêmement détaillé, où l'on voit défiler tous les personnages, tous les lieux et événements de la Commune, sans oublier les sentiments – parfois contradictoires – qui animaient les uns et les autres. Et l'on comprend sans difficulté. Une leçon disais-je. Si vous voulez mieux connaître cette période, à la fois grandiose et tragique, lisez cet ouvrage. L'éditeur a eu la bonne idée d'y inclure de courtes biographies à la fin de chaque chapitre. Une merveille ! Toutefois, ces lignes sont plus un roman qu'un livre d'histoire.

Lisez donc ceci : *« Toutes ces années-là, j'ai fait mon apprentissage de compagnon. Chaque année, je suis revenu au pays, en octobre, et je me suis installé pour l'hiver dans la petite maison des Champs, que m'a laissée ma mère. Au-dessus du hameau, il y a des bruyères et un petit bois. C'est là qu'un jour je veux ramener celle que j'aime...»* Il s'agit d'Élise Masdoumier, originaire de Nedde, elle aussi à Paris, servante chez de grands bourgeois possesseurs d'un château à Faux-la-Montagne. Alors que Martial fréquente les cabarets où fermentent les idées socialistes et révolutionnaires, il rencontre nombre de ceux qui vont devenir des acteurs majeurs de la Commune : Jules Vallès, Edouard Vaillant ou Eugène Varlin. Au début des combats, le jeune maçon est volontaire. L'ennemi, ce ne sont plus vraiment les Prussiens, mais les *Versaillais* du gouvernement défaitiste de Thiers. Et dans Paris, il faut s'organiser, penser au ravitaillement et à l'organisation d'une société démocratique. Martial participe à tout : combats – il devient capitaine – réunions d'état-major, contacts avec la population. *« Nous avons poursuivi vers le fort de Vanves. On entendait le canon distinctement. Donc les forts du sud tenaient toujours ».* Il assure maintenant la liaison entre la Commission des Barricades et le ministère de l'Agriculture. Il se croit – ou se dit – dans le camp des purs, ceux des patrouilles *« qui ont pour mission d'exiger la fermeture des cafés trop bruyants le soir, des tavernes à filles, et chassent ceux qui festoient plus qu'ils ne se battent ».* Mais, les événements ne durent que deux mois et dix jours, et se terminent dans l'horreur de *la*

S*emaine sanglante*. Martial est inquiet pour Élise, qui a disparu. Il apprend qu'elle est en prison, mais il lui faut se cacher et fuir la répression. Il croit Élise morte, réussit à regagner le Limousin, où il organise l'accueil d'autres proscrits, qui resteront plusieurs années dans les bois de Domps.



Barricade sur la place Vendôme au débouché de la rue de Castiglione © Photo de Bruno Braquehais, Exposition *La Commune de Paris* à l'Hôtel de Ville de Paris (18 mars - 28 mai 2011).

Voilà résumée l'histoire d'un jeune limousin idéaliste. Elle finit bien, il retrouve Élise et ils se marient. Mais… car il y a un mais.

Un faisceau de doutes concordants

À première lecture, ces carnets ont été « *recueillis et présentés par Jean André Faucher* », qui les précisait « *trouvés dans un grenier* », mais quel grenier ? Et par qui ? S'il s'agit bien des lignes écrites par Martial Senisse, nous avons un témoignage de première main. De nombreux autres acteurs de la Commune, comme de nombreux adversaires, ont raconté leur histoire. Citons : Prosper-Olivier Lissagaray, Jean Baptiste Clément, l'auteur du *Temps des Cerises*, Louise Michel, Philippe Châtelain ; à l'opposé : Maxime Ducamp, les frères Goncourt, Théophile Gautier, Flaubert… Ils ont sur le moment, ou peu après, exprimé qui leur admiration, qui leur dégoût. Qu'un jeune provincial inconnu l'ait fait aussi est déjà une originalité. C'est pourquoi un historien se doit de prendre ce témoignage avec précaution : quelle crédibilité lui accorder ?

J'avais déjà été étonné par un style très littéraire pour un maçon, même lettré. Jean Chatelut, auteur de *La Commune de Paris 1871, avec les maçons des confins, Berry, Marche, Limousin*[2] nous dit que la carrière de Senisse est invraisemblable : il aurait été « capitaine du bataillon des Enfants du Père Duchêne », titre bien connu durant la Révolution Française. Ce journal eut un héritier durant la Commune : *Le Fils du père Duchêne illustré.* Certes, durant ces événements, les officiers étaient élus par leur troupe, mais tout de même. Un jeune homme de 20 ans, capitaine de la Garde Nationale fédérée ? C'est pourquoi je me suis évertué à vérifier d'une autre façon, pour savoir si cet ouvrage constituait un *vrai* témoignage. Mes recherches se sont faites selon trois axes :

- Les personnages limousins de l'histoire, leur réalité et leur éventuelle postérité ;

- Les lieux d'origine de Martial, et l'existence d'une légende orale locale ;

- L'auteur, le préfacier, son histoire, ses écrits, ses engagements.

Pour ce travail, la base de données indispensable est faite de documents bien connus des généalogistes, à savoir les registres d'état civil, auxquels on ajoutera les cartes et plans des lieux (notamment le cadastre napoléonien), les listes de recensements, ainsi que les multiples ressources des sites de

2 - Éditions Payse. 2019.

généalogie. Je terminerai par tous les écrits où le nom de Martial Senisse est évoqué, comme les références au livre de ses souvenirs.

Arrivé à une première conclusion, que je vous livre ci-après, je me suis aperçu que la bonne démarche aurait peut-être été de partir du préfacier. Vous allez comprendre pourquoi : saisir ce qui a pu réellement le motiver éclaire en effet la question : « à qui profite la manipulation ? » Ce dernier mot pourra vous paraître trop fort, il y a pourtant dans l'origine de ce livre de quoi s'interroger sur la vérité en Histoire.

À la recherche du Senisse perdu

Voyons tout d'abord les principaux personnages. Le héros, Martial, précise bien dans ses mémoires de communard, qu'il était originaire du hameau de Champs, commune de Sussac. Il évoque sa mère, sans citer son prénom. Le père ne semble plus être vivant.

Un Martial Senisse était bien né à Sussac en 1851, mais il mourut deux ans plus tard. Au milieu du 19e siècle, vivaient à Sussac de nombreux Senisse, issus de trois couples, tous agriculteurs. Deux étaient installés au village de Murat : Léonard, époux de Léonarde Bourandie (mariage le 16 février 1842) ; Jean, marié à Marie Peycli (mariage le 21 janvier 1845). Le troisième, un autre Léonard, vivait à Beauvais avec son épouse Anne Theillaud (mariage en 1832). Murat, Beauvais et Champs sont trois villages relativement proches du bourg, éloignés entre eux de 2 km, situés sur le flanc gauche de la vallée de la Combade.

Nous noterons, mais c'est anecdotique que des Senisse, tel Léonard marié à Jeanne Faucher, en 1841, habitaient alors le hameau de Valluaud, commune de Sainte-Anne-Saint-Priest. Ils ne peuvent cependant pas être les parents de Martial, puisqu'ils n'eurent pas d'enfant. Toutefois, le patronyme Faucher aura son rôle dans l'enquête, comme nous allons voir.
Le seul et unique Martial Senisse né au milieu du siècle dans ces communes était le fils de Jean et Marie Peycli. Né le 23 novembre 1851 à Murat, il décéde le 20 mai 1853. Les trois couples précités figurent bien dans les listes de recensement de 1861, 1866, 1872, au village de Murat (146 habitants), avec respectivement 6 enfants pour Léonard et pour Jean. Parmi eux, aucun Martial. 1851-1871 : 20 ans, cela aurait pu convenir mais… *exit* donc Martial Senisse, l'enquête pourrait s'arrêter là.

Poursuivons tout de même : il est question dans l'ouvrage d'un « oncle Faucher », qui *limousinait* aussi. Il y avait bien plusieurs Faucher au village de Champs (149 habitants), ce qui pourrait expliquer la maison que sa mère aurait laissé à Martial. Mais rien ne permet de relier les Senisse aux Faucher ; notons malgré tout que Faucher est aussi le patronyme du préfacier.

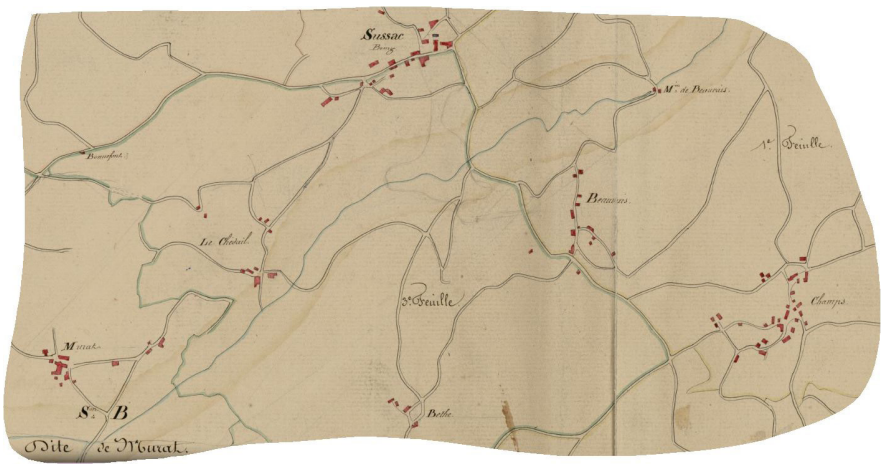

Cadastre napoléonien de Sussac, 1832. © Arch. dép. Haute-Vienne.

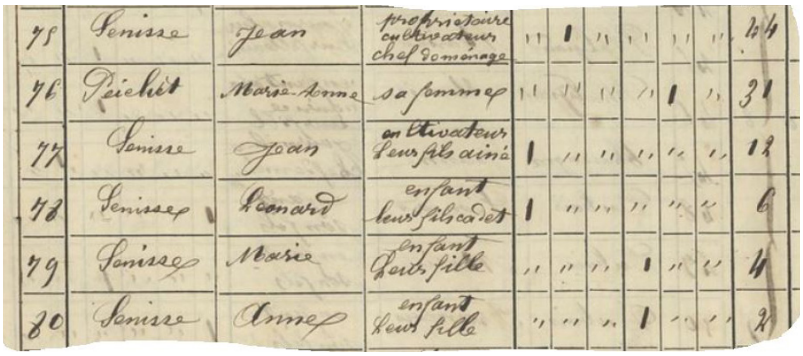

Extrait du recensement de Sussac de 1861. © Arch. dép. Haute-Vienne.

Autre personnage originaire du coin, et communard lui aussi, Léonard Thoumieux, né à Saint-Gilles-les-Forêts. Il a été repéré par un étudiant préparant un Master sur *Les témoins de la Commune* dans le dictionnaire Maitron[3]. On peut lire ceci dans la courte biographie : « Léonard Thoumieux, ouvrier maçon originaire de Saint-Gilles-les-Forêts (Haute-Vienne) ; blanquiste, communard, fusillé pendant la Semaine sanglante (26 mai 1871). À la fin de l'Empire, il *limousinait* à Paris sur les chantiers d'Haussmann et demeurait au coin du faubourg Saint-Antoine ». À Saint-Gilles ou ailleurs, nulle trace d'un Léonard Thoumieux. On remarquera d'ailleurs que la fiche Maitron ne comporte ni date de naissance, ni âge.

Martial est donc introuvable à Sussac ; pas plus d'Élise Masdoumier à Nedde ni ailleurs. L'oncle Faucher, et le maçon Léonard Thoumieux de St-Gilles-les-Forêts, ne semblent pas avoir existé.

Pourquoi alors cette mystification ?

Je voudrais faire référence à quelques points, tirés d'appréciations antérieures dignes de foi.

- L'Association des Ami(e)s de la Commune de Paris range l'ouvrage dans la catégorie « peu crédible ». Cette association s'appuie sur les travaux de l'historien Marcel Cerf, qui qualifie le livre de Senisse d'*apocryphe à l'authenticité douteuse* dans son étude sur *Les cahiers rouges de Maxime Vuillaume*[4].

- Un autre éditeur[5] reprend le terme *apocryphe*.

- Dans son ouvrage *Oubliés de l'histoire. Les Limousins de la Commune de Paris (1871),* Stéphane Trayaud, évoque bien Senisse, mais il le fait à partir de son prétendu récit[6].

À la fin du *roman* (le mot m'a échappé), on peut lire une référence aux *proscrits des monts de Domps*, que Martial en fuite aurait accueillis après 1871. Voici ce que dit l'historien Dominique Danthieux de Pardoux Panteix *« Il voit le jour le 30 décembre 1859 et décède en 1937 au hameau du Chalard de Saint-Gilles-les-Forêts, en fait une maison isolée, coincée entre les hauteurs qui séparent Sussac de Domps. Vers l'âge de douze ans, il ravitailla des communards qui auraient trouvé asile dans la région de Domps. Mais rien, sinon la tradition orale, n'atteste la présence de ces proscrits. Panteix s'inscrit néanmoins dans la continuité des paysans limousins défenseurs en 1851 de la République »*. Son témoignage sur les proscrits est connu pour avoir été rapporté par Georges Guingouin, instituteur à Saint Gilles, grand résistant, dans *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*. Témoignage indirect donc. Et puis entre Le Chalard et le secteur du Grand Bouchet, cœur des Monts de Domps (en limite

3 - https://maitron.fr/spip.php?article71815.

4 - Cahiers des Amis de la Commune, n° 3, 1988.

5 - https://www.livre-rare-book.com/book/5472308/28699.

6 - Éditions Mon petit éditeur, 2012. 430 pages.

de la Corrèze), il y a tout de même 8 km. C'est sans doute du côté du préfacier qu'on peut trouver une explication à tous ces éléments douteux. Jean-André Faucher (1921-1999), était un écrivain et journaliste au passé sulfureux, dont on retiendra ceci : lors de l'épuration en 1945, Faucher est dénoncé comme étant un indicateur de la Gestapo, et la Cour de justice de Limoges le condamne en juin 1946 à l'indignité nationale et à la peine de mort par contumace pour *crime de trahison en temps de guerre*[7]. Mais le plus important pour nous ici est sa contribution à l'histoire de la Commune de Paris ; Faucher avait publié :

- *La Commune de Paris*, en 3 tomes (1960) : *La Crosse en l'air, À travers Paris insurgé, L'Agonie de la Commune.*

- *La Véritable histoire de la Commune,* en 2 tomes (1969) : *Paris la Rouge* et *Les Roses de Mai.*

Se voulant historien de la Commune, pourquoi cet auteur aurait-il rajouté à son œuvre une présentation romancée, à travers un personnage de fiction ? Pour donner plus de chair à l'histoire, du vécu sans doute, mais encore faudrait-il que cette dimension soit annoncée et claire pour les lecteurs.
Il faut se rendre à l'évidence, celui qui a préfacé ces *Carnets* a tout inventé. Il a utilisé des lieux, des noms, des traditions, des événements, et d'un puzzle dispersé, a tissé un roman sur un fond d'histoire bien réelle. Le récit de Martial Senisse n'est en rien un témoignage. Mais qu'il soit un tissu de mensonges ou de vérités, il vaut la peine d'être lu, à condition de connaître toutes les réserves évoquées plus avant.

Michel Patinaud

7 - Ghislaine Ottenheimer, Renaud Lecadre, *Les Frères invisibles.* Editions Albin Michel, 2001, p.144.



Le tableau présenté ici est dû à David Czekmany, artiste, historien de l'art et écrivain. Françoise Vernaudon, lissière d'Aubusson, en réalise actuellement une tapisserie. Cette œuvre fait l'objet d'une souscription lancée par *Les Amies et Amis de la Commune de Paris - 1871,* section Creuse.

Lettres de Louis Terrat (1872-1953), quartier-maître des équipages de la flotte

Dominique Lecointre - Montagne

L'auteure : Dominique Lecointre-Montagne, auteure régulière pour le Cghml, s'attache à valoriser les archives familiales pour y découvrir des histoires d'hommes et de femmes partis parfois très loin de leur village limousin.

Résumé : Dans l'armoire de la famille Sedon au village de Lioreix, commune de La Rochette en Creuse, deux lettres écrites en 1896 par Louis Terrat ont été conservées. Elles avaient été envoyées d'Islande et du Canada, terres bien éloignées et ignorées de leurs destinataires creusois. Elles ont incité l'auteure à en savoir plus sur un lointain cousin voyageur.

Enfance en charbon

Le 20 février 1872 François Terrat, mineur, 25 ans, se rend à la mairie de Lavaveix avec son frère, Joseph, 27 ans, maçon, et son beau-frère, Charles Rougeron, 27 ans, cordonnier ; tous trois habitent le bourg de la commune créée le 25 avril 1868 par réduction de Saint-Martial-le-Mont et de Saint-Pardoux-les-Cards. Il vient déclarer un garçon, né de son union avec Marie-Angélique Sedon, qu'il prénomme Louis, Alexis.

Dix-neuf mois plus tôt, le 4 juin 1870, à Issoudun, François Terrat, né à Lépinas





Le puits central de Lavaveix les Mines. © CPA coll. privée.

en 1846, fils de Louis et de Marie Cartaud a épousé Marie-Angélique Sedon née à Issoudun en 1851, fille de Jean et de Marie-Rose Coursaget ; un contrat de mariage a été signé le 22 mai 1870 devant le notaire d'Ahun. Le couple s'est installé à Lavaveix où François Terrat est mineur. L'exploitation de la houille débutée à la fin du 18e siècle s'est développée à partir de 1863 lors de la création de la Société Anonyme des Houillères d'Ahun par fusion de deux concessions antérieures. La production passe de 22 000 tonnes en 1864 à 160 000 tonnes en 1867. L'essor du bassin houiller donne des emplois et provoque une forte expansion démographique de la nouvelle commune qui passe de 1 500 lors de sa création à 3 247 habitants en 1872 quand naît Louis Terrat ; elle atteindra 4 108 habitants en 1876 pour redescendre à 3 570 en 1881. Ce n'est que le 28 février 1969 que la mine ferma définitivement.

Louis Terrat, dont les grands-parents étaient cultivateurs, vit son enfance dans le dur monde de la mine de charbon où travaille son père. (Voir ascendance en annexe). La famille habite route d'Aubusson en face des ateliers, des maisons du directeur et des cadres, du puits central, de la briqueterie. Les installations sont regroupées sur un petit périmètre inséré dans le bourg où les mineurs et ouvriers habitent dans des casernes ou des corons construits le plus souvent en briques.

La famille Terrat s'agrandit avec la venue le 24 avril 1873 d'Augustine, puis celle le 26 avril 1877 de Léon. Quelques temps plus tard, la famille quitte Lavaveix (où elle ne figure plus au recensement de 1881) pour migrer en région parisienne à Montrouge.

De Montrouge à Cherbourg

Louis a à peine 10 ans quand il laisse la Creuse, ses oncles, tantes et cousins, pour partir dans le monde inconnu de Paris. Il ne sait pas pourquoi ses parents, tout comme sa tante Angeline et son mari, Charles Rougeron, ont décidé un tel saut dans l'inconnu. Il connait les voyages des maçons de la Creuse, mais son père est mineur et son oncle cordonnier, en un temps où le bassin houiller de Lavaveix est encore au sommet de son exploitation. Que vont-ils trouver comme travail dans cette grande ville ?



44 rue Périer, Montrouge. © Google Maps 2020.

La famille s'installe au sud de Paris à Montrouge (92) – au 44 rue Périer. François Terrat devient employé de commerce et Marie-Angélique obtiendra un poste de concierge.



Marie Angélique Sedon. © Coll. privée.



François Terrat. © Coll. privée.

Les enfants grandissent et le temps de la conscription arrive bien vite pour Louis. Né en 1872, il appartient à la classe 1892. Il n'a pas de réticences, tout au contraire. Comme pour bien des jeunes hommes à la fin du 19e siècle, l'armée est une voie recherchée pour s'insérer et progresser dans la société ; c'est aussi un moyen d'ouverture au monde. Son registre matricule n° 4056 de la classe 1892 établi par le 3e bureau de Paris indique qu'il est engagé volontaire pour cinq ans dans les Équipages de la Flotte à Cherbourg où il arrive le 4 février 1893.

Un cliché pris par Léon Colin, *photographe de l'Armée,* présente Louis Terrat en uniforme. Les données inscrites sur le Registre Matricule précisent son portrait :

« Cheveux et sourcils noirs
yeux noirs
front ordinaire
nez moyen et bouche petite
menton rond et visage ovale
1m76 »



Louis Terrat vers 1895. © Coll. privée.

Pendant cinq ans, de 1893 à 1898, Louis Terrat appartient aux Équipages de la Flotte, unité basée à Cherbourg. Son grade évolue au fil du temps : arrivé au corps le 4 février 1893, il est ouvrier mécanicien de 2e classe le 1er octobre 1893, quartier-maître de 2e classe le 21 novembre 1894, quartier-maître de 1re classe le 1er octobre 1895.

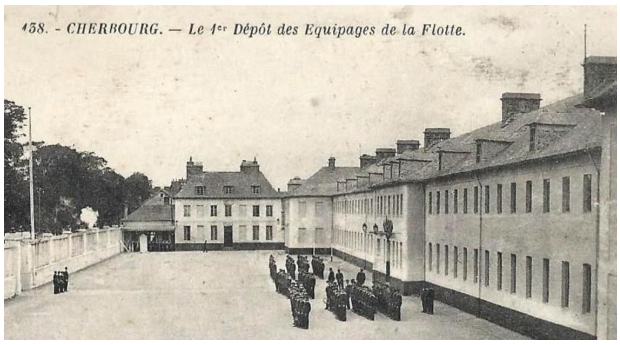

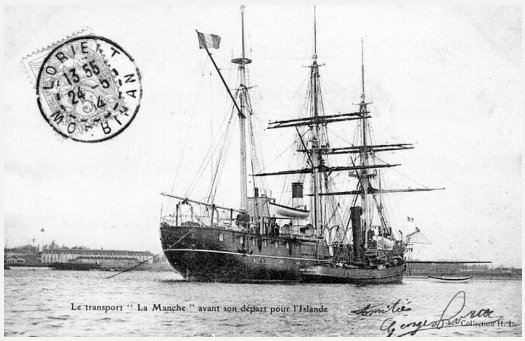

Le navire *La Manche* est un aviso-transport de 1600 tonnes et 650 CV avec trois mâts, construit à l'arsenal de Cherbourg de 1885 à 1890. Il est mis à flot le 16 octobre 1890 et naviguera jusqu'en 1920.
En 1891, il est affecté à la station de Terre-Neuve ; jusqu'en 1904 il effectuera des missions en Islande et à Terre-Neuve, puis finira sa carrière en Indochine.

En juillet 1896 Louis Terrat en est à sa quatrième campagne en tant que quartier-maître de 1re classe – mécanicien, à bord de *La Manche*. Le navire passe un temps en Islande avant d'atteindre Saint-Jean en Terre-Neuve, au large du Canada, et Saint-Pierre-et-Miquelon, qui appartiennent à la France. Il repartira encore en 1897 avant d'être libéré de son service actif le 4 février 1898 ; il passe alors dans la réserve de l'armée active avec affectation dans l'Infanterie de Marine.

Lettre de Reykjavik du 19 juillet 1896

En août 1896, une lettre arrive au village de Lioreix, commune de La Rochette en Creuse. Une distribution banale pour le facteur qui n'a pu cependant s'empêcher de décrypter le cachet émetteur : ce n'est pas tous les jours qu'il voit un timbre d'Islande, une terre du bout du nord au-delà de l'Atlantique. Alexandre Sedon prend la lettre sans la commenter car chacun a sa vie et le facteur doit être une tombe ! Alexandre a hâte de lire les nouvelles de son neveu, Louis Terrat, l'aîné de sa sœur Marie-Angélique ; les Terrat ont depuis des années quitté leur terre creusoise pour Montrouge en banlieue parisienne, mais Louis n'oublie pas les siens ! Que raconte-t-il en cet été ?

« Comme nouvelles je n'ai rien de bien intéressant si ce n'est que cette campagne-ci, nous ne sommes guère favorisés par la température ; ce n'est plus le beau temps de l'an dernier. Cette année nous n'avons pas quitté un jour la tenue d'hiver, c'est toujours du froid, de l'eau et du mauvais temps depuis la fin mai, époque à laquelle où il fait si beau en France.

Nous avons même été forcés de retarder notre mission d'un mois ; nous devions faire le tour de l'île au mois de juin et nous n'avons pu l'accomplir que ces jours derniers. Par trois fois différentes nous avons essayé, mais avons été forcés de faire demi-tour à cause des glaces qui descendaient du pôle et nous barraient la route. Tenter de passer au milieu de ses icebergs aurait été une imprudence surtout qu'il y a déjà eu cette année deux courriers pris en écharpe par ces fléaux du Cap Nord.

Une seule chose de plus que nous apporterons comme souvenir cette année c'est que nous avons été au mouillage aux îles Féroê où nous n'avons pas pu atterrir à cause du mauvais temps et de la brume trop épaisse ; mais je vous affirme que nous avons eu beaucoup de difficultés pour y parvenir. C'est un pays aussi pauvre que l'Islande quoi que plus rapproché de l'Europe.

Je pense qu'au moment où vous recevrez ma lettre je ne serai plus en Islande. Nous devons partir le 25 pour Saint-Jean à Terre-Neuve passer une inspection avec un autre bâtiment comme le nôtre mais qui porte le pavillon de commandement de Terre-Neuve et d'Islande ; et c'est le commandant de ce bateau que l'on appelle le « Chefterie » qui nous force à y aller Vous voyez cher oncle

quel chemin il faut faire pour la fantaisie d'un homme. Il faut estimer à 20 jours à peu près pour l'aller et retour à Cherbourg.

Je peux vous dire aussi que nous avons fait un triste 14 juillet Les officiers n'ont pas été aussi agréables que ceux de l'an dernier, mais je vous assure que c'était presque une révolte. Ce jour plus personne ne voulait travailler mais malheureusement il faut fléchir ; le petit va toujours faire le petit et obéir aussi. À partir de ce jour il n'y a plus d'abord l'entrain qui existait avant, l'équipage est découragé et travaille avec nonchalance. Malgré toutes ces misères que nous endurons la campagne se termine et le mois de permission approche. »

morue est plus abondante ici que partout ailleurs ainsi que les homards qui sont très renommés.

Nous avons passé notre inspection ; tout a bien été ce qui fait que nous avons été si vite quitte que nous sommes arrivés le 1er août à la baie du Croc au nord de Terre-Neuve, puis de la route pour Forteau dans le Labrador qui est une route petite ; Forteau est une toute petite ville. Après nous étions à l'île Saint-Jean.et à Port-au-Choix dans Terre-Neuve côte ouest ; nous y avons fait le 15 août ainsi qu'à Portland. Vous voyez chers oncle et tante que nous ne restons pas longtemps à chaque endroit car dans cette même journée



Le voyage de Louis Terrat sur *La Manche* en 1896.

Lettre de Sydney au Canada du 21 août 1896

« Chers oncle et tante, me voici arrivé ici depuis trois jours. Je puis vous annoncer que d'Islande à Terre-Neuve nous avons fait une magnifique traversée favorisée par le vent qui nous a fait avancer. Je veux vous dire que Terre-Neuve et bien plus agréable que l'Islande, là au moins on revoit un peu de verdure qui égaye le cœur. Le pays est à peu près tout en coteaux où les sapins abondent ; mais les habitations sont comme en Islande très rares. C'est encore peu habité. Comme nouvelles de pêche il faut vous dire que la

nous avons fait ces trois villes et enfin de la route pour Sydney ; la ville quoique américaine n'est guère attrayante ; il n'y a pas grande distraction mais en revanche il fait excessivement chaud, il doit en être de même en France.

Je compte être de retour à Cherbourg pour quelques jours seulement vers le 10 septembre et pour repartir aussitôt pour le Danemark car il faut en partant d'ici que nous allions à Saint-Pierre-et -Miquelon aux îles pour prendre du matériel à ramener en France ainsi que quelques naufragés de la pêche qui désespèrent à nous attendre. »



Sydney, Nouvelle Écosse, Canada (site cruisemapper.com).

L'Islande, les icebergs, les Îles Féroë, l'Atlantique polaire, Terre-Neuve…, c'est si loin, si loin de Lioreix où nul bateau n'a jamais amarré au pont de la Creuse ! Que fait Louis dans des contrées aussi perdues, aussi inhospitalières, aussi pauvres ? Le bateau



Saint-Pierre-et-Miquelon, (site France.tv).

avait une mission de police, de sécurité et d'assistance vis-à-vis des bateaux français de pêche. Le compte-rendu au ministère du capitaine de frégate Houette commandant *La Manche* pour la campagne 1896 de pêche en Islande fait un bilan sur le nombre de bateaux, le respect des règles, les conditions de logement et d'état sanitaires des équipages, les résultats de la pêche, les réparations effectuées[1].

À chaque lettre reçue de la zone polaire Alexandre Sedon se désole ; il lui est difficile d'imaginer un tel goût de l'aventure, mais il est quand même fier et satisfait de ce neveu qui n'oublie pas sa famille.

Retour à la vie civile

Les grands voyages océaniques et polaires resteront des souvenirs. En février 1898 la vie civile reprend et elle est dure pour Louis Terrat dont la famille est toujours sous le choc de la mort de sa sœur Augustine le 1er février 1897 à Montrouge. Augustine, employée de commerce, avait épousé en août 1894 Julien Demorge, et ce mariage avait tourné au cauchemar : Julien était mort six mois plus tard le 23 avril 1895, et Augustine était tombée malade. Gardée par ses parents elle avait souffert pendant de longs mois, sans force, ni appétit. Louis, pendant ses permissions, tenait lieu de garde-malade, le cœur serré car sans espoir et en s'efforçant de garder le sourire aux lèvres.

La famille est anéantie par la maladie et la mort d'une jeune femme de 23 ans. Le père, François Terrat, ne se remet pas et va mourir, à 52 ans, le 15 avril 1899.

Le fils cadet, Léon, classe 1897, effectue son service militaire de 1898 à 1901 au 3e bataillon de Chasseurs à pied à Longwy.

Louis travaille comme mécanicien et reste seul avec sa mère à Montrouge. Mais la vie est la plus forte et Louis se marie le 26 avril 1900 à Montrouge avec Marie-Berthe Bosseur, couturière née à Paris dont les parents sont décédés à Corbie (Somme) ; les deux époux habitent 44 rue Périer. Sont témoins : Léon Terrat peintre, 44 rue Périer et Charles Rougeron 55 ans, cordonnier, 49 rue Périer, oncle de l'époux.

1 - https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k346188/f429.item

Les nouveaux époux quittent Montrouge pour Paris, en 1907 ils habitent 3 rue Ruty, Paris 12e. Ensuite de 1912 à 1921 ils sont domiciliés 34 rue de la Villa à Sèvres (92). Louis et Marie-Berthe ont deux enfants nés à Montrouge : Paul, Léon le 19 janvier 1902 et Suzanne, Augustine le 5 mai 1905.

De son côté, Angélique Sedon, a repris le dessus et se remarie le 12 octobre 1907 avec un voisin : Eugène Royer, représentant de commerce domicilié 49 rue Périer.

Le 13 juillet 1912 à Boulogne (92), Louis Terrat et son frère Léon assistent, comme témoins, au mariage de leur cousin Jean-Louis Sedon, fils d'Alexandre, avec Marie-Charlotte Goulet. La joie est dans tous les cœurs, comment pourraient-ils imaginer que deux années plus tard le tocsin sonnerait dans tous les villages de France.



Louis Terrat et ses enfants, Paul et Suzanne, en 1912.
© Coll. privée.

Guerre 1914-1918

Louis avait servi cinq ans dans la Marine, mais comment a-t-il réagi le 1er août 1914 en apprenant sa mobilisation à 42 ans ?
Il est rappelé le 1er août 1914 et rejoint les Gardes des Voies de Communications (GVC), essentiellement chargés de la surveillance des voies ferrées. Étaient affectés à ce corps des réservistes, donc des hommes mobilisables des classes les plus âgées, ce qui était le cas de Louis Terrat. Il est renvoyé dans ses foyers le 16 décembre 1914. En mars 1915 il est affecté au 25e RTI, puis détaché de son corps aux usines Renault à Billancourt. En juillet 1917 il est affecté au 21e RI Coloniale.

Épilogue

Il sera mis en congé illimité de l'Armée le 18 janvier 1919. Il se retire alors à Sèvres au 34 bis rue de la Villa où il est toujours présent en 1921. À partir de 1926 il est recensé à Corbie (Somme) où il réside rue du Sac. Il est toujours mécanicien comme le sera son fils, sa fille sera institutrice publique. De sa vie d'après, la famille creusoise n'a pas gardé de lettres ou photos et les générations actuelles ne savent donc rien. Il décède le 11 mars 1953 à Corbie (Somme), 11 rue Zéphir Marcillé.

Dominique Lecointre-Montagne

Sources

- Archives privées de la famille Sedon à La Rochette (23) ;
- Archives numérisées de la Creuse et des Hauts-de-Seine, registres d'état-civil, recensements ;
- Registres matricules militaires numérisés de Paris ;
- Forum pages 14-18.

Annexe - ASCENDANCE de LOUIS TERRAT par couple

Sosa	Date union	Commune	Nom	Prénom	Profession	Nom conjoint	Prénom conjoint
1	26/04/1900	Montrouge (92)	**TERRAT**	**Louis**	**Mécanicien**	BOSSEUR	Berthe
2	04/06/1870	Issoudun	TERRAT	François	Mineur-employé de commerce	SEDON	Angélique
4	28/02/1841	Le Donzeil	TERRAT	Louis	Maçon	CARTAUD	Marie
6	11/01/1842	Issoudun	SEDON	Jean	Cultivateur	COURSAGET	Marie-Rose
8	30/11/1814	Lépinas	TERRAT	François	Cultivateur	DUDITILLEU	Marie
10	25/02/1811	Le Donzeil	CARTAUD	Georges		GRAMPEIX	Jeanne
12	19/02/1798	Issoudun	SEDON	Etienne	Cultivateur	DECOUCHON	Anne
14			COURSAGET	Antoine		GIROIR	Marie
16	10/02/1784	Lépinas	TERRAS	Jean-Marien		LAFAYE	Catherine
18	04/03/1793	Lépinas	DUDITLIEU	Jean-François		JAMETON	Jeanne
20			CARTAUD	Guillaume		ROBY	Anne
22			GRANDPEIX	Gilbert		THEOLISSAS	Marie
24	08/02/1763	Issoudun	SEDON	Léonard	Laboureur	MAZURE	Gilberte
26	02/03/1767	Issoudun	DECOUCHON	Gabriel	Maître-maçon	GARAUD	Marie
32	12/02/1765	Lépinas	TERRAS	Gilbert		GLOMET	Jeanne
34	26/02/1759	Lépinas	LAFAYE	Pierre		NICOLAS	Jeanne
36	04/02/1714	Lépinas	DUDITLIEU	Léonard	Maçon	DEMONMAUX	Marie
38			JAMETON	Jacques		PECHERAUD	Gabrielle
48	04/02/1716	Issoudun	SEDON	Jacques		SABOURET	Catherine
50			MAZURE	Symphorien	Laboureur	MOREAU	Toinette
52	13/02/1741	Issoudun	DECOUCHON	Amable		MALTERE	Anne
54	15/02/1745	Issoudun	GARAUD	Louis	Laboureur	JORAND	Thérèse
64	28/02/1740	Lépinas	TERRAS	Annet		PICARAT	Marguerite
66	28/02/1728	Sous-Parsat	GLOMET	Etienne		MAZEAUD	Léonarde
68	25/02/1732	Lépinas	LAFAYE	Annet		MONTEGUDET	Jeanne
96	26/01/1680	St Chabrais	SEDON	François	Laboureur	MAZIERE	Marie
98	19/02/1686	Issoudun	SABOURET	Léonard		DECOUCHON	Estiennette
104			DECOUCHON	Antoine		DECOUCHON	Françoise
108			GARAUD	Pierre		PHILIPPON	Marie
110			JORAND	Charles		PIGNON	Françoise

À l'aube du 21e siècle : un nouvel essor pour la Tapisserie d'Aubusson-Felletin

Michèle Montel

L'auteure : Michèle Montel est adhérente au Cghml depuis 2009. Sa famille maternelle est issue du sud du département de la Creuse, non loin des villes de Felletin et Aubusson qui ont vu la tapisserie prendre son essor et assurer leur renommée.

Résumé : le savoir-faire de la tapisserie a été perpétué depuis cinq siècles par des artisans passionnés. Après le déclin de la fin du 20e siècle, une nouvelle ère prometteuse s'est dessinée avec l'inscription en 2009 de la tapisserie comme patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO, ce qui a encouragé les acteurs de la profession à se mobiliser sur des projets novateurs, en collaboration avec des artistes de renom et en introduisant la tapisserie et le tapis dans de nombreux secteurs de l'industrie. Ce renouveau est une véritable réussite due à des professionnels qui ont su faire preuve d'inventivité et de détermination pour élever leur art sur le devant de la scène.



Verdure aux biches et au lion. © Photo Mathieu Ferrier.

Du Moyen Âge à la fin du millénaire

La tapisserie d'Aubusson-Felletin est un de nos plus beaux fleurons. Son épopée a commencé au 15e siècle mais nous n'avons aucune certitude sur son origine, qui fut peut-être flamande. Cette activité aurait en effet migré vers notre région où la filière textile était déjà importante grâce à l'élevage de moutons produisant la laine et à la présence d'eau pure pour les teintures.

Depuis cette époque, et pendant cinq siècles, la tapisserie d'Aubusson-Felletin (tapisserie de basse lisse, c'est-à-dire sur métier horizontal) a connu des périodes fastes et des heures plus sombres qu'elle a toujours surmontées.

Les tapisseries sont d'abord liées à l'architecture : elles doivent habiller les murs des châteaux et des églises. Ce sont souvent des tentures de grande dimension, destinées à voyager de demeure en demeure. Elles mettent en scène des feuillages et des animaux, dans des coloris sombres ; puis à la fin du 15e siècle, apparaissent les tapisseries dites aux mille-fleurs dans le style de la Dame à la licorne.

Au 16e siècle, les deux villes se lancent dans la fabrication de verdures dites « à feuilles de choux », représentant une végétation luxuriante et des animaux fantastiques. Puis les sujets évoluent en se simplifiant, devenant le plus souvent des scènes champêtres ou scènes de chasse avec un arrière-plan de village ou château, qui resteront représentatifs du style de la tapisserie marchoise.

En 1601, un édit du roi Henri IV interdisant l'entrée dans le pays de toute tapisserie étrangère, protège la profession, puis en 1665, Aubusson reçoit le titre de manufacture royale, rejointe dans cette distinction par Felletin en 1669, ce qui donne aux deux villes un nouveau prestige. La tapisserie est pour la première fois encadrée par des règlements écrits. Il en est de même pour la formation des lissiers et les ateliers emploient 1500 personnes. C'est une période d'activité intense jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 qui prive Aubusson, ville protestante, de 250 lissiers qui doivent s'exiler en Allemagne et en Suisse. C'est le premier choc que doit surmonter la profession.

Le début du 18e siècle est difficile mais les ateliers continuent de produire et les échanges commerciaux reprennent et progressent. La tapisserie d'Aubusson-Felletin rayonne dans toute l'Europe ; on apprécie ses verdures fines. C'est aussi la période du développement du tapis ras et du tapis dit de Savonnerie[1] ainsi que de la tapisserie pour sièges. Le secteur emploie encore 1 000 personnes et jouit d'une belle réputation.

L'activité reste importante jusqu'à la Révolution ; mais un décret de 1791 abroge le titre de manufacture royale et la fin du 18e siècle connaît des jours sombres : les ateliers sont anéantis, mais le savoir-faire des cartonniers, lissiers et teinturiers perdure. Au 19e siècle l'activité reste soutenue grâce aux tapis ras et de Savonnerie et aux commandes de l'État, mais la profession souffre d'un manque de créativité.

Cependant, le 20e siècle va être marqué par un important renouveau artistique sous l'impulsion de Jean Lurçat, grâce à des artistes de renom qui apportent vie et couleur : Braque, Picasso, Léger, Vasarely. Certains alternent peinture et tapisserie : Raoul Dufy, Jean Picart le Doux, Dom Robert. Il manquait cependant, à la fin du siècle une plus large reconnaissance de ce savoir-faire, et un rayonnement que justifiait pourtant la qualité des réalisations. La formation des lissiers était également insuffisante pour donner un véritable souffle à la profession qui entra vers 1980 dans une période de déclin avec la fermeture d'un nombre important d'ateliers. Elle vivait alors la plus grave crise de son histoire.



Don Robert (1907-1997) © Photo Cité internationale.

1 - Louis XIII développa la manufacture de tapis créée par Henri IV en installant les ateliers sur les bords de la Seine au pied de la colline de Chaillot dans les bâtiments d'une ancienne fabrique de savons d'où le nom de Savonnerie qui désigne depuis cette époque les tapis réalisés selon la technique du point noué. Le tapis de Savonnerie est exécuté sur un métier vertical. Depuis 1965, les ateliers sont rattachés au Mobilier National.

Cependant, le 6 août 1981, un premier signal fort est donné : le musée départemental de la tapisserie est créé au sein du centre culturel Jean Lurçat et dans le même temps un plan de relance de la tapisserie est décidé par Jacques Lang, alors ministre de la culture.

Inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO

Le 30 septembre 2009, la tapisserie d'Aubusson est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO, et en réponse est créé un nouveau lieu : la cité Internationale de la tapisserie à Aubusson qui est inaugurée en juillet 2016. Une nouvelle impulsion était ainsi donnée et la profession entrait dans ce siècle sous des auspices favorables et avec d'ambitieux projets.

Le projet a été porté entre 2008 et 2009 par le sous-préfet d'Aubusson Bernard Bonnelle et par Michèle Giffault alors conservatrice du musée départemental de la tapisserie.

L'engagement de ces acteurs, soutenus par l'ensemble des professionnels, visait à mettre à l'honneur le savoir-faire des cartonniers, lissiers, et teinturiers[2], et permettait d'assurer la transmission de leur savoir-faire et de soutenir cette filière fragile.

Après examen par différentes commissions, (dont la mission ethnologique du ministère de la culture) et l'UNESCO, le savoir-faire de la tapisserie fut inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco le 30 septembre 2009.

L'UNESCO reconnaissait ainsi les spécificités de la tapisserie d'Aubusson :

- Une filière ininterrompue de transmission des savoir-faire depuis cinq siècles au sein d'une communauté de professionnels : fileurs, teinturiers, cartonniers, lissiers, restaurateurs.
- Une production définie par l'idée de tapisserie à quatre mains : interprétation née de la rencontre entre le projet artistique d'un créateur et le savoir-faire d'un artisan lissier.

Cette distinction par l'Unesco réveilla le dynamisme des professionnels et eut aussitôt un écho positif au plan touristique pour les villes d'Aubusson et Felletin. Il fit naître un grand espoir de renouveau artistique de la tapisserie.

Constitution d'un fonds de création de tapisseries contemporaines

Dès lors il est apparu indispensable de susciter la création contemporaine et de constituer un fonds afin de revaloriser la marque Aubusson, en identifiant des talents parmi de jeunes créateurs.

À l'initiative des élus et des professionnels, soutenus par la région Limousin, le département de la Creuse et la communauté de communes Creuse Grand Sud, un appel à création contemporaine fut donc lancé dès 2010, puis renouvelé chaque année. Ouvert aux créateurs, plasticiens, designers, architectes, paysagistes et illustrateurs, il se déroule en plusieurs phases :

- Les candidats doivent soumettre un dossier d'intention artistique sur le thème défini par le jury.
- Après sélection par ce jury, les finalistes doivent présenter une maquette.
- Trois ou quatre lauréats sont alors désignés qui s'engagent à suivre la réalisation de leur œuvre en tapisserie, en accord avec le savoir-faire reconnu par l'UNESCO.
- Un appel d'offres est lancé pour retenir le lissier qui réalisera la tapisserie.

En dix ans, près de 1 300 artistes, issus de quarante-cinq pays, ont répondu aux appels à projets et une trentaine d'œuvres ont été réalisées par une dizaine d'ateliers de la région. La diversité d'origine des candidats a permis une variété d'approches, un élargissement des types de création et a suscité la prise de conscience de la tapisserie en tant que mode d'expression artistique.

Cette dynamique a de plus permis de sensibiliser les artistes et les lissiers à l'économie du tissage afin de favoriser

2 - Les intervenants : le cartonnier transpose une œuvre graphique en élaborant un modèle ou « carton » réalisé sur un papier fort au format choisi pour la future tapisserie. Il sera glissé sous la trame et servira de guide au lissier tout au long de la réalisation de la tapisserie, en lui indiquant les contours du dessin, les couleurs, et les laines choisies. La tapisserie d'Aubusson est tissée sur l'envers.

sa mise sur le marché et développer une approche marketing, visant à promouvoir des produits tournés vers le design, la mode et le luxe.
À l'été 2020 une grande rétrospective a réuni les œuvres ainsi réalisées pendant 10 ans au Centre culturel Jean Lurçat : cette exposition exceptionnelle a illustré la modernité de la tapisserie d'Aubusson. Les tapisseries ont ensuite rejoint l'espace qui leur est dédié au sein de la Cité.



Peau de Licorne, d'après Nicolas Buffe, 1er lauréat en 2010 © Photo Cité internationale.

La Cité internationale

Ce nouvel espace est né de la nécessité de créer un lieu où exposer des collections importantes, représentatives de 5 siècles de production, le musée créé en 1981 au sein du Centre culturel Jean-Lurçat étant trop exigu.
La Cité a été créée par agrandissement et restructuration complète du bâtiment de l'ancienne école nationale d'art décoratif (ENAD). Son architecture est moderne et audacieuse, à quelques encablures du pont médiéval de la Terrade et du centre historique d'Aubusson. L'architecte a voulu, par les lignes verticales de sa façade, de toutes les couleurs, évoquer les fils de laine d'une tapisserie géante.



Cité internationale de la tapisserie - Aubusson.

Dans sa configuration actuelle, la Cité comprend une surface de 1200 m^2 sur deux niveaux mais un agrandissement de 1500 m^2 est d'ores et déjà prévu qui devrait voir le jour en 2023.
L'espace ainsi créé intègre l'ancien musée départemental de la tapisserie ouvert en 1981 ; un espace de formation, de création, et un centre de ressources et de conférences complètent ses importantes collections.
Il abrite trois sections successives dans un parcours muséographique inédit :
- Les tapisseries du monde : aborde l'universalité de la tapisserie. Les pièces y sont exposées par aires géographiques.
- Les Mains d'Aubusson : un espace dédié au savoir-faire de la tapisserie aubussonnaise, évoquant le travail à quatre mains décrit par l'Unesco. Des films sont présentés au public autour du travail de la tapisserie ainsi qu'une animation sur le travail de basse lisse.
- La Nef des tentures est l'espace principal. Dans une galerie de 600 m^2 et 7 m de hauteur sont exposés près de 6 siècles de production de tapisseries, chronologiquement, depuis le 15e siècle et jusqu'aux grands projets du 21e siècle.
Ces sections sont complétées par :
- La plateforme de création contemporaine, destinée à accueillir les réalisations lauréates des appels à candidatures et qui représente la vitrine de la tapisserie du 21e siècle.
- L'atelier abritant un métier de huit mètres de large mis à la disposition des professionnels pour des tissages de grands formats.

- La formation **:** l'école municipale de dessin fondée au 18e siècle, était devenue l'école nationale d'art décoratif (ENAD) en 1884 ; ses locaux ont servi de base à la Cité Internationale. Elle fut plusieurs fois refondée et agrandie au cours du 20e siècle, puis finalement rattachée à l'école nationale supérieure d'art Limoges-Aubusson (ENSA). Elle fut définitivement fermée en 2011 car son enseignement n'était plus adapté.

La formation et la transmission du savoir-faire fut dès la création de la Cité internationale une de ses priorités afin d'assurer la pérennité du métier de lissier qui était en péril. Une formation qualifiante fut mise en place à la rentrée 2016, en liaison avec le GRETA-Creuse, la Région et la Chambre de commerce, et un brevet des métiers d'art : « arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse » fut ouvert. L'enseignement est dispensé sur 2 ans : la première année centrée sur le tissage est sanctionnée par un CAP. La deuxième année conduisant à l'obtention du brevet des métiers d'Art (B.M.A) permet d'approfondir la technique et la gestion d'atelier.

Dans le prolongement de cette nouvelle formation, de nouveaux ateliers ont été ouverts et ont contribué ainsi au maintien de l'emploi :

- Le centre de documentation regroupant près de 16 000 œuvres d'arts graphiques, issues des fonds de l'ancien centre de documentation de l'ENAD.

La Cité est remarquable tant par la qualité de ses collections, que par l'innovation de sa muséographie et constitue une formidable vitrine des métiers de la tapisserie. Elle est le moteur de la création contemporaine et du développement de la notoriété d'Aubusson. Elle présente aussi un enjeu économique essentiel en matière de tourisme et a notamment permis l'ouverture d'une structure hôtelière dans le quartier historique de la Terrade.

Grâce à la qualité de ses actions, la Cité reçoit le soutien des pouvoirs publics comme celui de grands mécénats privés tel le Crédit agricole, la Fondation Bettencourt-Schueller et la Fondation Hermès.

La profession en 2020 et les nouveaux débouchés

Aujourd'hui, 3 manufactures et une dizaine d'ateliers emploient environ 150 personnes (teinturiers, cartonniers, lissiers) sur les sites d'Aubusson-Felletin.

La manufacture Saint Jean à Aubusson : présente depuis le 17e siècle dans le centre de la ville, elle travaille à la création et la fabrication de tapisseries de style ancien ou contemporain dans la tradition des manufactures royales de Louis XIV. Elle effectue aussi des travaux de restauration, de nettoyage et d'authentification. Elle compte une dizaine de salariés.

La manufacture Robert Four à Aubusson : entreprise familiale d'une quarantaine de salariés, elle est l'héritière des manufactures royales et collabore avec artistes contemporains et décorateurs, pour des réalisations entre tradition et modernité. Elle dispose d'une teinturerie intégrée. Sa production est constituée de tapisseries de style ancien ou contemporain et de tapis.

La manufacture Pinton à Felletin : créée en 1867, elle est également une entreprise familiale. Elle a réalisé la tapisserie du Christ en Gloire pour la cathédrale de Coventry en 1962, la plus grande tapisserie au monde d'une surface de 262 m^2. Elle exécute des tapisseries sur des modèles créés par des designers et des artistes et aussi des tapisseries en séries très limitées destinées au marché de l'art. Cette entreprise a su innover et faire évoluer sa production en réalisant des tapis *tuftés*, technique qui consiste à introduire des brins de laine ou de soie à l'aide d'un pistolet sur un support textile sur lequel le motif du tapis a été préalablement dessiné. Ils peuvent être réalisés sur mesure, selon le choix du client, à partir d'un catalogue et d'une bibliothèque d'échantillons. Des textiles très novateurs sont utilisés, comme des fils métalliques, de cuir, vinyle, bambou, venant se mêler aux traditionnels fils de laine et de soie.

La manufacture Pinton a lancé la fabrication de moquette haut de gamme, avec notamment en 2019, celle de la salle des fêtes de l'Élysée, réalisation de prestige qui illustre la montée en puissance de

l'entreprise, avec aussi des aménagements de boutiques comme Dior ou Boucheron et d'hôtels : le Crillon à Paris ou le Gramercy Park Hotel à New York, ou encore un grand cinéma de Los Angeles. L'entreprise emploie actuellement 50 salariés, y compris ceux de sa galerie parisienne, dont 39 sur le site de Felletin. La moquette représente aujourd'hui 35 % de son chiffre d'affaires, 45 % étant assuré par le tapis tufté et 20 % par la tapisserie.
À l'été 2020 une très belle exposition dans l'église du château de Felletin a célébré les 150 ans de la manufacture. Cette manifestation a également présenté des tissages d'autres ateliers felletinois (C. Bernet, Brindelaine, Néolice).

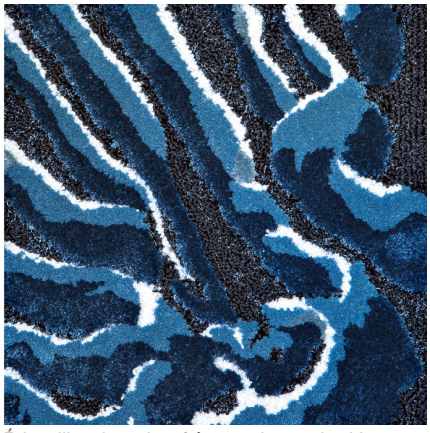

Échantillon de tapis tufté : pour les parties bleues en relief : soie, bambou, laine en velours coupé et coton blanc avec fils phosphorescents. Fond en fil de métal noir et Lurex noir en bouclé. © Photo showroom *Pinton.*

Une dizaine de plus petits ateliers situés à proximité emploient le plus souvent deux ou trois personnes, peintres cartonniers et lissiers, issus de la formation d'Aubusson, avec une technique et une production de grande qualité qui leur permettent de répondre aux appels d'offres de la Cité. On assiste donc à une diversification de la production, toujours dans la qualité et le haut de gamme, avec de nouveaux débouchés dans l'industrie, l'ameublement, la mode et la décoration.
Mais toutes ces réalisations ne sont possibles qu'après que la laine ait été filée et teinte ; outre l'entreprise R. Four qui réalise le plus souvent elle-même ses teintures, l'entreprise Terrade, installée à Felletin sur les bords de la Creuse, est la dernière à réaliser le travail complet de filature et teinture grâce aux eaux pures de la rivière. Elle approvisionne l'essentiel des acteurs de la filière aubussonnaise mais parait aujourd'hui insuffisante pour répondre aux besoins. Une nouvelle filature-teinturerie est en projet qui viendrait concourir à la création de nouveaux emplois.
La filière textile dans son ensemble est très dynamique, puisque Felletin organise les deux manifestations phares de la profession : les Journées nationales de la laine et les Journées européennes du feutre qui attirent tous les ans un public de créateurs textiles et professionnels de la haute couture.

Aubusson tisse Tolkien : le grand projet du 21e siècle

La recherche d'une œuvre magistrale à sujet littéraire qui pourrait être significative du 21e siècle, conduisit le directeur et le conservateur de la Cité à s'intéresser à l'œuvre de J.R.R. Tolkien (1892-1973), et notamment aux aquarelles faites par l'auteur lui-même pour illustrer ses écrits : *Le Seigneur des Anneaux, Les lettres du Père Noël, Bilbo le Hobbit, le Silmarillion.*
Un contact fut rapidement établi avec le fils de l'auteur, Christopher (1924-2020), exécuteur littéraire des œuvres de son père, et sa belle fille qui avait été sa collaboratrice les dix dernières années de sa vie. Tous deux furent séduits par l'idée de transposer des aquarelles en tapisseries monumentales et une convention fut signée fin 2016 avec le Tolkien Estate[3]. La Cité s'engageait à réaliser en quatre ans, entre 2017 et 2021, treize tapisseries et un tapis, d'après les aquarelles choisies en commun par la famille Tolkien et la direction de la Cité.
La première tapisserie d'environ neuf m² fut dévoilée le 6 avril 2018 après quatre mois de travail, soit 1750 heures à trois personnes travaillant côte à côte dans l'atelier de France-Odile Perrin-Crinière (ateliers A2 à

3 - Structure juridique qui gère l'ensemble des droits en lien avec l'œuvre et les biens intellectuels de Tolkien.



1re tapisserie – *Bilbo parvient aux huttes des Elfes des Radeaux* © Photo Cité internationale.

Aubusson), en collaboration avec l'atelier de Françoise Vernaudon. Elle fut accueillie avec enthousiasme. Sa production fut soutenue par la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale qui salua la qualité du travail fourni et confirma aussitôt son soutien pour la deuxième tapisserie.

Ces réalisations supposent un important travail en amont : un comité constitué d'une cartonnière, d'un lissier et du conservateur doit transposer les aquarelles originales, dont la plupart ne mesurent que vingt cm de côté, en œuvres tissées. Il faut donc définir leur taille et les nuances de couleurs, tout en respectant l'œuvre originale. Ce travail essentiel est fait par le cartonnier : il réalise le « carton » qui, placé sous le métier, servira de guide au lissier. Puis un appel d'offres est lancé pour choisir l'atelier qui réalisera la tapisserie.

En octobre 2019 la Bibliothèque nationale de France présenta au public parisien, en collaboration avec la Bodleian Library d'Oxford, une rétrospective des œuvres de Tolkien : *Tolkien* : *Voyage en Terre du Milieu*, dans laquelle furent intégrées les quatre premières tapisseries du projet *Aubusson tisse Tolkien*. C'était la première fois que des tapisseries figuraient aux côtés d'une œuvre graphique dans une exposition.

À fin 2020, neuf tapisseries ont vu le jour, réalisées par plusieurs ateliers (*A2, Vernaudon, Guillot, Pinton*) et le plus souvent sur le métier de la Cité ; la neuvième tapisserie terminée en septembre 2020 est tirée du *Hobbit*. Cette tapisserie monumentale de 8 m² représente un aigle géant au côté du petit Bilbo se réveillant avec le soleil dans les yeux… Chaque tombée de métier est un évènement. Toutes les tapisseries sont exposées à la Cité, dans l'espace qui leur est dédié, au fur et à mesure de leur *tombée de métier*.

Ce dernier grand projet illustre le savoir-faire de la tapisserie aubussonnaise et son renouveau dans la continuité de cinq siècles de production. Il représente un formidable outil de promotion de la tapisserie et de la Creuse, témoignage de la créativité et du dynamisme exemplaire de ses auteurs qui, en ce début du 21e siècle ont su apporter à la profession un souffle neuf et de nouveaux débouchés. La tapisserie revient au premier rang de la scène en étant désormais reconnue comme moyen d'expression artistique, en même temps qu'elle est présente dans bon nombre de secteurs de l'industrie, de l'ameublement, de la décoration et du luxe. Au niveau local, ces réalisations sont une grande chance pour la Creuse, car elles assurent le soutien de cette filière et le maintien de l'emploi. Elles portent l'espoir d'un nouvel essor pour ces professions encore trop peu connues dont on espère qu'il saura perpétuer le mouvement engagé ces dix dernières années.

Michèle Montel



9e tapisserie – *Bilbo s'éveille avec du soleil plein les yeux* © Photo Cité internationale.

Sources :

Robert Guinot : *La tapisserie d'Aubusson et de Felletin*, Librairie des trois épis, Brive, 1996 ;

Robert Guinot : *Une Cité pour la tapisserie d'Aubusson*, Hors-série *La Montagne*, juin 2016 ;

Michelle Giffault : *D'Onte Ses* n° 3 – mars 2011 : *Les peintres-cartonniers de 1940 à nos jours ;*

Dossiers de Presse transmis par La Cité Internationale : *10 ans de création contemporaine* et *Aubusson tisse Tolkien* ;

Entretien avec Ilaria Tonti, responsable du show-room parisien de *Pinton*
71, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

cercle de généalogie et d'histoire des marchois et limousins

BULLETIN D'ADHÉSION

Cghml
54, rue Pierre et Marie Curie
87000 Limoges
Courriel : cghml@cghml.fr
Téléphone : 05 55 33 43 12
ou
Adhésion directement en ligne sur le site : www.cghml.fr

Coordonnées
M ◊, Mme ◊, Association ◊.
Nom (en lettres capitales) : ..... Prénom : .....
Né(e) le (facultatif), à :.....
Adresse :.....
Code postal :..... Ville :.....
Pays :.....
Téléphone (facultatif) :.....

Coordonnées électroniques
Adresse courriel (adresse@domaine.fr/com) : .....

Mon règlement
(Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Cghml)

Cotisation annuelle France métropolitaine échéance 31/12 de l'année en cours (37€)..... €
Cotisation annuelle hors métropole échéance 31/12 de l'année en cours (48€) ..... €
Supplément pour internaute désirant recevoir la *Lettre de D'onte ses* papier (14€) : ..... €

TOTAL : ..... €

◊ Je déclare adhérer aux statuts du Cghml (envoyés sur demande) et participer aux activités proposées.
◊ Je souhaite recevoir un reçu fiscal : OUI - NON (entourez votre choix)

Fait à .....le .....

Signature :

• Mon **adhésion en année pleine**, part du jour de l'inscription dans le fichier des adhérents et s'arrête le 31 décembre de l'année en cours, je reçois 500 points avec mon code d'accès au site internet du Cghml. Je reçois par courrier postal les deux revues semestrielles *D'onte ses, histoire et généalogie des Limousins*, je reçois sur ma boîte mail, *la Lettre de D'onte ses*, trimestrielle.

BULLETIN D'ABONNEMENT À "D'ONTE SES"

REVUE D'HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DES LIMOUSINS

Éditée par le Cghml

Je soussigné M. ou Mme _

Demeurant : _

_ _

_ _

Pour me permettre de recevoir les Bons de souscription des publications Hors-séries, et les actualités du Cghml, je donne mon adresse courriel :

_ _

SOUHAITE M'ABONNER À LA REVUE SEMESTRIELLE "D'ONTE SES" ÉDITÉE PAR LE Cghml

Cochez les périodes d'abonnement qui vous intéressent

◊ ***Abonnement à la revue "D'onte ses" histoire et généalogie des Limousins deux numéros par an : 25€ (au lieu de 32€) et j'économise 7€***
sortie en avril et octobre de chaque année, frais de port inclus en France métropolitaine

◊ ***Abonnement à la revue "D'onte ses" histoire et généalogie des Limousins quatre numéros pour deux ans : 48€ (au lieu de 64€) et j'économise 16€***
sortie en avril et octobre de chaque année, frais de port inclus en France métropolitaine

Fait à .....le ..... Signature :

Ci-joint le réglement de mon abonnement.

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :
Cghml
D'ONTE SES
54, RUE PIERRE ET MARIE CURIE
87000 LIMOGES
OU ABONNEMENT EN LIGNE SUR LE SITE : www.cghml.fr

Les Hors-séries de *D'onte ses* :

Les mélanges Marchois et Limousins

N°1 *Le cartulaire de Saint-Barthélémy de Bénévent* - 2011
Philippe Florentin

N°2 *Marchois et Limousins au Parlement civil de Paris 1395-1571* - 2011
Philippe Florentin

N°3 *Le trésor de Ventadour 1re partie* - 2011
Philippe Florentin

N°4 *Tarnac sous la restauration, le recensement de 1827* - 2011
Brigitte Favrie-Banette

N°5 *Siège et traité de Gimel 1594* - 2013
Philippe Florentin

N°6 *Minutes notariales de Corrèze perdues et retrouvées 1443-1595* - 2013
Philippe Florentin

N°7 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1501- 1599* - 2014
Philippe Florentin

N°8 *Accords marchois et Limousins 1300-1713* - 2015
Philippe Florentin

N°9 *Marchois et Limousins au Parlement criminel de Paris 1312-1567* - 2015
Philippe Florentin

N°10 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1600- 1650* - 2016
Philippe Florentin

N°11 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1651- 1700* - 2016
Philippe Florentin

N°12 *Minutes notariales de Creuse perdues et retrouvées* - 2016
Philippe Florentin

N°17 *Guillaume Robert et le secret des Templiers*
Un moine limousin contre l'ordre du Temple - 2018
Philippe Florentin

N° 20 *Marchois et Limousins au Grand Conseil 1701-1791*- 2018
Philippe Florentin

N° 24 *Minutes du notaire royal Touyéras de St-Auvent (1738)* - 2019
Monique Gallais

Mémoires de guerre des Limousins

N°13 *Des hommes et des chevaux dans la Grande Guerre*
Du dépôt de Remonte de Saint-Junien au Haras national de Pompadour - 2015
Collectif

N°14 *Les enfants de Saint-Auvent morts pour la France 1914-1918* - 2016
Monique Gallais

N°16 *Les enfants de St-Priest-sous-Aixe morts pour la France 1914-1918* - 2016
Monique Gallais

N°17 *Les enfants de Verneuil-sur-Vienne morts pour la France 1914-1918* - 2017
Monique Gallais

N°19 *Les enfants de Faux-la-Montagne morts pour la France 1914-1918* - 2018
Christiane Burdin-Dubayle
Brigitte Caloo

N°23 *Les enfants d'Aixe-sur-Vienne morts pour la France 1914-1918* - 2018
Jeanne Perette-Masboeuf
Jean-Jacques Mauriat

N°26 *Les enfants de Champagnat (23) morts pour la France 1914-1918* - 2019
Frédéric Gravier

La terre des Limousins

N°15 *Les Salviat la vie dans le nom 1600-2000 - 2016*
Michel Cousin